

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

Les biens-fonds
des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres
de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.

Volume IV

37 1

255.7806
C132C
T.37
V.4
6
7

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

Les biens-fonds
des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres
de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.

Volume IV

37 1



F. LÉON-DE-MARIE AROZ

**Les biens-fonds
des Ecoles chrétiennes et gratuites
pour les garçons pauvres de
la Ville de Reims au XVIII^e siècle.**

**Biens acquis
par Jean-Baptiste de La Salle
et ses successeurs immédiats**

Volume IV

Titres de propriété



REIMS 1973

BIBLIOTECA	
UNIVERSIDAD DE LA SALLE	
INGRESO	98-08-03
COMPRADO A	
DONADO POR	Casa Provincial
CANJE CON	
FACULTAD	FILA (CONDATO)
PRECIO	\$1500.-
REGISTRO	05206

NIHIL OBSTAT

V. Descamps
can. libr. cens.

IMPRIMATUR

Tornaci, die 23 iunii 1973
J. Thomas, vic. gen.

Documents

1

CENSES

Cense d'Acy. — Ferme de Romance (Ardennes).

55

1713, 23 janvier. Reims.

Vente solidaire par le sieur Jean Callou, bourgeois de Reims, et damoiselle Nicolle Roland, son épouse, à messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, supérieur des Ecoles chrétiennes de Reims, stipulant pour lui messire Jean-Louis de La Salle, son frère, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine en l'église Notre-Dame de Reims, d'une cense sur le terroir d'Acy (Ardennes) et lieux circonvoisins, moyennant la somme de 760 livres fournies à messire Charles Rogier, écuyer, seigneur de Ludes (Marne). (Herbin et Dallier, notaires à Reims.)

C. Grosse sur parchemin; quatre feuillets. Hauteur, 235 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims, D 228, 13.* — Copie sur papier aux armes de la Généralité de Châlons, collationnée par de Mirbeck; quatre feuillets. Hauteur, 245 mm; largeur, 185 mm. *Arch. Maison générale, BJ 503, n° 2, dossier IV, année 1713.*

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 231, 2 — 10 Mi 232, 2.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 16. *Arch. Hôtel de La Salle, C 299.* — Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des écoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, dans *Cahiers lasalliens*, n° 35, p. 77, 102. — Georges RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, 1937, p. 427 n. 2 d. — *Id.*, t. II, Paris, 1938, p. 63.

Par devant les notaires royaux demeurans a Reims, sousignez, furent présens en leurs personnes le sieur Jean Callou, bourgeois de Reims, et demoiselle Nicolle Roland, son épouse, de luy autorisé, qui ont reconnu avoir solidairement vendu et transporté par ces présentes a messire Jean ¹ Baptiste Delasalle, prestre, docteur en théologie, supérieur des Ecoles crestiennes de Reims, absent, ce stipulant et acceptant pour luy messire Jean Louis Delasalle, son frere, prestre, docteur de Sorbonne, chanoine en l'église de Reims, présent, une cense appartenante ausdits sieur et demoiselle Callou, consistante en plusieurs pieces de terre scituées sur le terroir d'Acy et terroirs voisins, tenue présentement a

¹ Jean répété.

23 Janvier 1713



228
13



Pardevant les notaires Royaux

demourans a Nozime sousignés & furent prestans ay
 luy et par sonner ledit sieur Juy Callou Bourgeois de
 Nozime & d'un videlle Nicolle Nozani son gendre
 luy au videt qui ont receus auois solidaires un
 caduc & transporté par un prestans Messire Jean
 Jean Baptiste Nozaballe Prêtre Docteur ay Théologie
 Supérieur du Collège Cathédral de Nozime absent ce
 stipulant & acceptant pour luy Messire Jean Louis
 Nozaballe son frere Prêtre, Docteur de Sorbonne,
 Chanoine ay l'Église de Nozime prestat luy Ceste
 apertenance au d'ice sieur & d'un videlle c'allois
 consistances ay plusieurs freres de luy seigneur sieur le
 vicomte d'icy de Nozime & d'un videlle tant en tant
 luy de l'oy par Nicolas Maquet Laboureur demourans
 auois l'ice qui cy rend par escheu en quarante livres
 d'argent & d'ice & gazoncy luy Nicolas Maquet ledit sieur
 Nozaballe luy luy de l'ice j'ouir de ledite terre le
 receant du annee de son bail, l'icoy de luy le d'ice
 annee il s'achève de luy par son laboureur de luy
 ainsi qu'il est porté au bail qui luy ay a esté fait, luy
 bail ledite terre d'un videlle Callou videlle
 luy maine pour se faire payer pour ledit Maquet
 d'un an & d'un videlle de l'ice & de l'ice
 jusqu'au jour de saint Martin d'hyver d'icoy. Le pour
 l'icoy de l'ice qui se fera au jour de saint Martin
 d'hyver & d'icoy de l'ice qui se fera au jour de
 d'un videlle au d'ice sieur Nozaballe auquel ledite
 sieur d'un videlle Callou & d'ice & d'ice par
 un prestans luy de l'ice & d'ice & d'ice



actions qu'ils ont & pourviens auoir à cet regard cy -
C'est le dudit bail qu'ils mettront entre les mains dudit
sieur de la Roche d'au delà de la joue de saint Martin d'hyeres
prochain pour le faire payer de dediton portions dont
il poura suivre le paiement a son force & requien sans
reuerse contre ledite sieur de la Roche d'au delà.
La relaxation de son feuilagen de laquelle celle d'hyeres
1. Seauin by l'hyeres a l'au delà de la joue de saint Martin d'hyeres
d'une part & Madame Luce d'autre.

2. De six quartiers a la l'ouise a Nangez roye Moubert
d'au delà d'une part & Antoine Arbois d'autre.

3. Trois quartiers & demy auz Fornilhac roye la l'ouise
Jean Luce d'une part & L'epouse d'autre.

4. Cinqvingt bregun de cerme l'ouise roye Antoine Arbois
d'une part & Jean Jacob d'autre.

5. Cinqvingt bregun de ce même lieu roye L'epouse
L'epouse d'une part & L'epouse d'autre.

6. Trois quartiers ou semis au la pres roye Pierre Vilain
d'une part & L'epouse d'autre.

7. Six quartiers a la Naxe de Tremoille fait auz Gache
roye la folle d'une part & Robert Pichard d'autre.

8. Soixante quatre bregun auz Trou de Rignard roye L'epouse
L'epouse d'une part & la folle d'autre.

9. Soixante deux bregun auz Rois de d'azilly roye Blanche
d'une part & Rogny d'autre.

10. Soixante trois bregun auz Haut de Montigne roye
Saint Pierre d'une part & L'epouse d'au delà d'autre.

11. Soixante bregun de ce même lieu roye Samson
d'une part & d'au delà d'autre a la folle l'epouse.

12. Jean de la Roche, auz Gachin de la Gache roye la l'ouise
d'une part & L'epouse d'autre.

13. De six bregun auz Gachin de la l'ouise a Nangez roye Rogny
d'une part & Robert Pichard d'autre.



- 14 Trois quartiers en chef d'Orville lez roys les freres de
beaus Lyones d'une part et Lyellus de l'autre.
- 15 Trois quartiers au hoste a la courge roys Mondieu
Comant d'une part et Robit d'autre.
- 16 Six quartiers d'Orville a la bataille roys les freres de
Simon d'Orville d'une part et les freres de Simon Jacob
d'autre.
- 17 Un quartier d'Orville a l'Orville roys les freres d'une part
et M. Dame de l'autre.
- 18 Deux quartiers a la Courge roys Mondieu
Lyones d'une part et Lyellus de l'autre.
- 19 Deux quartiers d'Orville a la bataille roys les freres
d'Orville d'une part et Lyones d'autre.
- 20 Trois quartiers au milieu du hoste de la Courge
d'une part et Lyones d'autre.
- 21 Un Lyellus au milieu du hoste roys Mondieu
d'Orville d'une part et Lyones d'autre.
- 22 Cinq quartiers a la Courge roys les freres d'Orville
d'une part et les freres de l'Orville de l'autre.
- 23 Deux quartiers d'Orville a la Courge roys les freres
d'Orville d'une part et Lyones d'autre.
- 24 Un Lyellus au milieu du hoste roys Lyellus
d'Orville d'une part et Lyones d'autre.
- 25 Trois quartiers a la Courge roys saint Pierre d'une
part et Lyones d'autre.
- 26 Cinq quartiers a la Courge roys Lyellus d'Orville
d'une part et Lyones d'autre.
- 27 Cinq quartiers a la Courge roys Comant d'une part
et Lyones d'autre.

51

- 28 Cinq quartela au eschuy d'Ananthon roye le hignee
d'acy d'une part de Camant d'autre.
- 29 Un hylis a la ladre de roye le hignee d'acy d'une part
de Lambert d'autre.
- 30 Deux quartela d'Ananthon a la Naue de Bava roye Nicolas
distribue d'une part de Fran Jacob d'autre.
- 31 Six quartela d'Ananthon a la Naue roye Pm Epheon d'une
part de la Crous d'autre.
- 32 Cinq quartela au eschuy sous l'igine du Roy roye la Naue
distribue d'une part de la fosse d'autre.
- 33 Trente cinq breges a la finit aux fons d'oye roye
Laurent Guillaume d'une et Late d'autre.
- 34 Trois quartela au eschuy de la garence l'adit ynce
faibant hays.
- 35 Trois quartela a l'igine fribin roye la Naue d'une part
de Louis arnou d'autre.
- 36 Un hylis a la Croixee roye l'ar hignee de l'elou d'une
part de Lambert d'autre.
- 37 Six quartela a breges roye Camant d'une part de
Laurent Guillaume d'autre.
- 38 Trois quartela a la Naue Moroy roye la fosse d'une
part de Fran arnou d'autre.
- 39 Soixante breges au eschuy de la Naue Moroy roye
sous d'une part de Lepogues d'autre.
- 40 Trois quartela de eschuy lise roye fons d'oye d'une part
de Nicolas arnou d'autre.
- 41 Six quartela a Naue roye Camant d'une part de
l'elou d'autre.
- 42 Deux quartela a la crosse de la d'ar d'une part de Fran
Jacob d'autre.
- 43 Cinq quartela a eschuy roye Bogny d'une part de bobite
distribue d'autre.
- 44 Trois quartela a la Moule roye la fosse d'une part
de Bogny d'autre.

- 45 Trois quartels cinq Gugen a Spine du Roux roze saint
Libre d'une part & Roge Maquet d'autres
- 46 Deux quartels y compris l'ice roze l'habitacion de Roge
Maquet d'une part & le Blond d'autres.
- 47 Un quartel & demy a Colombant roze Gray Bugey d'une
part & Dubuc d'autres.
- 48 Vingt cinq toises au Laquet roze l'Espagnol d'une part
& la tienne finain d'autres.
- 49 Cinq quartels sur l'ajonc de Roux roze Philbert Luchet
d'une part & Guillaume Pateal d'autres.
- 50 Sixant six toises au Blanc chemin roze Madame Lichet
d'une part & Robert Pateal d'autres.
- 51 Deux quartels au univoz roze la baronne Colbert d'une
part & Distric d'autres.
- 52 Six quartels a la Nave Surozain roze Camard d'une part
& Distric d'autres.
- 53 Deux quartels a Bagarme roze l'habitacion Jacquen
Diet d'une part & la chauliere d'autres.
- 54 Trois quartels a Bagarme roze Robert Pateal d'une part
& Courte d'autres.
- 55 Six quartels y compris une lieue faisant haes roze l'ice
l'ice d'une part & d'autres.
- 56 Deux quartels y compris une lieue roze Françoise Distric
d'une part & Libre d'autres.
- 57 Trois quartels y compris une lieue roze Françoise Distric
d'une part & l'ice d'autres.
- 58' Un habit au chemin de laud roze Marly Soing d'une part
& Louis d'autres. A presens l'ice l'ice l'ice l'ice
ils se comportent sans l'ice l'ice l'ice l'ice, pour y
joindre par l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice
depuis l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice
y joindre par l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice
depuis l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice
depuis l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice l'ice

titre de loyer par Nicolas Macquet, laboureur, demeurant audit lieu, qui en rend par chacun an quarente livres d'argent et deux chappons, lequel Macquet, ledit sieur Delasalle sera tenu de laisser jouir de ladite cense le restant des années de son bail, sinon, et ou il le voudroit évincer, il sera tenu de luy payer ses labours et semences ainsi qu'il est porté au bail qui luy en a esté fait, lequel bail lesdits sieur et demoiselle Callou ont receu en leurs mains pour se faire payer par ledit Macquet des arrérages des pensions de ladite cense échues jusqu'au jour de saint Martin d'hyver ¹ dernier. Et pour l'année de pension qui écherra au jour de saint Martin d'hyver prochain et celles qui écherront ensuite, elles apartiendront audit sieur Delasalle, auquel lesdits sieur et demoiselle Callou ceddent et transportent par ces présentes tous leurs droits, noms, raisons et

fol. 1v

actions qu'ils ont et pourroient avoir a cet égard en vertu dudit bail qu'ils mettront entre les mains dudit sieur Delasalle dans ledit jour de saint Martin d'hyver prochain pour se faire payer desdites pensions dont il poursuivra le payement a ses frais et risques sans recours contre lesdits sieur et demoiselle Callou. La déclaration des héritages de laquelle cense ensuit, sçavoir :

1. Un septier a Cruseiller royé Arnout Queneuil, d'une part, et madame Emain, d'autre.
2. Deux quartels a la couture a Nauge, royé monsieur d'Acy, d'une part, et Antoine Rebout, d'autre.
3. Trois quartels et demy aux Hormisseaux, royé la veuve Jean Petit, d'une part, et Lepoivre, d'autre.
4. Vingt cinq verges en ce meme lieu, royé Antoine Rebout, d'une part, et Jean Jacob, d'autre.
5. Vingt cinq verges en ce mesme lieu, royé les héritiers Lepoivre, d'une part, et les prez, d'autre.
6. Trois quartels ou environ a la prez, royé Pierre Vilain, d'une part, et Lespagnol, d'autre.
7. Six quartels a la Naux de Tremoillie, faisant hache, royé le Hosle, d'une part, et Gobert Distribué, d'autre.
8. Soixante quatre verges au Trou de Regnard, royé les Eplures, d'une part, et le Hosle, d'autre.

¹ Ont receu en leurs mains pour se faire payer par ledit Macquet des arérages des pensions de ladite cense échues jusqu'au jour de saint Martin d'hyver *souligné*.

9. Soixante deux verges au Poirier d'Arzilly, royé Blondet, d'une part, et Dogny, d'autre.

10. Soixante trois verges sur le haut de Montizeau, royé Saint Pierre, d'une part, et le seigneur d'Acy, d'autre.

11. Soixante treize verges en ce meme lieu, royé Samson, d'une part, et d'Ogny, d'autre, a la Fosse le poulain.

12. Item deux septiers au chemin de la hache, royé la veuve Hemain, d'une part, et Paté, d'autre.

13. Un septier au chemin de la couture a Nauge, royé Roger Macquet, d'une part, et Gobert Distribué, d'autre.

fol. 2

14. Trois quartels en ce meme lieu, royé les héritiers de Gérard Lefebvre, d'une part, et Philbert Queutelot, d'autre.

15. Trois quartels au hoste a la Ronche, royé monsieur Camart, d'une part, et Robert Lapicrre, d'autre.

16. Six quartels et demy a la Gaitiere, royé les héritiers de Simon Arnout, d'une part, et les héritiers de Jean Jacob, d'autre.

17. Un quartel et demy a Coicluré, royé les Eplures, d'une part, et madame Leclerc, d'autre.

18. Deux quartels a la Naux Baranger, royé les héritiers Lepoyvre, d'une part, et Leblond de Chateau, d'autre.

19. Deux quartels et demy a la Vicille Voye, royé la veuve Distribué, d'une part, et Lepoyvre, d'autre.

20. Trois quartels ou environ sur le hoste de la Garenne, d'une part, et le seigneur d'Acy, d'autre.

21. Un septier ou quartier faisant hache, royé François Distribué, d'une part, et Louis Arnout, d'autre.

22. Cinq quartels en ce meme lieu, royé les héritiers Hemain, d'une part, et les héritiers du comte du Bac, d'autre.

23. Deux quartels et demy a la Croix Martin Souëf, royé les héritiers de Gérard Lefebvre, d'une part, et Souëf, d'autre.

24. Un septier au chemin de la Charme, royé Philbert Queutelot, d'une part, et Samson, d'autre.

25. Trois quartels a la Ladriere, royé Saint Pierre, d'une part, et le sieur Samson, d'autre.

26. Cinq quartels a la Ladriere, royé le sieur Distribué, d'une part, et Cornet, d'autre.

27. Cinq quartels en ce meme lieu, royé Camart, d'une part, et madame Camart, d'autre.

fol. 2v

28. Cinq quartels au chemin d'Avausson, royé le seigneur d'Acy, d'une part, et Camart, d'autre.

29. Un septier a la Ladriere, royé le seigneur d'Acy, d'une part, et Samson, d'autre.

30. Deux quartels et demy a la Naux de Bare, royé Nicolas Distribué, d'une part, et Jean Jacob, d'autre.

31. Six quartels et demi a la Saux, royé les Eplures, d'une part, et la veuve Distribué, d'autre.

32. Cinquante une verges sous l'épine du Ru, royé la veuve Distribué, d'une part, et le Hosle, d'autre.

33. Trente cinq verges a la hure aux Herrons d'Oye, royé Laurent Guillaume, d'une [part], et Paté, d'autre.

34. Trois quartels entre le hoste de la garenne, ladite piece faisant hache.

35. Trois quartels a l'épine Herbin, royé la riviere, d'une part, et Louis Arnout, d'autre.

36. Un septier a la Croisette, royé les héritiers Dublond, d'une part, et Dubus, d'autre.

37. Sept quartels a Surchaux, royé Camart, d'une part, et Laurent Guillaume, d'autre.

38. Trois quartels a la Naux Moroy, royé le hoste, d'une part, et Jean Arnout, d'autre.

39. Soixante une verges au dessus de la Naux Moroy, royé Souef, d'une part, et Lepoyvre, d'autre.

40. Trois quartels en ce mesme lieu, royé François Distribué, d'une part, et Nicolas Arnout, d'autre.

41. Six quartels a Naule, royé Camart, d'une part, et Leblond, d'autre.

42. Deux quartels a la coste de la Demoiselle, d'une part, et Jean Jacob, d'autre.

43. Cinq quartels a Courbancé, royé Dogny, d'une part, et Gobert Distribué, d'autre.

44. Trois quartels a la Moulle, royé le sieur Distribué, d'une part, et Roger Macquet, d'autre.

fol. 3

45. Trois quartels cinq verges a l'espine du Ru, royé Saint Pierre, d'une part, et Roger Macquet, d'autre.

46. Deux quartels en ce mesme lieu, royé les héritiers de Roger Macquet, d'une part, et Leblond, d'autre.

47. Un quartel et demy a Courbancé, royé Jean Berthe, d'une part, et Dubus, d'autre.

48. Vingt cinq verges au Sachet, royé Lespagnol, d'une part, et la veuve Hemain, d'autre.

49. Cinq quartels sur l'épine du Ru, royé Philbert Queutelot, d'une part, et Guillaume Pascal, d'autre.

50. Soixante sept verges au blanc chemin, royé madame Leclerc, d'une part, et Robert Paschal, d'autre.

51. Deux quartels ou environ, royé la garenne Colbert, d'une part, et Distribué, d'autre.

52. Six quartels a la Nau Henrigrain, royé Camart, d'une part, et Distribué, d'autre.

53. Deux quartels a Baparme, royé les héritiers Jacques Diot, d'une part, et la Charliere, d'autre.

54. Trois quartels a Baparme, royé Robert Pascal, d'une part, et Coruet, d'autre.

55. Six quartels en ce mesme lieu faisant hache, royé les Eplures de part et d'autre.

56. Deux quartels en ce mesme lieu, royé François Distribué, d'une part, et Pierre Arnout, d'autre.

57. Trois quartels en ce mesme lieu, royé François Distribué, d'une part, et les Eplures, d'autre.

58. Un septier au chemin de Saux, royé Martin Soüef, d'une part, et Bouché, d'autre.

A prendre lesdits héritages comme ils se comportent sans les verger ny arpenfer, pour en jouir par ledit sieur achepteur ainsi que lesdits sieur et demoiselle vendeurs en jouissent et ont droit d'en jouir, en pleine propriété, des a

présent et pour toujours, a la charge de payer et acquitter a l'avenir les cens et autres droits seigneuriaux et tous les autres droits tels qu'ils

fol. 3v

soient dont les héritages de ladite cense pourroient estre tenus, mesme le droit de vente, en cas qu'il en soit du, le cas y échéant. Estant lesdits héritages ès seigneuries et juridictions foncieres des seigneurs des lieux. La présente vendition ¹ faite moyennant la somme de sept cens soixante livres, laquelle somme ledit sieur Jean Louis Delasalle, pour son dit sieur frere, a, du consentement desdits sieur et demoiselle vendeurs, présentement payée et fournie a messire Charles Rogier, écuier, seigneur de Luddes, demeurant a Reims, a ce présent, créancier hypothécaire sur ladite cense; de laquelle somme il s'est contenté, en quitte ledit sieur acheteur, lesdits sieur et demoiselle vendeurs et tous autres, et promet d'en tenir compte ausdits sieur et demoiselle Callou sur ce qu'ils luy doivent, mesme de raporter ladite somme audit sieur acheteur en cas qu'il soit évincé de ladite cense, ou inquietté par quelque créancier antérieur en hypothèque audit sieur de Luddes, sans que ledit acheteur soit tenu d'aucune discussion, sauf audit sieur de Luddes son recours et ses droits et actions contre lesdits sieur et demoiselle vendeurs qu'il se réserve en ce cas d'exercer ainsi qu'il appartient. Le tout sans préjudice a ce qui peut luy estre du au dela par lesdits sieur et demoiselle vendeurs. Déclarant ledit sieur Jean Louis Delasalle, pour son dit sieur frere, que ladite somme de sept cens soixante livres par luy présentement payée audit sieur de Luddes fait partie de celle de huit cens livres léguée par le sieur François Lefebvre, demeurant au fauxbourg de Cères, par son testament du seiziesme septembre mil sept cens cinq passé par devant Adnet et son confrere, notaires a Reims, pour contribuer a l'établissement des Ecoles crestiennes de Reims. Le surplus desdites huit

fol. 4

cens livres ou par dessus de ladite somme de sept cens soixante livres ayant esté employée, sçavoir : la somme de six livres douze soulds au payement du droit d'insinuation dudit leg testamentaire, et celle de trente trois livres huit soulds au payement des frais du présent contrat. Lesquels huit cens livres ainsi employez ont esté fournis par les sieurs Guillaume Rivart, marchand demeurant a Reims, et Gérard Muiron, laboureur, demeurant audit fauxbourg de Cères, exécuteurs

¹ La presente vendition écrit en caractères saillants.

dudit testament dudit sieur François Lcfebvre; de laquelle somme de huit cens livres ledit sieur Jean Louis Delasalle, pour sondit sieur frere, quitte et décharge lesdits exécuteurs testamentaires, et promet de les en faire tenir quittes par son dit sieur frere. Devesture et vesture faite par devant nous, notaires, et d'abondant. Promettant lesdits sieur et damoiselle vendeurs, mesme Maistre Jean Baptiste Callou, leur fils, avocat en Parlement, demeurant a Reims, a ce présent, sous l'obligation de leurs biens présents et a venir, solidairement l'un pour l'autre et chacun d'eux seul pour le tout, sans division ny discussion, au bénéfice desquels ils renoncent, garentir la présente vendition envers ledit sieur acheteur, de tous troubles et empeschemens quelconques pour le corps de ladite cense seulement et non pour les contenantes des héritages, sinon pour la quantité au total de quarente quatre a quarente cinq septiers de terre ou environ; ce que ledit sieur Jean Louis Delasalle, pour sondit sieur frere, a accepté et reconnu que lesdits sieur et demoiselle vendeurs luy ont mis entre les mains les titres de la propriété de ladite cense, au nombre de sept pieces cottées et paraphées par premiere et derniere, de Dallier, l'un desdits notaires sousignez, dont il se contente. Fait et passé audit Reims, l'an mil sept cens treize, le vingt troisieme janvier apres midy et ont toutes les parties signé a la minutte des présentes qui a esté controllée et insinuée.

[Signé] Herbin, Dallier.

Scellé a Reims, le 9 fév[ri]er 1713. Rec[eu] 12 s.

[*Au fol. 4v :*] 23 janvier 1713. Vu. Cense d'Acy aujourd'hui Romance. N° 3. Acquisition pour messire Jean Baptiste Delasalle, prestre, docteur en théologie, supérieur des Ecoles crestiennes de Reims, contre le sieur Jean Callou, bourgeois de Reims, et damoiselle Nicolle Roland, son épouse. Tabellionné [Signé] Herbin. [*D'une autre main*]. Vérifié appartenir a la maison. Romance.

56

1739, 29 décembre. Mazarin.

Vente par Michel Queutelot, marchand, demeurant à Mazarin, au Frère Supérieur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes et charitables établies à Rouen, faubourg et paroisse de Saint-Sever, stipulant pour lui Frère Généreux,

directeur de la maison des Ecoles chrétiennes de Reims, d'une petite cense sur le terroir d'Acy (Ardennes) et lieux voisins, moyennant la somme de 1200 livres pour prix principal (Rogier et Pauffin, notaires à Mazarin).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; deux feuillets. Hauteur, 240 mm; largeur, 170 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims, D 228, 12.*

e. Frère Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 230, 4-6.

INDIQUE : Ms RIEUL., pp. 16-17. *Arch. Hôtel de La Salle, C 299.* — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims 1970, p. 78, 103.

Par devant les notaires royaux résidens a Mazarin, soussignés, fut présent en personne le sieur Michel Queutelot, marchand, demeurant audit Mazarin, lequel a reconnu avoir vendu, cédé, quitté et transporté en tous droits de fonds, prop[ri]été et jouissance quelconque, sans en rien réserver ni retenir des maintenant et pour toujours, aux Freres supérieur général de l'Institut des Ecolles crestiennes et charitables établies a Rouen, faubourg et paroisse Saint Sever, assistans et représentans le corps de laditte communauté et autres établie dans le royaume, stipulans, acquéreurs et acceptans par Frere Généreux, directeur de la maison des Ecolles crestiennes établies a Reims, de présent en cette ville, porteur de la procuration générale desdits Freres supérieur, assistans, ce représentans laditte communauté et Institut des Ecolles crestiennes et charitables receue par Doury et son collegue, notaire a Rouen, le vingt quatre novembre dernier 1739, représentée par ledit Frere Généreux et a luy remise a cause des pouvoirs généraux y portés, pour servir tant pour l'entretien et subsistance desdits Freres qui tiennent les écoles sur la paroisse de S[ain]t Thimoté de Reims que pour les

fol. 1v

autres écoles de laditte ville, leurs successeurs ou ayans cause, une petite cense scituée sur le terroir d'Acy et voisins, consistante en terres labourables, actuellement detenue a louage par Charles Faucher, laboureur, demeurant audit Acy, moyennant cinq septiers et demy de segle et quatre septiers et demy de froment, par bail receu par Aubert, le huit juillet 1736, qui a esté actuellement remis ès mains dudit Frere Généreux avec tous les titres de propriété concernant laditte ferme dont il s'est contenté, ainsi que de laditte cense comme elle se tient et comporte et comme en jouit ledit Faucher, sans que le sieur vendeur soit obligé d'en livrer les héritages a corder ny a verger.

La présente vente faite moyennant la somme de douze cens livres que ledit sieur Queutelot a reconnu avoir présentement recue dudit Frere Généreux en especes de louis d'or, escus d'argent et autres monoyes ayant cours au royaume, par ledit sieur vendeur comptés, nombrés et emportés en présence des notaires, soussignés, outre les droits, vins bus entre les parties; provenant laditte somme de douze cent livres des charités faittes ausdits Freres des Ecolles crestiennes de Reims et employée en conséquence conformément et aux termes de laditte procuration portant pouvoir de ce faire, et a la charge par l'acquéreur d'entretenir le bail actuel a peine

fol. 2

d'indemnité en cas d'éviction, seigneurie fonciere du seigneur d'Acy et voisin baillage de Mazarin, coutume de Vitry, venant au sieur vendeur de la succession de Jeanne Bajot, sa mere, pour en jouir par les acquéreurs, aux charges cy dessus cédées, droits seigneuriaux, lots et vente, cens, surcens et redevances, si aucuns sont deubs, franc d'iceux jusqu'a hui et de toutes servitude et hipotheque quelconques. A quoy faire étoit présente damoiselle Anne Louise Colardeau, épouse dudit sieur Queutelot, de luy licenciée et autorisée, laquelle a eue et elle a ce pour agréable. Laquelle, en vertu de ladite autorisation, renonce a tout droit de douaire et convention matrimoniale sur laditte cense. Fait ainsi. Promettant, obligeant [...] les vendeurs a garentir et faire jouir, sur peine. Fait et passé a Mazarin, ce vingt neuf décembre mil sept cent trente neuf, par d[evant] les notaires sud[its] et soussignés, avec le[s] parti[es]. Lecture faite, insinuation notifiée. Contrôlé et insinué a Rethel le 30, par Lefebvre qui a receu 22 l. 4 s.

[Signé] Roger, Pauffin.

[*Au fol. 1, en tête :*] X^{bre} 1739. 1200 l.

[*Au fol. 2v :*] Acquisition pour les Freres des Ecolles crestiennes de Reims d'une petite cense scituée a Acy, moyennant 1200 l., du 29 X^{bre} 1739.

Cence d'Avaux-le-Château (Ardennes)

57

1743, 23 septembre. Reims.

Echange par les chanoines et Chapitre de Saint-Timothée au profit des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, d'une cense au terroir d'Avaux-le-Château (Ardennes).

A. Original. Registre des conclusions du Chapitre de Saint-Timothée, fol. 14. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, n. c.

INDIQUE : F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des écoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, dans *Cahiers lasalliens*, n^o 35, p. 80, 109.

Du lundy, 23^e septembre 1743, au Chapitre ordinaire, président Mr Noiron, en son tour *ad beneficia conferenda*, accompagné de Mrs Gobreau, d'Ailly, Chambort, Jourdain, Warthelle, Lefils [*en blanc*]. *Collocetur* a Mr le receveur la somme de [*en blanc*] tant pour les consultations d'avocat au sujet de l'échange projeté avec les Freres des Ecoles chrétiennes que pour un voyage fait a Avaux-le-Chateau pour une visite d'expert ¹.

[*Signé*] Gobreau, chan[oine], secrétaire.

Mr d'Ailly, receveur, ayant fait rapport au Chapitre qu'il avoit vendu la redevance de la cense d'Avaux échue a la Saint Martin derniere moyennant la somme de quatre vingt onze livres, Mrs ont agréé cette vente comme avantageuse au Chapitre ².

¹ *Registre des conclusions du Chapitre de Saint-Timothée, fol. 14*, dans *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, n. c. — *Cahiers lasalliens*, n^o 37, document 79.

En contre-échange de la maison, rue de Contray, que les chanoines de Saint-Timothée avaient cédée pour la commodité des écoles chrétiennes de la paroisse Saint-Etienne, les Frères de la communauté de Reims avaient abandonné auxdits chanoines plusieurs pièces de terre à Boulton-sur-Suippe (Ardennes) et la cense d'Avaux-le-Château dont il est ici question. Cf. *Cahiers lasalliens*, n^o 37, document 79.

² Conclusion du 20 janvier 1744, dans *Registre des conclusions du Chapitre de Saint-Timothée de Reims, fol. 15* [*Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, n. c.].

Cense et ferme de Bégnny (Ardennes)

58

1739, 12 décembre. Reims.

Vente par Jean Bosserelle, marchand, et Catherine Hillerin, sa femme, et consors, à Jean-Baptiste Desaint, dit Frère Généreux, directeur de la maison des Ecoles chrétiennes de la ville de Reims, comme fondé de pouvoir de Frère Timothé, supérieur général et ses assistants, d'un corps de ferme, avec terres labourables et prés, sis au terroir de Bégnny (Ardennes) et lieux circonvoisins, moyennant la somme de 1100 livres au marché principal (Canappe, notaire à Wassigny).

A. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; six feuillets. Hauteur, 240 mm; largeur, 170 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims, D 228, 7.*

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 225, 6 — 227, 4.

INDIQUE : Ms RIEUL., p. 16. *Arch. Hôtel de La Salle, C 299.* — *Cahiers lasalliens*, n° 35, p. 81, 114.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que par devant moy, Jean Canappe, notaire royal, tabellion garde-nottes de Sa Majeste en Vitry Vermandois, résident a Wasigny, en la présence des témoins cy apres nommés, furent présens en leurs personnes Jean Bosserelle, marchand; Catherine Hillerin, sa femme, qu'il autorise a l'efct des présentes qu'elle a dit avoir pour agréables; Guillaume et Michel Bosserelle, enfans dud[it] Jean Bosserelle, aussy marchands, tous demeurans aud[it] Wasigny, lesquels ont reconnus et confessés avoir volontairement vendu, ceddés, quittés et abandonnés comme par ces présentes vendent, ceddent, quittent, transportent et abandonnent en tous droits de fonds, propriété et possession, a commencer la jouissance dès a présent et pour toujours et promettent solidairement, l'un pour l'autre, un d'eux seul pour le tout, sans division, discussion, fidejussion a quoy ils renoncent, garantir de tous troubles, douaire, dettes, hipoteques, évictions, aliénations et autres empêchemens généralement quelconques, a Jean Baptiste

fol. 1v

Desain, dit Frere Généreux, directeur de la maison des Ecolles chrétiennes de la ville de Reims, au nom et comme fondé de la procura[tion] de Frere Timothé, supérieur général de l'Institut des Ecolles chrétiennes et charitables; Frere Etienne, premier assistant, et Frere Antoine, second assistant, tous trois faisant et représentant le corps de la communauté de Saint Yon, établie a Rouen, faubourg et paroisse Saint Sever, passé par devant Doury et son confrere, notaires royaux aud[it] Rouen, le vingt quatre novembre dernier deument sellée et contrôlée aud[it] Rouen, le vingt sept ¹, desd[its] mois et an par Assomme, par luy représentée en papier, dem[euran]t en lad[ite] ville de Reims, de présent aud[it] Wasigny, a ce présent et ce acceptant, acquéreur de bonne foy, pour et au nom de lad[ite] communauté de Saint Yon, c'est a-savoir : un corps de ferme consistant en terres labourables et prez dont la déclaration suit, sis au terroir de Bégnny et voisins.

1. Premièrement trois pugnets ² de pré

fol. 2

en une picce sise au terroir de Givron, en lieu dit le pré aux Saules, a prendre la rive d'en bas, royé du midy et du septentrion la veuve Boucher; d'un bout, du levant, Nicolas Thomas; d'autre, du couchant, les héritiers Margueritte Bosserelle.

2. Plus trois pugnets de pré, meme terroir, en lieu dit Courbraine, royé d'un costé Robert Bosserelle, d'autre led[it] Thomas; d'un bout le chemin, d'autre, led[it] Jean Bosserelle, vendeur.

3. Plus un quartel meme terroir, en lieu d[it] le gué Grison, royé d'un costé Landragin, d'autre, Cousin; d'un bout la riviere, d'autre, les terres.

4. Plus soixante verges de pré meme terroir, en lieu dit Courbraine, royé d'un costé, Michel Devie, d'autre, le seigneur de Wasigny ³; d'un bout les terres, d'autre a [*en blanc*].

5. Plus quatre vingt cinq verges de pré, terroir de Doumely, en lieu d[it] le pré Guillaume, royé d'un costé la veuve Boucher; d'autre, Thomas Devie; d'un bout et d'autre, les terres.

¹ Sept *en interligne*.

² Puguets.

³ Bégnny *bâtonné*; Wasigny *en interligne*.

fol. 2v

6. Plus trois pugnets de pré terroir de Givron, en lieu d[it] derriere l'enclos de Courbraine, royé led[it] enclos d'un costé, d'autre, Jean Boucher; d'un bout, Louis Alexandre Yvon, d'un autre, les terres.

7. Item douze verges de pré meme terroir en lieu d[it] Courbraine, royé led[it] Landragin, d'un costé, d'autre Robert Bosserelle; d'un bout, les terres, d'autre, led[it] Thomas Devie.

8. Item un quartel de pré, meme terroir, et meme endroit, royé les terres, d'un costé, d'autre, Charles Raulin; d'un bout, Jean Devie, d'autre, la veuve Luce.

Ensuivent les terres. Premièrement trois quartels au terroir dud[it] Bigny, en lieu d[it] aux terres Collet, royé d'un coté Jean Devie, d'autre, le seigneur de Bigny; d'un bout led[it] Jean Devie, d'autre, les héritiers Marg[ueri]te Bosserelle.

Item deux quartels meme terroir en lieu d[it] le Moulin a vent, royé les h[érit]iers de la veuve Boucher, d'un costé, d'autre led[it] Charles Raulin; d'un bout le chemin, d'autres, lesd[its] héritiers Boucher.

fol. 3

10. Item les deux tiers de cinq quartels, meme terroir, en lieu d[it] au dessous des Courtils, royé les héritiers Nicolas Thomas, d'autre Nicolas Thomas; d'un bout, l'enclos, d'autre, Jean Devie.

11. Item un arpent, terroir de Doumely, en lieu d[it] le fond petit Colait, royé d'un costé le seigneur dud[it] Bégnny, d'autre, led[it] Charles Raulin; d'un bout, led[it] Robert Bosserelle, d'autre, Louis Lebrun.

12. Item quarante cinq verges, meme terroir, en lieu d[it] derriere le bois de Catonnelle, royé d'un costé led[it] Charles Raulin, d'autre Guillaume Canart; d'un bout, led[it] bois, d'autre, led[it] seigneur de Bégnny¹.

13. Item un arpent, terroir dud[it] Givron, en lieu d[it] Courbraine, royé d'un costé Charles Raulin, d'autre, les héritiers Marguerite Bosserelle; d'un bout, les h[érit]iers de la veuve Boucher, d'autre, les héritiers Tristan Baudrillart.

14. Item cent treize verges de terre, meme terroir, en lieu d[it] derriere le bois la dame, royé led[it] Robert Bosserelle, d'un costé, d'autre, les héritiers Marg[ueri]te Bosserelle; d'un bout, led[it] bois, d'autre, les prez.

¹ *En marge* : Echangé avec 3 pugnets de pré lieu dit derriere le bois terroir de Givron.

15. Item deux quartelz de jardin, meme terroir,

fol. 3v

en lieu d[it] Courbraine, royé lesd[its] héritiers de la veuve Boucher, d'un costé, d'autre, led[it] Charles Raulin; d'un bout les [*en blanc*], d'autre, le chemin.

16. Item deux quartels de terre, meme terroir, en lieu d[it] au derriere de Bourbraine, royé d'un costé Bertaut Gobert, d'autre, led[it] Robert Bosserelle; d'un bout, le chemin, d'autres, Claude Canart.

17. Item cinq pugnets, terroir de Dreze, en lieu d[it] les terres Tournet, royé d'un costé Louis Lebron, d'autre, led[it] Charles Raulin; d'un bout, le chemin, d'autre, les prez.

Item cinq pugnets, terroir dud[it] Givron, en lieu d[it] sur le terme de Givron, royé d'un costé Charles Raulin, d'autre a [*en blanc*]; d'un bout led[it] Nicolas Thomas, d'autre a [*en blanc*].

18. Item le quart de la terre de la briqueterie planté tant en arbres que grefes a fruits, terroir dud[it] Bégnny, a prendre led[it] quart, royé led[it] Nicolas Thomas, d'un costé, d'autre led[it] Guillaume Canart; d'un bout, le ruisseau, d'autre, les jardins de Bégnny.

19. Item trois pugnets en nature de jardin, terroir dud[it] Givron, en lieu d[it] au derriere

fol. 4

du pachy de Courbraine, royé d'un costé lesd[its] héritiers Marguerite Bosserelle, d'autre lesd[its] h[ériti]ers de la veuve Boucher; budant d'un bout les prez, d'autre, le chemin.

20. Item un arpent en nature de jardin, meme terroir, en lieu d[it] devant la haute Bourbraine, royé d'un costé les prez, d'autres, pour partie, les terres de la piscine et pour l'autre les h[ériti]ers de lad[ite] veuve Boucher; d'un bout pour partie les prez, et pour l'autre lesd[its] h[ériti]ers Boucher, d'autre, lesd[its] terres de la piscine.

21. Item deux arpens de terre, meme terroir, en lieu d[it] au dessous de Courbraine, royé lesd[ites] terres de la piscine, d'un costé, d'autre, lesd[its] héritiers Marg[ueri]te Bosserelle; d'un bout, le chemin, d'autre, les h[ériti]ers de la veuve Boucher.

22. Item deux arpens, terroir dud[it] Doumely, pour partie, et pour l'autre terroir dud[it] Givron, en lieu d[it] les plattes terres, royé d'un costé lesd[its] h[ériti]ers de la veuve Boucher, d'autre, lesd[its] h[ériti]ers; d'un bout, le chemin, d'autre, la veuve Duart.

23. Item dix quartelz, terroir de Doumely, en lieu d[it] la Matte de faire, royé d'un bout

fol. 4v

lesd[its] héritiers Boucher, d'autre Courtois, comme fermier; d'un bout le chemin, d'autre, led[it] Robert Bosserelle.

24. Item deux quartels, terroir dud[it] Givron, en lieu d[it] la Haute Courbraine, royé Robert Bosserelle, d'un costé, d'autre, lesd[its] héritiers Boucher; d'un bout, les terres de la piscine, d'autre, le chemin.

25. Item cinq pugnets de terre en une piece, meme terroir, en lieu d[it] au derriere du bois la Dame, royé d'un costé le chemin d'Anne Duart, d'un bout, Jeanne Baudrillart, d'autre, Robert Bosserelle.

26. Item d'un arpent, terroir dud[it] Dreze, en lieu d[it] la terre Minot plantée tant en arbres que grefes a fruits, royé d'un costé Louis et Toussaint Lebrun, d'autre Simonne Thomas; d'un bout, les jardins de la cense de Folle pause, d'autre, les h[ériti]ers Nicolas Devie.

Tous lesquels prez, terres et jardins proviennent aud[it] Jean Bosserelle de son propre, excepté le dernier article qui luy vient d'acquisition; que led[it] Frere Généreux, acquéreur aud[it] nom, a dit et déclaré bien savoir et connoitre et s'en tenir pour content, a la charge pour lad[ite] communauté de Saint Yon de tous droits seigneuriaux accoutumés payé

fol. 5

d'ansieneté envers les seigneurs desd[its] lieux si aucuns sont dus que lesd[its] vendeurs ont déclarés ésonéré et quittes d'arrérages ainsy que de toutes dettes et hipotecques généralement quelconques jusques a huy. Lad[ite] vente faite moyennant et au marché principal la somme de vingt cens cinquante livres et vingt quatre livres pour épingles a lad[ite] Catherine Hillerin, femme dud[it] Jean Bosserelle, outre les vins ordinaires bus entre les parties et leurs amis et tenues pour contentes. Lesquelles dittes sommes de unze cens cinq[uan]te livres pour le prix p[rinci]pal et vingt quatre livres pour épingles ont

été présentement payées, comptant, par led[it] acquéreur ausd[it] vendeurs qui leur a comptées en pieces de louis d'or de vingt quatre livres piece, écus de six livres pieces et monnoyes ayant cours, comptés, nombrées et réellement délivrées en la présence et a la vue dud[it] no[tai]re et témoins, que lesd[its] vendeurs reconnaiss[ent] et confessent avoir recues et se tiennent pour contens et bien payés, et en quittent et déchargent a lad[ite] communauté de Saint Yon et tous autres. Déclarant led[it] Frere Généreux, esd[it] nom, que lad[ite] somme

fol. 5v

provient de donation faite pour la subsistance des Freres des Ecolles chrétiennes de la communauté de Saint Yon qui tiennent l'école de charité sur la paroisse de Saint Thimothé de lad[ite] ville de Reims, desq[ue]lles écolles chrétiennes feu Mr Jean Baptiste de la Salle, vivant chanoine de la cathédrale de lad[ite] ville de Reims est instituteur, car ainsy, etc., consentent lesd[its] vendeurs, etc. Promettant, etc., sur peine, etc. Obligeant, etc. Renonçante, etc., mesme lad[ite] Catherine Hillerin a tous droits de douaire qu'elle pourroit avoir et prétendre sur lesd[its] héritages cy dessus présentement vendus. Fait et passé aud[it] Wasigny, en l'Etude de moy, dit, notaire, l'an mil sept cens trente neuf, le douziesme jour du mois de décembre, heure de midy, en la présence de Jacques Manceaux, laboureur, et de Jaques Clouet, ouvrier en laine, témoins qui ont signés avec lesd[ites] parties et moy, en la minutte des présentes apres lecture faite. Controllé, insinué aud[it] Wasigny, led[it] jour par Godart qui a reçu vingt livres seize sols. Délivré

fol. 6

pour premiere a l'acquéreur lesd[its] jour, mois et an, par moi, no[tai]re susd[it] et soussigné, depositaire de la minutte, sous le sel dud[it] notariat. Sellé led[it] jour.

[Signé] Canappe, no[tai]re royal.

[*Au fol. 1, en tête :*] 12 X^{bre} 1739. Vu St Yon, 1150 l., plus 24 l.

[*Au fol. 6v :*] 2. Acquisition de la cense de Bégnny au profit des Freres des Ecoles chrétiennes de Reims, 12 X^{bre} 1739. — 12 X^{bre} 1739. Contrat d'acquisition au profit des Ecolles chrétiennes de Reims d'une cense a Bégnny consenty par Jean Bosserelle et sa femme, d' Wasigny, 12 X^{bre} 1739; 1174 l. No[tai]re, 12 l. — 3 arpens un quartel de pré; 18 arpens de terre.

Cense de Givry-sur-Aisne (Ardennes)

59

1741, 1^{er} mars. Reims.

Vente par Pierre Blondel, le jeune, laboureur, et Jeanne Drouin, sa femme, demeurant à Boulton-sur-Suippe (Marne), à MM. Gérard Thierrion, Pierre Godinot, Pierre de La Salle et Simon-Philbert de La Salle, seigneur de l'Estang, demeurant à Reims, propriétaires des biens destinés à l'entretien des Ecoles chrétiennes et gratuites de la ville de Reims, d'un petit corps de cense, terres, bois et chenuevière au terroir de Givry et Saule-Champenoise (Ardennes), moyennant la somme de 900 livres au marché principal (Nouvelet et Clauteau, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; quatre feuillets. Hauteur, 245 mm; largeur, 175 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims, D 228, 5.* — Copie aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck; deux feuillets. Hauteur, 310 mm; largeur, 215 mm. *Arch. Maison généralice, CK 566, dossier VIII, n° 7.* — Copie simple. *Id.*, CK 566, dossier VIII, n° 1.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 224, 2 — 10 Mi 225, 1. — *Id.*, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 35.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 17. *Arch. Hôtel de La Salle, C 299.* — Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des écoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, dans *Cahiers lasalliens*, n° 35, p. 88, 124.

Par devant les notaires du roy en son baillage de Vermandois demeurans a Reims, soussignez, furent présens Pierre Blondel, le jeune, laboureur, et Jeanne Drouin, sa femme, qu'il autorise, demeurans a Boulton sur Suippe, lesquels ont par ces présentes vendus, ceddés, quittés, transportés et promis sous l'obligation et hypoteque de tous leurs biens présens et a venir, garantir, faire bon et valloir de tous troubles, dettes et hypoteques quelconques a messieurs Gérard Thierrion, Pierre Godinot, pretres, chapelains de l'église de Reims, Pierre Delasalle et Simon Philbert Delasalle, seigneur de l'Etang, tous deux conseillers du roy au Baillage Siege royal et présidial de Reims, tous demeurans en lad[ite] ville de Reims, propriétaires des biens destinés a l'entretien des écoles chrétiennes et gratuites des garçons qui se tiennent en lad[ite] ville, pré-

sens acquéreurs et ce acceptans, un petit corps de cense concistant en plusieurs pieces de terres, bois et cheneviere scitués au terroir de Givry et Saule Champenoise, cy apres déclarés, appartenantes auxd[its] vendcurs, desd[its] propres et naissans de lad[ite] Drouin a qui elles sont écheues par le partage des biens de Pierre Drouin, son pcre, suivant le lot qui a été mis présentement ès mains desd[its] sieurs acquéreurs.

Terres scitués au terroir de Givry.

1. Vingt neuf verges un quart de verge de terre au lieu dit la Potence, royé lcs compersonniers, de part et d'autre.

2. La moitié de quatre quartels de terre lieu dit la Mondaine a prendre la lisiere vers Soleil couchant, royé [*en blanc*].

3. Deux quartels et demy de terre, lieu dit le pré Millot, royé André

fol. 1v

Meunier, d'une part, et Pierre Bourbon, d'autre part.

4. Moitié de quatre quartels et demy de terre, lieu dit Montalan, a prendre du costé et royé de Gilles Hinguerlot, d'unc part, et son personnier, d'autre.

5. Moitié de quatre vingt dix verges de terre, en lieu dit le trou de Bœuf, du coté du couchant, royé son compersonnicr, d'une part et d'autre.

6. Moitié de quatre vingt verges de terre, lieu dit Grand Glayel, a prendre la liziere vers soleil couchant, et royé son compersonnier, d'autre.

7. Moitié de cinq quartels de terre en ce meme lieu dit [*en blanc*] a prendre la lisiere du coté du couchant, royé S[ain]t Martin d'une part et son personnier, d'autre.

8. Moitié de quatre vingt verges, lieu dit dessous la Cesme, a prendre la lisiere du coté du levant, royé Alexandre Fromentin, d'une part, et ses compersonniers, d'autre part.

9. Moitié de cinquante verges de terre, lieu dit le pré de S[ain]t Denis, a prendre du coté de Saules Champenoises, royé Letinois, d'une part, et son personnier, d'autre.

10. La moitié de quarante verges de terre, en lieu dit Bacquarat, a prendre la lisiere vers soleil couchant, royé son compersonnier d'une part, et les héritiers Robert Lamart, d'autre.

11. Une cheneviere au dessous du jardin, devant la maison dud[it] Pierre Drouin, contenant treize verges, royé Joachim Husson, d'une part, Mr Mopinot, d'autre part; budant

fol. 2

d'un bout au jardin, et Joachim Guérin, d'autre.

Terres et bois de Saules Champenoise.

12. Cinquante verges de terre lieu dit sur l'étang de Perte, royé son compersonnier d'une part, et Cadet Millet de Doux, d'autre part.

13. Le tiers de treize quartels onze verges de terre, lieu dit la conquete d'Ely, a prendre dans la piece, du coté de soleil levant, royé les dames religieuses de Rethel et son compersonnier, d'autre; d'un bout a la petite queue d'en bas et d'autre a la terre rousse qui conduit jusqu'au bout de la longueur des deux tourvicies; d'un bout aux dames religieuses de Rethel, du coté de Saule Champenoise.

14. Et douze verges et demy de bois, au bois de Brésille, a prendre le bout du levant royé l'Hotel Dieu de Reims, d'une part, et son compersonnier, d'autre part.

A prendre lesd[ites] pieces d'héritages ainsi qu'elles se contiennent et comportent, sans les verger ny arpenfer, pour en jouir par lesd[its] s[ieu]rs acquéreurs en toute propriété et usufuit dès maintenant a toujours et servir a l'entretien des Freres des Ecoles chrétiennes, a charge par eux de payer et acquitter a l'avenir les cens, surcens et autres droits seigneuriaux anciens et accoutumés dont lesdits héritages peuvent estre chargés; au surplus franchises et

fol. 2v

quittes de toutes dettes et hypoteques quelconques, tenue a louage par Maurice Gringuet ¹, boucher audit lieu de Givry, qui en rend trente neuf livres de pension annuelle; laquelle au jour de s[ain]t Martin sera touché et appartiendra auxdits sieurs acquéreurs qui seront au moyen de ce tenus d'entretenir le bail fait audit Gringuet; sinon, en cas d'éviction, payer ses dommages et intérêts si aucuns sont dus. La présente vente faite ² moyennant la somme de neuf cens

¹ *Alias* Gringuet.

² La présente vente *écrit en caractères saillants*.

livres ¹, laquelle somme lesdit vendeurs ont reconnu avoir reçu comptant desdits sieurs acquéreurs en especes comptés et réellement délivrés, présents nous, notaires, dont ils se sont contentés, les en quittent et déchargent et tous autres a toujours et se sont démis, devetus et désaisys de la propriété desd[its] héritages et ont consentis que lesd[its] sieurs acquéreurs en soient vetus et mis en bonne possession, saisine et jouissance par qui il appartiendra.

fol. 3

Prom[ettant], oblig[ant], ren[onceant]. Fait et passé a Reims, ès Etudes, l'an mil sept cent quarante un, le premier mars; et ont lesdits parties signés en la minutte des présentes. Con[tro]llé et ins[inué] le sept dud[it] mois par de Recicourt qui a receu seize livres seize sols et demeurée a Clauteau l'un desd[its] no[taires] soussignez.

[*Signé*] Nouvelet, Clauteau.

[*Dans la marge*] Scellé led[it] jour.

[*Au fol. en tête :*] 1^{er} mars 1741. Vecture, 3 may 1741. Cinquante neuvieme.

[*Au fol. 4v :*] Ferme de Givry. Les Freres en jouissent depuis le 1^{er} mars 1741. — Ferme de Givry, du 1^{er} mars 1741; 900 l[ivres], Vu. N^o 59, N^o 1. Acquisition pour messieurs Thiérion, Godinot et Delasalle, propriétaires des biens destinez a l'entretien des écoles gratuites des garçons de Reims, contre Pierre Blondel, le jeune, laboureur, et Jeanne Drouin, sa femme, dem[euran]ts a Boulton. Tabellionné.

[*Signé*] Nouvelet.

60

1741, 3 mai. Reims.

Mise en possession par Etienne Guérin, juge et maire en la Justice de Givry, au profit de MM. Gérard Thierrion et Pierre Godinot, prêtres, chapelains de

¹ Somme de neuf cens livres écrit en caractères saillants.

l'église de Reims; Pierre de La Salle et Simon-Philbert de La Salle, seigneur de l'Étang, conseillers du roi au Présidial de Reims, propriétaires des biens destinés à l'entretien des Ecoles chrétiennes et gratuites de Reims, de la cense de Givry et bans voisins.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Nouvelet et Clauteau, du 1^{er} mars 1741, dont la grosse a été transcrite dans le document 59 [fol. 3 (p. 36)].

C. Copie du XVIII^e siècle Rome. *Arch. Maison générale*, CK 566, dossier VIII, n^o 1.

Fol. 3

Ce jourd'huy, troizieme jour de may mil sept cent quarente un, par devant nous, Etienne Guérin, juge et maire en la Justice de Givry, assisté de Remy Mercier, notre greffier ordinaire, est comparu Mr Pierre Thullier, pretre, docteur en théologie et curé dudit Givry, lequel nous a montré et exhibé certain contrat passé en forme par devant Nouvelet et Clauteau, notaires royaux demeurants a Reims, datté du premier mars dernier, controllé, insinuée et scellée le sept dudit mois par Recicourt qui a receu seize livres seize sols, et tabellionné par ledit Nouvelet, par lequel appert Pierre Blondel, le jeune, laboureur, et Jeanne Drouin, sa femme, de luy autorisé, demeurants a Boulst sur Suipe, lesquels ont vendus, ceddez et quittez et transportez dès maintenant

fol. 3v

et pour toujours a Messieurs Gérard Thiérion, Pierre Godinot, pretres, chapelains de l'église de Reims; Pierre de La Salle et Simon Philbert de La Salle, seigneur de l'Étang, tous deux conseillers du roy au Baillage Siege royal et présidial de Reims, tous demeurants en la ville de Reims, propriétaires des biens destinées a l'entretien des Ecoles chrétiennes et gratuites des garçons qu'ils se tiennent en laditte ville, un petit corps de cense consistant en terre et bois, scize au terroir dudit Givry et bans voisins, moyennant la somme de neuf cens livres au marché principal, suivant comme il est porté audit contrat et la déclaration des terres et bois comme ils sont spécifiez au susdit contrat, requérants vouloir vetir et ensaisiner ledit contrat.

Nous, lecture faite dudit contrat susdatté, duement controllé, insinuée et scellée, nous avons ensaisinez et ensaisinons le susdit contrat et mettons lesdits Freres d'écoles des garçons en bonne et paisible possession, afin que cy apres il

ne s'y fassent aucuns veti ny n'emplissement au préjudice de leurs dit contrat. Et a ledit s[ieu]r Thullier signé avec nous et notre greffier, signé en la minutte, Thullier; Guérin, juge, et R. Mercier, greffier. Et a coté est écrit : a nous vingt cinq sols et a notre greffier, pour son voyage pour faire controllé la minutte, que vacquation, vingt cinq sols. La minutte est controllé a Attigny, ledit jour, par Desbans qui a receu trente sols, et ledit contrat rendu audit s[ieu]r Thullier.

Délivré pour coppie audit s[ieu]r Thullier, ce requérant, par moy, greffier, soussigné, les jours, mois et an que dessus.

[Signé] R. Mercier, greffier.

61

1745, 12 mai. Reims.

Décharge par Sœur Marthe-Charlotte de Roye de La Rochefoucauld pour les droits de vente de l'acquisition ci-devant énoncée.

C. Copie à la suite du contrat d'acquisition du 1^{er} mars 1741. *Rome. Arch. Maison générale*, CK 566, dossier VIII, n^o 1.

N^o 84. Nous, abbesse de l'abbaye royal de Saint Pierre de Reims, reconnoissons avoir reçu les droits de ventes de la présente acquisition, sauf tous autres droits. A Reims, le douze may mil sept cent quarante cinq. S[œu]r Marthe Charlotte de Roye de La Rochefoucauld, abbesse ¹.

¹ Document transcrit à la suite du contrat passé par-devant Nouvelet et Clauteau, le 1^{er} mars 1741 (document 59, dont copie aux *Arch. Maison générale*, CK 566 [Reims, acquisitions de La Salle]).

Cense de Wasigny (Ardennes)

62

1719, 14 février. Reims.

Extrait du testament de damoiselle Françoise Audry, fille majeure, demeurant à Reims, rue Neuve. Donation à Jean-Baptiste de La Salle d'une cense au terroir de Wasigny (Ardennes) et lieux circonvoisins.

C. Copie sur papier; six feuillets. Hauteur, 270 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Marne*, D 233, 16. — Extrait signifié, signé Masson, Turlin. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 233, 19. — Copie non signée. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 233, 17.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 333, 5 — 10 Mi 337, 1. — *Id.*, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 10.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 17. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — *Cahiers lasalliens*, n° 27, p. 107. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 19, 17. — Georges RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. II, Paris, 1938, p. 63.

Par devant les notaires du roy en son baillage de Vermandois, demeurant a Reims, soussignez, fut présent damoiselle Françoise Audry, fille majeure, jouissante de ces droits, demeurant audit Reims, rue Neuve, paroisse S[ain]t Denis, estant en bonne santé, revetu de ces habits ordinaires, allant et venant, saine d'esprit, mémoire et entendement ainsi qu'il est apparu aux notaires, soussignez, par l'inspection de sa personne et a ses paroles. Considérant qu'il n'y a rien si certain que la mort et incertain que l'heure d'icelle et ne désirant décéder intestat mais pourvoir au salut de son ame et disposer de ses biens, a ces causes, a fait son testament et ordonnance des dernieres volontés et intention ainsi qu'il ensuit cassant, révoquant et annullant tous autres testament et codicil qu'elle a cy devant fait, voulant le présent avoir lieu et sortir son plain et entier effet.

[*Clauses relatives à son inhumation. — Fol. 1v. Legs divers : paroisse Saint-Denis, aux pauvres de ladite paroisse; Hôpital de Saint-Marcoul. — Fol. 2v.*

Legs à la communauté du Saint-Enfant-Jésus, au couvent des Pères minimes et au couvent des dames Carmélites de la ville de Reims.]

fol. 3

Laditte damoiselle testatrice reconnoissant que les Ecoles chrétiennes nouvellement ébably audit Reims par les soins et sous la direction de monsieur Jean Baptiste Delasalle, pretre, cy devant chanoine de l'église Notre Dame de Reims, sont d'une grande utilité et font un grand bien dans cette ville par les soins que se donnent les Freres maitres desdittes écoles qui instruisent gratuitement et avec édification les jeunes garçons, désirant de sa part contribuer en quelque chose ¹ en une si bonne œuvre, a la stabilité et conservation desdittes écoles, elle a donné et légué par ce présent testament audit sieur Jean B[aptis]te Delasalle, propriétaire de la maison habité dans la rue Neuve de cette ville par lesdits Freres maitre desdittes écoles, une cense appartenante a laditte testatrice laquelle consiste en plusieurs corps d'héritage, scize au terroire de Vuasigny et terroir voisin sans en rien réserver, tenu présentement a louage par Jacques et Jean les Manceaux, laboureur, demeurant audit lieu, a la redevance de vingt et un septier de froment et quinze livres de boeure par chacun ans; pour laditte cense demeurer uny a laditte maison et appartenir audit sieur Delasalle et a ses successeurs, propriétaire de laditte maison, tant et si longtemps que

fol. 3v

lesdittes écoles subsisteront et que laditte maison sera occupé par lesdits Freres maitres des écoles et qu'ils enseigneront dans cette ville comme ils font actuellement; priant laditte damoiselle testatrice ledit sieur Delasalle et ses successeurs de leurs faire annuellement aumosne du revenu de laditte cense sans la divertir a autre usage tant que lesdittes écoles subsisteront. Et s'il arrivoit que l'établissement perpétuel desdittes écoles se fit par lettre patente, et que laditte maison habité par lesdits Freres maitres y devienne attaché a perpétuité, audit cas laditte cense y demeurera pareillement unis a perpétuité, sans que la succession de laditte damoiselle testatrice soit néanmoins tenu de faire l'amortissement a ses frais. Et ou s'il arrivoit au contraire, que lesdittes écoles cesseroient, et que les Freres maitres se retireroient de leur vie commune et cesseroient d'enseigner dans cette ville, audit cas laditte cense retournera aux plus prochains héritiers de la damoiselle testatrice alors suivant du costé et ligne des Gilbert.

¹ Contribuer en quelque chose *répété*.

[*Legs au sieur Billaudel, curé de Cumières; au sieur Remy, laitier. Fol. 4. Legs à Marcin de Clèves; aux enfants de feu Henry Champenois, sergent royal à Reims. — Fol. 4v. Legs aux enfants du sieur Martin Legros, aux enfants du sieur Girard Gaillard, aux enfants de feu damoiselle Victoire Gilbert, vivant, épouse du sieur Du Cheine. — Fol. 5. Legs à damoiselle Marguerite Audry, sœur de la testatrice; à la fabrique et paroisse de Saint-Denis pour la délivrance d'un prisonnier. — Fol. 5v. Legs aux enfants de Gaillard et veuve Deligny; à damoiselle Marianne Gilbert, cousine germaine de la testatrice.*]

fol. 6

Pour lequel présent testament accomplir et mettre a deu et entiere exécution selon sa forme et teneur, laditte damoiselle a nommé et élu vénérable et discrete personne monsieur Louis Delasalle, pretre, chanoine de l'église métropolitaine dudit Reims y demeurant, auquel elle a donné tout pouvoir et puissance de ce faire, soumettant entre ses mains tous ces biens quelconque jusqu'a l'entiere accomplissement d'iceluy, et auquel ¹ sieur Delasalle laditte damoiselle testatrice fait don et leg de six marcs d'argenterie, a son choix, le priant de les avoir pour agréable.

¹ Auquel *en interligne*. Il s'agit de Jean-Louis de La Salle (1664-1724).

2

MAISONS



Maison rue du Barbâtre

63

1746, 29 janvier. Reims.

Vente par Germain Senart, maître sergier; Marie-Françoise et Marie Senart, filles majeures, demeurant à Reims, à la maison et communauté des Frères des Ecoles chrétiennes et gratuites de Saint-Yon, ce acceptant pour ladite communauté Frère Généreux, directeur des Ecoles chrétiennes de Reims, d'une maison à Reims, rue du Barbâtre, moyennant la somme de 4600 livres en déduction et à compte des sommes dues par les vendeurs à Dlle Marguerite Plantin et Pierre Senart (Nouvelet et Clauteau, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; quatre feuillets. Hauteur, 240 mm; largeur, 175 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 229, 52. — Copie sur papier aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck; deux feuillets. Hauteur, 305 mm; largeur, 215 mm. *Arch. Maison généralice*, CK 566, dossier VIII, n° 14.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 274, 5 — 10 Mi 275, 3. — *Id.*, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 38.

INDIQUE : *Arch. Nationales*, L 963. — Ms RIEUL, p. 16. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*, Paris, 1905, p. 70 n. 1. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 152, 225. — Georges RIGAUT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. II, Paris, libr. Plon, 1938, p. 309.

A tous ceux qui ces ¹ présentes lettres verront, salut. Scavoir faisons que par devant M^{es} Jean Nouvelet et Louis Clauteau, notaires gardenottes et tabellions royaux au baillage de Vermandois, ressort du Siege royal et présidial de Reims, y demeurants, soussignés, furent présents Germain Senart, maitre sergier; Marie Françoise Senart et Marie Senart, filles majeures, toutes deux jouissantes de leurs droits, demeurans tous trois en cette ville de Reims, lesquels ont par ces présentes vendus, cédés, quittés, transportés et promis solidaire-

¹ A tous ceux qui ces écrit en caractères saillants.

29 Janvier 1746.



D229
52

En VOUS CEUX QUI CES

Presentes Lettres verront Salut. Envis faisons
quoy gardons & Me Jean Bourde et Louis (Tautau)
notaires qu'on desoties et tebelliers de yancy au
Sailly de normandis & lesfons d'usage de loyal
expresdial de yancy & demurants Soussignés
surent presens Germain. Esart & Maître
Sergin, & Marie françoise de laur et Marie
Lenore filles majeures toutes deux Nourissantes
de laur & de la demurants tous trois en ville
de yancy Loquel ont par les presentes vendus,
Cedés, quittés, transactés & promis solidairment
garantir faire hon et valloir de tout troubles
dettes, Hypothèques Impreschumans & Distances
quelconques a la maison & Communauté des
freres des Ecoles chrestiennes & gratuites de Sain-
yon Etablie en la ville de yancy, ce acceptant
pour lad. communauté de freres Genereux &
Directeurs des Ecoles chrestiennes & gratuites Etablie
en cette ville au nom de yancy & de la province,
Die freres Thierot de Supérieur general de
L'Institut des d. Ecoles & de ses assistants pape
a Rouen, Levinge quatre & dix sept mil & lxx
cens trente & neuf par devers & purger & sur
consentement de lad. ville, l'original de

ment garantir, faire bon et valloir de tous troubles, dettes, hypoteques, empeschemens et évictions quelconques a la maison et communauté des Freres des Ecoles chrétiennes et gratuites de Saint Yon établie en la ville de Rouen, ce acceptant pour lad[ite] communauté le Frere Généreux, directeur des écoles chrétiennes et gratuites établies en cette ville, au nom et en vertu de la procuration du Frere Timothé, supérieur général de l'Institut desd[ites] Ecolles, et de ses Assistans, passé a Rouen, le vingt quatre novembre mil sept cent trente neuf, par devant Doury et son confrere, notaires en lad[ite] ville, l'original de

fol. 1v

laquelle il a représenté, certiffié véritable, signé et paraphé en présence des notaires soussignés, *ne varietur* et est demeurée annexée a la minutte des présentes, une maison scize a Rcims, rue du Barbatre, en laquelle lesd[its] vendeurs font leur demeure et dont la plus grande partie est louée a plusieurs locataires, tenante aux Dames religieuses de la Congrégation, d'une part, et M. les chapelains de Nostre-Dame, d'autre, aboutissante au jardin desd[its] Freres des Ecolles chrétiennes, avec tous les ajustemens quy y sont attachés et qui consistent en une boiserie de cheminée unie avec une corniche servant de tablette dans une chambre basse, en entrant a droite, a laquelle cheminée il y a une plaque a coté de laquelle est un petit fourneau porté par des agraphes de fer; dans laquelle chambre est une strade posé sur le plancher par terre, élevé de quatre poulces, sur laquelle le lit est posé; dans une chambre haute au dessus du passage est une cloison de planches de sapin qui sépare lad[ite] chambre en deux; dans la cuisine occupée par le nommé Rogier, il y a une plaque a la cheminée; dans le jardin il y a une pierre a eau de quatre pieds et demy de long et deux pieds et demy de largeur; dans le fond dud[it] jardin est un rang

fol. 2

a porcs couvert de planches. Pour de lad[ite] maison ainsy qu'elle se contient et comporte, sans en rien réserver, sinon les planches non cloués ny attachés étantes au dessus d'une boutique et la mangeoire en pierres servant pour les porcs, qui resteront aux vendeurs, en jouir par lad[ite] communauté en toute propriété et usufruit a toujours et servir a l'entretien et a la subsistance des Freres des Ecolles de cette ville de Reims, et en commencer la jouissance et recevoir les loyers des locataires d'icelles a compter de Noël dernier et continuer a l'avenir; a charge par lad[ite] communauté de laisser jouir lesd[its] vendeurs des places qu'ils occupent actuellement dans lad[ite] maison jusqu'au jour de

saint Jean Baptiste prochain, sans en rien rendre ny payer; de laisser jouir les autres locataires des places qu'ils tiennent a bail pendant la durée de leurs baux ou le temps qu'ils ont droit d'en jouir; sinon, en cas d'éviction, payer leurs dommages et intérêts si aucuns sont dus, de payer les cens, surcens et autres droits seigneuriaux, si aucuns doit lad[ite] maison, et les droits de vente, le cas échéant, le dixieme denier a compter de Noel dernier, et la contribution aux frais des sacres de nos roys, et de souffrir toutes servitudes visibles et occultes, si aucunes se trouvent bien acquises sur lad[ite] maison dont lad[ite] communauté pourra se deffendre de son chef en vertu du contract d'acquisition de lad[ite] maison qui en a été passée par devant Monnoury et son confrere, notaires a Reims, le dix may

fol. 2v

mil six cent trente huit, la grosse duquel a été présentement avec les baux actuels de lad[ite] maison mis ès mains dud[it] Frere Généreux, sans aucun recours contre lesd[its] vendeurs, auxquels lad[ite] maison appartient en commun de la succession de leur mere et de l'acquisition qu'ils ont faicts d'un quart d'icelle, de Pierre Senart, leur frere, par licitation et arrangement de famille, passés ¹ entr'eux par devant Clauteau, l'un des notaires soussignés et son confrere, le neuf décembre mil sept cent quarante un, au surplus franche et quitte de toutes dettes et hypoteques, excepté celle dont sera parlé cy apres. Cette vente faite moyennant la somme de quatre mille six cent livres en déduction et acompte ² de laquelle somme lad[ite] communauté de S[ain]t Yon, ainsy que led[it] Frere Généreux s'y engage sous l'obligation et hypoteque de tous les biens desd[its] Freres et desd[ites] écolles spécialement de lad[ite] maison cy dessus acquise payer en l'acquit et descharge desd[its] vendeurs a d[amoi]selle Margueritte Plantin, veuve du sieur Jean Baptiste Duchatel, demeurante a Reims, la somme de trois cent livres en principal a elle deue par lesd[its] vendeurs, par le susd[it] contract du neuf décembre mil sept cent quarante un, et celle de sept cent livres aussy en principal de rente deue aud[it] sieur Pierre Senart par le mesme contract susdatté avec les intérêts desd[ites] deux

fol. 3

sommes courues depuis le neuf décembre dernier lesquels ne seront point imputées ny déduits sur le principal et tiendront lieu d'épingles, et continuer le paye-

¹ Entr' bâtonné une première fois.

² Moyennant la somme (...) et acompte de, *souligné*.

ment desd[its] intérêts jusqu'au remboursement a leur échéance par chacun an en conformité et sous toutes les memes clauses dud[it] contract. A l'égard des intérêts des sept cens livres dus aud[it] sieur Pierre Senart dont on n'a aucune nouvelle depuis pres de quatre ans, a été convenu qu'ils seront payés entre les mains et sur les quittances desd[ites] Marie Françoise et Marie Senart a leur caution juratoire et sous l'hypoteque de tous leurs biens, solidairement, si mieux n'aime led[it] Frere Généreux, aud[it] nom, les conserver en ses mains par forme de dépost sans que la prescription puisse en aucun cas estre apposée a l'avenir jusqu'au payement actuel de tout ce qui sera deu desd[its] intérêts jusqu'au moment de son retour ou certificat de sa mort, en bonne forme; quant au surplus du prix de lad[ite] vente montant a trois mille six cent livres, il en a été présentement payé comptant aud[it] Germain Senart, pour son tiers, la somme de douze cent livres en argent sonnant, compté et réellement délivré, présens nous, notaires, a lad[ite] Marie Françoise et Marie Senart, a chacune la somme de deux cent livres en déduction de pareille somme de douze cent livres ¹ revenantes a chacun pour leurs tiers dont ils

fol. 3v

se sont contentés, en quittent et déchargent led[it] Frere Généreux, aud[it] nom, et tous autres. Et quant aux deux mille livres restans, led[it] Frere Généreux, aud[it] nom, a promis les payer auxd[ites] deux sœurs Senart, a chacune pour moitié, a leur volonté et premiere réquisition, et jusqu'a ce leur en payer l'intérêt au denier vingt chacun an sans retenue de dixième ny autres, et se sont lesd[its] vendeurs demis et devestus de la propriété de lad[ite] maison, consentent que led[it] acquéreur aud[it] nom en soit vetu et mis en bonne possession par qui il appartiendra, et en outre a été payé auxd[its] vendeurs soixante quinze livres pour épingles dont quittance. Prom[ettant]. Oblig[eant]. Ren[onceant] ². En témoin de quoy, nous, notaires et tabellions susd[its], avons scellés et tabellionnés ces présentes qui furent faites et passées a Reims ès Etudes, l'an mil sept cent quarante six, le vingt neuf janvier, et ont lesd[ites] parties signés la minutte des présentes, controllés et insinuée a Reims le quatre février aud[it] an. Receu quatre vingt quatre livres six sols, signé de Recicourt.

[Signé] Nouvelet, Clauteau.

[En marge :] Scellé led[it] jour [paraphe].

¹ *Le passage* En déduction (...) cent livres *oublié par les notaires et ajouté en bas de la page a été transcrit à la place qui lui correspond dans le texte.*

² Prom[ettant]. Oblig[eant]. Ren[onceant] *écrit en caractères saillants.*

[*Au fol. 1, en tête :*] 29 janvier 1746. Maison rue du Barbâtre. Vû St Yon. — 4000 l.

[*Au fol. 4v :*] 29 de 1746. Maison rue Barbatre. Acquisition, rue Barbatre, pour les Freres des écolles crestiennes et gratuites de St Yon, établies a Rouen, contre Germain Senart et ses sœurs, dem[euran]ts a Reims. Tabellionné

[*Signé*] Nouvelet [*paraphe*].

64

1746, 1^{er} mars. Reims.

Mise en possession par Jean-Baptiste Blavier, avocat en Parlement, bailli de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, au profit de la maison et communauté des Frères des Ecoles chrétiennes et gratuites de Saint-Yon, acquéreur, de la maison énoncée au contrat ci-dessus.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Nouvelet et Clauteau, du 29 janvier 1746, dont la grosse a été transcrite dans le document 63, p. 45.

fol. 3v

A tous ccux qui ces p[rése]ntes lettres verront, Jean-B[aptis]te Blavier, avocat en Parlement, baillly de l'abbaye royale de S[ain]t Pierre de Reims, terres et scig[neu]ries en dépendantes, salut. Sçavoir

fol. 4

faisons que ce jourd'huy, premier mars mil sept cent quarante six, par d[evan]t nous, assisté de Me^e Louis Clauteau, nostre greffier or[dinai]re, est comparu Thomas Claude Gellé, sergent en ce baillage, lequel au nom et comme porteur de la présente grosse du contract de vente faite par iceluy cy devant et des autres parts écrit, s'est demis et devestu de la propriété de la maison y énoncée, et de son consentement en avons vestu ensaisiné et mis en bonne possession, saisinc et jouissance la maison et comu[nau]té des Freres des Ecolles crestiennes et gratuites établies a S[ain]t Yon, acquéreuse y dénommée, par le bail et tradition d'une plume a écrire, sauf tous droits. En témoin de quoy nous avons signés au registre des vetures et nantissements dud[it] baillage, la minutte des p[rése]ntes, con[tro]lléc le 15 dud[it] mois par de Récicourt qui a receu 7 l. 1 s.

[Signé] Clauteau.

[En marge :] Scellé led[it] jour [paraphe]. Con[tro]llé 7 l. 1 s. Gratis.

65

1746, 22 juillet. Reims.

Quittance par Dlls Marie-Françoise et Marie Sénart, filles majeures, à Frère Généreux, directeur des Ecoles chrétiennes et gratuites de Reims, au nom de la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes et gratuites de Saint-Yon, de la somme de 2048 livres.

A. Original établi à la suite du 1^{er} mars 1746, transcrit dans le document 63, p. 45.

fol. 4

Ce jourd'huy vingt deux juillet aud[it] an mil sept cent quarante six, par devant lesd[its] notaires, sont comparues Marie-Françoise Senart et Marie Senart, filles majeures, dem[euran]tes a Reims, dénommées au contract de ventc cy contre, lesquelles ont reconnues avoir présentement receu comptant de la communauté des Freres des Ecolles chrestiennes et gratuites de Saint Yon, acquéreuse de la maison énoncée au contract cy contre, la somme de deux mille quarante huit livres ¹, scavoir deux mille livres

fol. 4v

pour le restant a elles deu du prix de lad[ite] maison porté aud[it] contract cy contre, et quarante huit livres pour les arrérages de laditte somme principale courus jusqu'a ce jour dont elles se sont contentées, laditte somme leur ayant esté comptée et réellement délivrée, présens nous, notaires, par le Frere Généreux, directeur des Ecolles crestiennes et gratuites établies a Reims, a ce présent, au nom, qu'il est dénommé audit contract, en especes d'or et d'argent et monnoyes ayans cours, en quittent et deschargent laditte communauté de Saint

¹ La somme (...) quarante huit livres *écrit en caractères saillants.*

Yon et tous autres. Oblig[eant]. Ren[onceant] ¹ sans déroger audit contract et sans préjudice a ce qui reste deu du prix de laditte maison a la dame veuve Duchastel et audit Pierre Senart. Fait et passé a Reims ès Études, les jour et an susdits, et ont signez la minutte des présentes, controllé le vingt neuf des présens mois et an. Receu douze livres douze sols, signé de Recicourt.

[Signé] Nouvclet, Clauteau.

66

1754, 26 janvier. Reims.

Décharge délivrée par Marguerite Plantin, veuve de Jean-Baptiste Duchastel, aux Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, de la somme de 300 livres en l'acquit des frères et sœurs Senart.

A. Original établi à la suite du document du 22 juillet 1746, transcrit dans le document 65 [fol. 4v (p. 56)].

fol. 4v

Je soussigné, Marguerite Plantin, veuve de M. Jean-Baptiste Duchastel dénommé au présent contract, reconnois avoir receu des Freres des Ecoles cressiennes établies a Reims, en l'acquit des freres et sœurs Senart, la somme de trois cent livres p[our] le p[rinci]pal ancien désigné par le présent contract, ensemble les intérêts jusqu'à ce jour, dont je les quitte et descharge. A Reims, le vingt six janvier mil sept cent cinquante quatre.

[Signé] Margucritte Plantin, veuve Jean-Baptiste Duchastel.

¹ Oblig[eant]. Ren[onceant] écrit en caractères saillants.

Maison rue de Contray

69

1740, 19 septembre. Reims.

Autorisation accordée à MM. les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims pour abandonner à MM. les directeurs et propriétaires des Ecoles gratuites de Reims, d'une maison audit Reims, rue de Contray, moyennant la somme de 1000 livres. Cette somme devra être remboursée auxdits acquéreurs au cas où lesdites Ecoles gratuites cesseraient d'exister.

A. Original. *Registre des Conclusions du Conseil de l'Hôtel de Ville de Reims, 1740-1744.* Registre 102, pp. 42-43. — *Arch. Ville de Reims, Hôtel-Dieu, H 1, n° 4.*

C. Copie. *Arch. Ville de Reims, Hôtel-Dieu, H 1, n° 4.*

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 20 Mi 2-5. — *Id., Documents historiques*, 2 Ph Reims 31.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 15. *Arch. Hôtel de La Salle, C 299.* — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 163, 246. — [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*, Paris, 1905, p. 70 n. 1.

p. 42

Du lundy dix neuf septembre mil sept cent quarante. Au Conseil ou présidoit M. Adam Hachette, lieutenant, ou assistoient M^{es} Claude-Felix Hédouin, La Caille, Lequeux, Dorigny, Ledoux, Le Pescheur, Antoine Hédouin, Tronsson, de La Salle, Prudhomme, Frémyn de Branscourt et Rogier, tous conseillers échevins de cette ville de Reims, M. Maillefer, procureur syndic présent.

Lecture faite de la requête présentée a Messieurs par Messieurs les administrateurs de l'Hotel Dieu de

p. 42v

cette meme ville expositive que les Freres des écolles gratuites de cette ville tiennent dans leur principale maison une écolle disposée de facon qu'on ne

peut luy donner que tres peu de jour, et le défaut d'un air suffisant fait beaucoup souffrir les jeunes écoliers dont le nombre augmente tous les jours, les sieurs directeurs de cette maison ont proposez aux administrateurs de leur abandonner une maison appartenante audit Hotel Dieu, scize rue de Contray dont le jardin répond directement a l'écolle en question et pour procurer aux enfans un jour et un air dont ils ont un besoin indispensable on pouroit a peu de frais prendre des ouvertures sur ce jardin, la maison qu'ils demandent est tres resserrée, caduque de vétusté et ne peut faire le logement que d'un ouvrier du plus bas état; elle est louée cinquante cinq livres de redevance principale et ont en offre mil livres qu'une personne charitable veut bien donner gratuitement, cette concession seroit d'autant plus avantageuse que les ouvertures projetées donnant du jour et de l'air aux enfans préviendront les indispositions dont ils sont menacés par l'augmentation de leur nombre et donneront moins de sujets a l'Hotel Dieu, les administrateurs toujours attentifs au bien public comme aux intérêts des pauvres dont l'administration leur est confiée entrans dans ces considérations ne croyent pas devoir se refuser a cette concession. Déjà M^{rs} les chanoine et Chapitre de l'église de cette ville y ont donné leur consentement et pour conduire ce projet a sa perfection lesdits sieurs administrateurs demandent qu'il plaise a la Compagnie de leur permettre d'abandonner

p. 43

aux S^{rs} directeurs des biens des écoles gratuites la maison dont est question pour la somme de mille livres.

L'affaire mise en délibération, le Conseil de laditte ville a unanimement permis a Messieurs les administrateurs de l'Hotel Dieu de cette meme ville d'abandonner aux S^{rs} directeurs des biens des écoles gratuites la maison dont est question pour la somme de mille livres sous la condition expresse que dans les cas où les Freres desdittes écoles quitteroient cette ville ou cesseroient de faire et tenir lesd[ites] écoles lad[ite] maison retournera purement et simplement aud[it] Hotel Dieu en remboursant lesd[its] S^{rs} directeurs des biens desd[ites] écoles gratuites, et que l'acte d'abandon contenant lad[ite] clause il sera fourny une expédition pour estre déposé au cartulaire de laditte ville.

[Signé] Hachette, Maillefer.

70

Permission donnée aux administrateurs de l'Hostel Dieu d'abandonner pour 1000 *l.* aux Freres des écoles crétienues une petite maison rue de Contray dont le jardin répond directement a leur école pour procurer aux enfants un jour et un air dont ils ont besoin pour prévenir les indispositions dont ils sont menacés, a condition que dans le cas ou lesd[its] Freres quitteroient cette ville ou cesseroient de faire et tenir lesd[ites] écoles, lad[ite] maison retournera purement et simplement aud[it] Hostel Dieu en remboursant lesd[its] s[ieu]rs directeurs des biens desd[ites] écoles et que de l'acte d'abandon cont[ena]nt lad[ite] clause il en sera fourny une expédition pour être déposé au cartulaire de la ville.

[*En marge :*] 19 7^{bre} 1740. Abandon aux petits Freres d'une maison de l'Hostel Dieu, rue de Contray, pour 1000 *l.* a charge de retourner aud[it] Hostel Dieu en les remboursant en cas qu'ils cessent de tenir les écoles ¹.

71

1740, 25 octobre. Reims.

Conclusion du Bureau de l'Hôtel-Dieu de Reims autorisant l'abandon à MM. Thiérion, Godinot et Delasalle, d'une maison à Reims, rue de Contray, moyennant la somme de 1000 livres.

¹ Cf. *Arch. Ville de Reims, Hôtel-Dieu, H 1, 3, année 1740, fol. 1.* — *Cahiers lasalliens*, n° 35, p. 163, 246.

A. Original. *Arch. Ville de Reims*, Hôtel-Dieu, registre E 13, pp. 468-470.

C. Copie. *Arch. Ville de Reims*, Hôtel-Dieu, II 1, 5. — *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 23.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 315, 3-5. — *Id.*, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 30, 7.

INDIQUE : F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 163, 247.

p. 468v

Du mardy, vingt-cinq octobre mil sept cent quarente.

Au Bureau de ce jour ou étoient monsieur Parchape de Vinay, prévost et chanoine de l'église de Reims; Bourgoin, aussy chanoine de la mesme église; Canelle, écuyer, cons[eiller] du roy en sa Cour des monnoyes; Petit, Hédouin et La Caille, conseillers échevins de cette ville, tous gouverneurs et administrateurs de l'Hotel Dieu dudit Reims.

Monsieur de Vinay, président du Bureau, a raporté qu'en exécution de la conclusion du 6 7^{bre} dernier on s'est pourvu vers Messieurs du Chapitre et du Conseil de Ville pour avoir leur agrément sur la cession et abandonnement que messieurs les directeurs propriétaires et administrateurs de la maison et autres biens destinés a l'entretien des écolles chrétiennes et gratuites demandent de la maison appartenant a cet Hotel Dieu, rue de Contray, moyenn[an]t la somme de 1000 [livres] pour estre réunie et jointe a l'écolle gratuite tenue dans la meme rue, Messieurs du Chapitre ont donné leur approbation a cet abandon par leur conclusion du sept dud[it] mois de septembre, et Messieurs du Conseil de Ville, par leur conclusion du dix neuf du meme mois l'approuvent également sous la condition néantmoins que si les Freres

p. 469

desdittes écolles quittoient cette ville ou meme s'ils cessoient de faire et tenir lesdittes écolles, laditte maison retourneroit a cet Hotel Dieu en remboursant auxdits sieurs propriétaires et administrateurs lesdits biens, laditte somme de 1000 [livres]. Apres ces approbations il reste a scavoir si le Bureau juge a propos de perfectionner cet abandon sur lequel messieurs Gérard Thiérion et Pierre Godinot, prestres, chapelains de l'église de Reims, Pierre Delasalle et Simon-Philbert Delasalle, conseillers du roy au baillage royal et présidial de Reims, propriétaires et administrateurs des biens destinés a l'entretien desdittes écolles gratuites demandent et attendent présentement une décision.

L'affaire mise en délibération, lecture faite des conclusions susdattées, conclu a été que la maison dont est question, seize rue de Contray, consistante en une boutique sur laditte rue, cuisine, cour dans laquelle est un puit, bâtiment en aile couvert en apenty, jardin au fond, puit, latrine, deux chambres hautes, greniers et cave, le tout conformément au plan cy attaché, tenante d'une part au S^r Oudinet et d'autre au S^r Dejardin, sera abandonnée auxdits sieurs Thiérion, Godinot et Delasalle en leurs dits noms et qualités, pour la somme de mille livres une fois payée aux conditions énoncées dans la conclusion de Messieurs du Conseil de Ville. Et a l'instant lesdits sieurs Thiérion, Godinot et Delasalle, invités d'entrer, le Bureau leur a déclaré qu'il leur abandonnoit, comme de fait il leur abandonne dès a présent, la maison dont est question, avec les loyers courus depuis le jour de S[ain]t Jean B[aptis]te dernier, pour laditte maison estre réunie a la maison présentement occupée par lesdits Freres des écoles gratuites et aux écoles qu'ils y tiennent, rue de Contrait, a charge d'entretenir le bail fait a Remy Martinet pour neuf années, et en cas d'éviction luy payer ses dommages et intérêts, et aussy de payer tous les cens et surcens dont laditte maison peut estre tenu dès a présent et pour l'avenir, d'acquitter les droits royaux et seigneuriaux qui pouroient estre prétendus pour raison dud[it] abandonnement tels qu'ils puissent estre, et a telle somme qu'ils puissent monter et faire en sorte que l'Hotel Dieu ne soit aucunement inquiété a cet égard, et meme l'indemniser de tous événements, et ce moyennant la somme de mille livres sous condition expresse que si les Freres des écoles chrétiennes quittoient cette ville dans la suite ou sy meme en tel tems que ce soit ils cessoient de faire et tenir les écoles gratuites, laditte maison et dépendance suivant le plan actuellement présenté et visé retournera aud[it] Hotel Dieu pour estre réuni a ses fonds en remboursant par ledit Hotel Dieu aux s[ieur]s propriétaires et administrateurs des biens desdittes écoles laditte somme de mille livres lequel abandon, ensemble les conditions y attachées, lesd[its] s[ieur]s Thiérion, Godinot et Delasalle, en leur ditte qualité, ont accepté et ont présentement compté et délivré a M. Noel, receveur de cet Hotel Dieu, la somme de mille livres de laquelle il fera recette extraordinaire dans le compte

p. 470

prochain. Et ont lesdits sieurs Thiérion, Godinot et Delasalle, et led[it] s[ieu]r Noel signé avec nous, administrateurs, la présente conclusion.

[Signé] Parchappe de Vinay, Bourgoïn, Camille, Petit, Hédouïn, La Caille, G. Thiérion, P. Godinot, Noel, De La Salle de l'Etang.

[*A la p. 468, en marge :*] Abandonnement aux Freres des écolles chrétiennes de la maison, rue de Contray, moyennant 1000 l[ivres]. Délivré expédition au s[ieu]r Thiérion.

[*A la page 469, en marge :*] N^a. Les mille livres cy a costé n'ont pu estre portées en recette qu'a la datte du 24^e 7^{bre} 1741, suivant la conclusion du 19^e dud[it] mois.

72

1741, 19 septembre. Reims.

Conclusion du Bureau de l'Hôtel-Dieu de Reims autorisant M. Noel, receveur, à porter en recette extraordinaire, la somme de 1000 livres pour abandon aux Frères des Ecoles chrétiennes d'une maison, rue de Contrai.

A. Original. Arch. Ville de Reims, Hôtel-Dieu, Registre E 3, non paginée.

Du mardy, 19 septembre 1741.

Au Bureau de ce jour ou étoient messieurs Petit, Hédouin, La Caille et Lequeux.

Monsieur Petit, président, a représenté que tant que la conclusion du 25 8^{bre} 1740 portant abandonnement aux Freres des écolles chrestiennes de la maison, rue de Contray n'a point été signée, le receveur n'a pas cru devoir porter en recette la somme de mille livres qui luy a esté mise en main pour le prix de cette maison; les gouverneurs des biens de ces Freres n'ont signé que depuis peu et ce n'est meme que du jour d'hier que monsieur Delasalle de l'Étang a signé. A l'égard de Monsieur Delasalle, conseiller au Présidial, il est mort nouvellement sans avoir signé, mais ce deffaut que différens incidents ont occasionné, ne semble pas devoir retarder plus longtemps l'enregistrement de cette recette.

Sur laquelle représentation, conclu a esté que M. Noel, receveur, portera en recette extraordinaire dans le compte de 1740 a 1741, laditte somme de mille livres. Quoy faisant il en demeurera déchargé.

[*Signé*] Petit, Hédouin, La Caille, Lequeux.

[*Au fol. 2v :*] Recette extraordinaire de 1000 l[ivres] pour abandonnement aux Freres des Ecoles chrétiennes, d'une maison, rue Contray.

73

1741, 19 janvier. Reims.

Vente par Pierre Oudinet, maître barbier perruquier, et Julienne Jacquetel, sa femme, à MM. Gérard Thiérion et Pierre Godinot, prêtres, chapelains de Notre-Dame; Pierre et Simon-Philbert de La Salle, conseillers du roi au Présidial de Reims, y demeurant, propriétaires des biens destinés à l'entretien des Ecoles chrétiennes et gratuites de la ville de Reims, d'une portion de jardin aboutissant à celui de la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes, moyennant la somme de 375 livres.

A. Original sur papier; deux feuillets. Hauteur, 260 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 10. — Copie partielle aux armes de la Généralité de Châlons. *Arch. Maison généralice*, CK 566, dossier VIII, n° 5.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 308, 5-6. — *Id.*, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 32.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 15. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 164, 248. — [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*, Paris, 1905, p. 70 n. 1.

Nous soussignez, Pierre Oudinet, maître barbier perruquier, et Julienne Jacquetel, ma femme, que j'autorize, dem[euran]s a Reims, reconnoissons avoir vendu et promettons solidairement garantir, faire bon et valloir a Messieurs Gérard Thiérion, Pierre Godinot, pretres, chapelain de Notre-Dame; Pierre Delasalle et Simon Philbert Delasalle, tous deux conseillers du roy au Présidial de Reims, y demeurans, propriétaires des biens destinez a l'établissement et l'entretien des écoles chrétiennes et gratuites de cette ville, une portion de jardin dépendante d'une maison a nous appartenante d'acquisition que nous en avons faits de Pierre Henry et sa femme, par contract passé le vingt neuf aoust mil sept cens trente huit par devant Clauteau, notaire a Reims, laquelle

Janvier 1760.

291
10

Authentic

Nous soussignés Pierre ouvrier Maître barbier
 Perquies et Julien Jaquetel et la femme que
 j'autorise du Va Reims, reconnoissons avoir rendu
 et promettons solidairement garantie faire bon et valloir
 et Messieurs Gerard thiccion, Pierre godinot prestres
 chapelain de notre daut, Pierre Delafalle et Simon
 Philbert Delafalle sous deux feuillures du Royau
 prisdial de Reims y demourans propriétaires des
 lieux destines a l'establissement et l'entretien des écoles
 Chrestiennes et gratuites de cette ville, une portion de
 jardin dépendante d'une Maison a nous appartenante
 d'acquisition que nous en avons fait de Pierre Henry et
 sa femme par contract passé le vingt neuf jours
 mil sept cent trente trois pardevant Monsieur notaire
 a Reims, la quelle portion est aboutissante au jardin
 de la Communauté des freres des écoles Chrestiennes
 situés face au soleil du midy a prendre du mur mitoyen
 d'entre lesd deux jardins vingt neuf pieds huit pouces
 de longueur et cinq pieds l'epaisseur du mur qui doit estre
 fait de même hauteur que le mur qui sépare le jardin
 des freres des écoles (restans d'avec celui du ledit jardin)
 aux freres desd écoles qui seront aussy tenu de
 et relever a leur frais le mur mitoyen qui est sur
 le jardin de la d' Communauté derrière les écoles pour
 icelle fois y ultérieurement et sans fin a séparer pour
 l'avenir, nous rendons nous reconnoissans le possesseur
 en curateur qui est dans la dite portion de jardin que
 nous ferons démolir avec desputes et les matériaux
 de demolition nous y gardierons pour servir par



Lesdits acquereurs de ladite portion de Jardin ay devant
vendu ou toute propriété desd. Jourd'hui et a toujours
et en Communie la jouissance au quinze avril prochain
a la charge d'ay lesd. acquereurs de payer les imp.
directs et autres droits d'acquisition, mesme les
droits de Crete, d'aucuns, sont precludus sur ladite
portion de Jardin. Et par ceinte route faite
moyennant la somme de trois cent sixante
quinze livres, la quelle somme nous reconnoissons
avoir eue desd. acquereurs dont nous nous
contestons et les en tenons quittes et enore de la
somme de cinqvingt livres payes au Sr. le fevriere
architecte a Paris pour gratification de ses salaires
d'avois moyenné la présente vente, dont nous sommes
quittes pareillemnt. Lesd. surs acquereurs et tous autres
la quelle somme de quatre cent livres lesd. acquereurs
ont declaree leur avoir eue. Pour ce que par personne
qui n'ont voulu estre nommez pour contribuer a
l'augmentation ou Commodité de la maison destinee a
Le tablissement des écoles Chrestiennes de
et gratuites de ladite ville et pour y estre
révoqué et si en Compensé qu'une mesme
a Maison principale et dans les mesmes
intention des acquereurs, Prometton n.
d'en passer avec pardevant nosseigneurs
a en procurer le quiete, et l'ordre

Lesdits acquereurs de ladite portion de Jardin ay d'ailleurs
cédé en toute propriété des le Jourdhuy et a toujours
et en Commun avec la jouissance au quinze avril prochain
ala charge par lesdits acquereurs de payer les Imp
Sarcens et autres droits Seigneuriaux, mesme les
droits de Vente si aucuns sont préhensibles sur ladite
portion de Jardin la présente Vente faite
moyennant la somme de trois sens sixante
quinze livres, la quelle somme nous reconnoissons
avoir reçu desdits acquereurs dont nous nous
contenons et les en tenons quittes et encore de la
somme de Cinq Cing livres payés au Sr le fevre
architecte a Reims pour qualification de ses plans
d'avoir moyenné la présente Vente, dont nous rendons
quittes pareillement lesdits acquereurs et tous autres
la quelle somme de quatre Cinq sens lesdits acquereurs
ont déclaré avoir été fournie par personnes
qui nous sont été nommés pour contribuer a
l'augmentation et Commodité de l'ameubon destiné a
Letablissement des écoles Protestantes
et gratuites de ladite Ville et pour y estre
servoy et n'en composer qu'une mesme
a l'ameubon principale et dans les mesmes
intentions des acquereurs, Prometton et
d'en passer acte pardevant nosaires
a la premiere Requisition de l'un

ou l'autre des parties fait a Reims le
dix neuvieme janvier mil sept cent
quarante et six et avons signé

Pudinet. Jeanne Jaquetot

Gerard Thierion.
P. Godinet. 1.

De la Salle
De la Salle de la Cour

portion est aboutissante au jardin de la communauté des Freres des écoles chrestiennes, faisant face au soleil du midy, a prendre du mur mitoyen d'entre lesd[its] deux jardins vingt neuf pieds huit pouces de longueur y compris l'épaisseur du mur qui doit estre fait de meme hauteur que le neuf qui sépare le jardin des Freres des écoles crestiennes d'avec ccluy du s[ieu]r Desjardin, aux frais desd[its] s[ieu]rs acquéreurs, qui seront aussy tenus de rellever a leur frais le mur mitoyen qui est sur le jardin de lad[ite] communauté derriere les écoles, pour cette fois seulement, et sans tirer a conséquence pour l'avenir, nous, vendeurs, nous réservans le petit bâtiment ou ouvroir qui est dans laditte portion de jardin que nous ferons démollir a nos despens et les matériaux de démolition nous appartiendront, pour jouir par

fol. 1v

lesd[its] s[ieu]rs acquéreurs de laditte portion de jardin cy dessus vendu en toutte propriété dès ce jourd'huy et a toujours, et en commencer la jouissance au quinze avril prochain, a la charge par lesd[its] acquéreurs de payer les cens, surcens et autres droits seigneuriaux, mesme les droits de vente si aucuns sont prétendus sur laditte portion de jardin. La présente vente faite moyennant la somme de trois cens soixante quinze livres ¹, laquelle somme nous reconnoissons avoir reçu desd[its] s[ieu]rs acquéreurs dont nous nous contentons et les en tenons quittes, et encore de la somme de vingt cinq livres payés au s[ieu]r Lefebvre, architecte a Reims, pour gratification et ses salaires d'avoir moyenné la présente vente, dont nous, vendeurs, quittons pareillement lesd[its] sieurs acquéreurs et tous autres. Laquelle somme de quatre cens livres ² lesd[its] s[ieu]rs acquéreurs ont déclarés leurs avoir été fournye par personnes qui n'ont voulu estre nommés pour contribuer a l'augmentation et commodité de la maison destinée a l'établissement des écoles chrestiennes et gratuites de laditte ville et pour y estre réuniy et n'en composer qu'une mesme maison principale et dans les mesmes intentions des acquéreurs. Promettons, d'en passer acte par devant notaires a la premiere réquisition de l'une

fol. 2

ou l'autre des parties. Fait a Reims, ce dix neuvieme janvier ³ mil sept cens quarante et un et avons signez.

¹ De trois cens soixante quinze livres *souligné*.

² De quatre cens livres *souligné*.

³ La copie déposée aux *Arch. Maison généralice* porte au fol. 1, en tête, la date du 9 janvier 1741. C'est une erreur. Cf. *loc. cit.*, CK 566 [Acquisitions de La Salle].

[Signé] Oudinet, Julienne Jacquetele, Gérard Thierrion, P. Godinot, De La Salle, De La Salle de l'Etang.

[Au fol. 1, en tête :] 9 janvier 1741 [En marge :] quatorzième [Signé] GG [paraphe].

[Au fol. 2v, de l'écriture de Pierre de La Salle :] N° 14^e. Acte sous seing privé, du 19 janvier 1741, portant vente d'une portion de jardin appartenant à Mr Pierre Oudinet, peruquier, pour joindre et réunir au jardin de la communauté des Freres des Ecoles chrétiennes et gratuites.

74

1741, 23 février. Reims.

Vente par Madelaine Legros, veuve de Jean Dervin, maître sergier, demeurant à Reims, à MM. Gérard Thierrion, Pierre Godinot, chapelains de l'église de Reims; Pierre et Simon-Philbert de La Salle de l'Etang, conseillers du roi au Présidial de Reims, y demeurant, propriétaires des biens destinés à l'entretien des écoles chrétiennes et gratuites de la ville de Reims, d'un jardin audit Reims, rue de Contray, tenant à celui desdits Frères des Ecoles chrétiennes, moyennant la somme de 200 livres au prix principal (Nouvelet et Clauteau, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; deux feuillets. Hauteur, 230 mm; largeur, 175 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 11. — Copie sur papier, XVIII^e siècle; deux feuillets. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 229, 11. — Copie aux armes de la Généralité de Châlons, collationnée par de Mirbeck; deux feuillets. Hauteur, 245 mm; largeur, 185 mm. *Arch. Maison générale*, CK 566, dossier VIII, n° 6.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 309, 1-5. — *Id.*, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 34.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 15. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 164, 249.

23^e février, 1711

2.231

11



A tous ceux qui ces présentes.

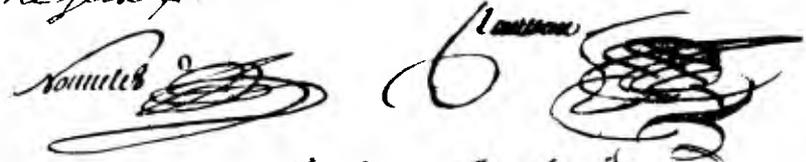
Lettes Verons salut & avoir faisons que Pardevant
M^{rs} Jean Nouvel et J^{rs} Claude notaires,
gardiens et tabellions du Roy en son Baillage de
Vermandois demorans a Reims sousignés fut
Presente Madelaine Legros veuve de Jean Devrin
Maitre Chirurgien dem^{le} a Reims, la quelle apres ces
présentes vendue cédée quité et transportée et promise
sous l'obligation et hypothèque de tous ses biens garantis
faire bon et valloir de tous troubles dettes hypothèques
empeschemens et incidens quelconques a Messieurs
gerard Chisnon Pierre Godinot chapelain de l'eglise
de Reims, Pierre Delafate et Simon D'hibou Delafate
sieurs de Lesang, tous deux conseillers du Roy au
baillage Siège Royal et Prædial de Reims tous
demorans en ladite ville de Reims propriétaires
des biens destinés a l'entretien des Leves d'aprouver
es graties des gasons qui s'achievant en lad^e ville
présens acquireurs en ce auxtout un Jardin dependant
de la maison appartenant a ladite vendeuse située en
celle ville rue de Contray en la quelle elle fait sa demeure
actuelle, ledit Jardin tenant a l'un de la maison
occupée par les forces des dites écoles d'une part, a

Je soussigné *[Signature]*
Seigneur de la Roche-Bernard
a Reims
et soussigné *[Signature]*
Seigneur de la Roche-Bernard
a Reims
M. de la Roche-Bernard
a Reims

Messieurs les Chaplains de l'ancienne Congrégation d'au-
re et les Chanoines de l'abbaye de Thimote encore d'autre part et
tenant a la maison de la dite vendresse qui a un a peny
tenus audit Jardin dans lequel les eaux du rois dudit
a peny tombent actuellement et continueront d'y tomber
sans que ledit a peny subsistera, mais lorsque par
vétusté ou autrement il y aura nécessité ou qu'on jugera
a propos de rebatis, on ce Car la d^e vendresse ou son
ayant cause seront obligés de retirer les eaux de
ceux d'Jeluy, sans que lesd^s acquereurs soient tenus
d'en recevoir en aucune maniere, et sans pourvoir d'ice-
a prison par la d^e vendresse ny a l'avenir s'ice aucun jour
sur ledit Jardin la porte du quel existant actuellement
ainsy qu'une fenestre pratiquée dans le mur qui demeurera
mitoyen seront fermés incessamment aux frais desd^s fr^s
acquereurs, pour le d^e Jardin ainsi qu'il se comporte
et contiens jouir de prison par lesd^s fr^s acquereurs en
toute propriété a toujours et en réuni a la dite maison
occupée par les freres desd^s colleges et aux mesmes intentions
a charge par eux de payer et acquiescer a l'avenir les cens
et anciens droits seigneuriaux sous ledit Jardin pour
iceux lieux, mesme les droits de vente si aucuns sont dus
sans au surplus de toutes dettes et hypothèques excepté
pour la somme de sept cent livres en deux principaux
de Rente qu'elle doit et pour cinquante livres de rente
ou prestation annuelle due et assignée sur la d^e maison
au profit de la paroisse d'Epoy par le fr^s nicola a

Chibault. prestre curé dudit lieu par son testament, et
 sous quoy ledite vendue promet acquies et indemniser
 les d^s acquereurs et faire en sorte qu'ils n'ayent
 inquietés ny recherches, la présente Sentence faite
 moyennant la somme de deux cens livres, laquelle
 somme ledite vendue a reconnu avoir reçu présentement
 comptant des d^s acquereurs en Louis dor eus d'argent
 et monnoye ayans eus comptes et recettés délivrés,
 yveur nous notaires dont elle s'est contentée les en
 quitte et discharge et tous autres, et s'en est démise et desistée
 dudit jardin convenant que les d^s acquereurs en foyent
 vestes et mis en bonne possession, usue et jouissance
 par qui il appartiendra Promettans & Obligés
 Renouans en témoin de quoy nous avons scellés
 et tabellionnés ces présentes qui furent faites et passées
 à Reims L'an Mil Sept cens quarante et six
 le Vingt troisième février et ont les dits parties
 signés en l'aminute des présentes Controllé et Justifié
 led jour par Devenours qui areca quatre livres
 quatre sols.

Scellé l'edit jour

Sommes


à tout eus qui en g^{nt} d'ancien Jean Baptiste Bellin
 avec auquel eus d'ancien de l'abbay Royale de St Pierre de Reims
 tous les signemens & signemens faits français parson qui ayent
 vestes le Vingt troisième février Mil Sept cens quarante six
 par de M^r Louis Clautier Not^r Royal adme Not^r g^{nt}...

restant de l'ardin de la veuve Demin veuve
ou l'ardin de la maison Decapise par les Heret
23 fev 1794

290

Acquisition

Partie Luce de Fontenay le Comte, et
desjens, et
Luce Menius grand Chien. m. Parco

godino chapelains de l'eglise de Reims.
Pere Delafalle ex Simon Philbert Delafalle
Ligneux de l'etang tout deux. Conuillers.
du Roy au Baillage. siege Royal et
providat de Reims. y demeurant propriétaires
ordres d'ancien a l'entree de l'Etat
chretien et que l'on y a gantou. C. M. Kelle
Lorraine Madeline Legros veuve de
Jean Devins m. de Sieges de l'Etat
Reims

20.

Tabellionie



130

Est Compara Thomas Claude gelle
possesseur de la propriété grasse Siep de
de l'effroy Compromission en tous usages
que le bail et tradition d'un plan a
garantie de l'Etat sous l'ancien
tant sur les jardins que sur les
Ces villes ou de l'effroy Conquants
le hameau Cabriens graines
que plusieurs particuliers de l'Etat
nos acquies d'un plan de l'Etat
je ne suis pas sans aucun doute
de la propriété de l'Etat de l'Etat
jusqu'à la fin de l'Etat de l'Etat
les gens de l'Etat de l'Etat de l'Etat

Comme
Maurice

Grand

Sua l'effroy

Laureau

A tous ceux qui ces présentes ¹ lettres verront, salut. Sçavoir faisons que par devant M^e Jean Nouvelet et Louis Clauteau, notaires gardenotes et tabelions du roy en son baillage de Vermandois, demeurans a Reims, soussignez, fut présent Madelaine Legros ², veuve de Jean Dervin, maitre sergier, dem[eu-
ran]te a Reims, laquelle a par ces présentes vendue, ceddée, quittée et transportée et promise sous l'obligation et hypoteque de tous ses biens, garantir faire bon et valloir de tous troubles, dettes, hypoteques, empeschemens et évictions quelconques, a Messieurs Gérard Thiérion, Pierre Godinot, chapelains de l'église de Reims; Pierre Delasalle et Simon Philbert Delasalle, seigneur de l'Etang, tous deux conseillers du roy au Baillage Siege royal et présidial de Reims, tous demeurans en laditte ville de Reims, propriétaires des biens destinés a l'entretien des écoles chrestiennes et gratuites des garçons qui se tiennent en lad[itte] ville, présens acquéreurs et ce acceptans, un jardin ³ dépendant de la maison appartenante a laditte vendresse, scitué en cette ville, rue de Contray, en laquelle fait sa demeure actuelle, ledit jardin tenant a celui de la maison occupée par les Freres desdittes écoles ⁴, a

fol. 1v

messieurs les chapelains de l'ancienne Congrégation, d'autre, m[essieu]rs les chanoines de S[ain]t Thimoté, encore d'autre part, et tenant a la maison de laditte vendresse qui a un apenty tenant audit jardin dans lequel les eaux du toit dudit apenty tombent actuellement et continueront d'y tomber tant que ledit apenty subsistera, mais lorsque par vétusté ou autrement il y aura nécessité ou qu'on jugera a propos de rebatir, en ce cas lad[itte] vendresse ou ses ayans cause seront obligez de retirer sur eux les eaux d'iceluy, sans que lesd[its] s[ieu]rs acquéreurs soient tenus d'en recevoir en aucune maniere, et sans pouvoir dès a présent par lad[itte] vendresse, ny a l'avenir, tirer aucun jour sur ledit jardin, la porte duquel existante actuellement, ainsy qu'une fenestre pratiquée dans le mur qui demeurera mitoyen, seront fermés incessamment aux frais desd[its] s[ieu]rs acquéreurs, pour dud[it] jardin ainsy qu'il se comporte et contient jouir dès a présent par lesd[its] s[ieu]rs acquéreurs en toute propriété, a toujours, et estre réuni a laditte maison occupée par les Freres desd[ittes] Ecolles et aux mesmes intentions, a charge par eux de payer et acquitter a l'avenir les cens et anciens droits seigneuriaux dont ledit jardin peut estre tenu,

¹ A tous ceux qui ces présentes écrit en caractères saillants.

² Présent Madelaine Legros écrit en caractères saillants.

³ Un jardin écrit en caractères saillants.

⁴ Un jardin (...) d'une part, souligné.



mesme les droits de vente si d'aucuns sont dus, franc au surplus de toutes dettes et hypoteques, excepté pour la somme de sept cens livres en deux principaux de rente qu'elle doit et pour cinquante livres de rente ou prestation annuelle due et assignée sur lad[itte] maison au proffit de la paroisse d'Époy par le s[ieu]r Nicolas

fol. 2

Thibault, pretre, curé dudit lieu, par son testament; de tout quoy laditte vendresse promet acquitter et indemniser lesd[its] acquéreurs et faire en sorte qu'ils n'en soient inquiétés ny recherchés. La présente vente ¹ faite moyennant la somme de deux cens livres, laquelle somme laditte vendresse a reconnu avoir reçu présentement comptant desd[its] s[ieu]rs acquéreurs en louis d'or, écus d'argent et monnoye ayans cours, comptés et réellement délivrés, présens nous, notaires, dont elle s'est contentée, les en quitte et descharge et tous autres, et s'est demise et devetue dudit jardin; consentant que lesd[its] s[ieu]rs acquéreurs en soient vestus et mis en bonne possession, saisine et jouissance par qui il appartiendra. Promettans, obligeans, renonçans. En témoin de quoy nous avons scellez et tabellionnés ces présentes qui furent faites et passées a Reims l'an mil sept cens quarante et un, le vingt troisieme février; et ont lesdittes parties signées en la minutte des présentes, controllée et insinuée led[it] jour par de Récicourt qui a reçu quatre livres quatre sols.

[Signé] Nouvelet, Clauteau.

[En marge :] Scellé ledit jour [paraphe de M^e Clauteau].

[Au fol. 1, en tête :] 23^e février 1741. — Vingt quatrieme [Signé] GG [paraphe].

[Au fol. 2v :] Acquisition [d'une autre main] d'un jardin, rue de Contray, réuni a celui des Freres pour Messieurs Gérard Thiérion, Pierre Godinot, chapelains de l'église de Reims; Pierre Delasalle et Simon Philbert Delasalle, seigneur de l'Étang, tous deux conseillers du roy au baillage Siege royal et présidial de Reims, y demeurans, propriétaires des biens destinez a l'entretien des écoles chrestiennes et gratuites des garçons de lad[itte] ville, contre Madelaine Legros, veuve de Jean Dervin, m[âitr]e sergier, dem[euran]te aud[it] Reims. Tabellionné [Signé] Nouvelet. — [De la main de Gérard Thiérion :] Restant du jardin de la veuve Dervin réuni au jardin de la maison occupée par les Freres. 23 fév[ri]er 1741; 200 l.

¹ La présente vente écrit en caractères saillants.

75

1741, 27 février. Reims.

Mise en possession par Jean-Baptiste Blavier, avocat en Parlement, bailli de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, au profit de MM. Gérard Thierrion, Pierre Godinot, Pierre et Simon-Philbert de La Salle, acquéreur du jardin énoncé dans le contrat ci-dessus.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Nouvelet et Claudeau, du 23 février 1741, fol. 2 (p. 76), dont la grosse est transcrite dans le document 74, p. 70.

fol. 2

A tous ceux qui ces p[rése]ntes verront, Jean Baptiste Blavier, avocat au Parlement, bailli de l'abbaye royale de S[ain]t Pierre de Reims, terres et seigneuries y dépendans, salut. Scavoir faisons que ce jourd'huy, vingt septiesme février mil sept cent quarante un par devant nous, assisté de M^e Louis Claudeau, no[tai]re royal a Reims, notre greffier ord[inai]re,

fol. 2v

est comparu Thomas Claude Gellé, sergent en ce baillage, lequel au nom et comme porteur de la présente grosse, s'est démis et devestu du jardin énoncé aud[it] contract, et de son consentement en avons vestu et mis en bonne possession, saisine et jouissance, par le bail et tradition d'une plume a écrire et luy, ce requérant, pour seureté de la garentie de lad[ite] vente, avons namty et réalisé lesd[its] s[ieu]rs acquéreurs et leur d[it] contract tant sur led[it] jardin que sur une maison appartenante a lad[ite] vendresse scituée en cette ville, rue de Contray, concistante en plusieurs cuisines, boutiques, chambres basses et hautes, cabinets, greniers, cour et caves, occupée tant par lad[ite] veuve Dervin que par plusieurs particuliers, les lieux et pourpris comme ils se contiennent,

tenante au sieur Noel Jacquinet, d'une part, et au Chapitre de S[ain]t Timothé, d'autre, afin qu'a l'avenir il ne s'en fasse aucune vente, échange, donation, ny aucun autre acte au préjud[i]ce desd[its] s[ieu]rs acquéreurs et de leur d[it] contract. En témoin de quoy nous avons signé au registre des vestures et namtissementens dud[it] baillage avec notre greffier, les jour et an susd[its], con[tro]llé le 1^{er} mars aud[it] an. Receu 9 s[ols]. Signé de Recicourt.

Scellé led[it] jour. [*Signé*] Clautcau.

Con[tro]llé, 9 s. Vaccations, grains.

[*Au fol. 2, en marge :*] Vesture et namtissement.

76

1742, 6 octobre. Reims.

Vente par Jean-Baptiste Mozet, maître sergier, et Barbe Bertaut, sa femme, à MM. Gérard Thiérion et Pierre Godinot, prêtres, chapelains de l'église de Reims; Jacques Frémin de Branscourt, conseiller échevin de laditte ville; et Simon-Philbert de La Salle de l'Etang, conseiller du roi au Présidial de Reims, propriétaires et régisseurs des biens destinés à l'entretien des Frères des Ecoles chrétiennes et gratuites de la ville de Reims, d'une maison à Reims, rue de Contray, moyennant la somme de 4000 livres au prix principal (Nouvelet et Clautcau, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; quatre feuillets. Hauteur, 240 mm; largeur, 175 mm. *Arch. de la Marne, Dépôt annexe de Reims, D 230, 15.* — Copie sur papier aux armes de la Généralité de Châlons; deux feuillets (330 × 220 mm). *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims, D 230, 16.* — Copie sur papier aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck; deux feuillets. Hauteur, 310 mm; largeur, 215 mm. *Arch. Maison généraleice, CK 566, dossier VIII, n° 11.* — Copie simple. *Id.*, CK 566, n° 1.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 291, 5; 312, 2-5.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 16. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — F. Léon-de-Marie Aroz, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 165, 251. — [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*, Paris, 1905, p. 70 n. 1.

A tous ceux qui ¹ ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que par devant Me Jean Nouvelet et Louis Clauteau, notaires gardes nottes et tabelions royaux au baillage de Vermandois, ressort du Siege royal et présidial de Reims, demeurants aud[it] Reims, soussignez, furent présens Jean Baptiste Mozet, maitre sergier, et Barbe Bertaut, sa femme, qu'il autorise, demeurante a Reims, lesquels ont par ces présentes vendu, ceddé, quitté, transporté et promis solidairement, l'un pour l'autre, un d'eux seul pour le tout, sans division ny discussion, garantir, faire bon et valloir de tous troubles, dettes, hypoteques, empeschemens et évictions quelconques, Messieurs Gérard Thiérion, Pierre Godinot, prestres, chapelains de l'église de Reims; Jacques Frémyn de Branscourt, conseiller échevin de cette ville, et Simon-Philbert Delasalle de l'Etang, conseiller du roy au baillage Siege royal et présidial de Reims, tous y demeurants, propriétaires et régisseurs des biens destinés a l'entretien des Freres des écolles crestiennes et gratuites qui se tiennent pour les garçons dans cette ditte ville, présens acquéreurs, aud[it] nom et ce acceptans, une maison scise aud[it] Reims, rue de Contray, concistante en deux boutiques, cuisine, une chambre basse, chambres hautes, cabinet, greniers, cour, cellier, dans le fond de lad[ite] cour, jardin, puit, cave, les lieux et pourpris comme ils se contiennent et comportent, tenante au sieur de Launay, d'une part, et au Chapitre de S[ain]t Timothé, d'autre, occupée par lesd[its] vendeurs, avec tous les ajustemens, tableaux de cheminée, boiserie, plaques

fol. 1v

et tous autres qui tiennent et dépendent de lad[ite] maison, sans en rien excepter ny réserver, pour en jouir par lesd[its] sieurs acquéreurs, esd[its] noms, et servir a l'entretien des Freres et desd[ites] écolles crestiennes, dès maintenant a toujours, et commencer la jouissance du jardin dépendant de lad[ite] maison, dès a présent, lequel ils pourront joindre a celui de la maison desd[its] Freres quand ils jugeront a propos en faisant les murs de closture a leurs dépens, se réservant lesd[its] vendeurs leur habitation dans le restant de lad[ite] maison

¹ A tous ceux qui écrit en caractères saillants.

pour autant de tems qu'il leur plaira qui ne pourra estre moindre que jusqu'au jour de S[ain]t Jean Baptiste mil sept cent quarante quatre en finissant toujours a un jour de S[ain]t Jean B[aptis]te en payant par eux, ainsy qu'ils s'y engagent solidairement, la somme de deux cent livres par chacune année payable par quartier, a commencer de ce jourd'huy, et sous condition qu'ils seront tenus d'avertir de leur logement ou sortie de lad[ite] maison six mois auparavant, un jour de S[ain]t Jean Baptiste, de souffrir les grosses réparations qui surviendront, sans prétendre de dommages et intérêts ny diminution, et de l'entretenir des réparations menues et locatives, a charge par lesd[its] sieurs acquéreurs de payer a l'avenir les cens, surcens et autres droits seigneuriaux ¹ anciens et accoutumés, mesme les droits de vente ² si aucuns sont dus, et la part et contribution aux frais des sacres de nos roys; au surplus franche et quitte de toutes servitudes, dettes et hypoteques, excepté pour la somme de deux mille livres dont sera parlé cy après, appartenante auxd[its] vendeurs d'acquisition

fol. 2

qu'ils en ont faits du sieur Jean François Fallon, par contract passé devant Clauteau, l'un des notaires soussignés et son confrere, le vingt trois may mil sept cent trente un, la grosse duquel est entre les mains de lad[ite] demoiselle Fallon, fille dud[it] sieur Fallon; et les autres titres de laditte maison ont été présentement mis ès mains dud[it] sieur de Branscourt. Cette vente faite moyennant la somme de quatre mille livres, de laquelle somme lesd[its] sieurs acquéreurs seront tenus et ont promis sous l'obligation et hypoteque de tous les biens affectés a l'entretien desd[ites] écolles et a la subsistance des Freres desd[ites] écolles spécialement et par privilege de la susd[ite] maison, sans rien stipuler en leurs noms propres et privés ny qu'eux et leurs biens en soient tenus en payer celle de deux mille livres avec l'intérêt, a compter de ce jourd'huy, a d[emois]elle François Fallon, fille dud[it] sieur Fallon, en l'acquit et décharge desd[its] vendeurs, et continuer de luy en payer la rente jusqu'au remboursement qu'ils seront tenus d'en faire, conformément et relativement au contract d'acquisition susdatté sans que lesd[its] vendeurs puissent les obliger a faire led[it] remboursement ny en apporter acquit; faisant lequel lesd[its] sieurs acquéreurs demeureront subrogés aux droits, privileges et hypoteques de lad[ite] d[emois]elle Fallon sur lad[ite] maison, et les deux mille livres restans lesd[its] vendeurs ont reconnus les avoir receu présentement, comptant en

¹ Droits seigneuriaux *souligné*.

² Et accoutumés mesme les droits de vente *souligné*.

especes d'or et d'argent et monnoyes ayans cours, comptées et réellement délivrées, présens

fol. 2v

nous, notaires, dont ils se sont contentés, en quittent et deschargent lesd[its] sieurs acquéreurs, esd[its] noms, auxquels lad[ite] somme de deux mille livres avec deux autres cent livres a été présentement presté,ourny et réellement délivré par les Sœurs de la communauté des filles du S[ain]t Enfant Jésus tant pour payer lad[ite] somme de deux mille livres que pour fournir aux frais des présentes et a l'acquit des droits de vente de la présente acquisition, moyennant laquelle somme lesd[its] sieurs acquéreurs, esd[its] noms, sous les mesmes obligations que dessus et sans rien stipuler en leurs propres et privés noms, ont par ces mesmes présentes vendus, créés, constitués et promis payer, garantir et faire valloir par chacun an a lad[ite] communauté des Sœurs de l'Enfant Jesus établie a Reims, ce acceptantes les Sœurs Elizabeth Sonnet, supérieure; Jeanne Lambottin, assistante; Marg[ueri]tte Johin, maitresse de probation; Barbe Mangin et Jeanne Françoise Braquet, consilleres, représentantes lad[ite] communauté, présentes, la somme de cent dix livres de rente annuelle et perpétuelle, payable le sept octobre dont la premiere année écheoira aud[it] jour de l'année prochaine et ainsy continuer tant que lad[ite] rente aura cours, icelle racheptable a toujours en remboursant lad[ite] somme de deux mille deux cent livres pour le p[rinci]pal d'icelle avec les arrérages qui en seront lors dus, frais, loyaux couts et dépens, en argent sonnant, sans

fol. 3

aucun billet de banque ny autres effets royaux de quelque nature qu'ils puissent estre, nonobstans tous édits, déclarations du roy et arrests qui en permettroient le cours, auxquels ils dérogent expressément et en avertissant un mois auparavant led[it] remboursement et ce requérantes lesd[ites] Sœurs, lesd[its] s[ieu]r Mozet et son épouse ont mis et subrogé lad[ite] communauté desd[ites] Sœurs en leurs droits et privileges sur lad[ite] maison jusqu'a deue concurrence; de laquelle maison ils se sont démis et devestus et ont consentys que lesd[its] s[ieu]rs acquéreurs, esd[its] noms, en soient vestus et mis en bonne possession, saisine et jouissance par qui il appartiendra. Prom[ettant], oblig[eant], ren[on]ceant]. En témoin de quoy nous, notaires et tabellions susd[its], avons scellé et tabellionné ces présentes qui furent faittes et passées a Reims, l'an mil sept cent quarante deux, le sixieme octobre. Et ont lesd[ites] parties signées la

minutte des présentes, contrôlé et insinué le dix[ièm]e dud[it] mois; reçu quatre vingt six livres huit sols, signé de Récicourt.

[Signé] Nouvelet, Clauteau.

[Dans la marge] Scellé led[it] jour [paraphe de M^e Clauteau].

[Au fol. 1, en tête :] 6^e 8^{bre} 1742 [Dans la marge] Vingt cinquieme [Signé] GG [paraphe].

[Au fol. 3, en marge] Le p[remi]er mars 1747 reçu pour l'ins[inuati]on de laqu[e]lle et indemnité, soixante douze livres [Signé] de Récicourt.

[Au fol. 4v] 6. 8^{bre} 1742. N^o 25. Acquisition d'une maison rue de Contray, pour M. Thiérion, Godinot, Frémyn de Branscourt et Delasalle de l'Étang, propriétaires des biens destinés à l'entretien des Freres des Ecoles crétiennes et gratuites des garçons dans cette ville, contre Jean B[aptis]te Mozet, maitre sergier, et Barbe Bertaut, sa femme, dem[euran]ts à Reims, portant rente pour la communauté des filles du S[ain]t Enfant Jésus établie à Reims, contre lesd[its] sieurs Thiérion, Godinot, de Branscourt et de l'Étang esd[its] noms. Tabellionné.

[Signé] Nouvelet.

77

1745, 12 mai. Reims.

Décharge par Sœur Marthe-Charlotte de Roye de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, pour les droits de vente de la maison énoncée dans le contrat ci-devant.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Nouvelet et Clauteau du 6 octobre 1742 fol. 3 (p. 81), dont la grosse est transcrite dans le document 76, p. 78.

fol. 3

N^o 84. Nous, abbesse de l'abbaye royale de S[ain]t Pierre de Reims, reconnoissons avoir reçu les droits de vente de la présente

fol. 3v

acquisition, sauf tous autres droits. A Reims, le douzieme may mil sept cent quarante cinq.

[Signé] S[œu]r Marthe Charlotte de Roye de La Rochefoucauld, abbesse ¹.

78

1758, 7 novembre. Reims.

Décharge donnée par Dlle Perrette-Françoise Fallon, fille majeure, demeurant à Reims, à Frère André, directeur des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, de la somme de 2000 livres pour remboursement de pareille somme en principal.

A. Original établi à la suite de la copie de la minute des notaires Nouvelet et Clautcau, du 6 octobre 1742, transcrite dans le document 76. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 230, 16.

fol. 2

Je soussignée, Perrette-Françoise Fallon, fille majeure demeurante a Reims, reconnois avoir reçu des Frères des écoles chrétiennes de cette ville, par les mains de Frere André, directeur de la maison de Reims, la somme de deux mille livres pour remboursement

¹ Fille de très haut, très puissant seigneur, François de Roye de La Rochefoucauld, comte de Roye, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, et de très haute et très puissante dame Elisabeth-Marguerite Huguët, demeurant à Paris, rue de la Planche, quartier de Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice. Cf. Contrat du 14 juillet 1731 entre M^e François Véron et Frère Thomas, dans *Arch. Maison généralice*, CK 565, 566.

fol. 2v

de pareille somme en principal qu'ils me doivent par le contract cy dessus et pour les causes y énoncées, ensemble celle de quatre vingt douze livres dix sols pour les intérêts échus jusqu'a ce jour, déduction faite des deux vingtiemes, desquelles sommes en quitte et décharge la maison des écoles chrétiennes dudit Reims et tous autres, et ay présentement remis audit Frere André la grosse en parchemin du contract d'acquisition des s[ieu]r et dam[ois]elle Mozet mentionné au présent contract. A Reims, ce sept novembre mil sept cent cinquante huit.

[Signé] Pérette Fransoise Fallon.

79

1743, 23 septembre. Rcims.

Conclusion du Chapitre de Saint-Timothée relative à l'échange projeté avec les Frères des Ecoles chrétiennes.

A. Original. *Registre des Conclusions du Chapitre de Saint-Timothée, 1739-1789*, p. 14.
Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims, G non classé [Chapitre Saint-Timothé].

Du lundy, 23^e septembre 1743, au Chapitre ordinaire, président M^r Noiron en son tour *ad beneficia conferenda*, accompagné de m[ess]ieurs Gobreau, d'Ailly, Chambort, Jourdain, Warthelle, Lefils.

M^r Chambort a comparu au Chapitre, a demandé d'etre excusé de son absence au Chapitre général, et outre ce les graces ordinaires, ce qui luy a été accordé.

M[essieu]rs ont agréé la vente que m[onsieu]r le receveur a fait de soixante paires de sequestre, a raison de six livres la paire.

Allocetur a m[onsieu]r le receveur la somme de [en blanc] tant pour les consultations d'avocat au sujet de l'échange projeté avec les Freres des Ecoles chrétiennes que pour voyage fait a Avaux le Château et pour une visite d'expert.

[Signé] Gobreau, chan[oine] secrét[aire].

80

1743, 25 septembre. Reims.

Echange fait par les chanoines et Chapitre de Saint-Timothée et M. Gérard Thiérion, Pierre Godinot, prêtres, chapelains de l'église de Reims; Facques Frémyn de Branscourt, conseiller échevin de la Ville de Reims et Simon-Philbert de La Salle de l'Etang, conseiller du roi au Siège royal et présidial de Reims, co-propriétaires des biens destinés à l'entretien des Frères et des écoles chrétiennes et gratuites des pauvres garçons de la Ville de Reims (Nouvelet et Clauteau, notaires à Reims).

C. Grosse. Parchemin; quatre feuillets. Hauteur, 235 mm; largeur, 170 mm. *Arch. Ville de Reims*, carton 692, liasse 18 bis [S. Timothée (Paroisse de). Ecoles chrétiennes]. — Copie aux armes de la Généralité de Châlons. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 230, 12. — Copie contemporaine. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 230, 13. — *Arch. Maison généralice*, CK 566, dossier II, n° 1, 13. — Copie sur papier aux armes de la Généralité de Paris; deux feuillets. Hauteur, 305 mm; largeur, 215 mm. *Arch. Maison généralice*, CK 566, dossier VIII, n° 13.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 20 Mi 133, 4 — 20 Mi 134, 2.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 16. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 166, 254. — Frère LUCARD, *Annales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, Poussielgue, 1883, p. 132.

A tous ceux qui ces présentes lettres veront, salut. Sçavoir faisons que par devant Nouvelet et Louis Clauteau, notaires garde notes et tabellions royaux au Baillage Siege royal et présidial de Reims dem[euran]ts aud[it] Reims, sous-signez, furent présens MM. les vénérables chanoines et Chapitre de Saint Thimoté de cette ville assemblées extraordinairement en leur Chapitre apres avoir été convocqués *ostiatim in vim juramenti* en la maniere accoutumées ou

présidoit m[ait]re Pierre Noiron, prestre, chanoine dud[it] Chapitre ou étoient présens et assistoient m[ait]res Nicolas Baranger, Nicolas Gobreau, François Dailly, Jean B[aptis]te Chambort, François Jourdain, Jean Pierre Vuarthelle et Nicolas Berthelemy Le fils, tous prestres et chanoines composans led[it] Chapitre de S[ain]t Thimoté, d'une part; MM. Gérard Thiérion, Pierre Godinot, prestres, chapelains de l'église de Reims, Jacques Frémyn de Branscourt, conseiller échevin de cette ville, et Simon Philbert Delasalle de l'Estang, conseiller du roy au Baillage Siege royal et présidial de Reims, tous y demcurans, copropriétaires des biens destinez pour l'entretien des Freres des écolles crestiennes et gratuites des pauvres garçons dans cette ville et fauxbourg d'icelle, d'autre part.

Lesquelles partyes pour la commodité des Freres desd[ites] écolles crestiennes, a leur priere et réquisition pour se parer des incommodités des vues que la maison cy apres a sur leur jardin et sur leur bastimens et pour éviter la dépense commune du rétablissement du mur de closture du

fol. 1v

jardin de lad[ite] maison, mitoyen entre lesd[ites] partyes, qui menace ruine prochaine, et pour l'avantage commun desd[ites] partyes, ont faicts les échanges et permutations d'héritages qui suivent, c'est a sçavoir : lesd[its] sieurs chanoines et Chapitre de S[ain]t Thimoté ont ceddés, quittés, transportés et promis sous l'obligation et hypoteque de tous les biens et revenus temporels dud[it] Chapitre, garantir, faire jouir bon et valloir de tous troubles, dettes, hypoteques, empeschemens et évictions quelconques, auxd[its] sieurs copropriétaires des biens destinés a l'entretien desd[ites] écolles gratuites établies en cette ville et fauxbourg d'icelle pour les pauvres garçons, ce acceptans audit titre lesd[its] sieurs Thiérion, Godinot, Fremyn et Delasalle, une maison scise a Reims, rue de Contray, occupée par Nicaise Seigniart appartenante auxd[its] sieurs chanoines et Chapitre de S[ain]t Thimoté en conséquence de la donation qui luy a été faite par M^e Jean Bourgeois, prestre, chanoine de lad[ite] église de S[ain]t Thimoté, par acte passé par devant Leleu et Taillet, notaires royaux en cette ville, le quatorze octobre mil six cent quarante trois, aux charges et conditions y énoncées, et en l'acte qui est ensuite passé devant Bretagne et Leleu, notaires en lad[ite] ville, le troisieme janvier mil six cent cinquante et un, de laquelle maison, visite et estimation ont été faite a la réquisition desd[ites] partyes par experts par elles convenues, le neuf des présens mois et an qui en ont dressé leur procès verbal, assisté de M^e Lefevre, greffier desd[its] experts, le neuf des présens

fol. 2

mois et an, dument affirmé et controllé les douze dud[it] mois, par lequel ils ont estimés lad[ite] maison en l'état qu'elle est, dix sept cens livres; une expédition duquel chacune desd[ites] partyes a reconneue avoir en sa possession, pour de lad[ite] maison, ses circonstances et dépendances, ainsy qu'elle se contient et comporte, sans aucune chose en réserver, comme aussy d'une année des loyers d'icelle qui escheoira aux festes de Noel prochaines, a recevoir dud[it] locataire, jouir, faire et disposer par lesd[its] sieurs propriétaires des biens desd[ites] écolles et leurs successeurs, en toute propriété et usufruit qui sera appliqué a l'entretien desd[ites] écolles gratuites a toujours, a charge par eux et leurs successeurs de payer et acquitter a l'avenir, franc du passé, les cens, surens et autres droits seigneuriaux si d'aucuns lad[ite] maison est chargé que lesd[its] sieurs dud[it] Chapitre n'ont pu déclarer et la contribution aux frais des sacres de nos roys; le cas échéant, de souffrir toutes les servitudes visibles et occultes, si aucune il y a sur lad[ite] maison, sinon, s'en deffendre de leur chef sans aucun recours et de laisser jouir d'icelle led[it] Seignier pendant les années restantes a expirer de son bail, passé devant Mimin, notaire a Reims, et son confrere, le six décembre mil sept cent trente quatre; sinon, en cas d'éviction, luy payer ses dommages et intérêts, si aucuns sont dus, aux droits et actions duquel bail lesd[its] sieurs Thiérion et consors, esd[its] noms, demeureront subrogés contre ledit Seignier.

Et ont lesd[its] sieurs chanoines présentement mis es mains dud[it] sieur Frémyn de Branscourt

fol. 2v

la grosse de la susd[ite] donation, le bail susdatté et trois autres précédens baux de lad[ite] maison, ensemble le contrat d'acquisition qui en a été faite par led[it] s[ieu]r Bourgeois, le tout au nombre de six picces cottées par premiere et derniere et paraphés par Clauteau, l'un desd[its] notaires soussignés.

Et en contreschange ¹, lesd[its] sieurs Thiérion, Godinot, Frémyn de Branscourt et Delasalle de l'Estang, esd[its] noms, ont, par ces présentes ceddés, quittés, transportés et promis sous l'obligation et hypoteques des biens affectés a l'entretien desd[ites] écolles, garentir, faire bon et valloir de tous troubles, dettes, hypoteques, empeschemens et évictions quelconques auxd[its] s[ieu]rs chanoines et Chapitre de Saint Thimoté de cette ville, ce acceptans aud[it]

¹ Et en contre écrit en caractères saillants.

titre, deux censes ¹, l'une consistante en plusieurs pieces de terre scitué au terroir de Boul et terroirs circonvoisins, la déclaration desquelles par lieu dit, contenances, royés, tenans et aboutissans est énoncé en l'acte de donation qui en a été faite pour lesdites écolles par François Rebuy, passé par devant Dessain, l'aisné et son confrere, notaires a Reims, le premier mars mil sept cent vingt quatre, en la déclaration donnée par Jean B[aptis]te Rebuy, le seize janvier mil sept cent trente sept et aux autres titres présentement mis es mains desd[its] sieurs chanoines, le tout en pieces cottées et paraphées par premiere et derniere par Clauteau, l'un desd[its] notaires, tenue a louage par Jean Franqueville, a la redevance de cinq septiers de scigle et cinq septiers d'avoine

fol. 3

Et l'autre cense consistante en plusieurs pieces de terre et prez scitués au terroir d'Avaux le Chasteau et terroirs circonvoisins acquise moyennant quinze cent livres, par contract passé devant Adnet et son confrere, notaires a Reims, le sept février mil sept cent vingt ² et tenue a louage par N[icol]as Delamotte, laboureur aud[it] lieu, a la redevance de trente deux septiers, par moitié seigle et avoine, suivant le bail passé devant Adnet, le vingt sept janvier mil sept cent trente quatre, la déclaration desquelles est énoncées aux anciens titres et arpentages et aux nouvelles déclarations fournies par les fermiers, notamment par ledit Nicolas Delamotte, fermier actuel, le dix huit des présens mois et an, tous lesquels titres, arpentage, le bail actuel susdatté, les anciens baux et déclarations ont été présentement mis es mains et en la possession desd[its] sieurs chanoines, en quatre liasses, la premiere contenant *[en blanc]* pieces, la seconde *[en blanc]* pieces, la troisieme *[en blanc]* pieces et la quatrieme *[en blanc]* pieces. Chacune liasse cottée par premiere et derniere pieces et paraphées par ledit Clauteau, a prendre lesd[ites] deux censes ainsy qu'elles se contiennent et comportent sans aucune réserve, tout ainsy que led[it] sieur Thicrion et consors esd[its] noms en jouissent et ont droit d'en jouir, en vertu desd[its] titres et baux, a tous les droits et actions, desquels lesd[its] sieurs chanoines et Chapitre de S[ain]t Thimoté demeureront

fol. 3v

subrogés, tant contre le fermier pour l'exécution des charges et clauses dud[it] bail que contre tous ceux qui auroient usurpés ou anticipés sur les pieces d'héri-

¹ Deux censes écrit en caractères saillants.

² Ce contrat n'a pu être retrouvé. Il est signalé par G. RIGAULT, dans *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. II, Paris, libr. Plon, 1938, p. 63.

tages qui composent lesd[ites] censés pour les exercer a leurs risques sans aucun recours contre lesd[its] sieurs Thiérion et consors, esd[its] noms; pour desd[ites] deux censés ensemble des pensions d'icelles qui escheoiront au jour de S[ain]t Martin prochain, a recevoir des fermiers, jouir, faire et disposer par lesd[its] sieurs chanoines et Chapitre de S[ain]t Thimoté en toute propriété et usufruit a toujours, a charge par eux de payer et acquitter a l'avenir les cens, surcens et autres droits seigneuriaux anciens et accoutumés, si aucuns doivent lesd[its] héritages que lesd[its] sieurs Thiérion et consors, esd[its] noms, n'ont pu déclarer; de laisser jouir les fermiers desd[ites] deux censés pendant les années restantes a expirer de leurs baux. Sinon, en cas d'éviction, payer les dommages et intérêts si aucuns sont dus. A été stipulé que lesd[ites] deux censés tiendront lieu auxd[its] sieurs chanoines et Chapitre de lad[ite] maison et qu'elles demeureront spécialement affectées et hypothéquées a l'acquit des charges et prières pour lesquelles lad[ite] maison leur a été donné, énoncées en la donation cy devant datté et en l'acte étant ensuite aussy susdatté.

Le présent échange fait but a but et sans soute ny mieux vallue de part ny d'autre. Et a l'égard des frais auxquels le présent échange donnera lieu, tant pour droits de contrôle, insinuation qu'amortissement, indemnité et tous autres généralement quelconques, il a été convenu

fol. 4

qu'ils seront tous acquittés aux frais desd[its] sieurs Thiérion et consors, esd[its] noms, en leur fournissant néanmoins, de la part desd[its] sieurs chanoine et Chapitre, la somme de deux cens livres, incessamment, pour toute contribution a iceux; au moyen de quoy ils fourniront a leurs dépens une expédition en forme des présentes en parchemin auxd[its] sieurs du Chapitre, et se sont lesd[ites] parties respectivement demises et devestues¹ de la propriété desd[its] héritages échangés et consentent qu'elles en soient respectivement vestues, ensaisinées et mises en bonne possession, saisine et jouissance par qui il appartiendra. Prom[ettant], oblig[ant], renon[çant]. En témoin de quoy nous, notaires tabellions susd[its], avons scellé et tabellionné ces présentes qui furent faites et passées aud[it] Reims, dans la salle dud[it] Chapitre, fin des vePRES, l'an mil sept cent quarante trois, le vingt² cinq septembre, et ont lesd[ites] parties signées la minute des présentes contrôllé et insinué a Reims, le vingt six dud[it]

¹ *Le passage Demises et devestues (...) respectivement oublié par les notaires et ajouté en marge a été transcrit à la place qui lui revient dans le texte.*

² *Cingt, V superposé à C.*

mois, aud[it] an, par de Récicourt qui a reçu cinquante une livres douze sols, et le 2 X^{bre}, pour supplément, douze livres ¹.

[*Signé*] Nouvelet, Clauteau.

[*En marge* :] Scellé led[it] jour.

[*Au fol. 1 en tête* :] 25 septembre 1743.

[*Au fol. 4v* :] Du 25 7^{bre} 1743. Echange pour messieurs les vénérables chanoines et Chapitre de S[ain]t Timothé de Reims contre M. les copropriétaires des biens destinez a l'entretien des Freres et des écoles crestiennes et gratuittes des pauvres garçons de lad[ite] ville et fauxbourgs. Tabellionné [*Signé*] Nouvelet.

81

1743, 11 décembre. Reims.

Décharge par MM. Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Jacques Frémyn de Brancourt et Simon-Philbert de La Salle de l'Etang, à M. Dailly, receveur du Chapitre de Saint-Timothée, de la somme de 200 livres.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Nouvelet et Clauteau, le 25 septembre 1743, document 80, p. 85.

fol. 4

Nous reconnoissons que m[onsieu]r Dailly, receveur du Chap[itre] de S[ain]t Timothée nous a païé en l'acquit du susd[it] Chapitre la somme de deux

¹ Et le ... livres *d'une autre main*.

cens livres a quoi il s'étoient engagé par le contrat ci dessus dont nous quittons et déchargeons led[it] Chapitre. Fait a Reims, ce onzieme décembre mil sept cens quarente trois.

[Signé] De La Salle de l'Etang, Fremyn de Branscourt, G. Thierrion, P. Godinot.

82

1743, 16 décembre. Reims.

Quittance par M. Burquin, ayant charge de M. le marquis d'Asfeld, à M. Thiérion et consors, de la somme de 200 livres.

A. Original établi à la suite de la décharge du 11 décembre 1743 transcrite dans le document 81, p. 90.

Je soussigné, comme ayant charge de monsieur le marquis d'Asfeld et sous son bon plaisir, reconnois avoir reçu de messieurs Thiérion et consors desnommez au contrat cy dessus, a l'aquit de messieurs les chanoines de Saint Thimoté de Reims, la somme de deux cens livres, a laquelle monsieur le marquis d'Asfeld a bien voulu se restraindre, pour les droits d'indemnité qui luy étoit du a cause de l'eschange porté audit contrat, d'une cense scituée au terroir d'Avaux. De laquelle somme de deux cens livres je tiens quitte lesdits sieurs Thiérion et consors, pour laditte indemnité. Fait a Asfeld, ce seizieme décembre mil sept cent quarente trois.

[Signé] Burquin.

83

1743, 13 décembre. Reims.

Décharge par M. Ligier, chanoine, receveur du Chapitre de Saint-Thimothée de la ville de Reims, à MM. les Frères des Ecoles chrétiennes, des droits d'indemnités dus pour l'acquisition de la maison énoncée au contrat du 25 septembre 1743.

A. Original transcrit en marge du contrat du 25 septembre 1743, transcrit au document 80, fol. 1 (p. 85).

Je soussigné, reconnois avoir reçu de messieurs les Freres des Ecoles chrestiennes a l'acquis de messieurs les chanoines de S[ain]t Timothée de Reims les droits d'indemnités dus au Chapitre de Notre Dame de Reims pour l'acquisition portée au présent contrat. Fait a Reims, ce 13^e X^{bre} 1743.

[Signé] Ligier, chanoine et receveur.

84

1743, 30 décembre. Reims.

Quittances d'amortissements et d'indemnités pour les censes d'Avaux-le-Château et de Boulton-sur-Suippe mentionnées dans le contrat précédent.

C. Copie établie à la suite de la copie de la minute des notaires Nouvelet et Clauteau du 25 septembre 1743, transcrite dans le document 80, p. 85. *Arch. Maison généralice*, CK 566, dossier 11, n^o 1.

fol. 3v

Je soussigné, chanoine receveur du Chapitre de S[ain]t Timothéc, reconnois que monsieur Thierrion et consors m'ont remis entre les mains la grosse du présent contract avec les quittances d'amortissement et d'indemnités pour les censes mentionnées au présent contract. A Reims, ce trente décembre mil sept cent quarante trois.

[Signé] D'Ailly, receveur.

85

1746, 15 mars. Reims.

Vente par le sieur Louis Desjardins, marchand, et dame Apolline Rogier, son épouse, à la maison et communauté des Ecoles chrétiennes et charitables de Saint-Yon, ce acceptant pour ladite communauté Frère Généreux, directeur des Ecoles chrétiennes de Reims, d'une maison audit Reims, rue de Contray, moyennant la somme de 2000 livres (Nouvelet et Clauteau, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; deux pages. Hauteur, 240 mm; largeur, 175 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 230, 9. — Copie sur papier aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck; quatre feuillets. Hauteur, 305 mm; largeur, 215 mm. *Arch. Maison généralice*, CK 566, dossier VIII, n° 15.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 285, 1-6. — *Documents historiques*, 2 Ph Reims 39.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 15. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 167, 256. — [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*, Paris, 1905, p. 70 n. 1. — Georges RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. 2, Paris, libr. Plon, 1938, p. 309.

13 mars 1746



2^e de l'original - 2^e de l'original
au Maître des Requêtes
le 13 mars 1746

D230
g

SOUS CEUX QUI CES

(Je me souviens)
(si l'on ne se souvient pas de la date)
 présentes lettres verrom Salut, Sçavoir faisons
 que pardevant nous Hay Rouelle
 fut protesté par Jean et Louis Hauteau Notaires gardes rottes
 Louis Desjardin ^{dit} et Rebellicons Roiaux au Bailliage de vermandois
 et autres lequel à un Siege Roial es presidial de Reims demourant
 de la maison et Com. ^{audes} Reims Soumignez furent présents le
 monsieur de Sizon Srmo Louis Desjardin marchand le Dame
 qui à acquis la maison Apolline Roiget Soulpouse qu'il authoïse d'au^{te}
 de son propre. A Reims Lesquels ont par ces presentes vendus cedez
 des freres Guernaiz quittés transportés et promus Solidairoment l'un pour
 l'autre pour la somme de mille et deux centz livres par le
 moyen de la somme de discentz quarantez livres bon et valloir de tout troubles
 et dettes hipotèques l'empeschemens et Evictions quelconques
 restant du prix de ladite maison la communauté des freres des Colles
 de Reims en mille et centz quarantez livres et charitables de Saumurz établie à
 Reims, et acceptam pour laditte communauté
 de ladite somme de mille et deux centz livres le Srere general et Directeur de la maison desdits
 freres desdites Colles établie en cette ville
 de Reims Inverte de la procurement des freres
 de Reims supérieur general de l'Institut des dites Colles
 qui en l'année mille sept centz trente trois pardevant
 lui en acte fait qu'onze novembre mil sept centz trente trois pardevant
 freres general de Reims et ses freres Notaires en laditte ville
 l'original de laquelle est demouré annexé à l'original
 d'un contrat de vente d'une maison en cette ville

} }

faite par Germain Senare et ses Sœurs a laditte
 communauté de Saint Jean paré devant Plantreau l'onde
 notaires soussignes, qui en a la minute Et son can frere la
 vingt neuf Janvier dernier, ledit frere generen a ce
 presens acceptassi pour laditte communauté de Saint
 Jean une maison sise a Reims consistant en cuisine
 chausse basses et hautes grevier couv cave et puer
 tenante de par le d'entre adieu maisons affectés a la
 subsistance des Freres et a l'entretien des dites l'olles,
 de Reims, occupée par le nomme Roger Charvitié par
 les lieux le pour prix comme il se contiennent et comportent
 le en l'as qu'ils sont appartenante aux dits Sieurs Et
 Dame vendeurs des propres et naissans de laditte
 Dame Roger a laquelle elle est échue par le deceds
 du Sieur Henry Roger son pere qui l'avoit
 acquis du Sieur Nicolas Aubert par contract
 fait et passé au d'vingt Neuf avost mil Sept cent vingt passé
 devant le Sieur de Roches et son confrere Notaires a Reims
 Effroy et au Sieur la grosse duquel ensemble les autres l'olles
 et autres l'olles, la concernant la propriété de laditte maison ou l'olles
 presentement mis es mains dudit Frere generen
 pour laditte communauté de Saint Jean pour de laditte
 maison Jouir par laditte communauté en toute
 propriété et usufruit a toujours et les Revenus d'icelle
 estre employez a la subsistance des freres et a
 l'entretien des dites l'olles de Reims et en commencer
 la jouissance du jour de Noel dernier duquel Jour les
 loyers en appartendront a laditte communauté qui sera
 tenu de payer les cens l'olles et autres d'olles
 seigneuriaux et même les droits de vente si aucuns
 sont dûs de souffrir toutes servitudes visibles
 et occubtes si aucunes sont bien acquise sur
 laditte maison ou s'en defendre sans aucun

Rue de
 Couray



Tout mention
 de greffier
 tout au bas
 Reims. Obligé
 fait et passé au
 devant le Sieur
 Effroy et au Sieur
 et autres l'olles,
 et autres l'olles
 Contre le 3 of
 and en par
 d'olles qui
 a Reims filius
 d'olles

Plantreau
 Notaire



Accours contre les vendeurs et de laisser jouir
 ledit seigneur de ladite maison pendant le Rescous de
 son droit si mieux lui aime l'evincer et en ce cas payer
 les dommages le porteur de l'eviction s'il en est due
 cette vente faite moyennant la somme de deux mille
 livres en deduction de laquelle lesdits vendeurs
 Reconnoissent avoir presentement Reçu dudit seigneur
 generous cette de mille livres en especes souues des
 comptes et Reellement delivrez presens nous Notaires
 dont quittance en quarante mille livres Restans ledit
 seigneur generous l'aveu de ladite promission y compris
 son obligation de tous les biens de ladite communauté
 Et par privilège de la susdite maison et dessus vendue
 en payer auxdits vendeurs cinquante livres de rente
 annuelle et perpetuelle a commencer du jour de Noel
 dernier et ainsi continuer sans retour d'indivision
 donner ladite clause faisant partie du prix de la
 presente vente sans laquelle elle n'eust été faite et en
 cas de Rachats payer ladite somme de mille livres
 avec les arrerages échus sans lojan-contre et du prou-
 es aujour Souvent sans autres effets Rojan- de vesture
 Et vesture faite promission obligant Renouveller
 l'aveu de quoy nous Notaires et Rabellious susdit
 avons scellé et Rabellious en presence qui furent
 faites et passées audit Rojan le six mil Soixante
 quatre le six le quinze mars et ont lesdites parties
 signés - minute des presentes Contrats - Quinze
 audit Rojan le sixième jour dudit mois audit an par
 Me Rojan qui a Reçu la somme de mille livres d'or et d'argent
 et en la minute des presentes resté à l'acte avec l'un
 desdits Notaires soussignés

Jelle Rojan



Rojan et Rojan



Et tous ceux qui en
 parties de Rojan

Acquisition. 7110. mitral = 2017

Pour la fin des robes espionnes
le greffier de St Joz Linde
a Rouy

Leontin le 1^{er} Louis Desjardins m. 3
St Joz Group de St. a Rouy

Labellonné,
- Rouy

Blanc Anseau en parlement Bailly de l'abbaye Royall. in St Pierre
salut français faisons que ce jourd'hui le vingt et un May Mil Sept cent
quarante six j'ay veu nous assisté de M. greffier ordinaire est
Comyau Thomas Claude gelle Jugeur en la Baillie de Rouy
au nom en forme yotter de la justice greffe. S'effe de mit l
Devote en nos mains de la propriété de la maison y l'union l'acte
d'on l'engagement en nous veffe a mit en bonne possession Saigne
le souffrance l'acte l'acte de St Joz y pas le bail le tradition
d'une plume a l'union sans tous droits en tenors de yotter
nous avons signés au dixième de Notus a Rouy
de St Baillie les minutes des yotter coulé les yotter
And Anseau yotter de Rouy qui a Rouy l'acte l'union l'acte
le 1^{er} jour



Gratté


A tous ceux qui ces ¹ présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que par devant nous, Jean Nouvelet et Louis Clauteau, notaires, gardes nottes et tabellions royaux au Baillage de Vermandois Siege royal et présidial de Reims, demeurans audit Reims, soussignez, furent présens le sieur Louis Desjardin, marchand, et dame Apolline Rogier, son épouse, qu'il autorise, dem[euran]s a Reims, lesquels ont par ces présentes vendus, ceddez, quittés, transportés et promis solidairement l'un pour l'autre, un d'eux seul pour le tout, sans division ny discussion, garantir, faire bon et valloir de tous troubles, dettes, hipoteques, empeschemens et évictions quelconques, a la maison et communauté des Freres des Ecolles crestiennes et charitables de Saint Yon, établye a Rouen, ce acceptant pour laditte communauté le Frere Généreux, directeur de la maison desdits Freres desdittes écolles établie en cette ville de Reims, en vertu de la procuration des Freres Supérieur général de l'Institut desdittes écolles, et de ses assistans, passé a Rouen le vingt quatre novembre mil sept cent trente neuf par devant Doury et son confrere, notaires en laditte ville, l'original de laquelle est demeuré annexé a la minutte d'un contrat de vente d'une maison en cette ville

fol. 1v

faitte par Germain Senart et ses sœurs a laditte communauté de Saint Yon, passé devant Clauteau, l'un des notaires soussignés, qui en a la minutte, et son confrere, le vingt neuf janvier dernier, ledit Frere Généreux, a ce présent, acceptant pour laditte communauté de Saint Yon, une maison scise a Reims, rue de Contray ², consistante en cuisine, chambres basses et hautes, grenier, cour, cave et puit, tenante de part et d'autre a deux maisons affectés a la subsistance des Freres et a l'entretien desdites écolles de Reims, occupée par le nommé Rogier, charcutier, les lieux et pourprix comme ils se contiennent et comportent et en l'état qu'ils sont, appartenante auxdits sieurs et dame vendeurs, des propres et naissans de laditte dame Rogier a laquelle elle est écheue par le décès du sieur Henry Rogier, son pere, qui l'avoit acquis du sieur Nicolas Aubert ³, par contract du vingt neuf aoust mil sept cent vingt passé devant Torchet et son confrere, notaires a Reims, la grosse duquel ensemble les autres titres concernans la propriété de laditte maison ont étéés présentement mis es mains dudit Frere Généreux pour ladite communauté de Saint-Yon, pour de laditte maison jouir

¹ A tous ceux qui ces *écrit en caractères saillants*.

² Rue de Contray *en marge*.

³ Nicolas Aubert, conseiller échevin de la Ville de Reims, époux d'Apolline Bazin. Cf. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 230, 11.

par laditte communauté en toute propriété et usufruit a toujours et les revenus d'icelle estre employez a la subsistance des Freres et a l'entretien desdittes écoles de Reims et en commencer la jouissance du jour de Noel dernier, duquel jour les loyers en appartiendront a ladite communauté qui sera tenu de payer les cens, surcens et autres droits seigneuriaux, meme les droits de vente si aucuns sont dus, de souffrir toutes servitudes visibles et occultes, si aucunes sont bien acquises sur laditte maison ou s'en deffendre sans aucuns

fol. 2

recours contre les vendeurs et de laisser jouir ledit Rogier de laditte maison pendant le restant de son bail, si mieux n'aime l'évincer, et en ce cas payer les dommages et intérêts de l'éviction s'il en est due. Cette vente faite moyennant la somme de deux mille livres, en déduction de laquelle lesdits vendeurs reconnoissent avoir présentement receu dudit Frere Généreux celle de mille livres en especes sonnantes, comptés et réellement délivrés, présents nous, notaires, dont quittance. Et quant aux mille livres restant, ledit ¹ Frere Généreux, en vertu de laditte procuration, a promis sous l'obligation de tous les biens de ladite communauté et par privilege de la susdite maison cy dessus vendue, en payer auxdits vendeurs cinquante livres de rente annuelle et perpétuelle a commencer du jour de Noel dernier et ainsy continuer sans retenue du dixieme denier, laditte clause faisant partie du prix de la présente vente sans laquelle elle n'eut été faite. Et en cas de rachapt, payer laditte somme de mille livres avec les arrérages échus, frais, loyaux couts et dépens, en argent sonnant, sans autres effets royaux, destiture et vesture faite. Promettant, obligant, renonceant. En témoin de quoy nous, notaires et tabellions susdit, avons scellé et tabellionné ces présentes qui furent faites et passés audit Reims, l'an mil sept cent quarante six, le quinze mars, et ont lesdittes parties signés la minutte des présentes, contrôlé et insinué audit Reims, le vingt huit dudit mois, audit an, par de Récicourt qui a receu trente six livres douze sols, et est la minutte des présentes resté a Clauteau, l'un desdits notaires soussignez.

[Signé] Nouvelet, Clauteau.

[En marge :] Scellé led[it] jour [*paraphe de M^e Clauteau*].

[*Au fol. 1, en tête :*] 15 mars 1746. Vû S[ain]t-Yon. — 2000 l. Ruë Barbate, [bâtonné] du Contray.

¹ *Le passage* Cette vente (...) restant ledit, *souligné*.

[*Au fol. 2v :*] 15 mars 1746. Acquisition [*d'une autre main*], rue Contrai = 2000 l. pour les Freres des Ecoles crestiennes et gratuites de S[ain]t-Yon établies a Rouen, contre le s[icu]r Louis Desjardin, m[archan]d, et son épouse, dem[euran]ts a Reims. Tabellionné [*Signé*] Nouvelet.

86

1746, 16 mai. Reims.

Mise en possession par Jean-Baptiste Blavier, avocat en Parlement, bailli de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, au profit de la communauté de Saint-Yon, acquéreur, de la maison énoncée dans le contrat ci-dessus.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Nouvelet et Clauteau du 15 mars 1746, fol. 2 (p. 99), dont la grosse est transcrite dans le document 85.

fol. 2

A tous ceux qui ces p[rése]ntes lettres verront, Jean Baptiste

fol. 2v

Blavier, avocat en Parlement, bailli de l'abbaye royale de S[ain]t Pierre, salut. Scavoir faisons que ce jourd'huy, seizieme may mil sept cent quarante six, par d[evan]t nous, assisté de n[otre] greffier ordinaire, est comparu Thomas Claude Gellé, sergent en ce baillage, lequel, au nom et comme porteur de la présente grosse, s'est démis et devestu en nos mains de la propriété de la maison y énoncée, et de son consentem[en]t en avons vestu et mis en bonne possession, saisine et jouissance lad[ite] comm[unau]té de S[ain]t Yon par le bail et tradition d'une plume à écrire, sauf tous droits. En témoin de quoy nous avons signés au registre des vetures et nantissementens dud[it] baillage la minutte des p[rése]ntes con-

[tro]llé le premier juin audit an ¹ par de Récicourt qui a receu trois livres trois sols [*Signé*] Clauteau.

[*En marge :*] Scellé led[it] jour [*paraphe de M^e Clauteau*].

87

1746, 29 octobre. Reims.

Quittance par le sieur Louis Desjardin à Frère Généreux, au nom de la maison et communauté de Saint-Yon, de la somme de mil livres.

A. Original établi en marge de la minute des notaires Nouvelet et Clautcau, du 15 mars 1746, fol. 1 (p. 98), dont la grosse est transcrite dans le document 85, pp. 93-100.

fol. 1, en marge

Ce jourd'huy vingt neuf octobre, aud[it] an mil sept cent quarante six, par d[evant] lesd[its] no[tai]res, fut présent led[it] sieur Louis Desjardin, vend[eu]r dénommé au contrat, et contre lequel a reconnu avoir reçu de la maison et communauté de S[ain]t Yon qui a acquis la maison énoncée au présent contrat par les mains de Frere Généreux y dénommé, a ce présent, dès le douze de may dernier, la somme de mil livres pour restant du prix de lad[ite] maison dont il s'est contenté, en quitte et quitte et descharge lad[it]e maison et comm[unau]té de S[ain]t Yon, ensemble des intérêt de lad[it]e somme de mille livres courus jusqu'aud[it] jour, douze may dernier que le remboursem[en]t lui en a été fait

¹ Mil an *en surcharge*.

et a remis aud[it] Frere Généreux la grosse dud[it] contrat ci contre, comme acquitté, consentans

fol. 1v, en marge

toutes mentions des présentes partout ou besoin sera. Prom[ettant]. Oblig[eant]. Ren[onceant]. Fait et passé aud[it] Reims es Etudes, lesd[its] jour et an susd[its] et ont signées la minutte des p[rése]ntes. Con[tro]llé le 3^{9^{bre}} aud[it] an par de Récicourt qui a receu six livres douze sols.

[Signé] Clauteau, Nouvelet.

Maison rue de Contray, Cour-du-Leu

88

1701, 16 juin. Reims.

Vente par Pierre Plantin, marchand à Reims, à vénérables et discrètes personnes M^{es} Claude Pépin, prêtre, chanoine en l'église de Reims; Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de l'église Notre-Dame de Reims; et Jean-Louis de La Salle, docteur de Sorbonne, chanoine en ladite église de Reims, d'une maison sise à Reims, rue de Contray, dans la Cour-du-Leu, moyennant la somme de 950 livres (Charpentier et Dallier, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Champagne; deux feuillets. Hauteur, 235 mm; largeur, 175 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 14. — Copie sur papier aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck; deux feuillets. Hauteur, 245 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Maison généralice*, BJ 506, dossier III, n° 4. — Copie du XX^e siècle; deux feuillets. Hauteur, 305 mm; largeur, 200 mm. *Arch. Maison généralice*, BJ 506, dossier III, n° 17.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 311, 3-5. — *Documents historiques*, 2 Ph Reims 3.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 14. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 172, 271. — Jean GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle*, Paris, libr. Ch. Poussielgue, 1900, p. 292. — Frère LUCARD, *Annales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, Poussielgue, 1883, p. 129. — [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*, Paris, 1905, p. 19 n. 1. — Georges RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, libr. Plon, 1937, p. 427, n. 20.

A tous ceux qui ces présentes¹ lettres verront, salut. Scavoir faisons que par devant Jean Charpentier et Nicolas Dallier, notaires royaux et tabellions du

¹ A tous ceux qui ces présentes, écrit en caractères saillants.

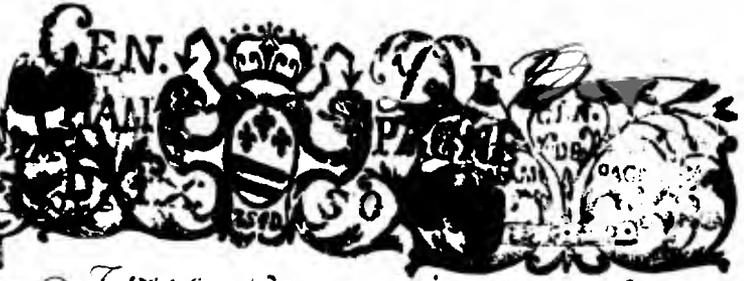
23/14
23/14

AM

23/14

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



Tous ceux qui es presentes
 devant nous salut scaivois fait. a que pardevant
 nous. Les sieurs et Nicolas. Pothier Notaire royal
 et tabellion du village de Courvaudrie ressort du siège
 royal de Prévial de Norm. Les consorts sieur
 Pierre Planty Margand demourant audit Norm
 tantoy soy ney propand pines que comme pines
 legitime admittu avec son corps de biens de Pierre
 Planty fila mineur de luy et de d'ofuncte Nicole
 Vincot la femme. par lequel Pierre Planty fila. l'edit
 sieur Planty père promus de l'oblig. de faire agrer
 le present contrat de les faire obligz solidaires
 aux luy alagantis de la condition dont sera aper
 par le l'ord qui sera majeur. Comme l'edit Planty
 père aujour et comme se faisant et portant for
 de sieur Jay Baptiste Duchastel soy garde Maist. et
 demourant audit Norm. et de Margueritte Planty
 la femme par lequel lesi promus aussy de faire
 agrer et ratiffier le present contrat de de les faire
 obligz solidaires et aux luy alagantis de lad.
 présente condition d'aueluy moie, lors de laquelle
 ratiffication il sera fourni al'edit Margueritte
 Planty la somme de quinze lieues pour les fring les
 lequel Planty père. l'edit nome et femme avoir
 cede devant nous par un p'prier a l'edit tabellion
 d'iceux par sonner Maisteur Claude Poppy Prestre
 Chavine. et l'eglise de Norm. Jay Baptiste Ortaballe
 Prestre Docteur etologie. Ancien Chavine et l'eglise
 de Norm. demourant a Paris, et a Louis D'Ortaballe



[Handwritten signature]

Docteur de Sorbonne, Escheveur de ladite Eglise
 de France presens assignez pourvus de leurs
 agents & avouez sur Mailloy, seize au dit Roine vis de
 Coustoy sans la covee d'elles confiteurs & cuitines
 Galle, grainz de blé, covee de Houy, jaudine &
 attendent dans lesquelz sont devesz poires cabineles
 carlines & pousprie comme ilz se comportent
 tenant a plusieurs d'elles par de vant avec
 communautés dans ladite covee de leur pourvues
 tant a pied qu'ilz esgaroient a ladite mailloy & de vis
 par en presens. L'ouy & jous par le dit de siens
 assignez ainsi que le dit Plantin, pure & son
 infame & jousille de tout droit de jous &
 consequent de l'acquisition que le dit Plantin pure
 & a faite de l'annee Antoine Lyois Maregard
 demourant au dit Roine par contumace levingt
 cinq^{me} May mil six cent quatre vingt huit passé
 devant le Joudice de Charente Notaire Royaul
 au dit Roine que le dit tuides a mis en main
 de dit de siens assignez. Plantin & la signification
 de jurisdiction forcive de son d'annee Abbelle,
 Religieuse, Reine & Couvent de l'abbaye royale
 de saint Pierre de Roine & esgarot mesme ladite
 abbaye de covee, mesme de autours de l'abbaye
 accordeur de la paye d'annee mesme que le dit de siens
 assignez de son tuides de tout & de paye de
 l'annee de covee & assignez. Ladite Mailloy & jaudine
 sont aussy esgarot mesme l'Hospital general de
 Roine de cinquante sous de l'annee annuel de
 pourvues de paye de par esgarot au jour de l'annee
 de saint Japtite que le dit de siens assignez payent
 a l'annee de l'annee de l'annee qui est de l'annee
 de saint Louy & de l'annee de l'annee de l'annee

baillage de Vermandois, ressort du Siege royal et présidial de Reims, est comparu le sieur Pierre Plantin, marchand, demeurant audit Reims, tant en son nom propre et privé que comme pere et légitime administrateur des corps et biens de Pierre Plantin, fils mineur de luy et de défunte Nicolle Vincenot, sa femme, par lequel, Pierre Plantin, fils, ledit Pierre Plantin, pere, promet et s'oblige de faire agréer le présent contrat et de le faire obliger solidairement avec luy a la garentie de la vendition dont sera cy apres parlé lorsqu'il sera majeur. Et encore ledit Plantin, pere, au nom et comme se faisant et portant fort du sieur Jean Baptiste Duchastel, son gendre, marchand, demeurant audit Reims, et de Margueritte Plantin, sa femme, par lesquels il promet aussy de faire agréer et ratifier le présent contrat et de les faire obliger solidairement avec luy a la garentie de lad[ite] présente vendition, dans un mois, lors de laquelle ratification il seraourny a ladite Margueritte Plantin la somme de quinze livres pour ses épingles, lequel Plantin pere, esdits noms, a reconnu avoir vendu et transporté par ces présentes a vénérables et discrettes personnes Maistres Claude Pépin, prestre, chanoine en l'église de Reims; Jean Baptiste Delasalle, prestre, docteur en téologie, ancien chanoine en l'église de Reims, demeurant a Paris; et a Louis Delasalle

fol. 1v

docteur de Sorbonne, chanoine en ladite église de Reims, présens acheteurs pour eux et leurs ayant causes, une maison scize audit Reims, rue de Contray, dans la Cour du Leu, consistant en cuisine ¹ basse, grenier au dessus, cave dessous, jardins y attenant dans lesquels sont deux petits cabinets, les lieux et pourpris comme ilz se comportent, tenant a plusieurs, d'une part, et d'autres avec communauté dans ladite Cour du Leu pour aller tant a pied qu'en charrois a ladite maison vendue par ces présentes, pour en jouir par lesdits sieurs acheteurs ainsi que ledit Plantin, pere et ses enfans en jouissent et ont droit d'en jouir en conséquence de l'acquisition que ledit Plantin, pere, en a faite du sieur Antoine Legoix, marchand, demeurant audit Reims, par contrat du vingt cinq[uieme]e may mil six cens quatre vingts huit, passé devant Hourlier et Charpentier, notaires royaux, audit Reims, que ledit vendeur a mis és mains desdits sieurs acheteurs. Estant en la seigneurie et juridiction fonciere des dames abbesse, religieuses, prieure et couvent de l'abbaye royale de Saint Pierre de Reims et chargée envers ladite abbaye de cens, surcens, et autres droits seigneuriaux accoutumez, payer d'ancienneté, que lesdits sieurs acheteurs

¹ Une maison (...) cuisine, *souligné*.

seront tenus et ont promis de payer a l'avenir, le cas y échéant. Ladite maison et jardins sont aussy chargez envers l'Hospital général de Reims de cinquante sols de surcens annuel et perpétuel payable par chacun an au jour de saint Jean Baptiste que lesdits sieurs acheteurs payeront a l'avenir a l'exception que l'année qui escherra au jour de saint Jean Baptiste prochain sera payée par ledit

fol. 2

vendeur. Et au surplus de tout ce que dessus, lesd[its] maisons et jardins franchises et quittes de toutes autres charges, servitudes et hypotecques quelconques. La présente vendition ¹ faite moyennant la somme de neuf cens cinquante livres ² que ledit vendeur a reconnu avoir recue desdits sieurs acheteurs en bon payement dont il s'est contenté. Devesture et vesture faite par devant nous, notaires, et d'abondant. Promettant ledit vendeur, esdits noms, sous l'obligation de ses biens présens et a venir, garentir la présente vendition envers lesdits sieurs acheteurs de tous troubles et empeschemens quelconques sans en tout défailir, sur peine. Renonceant. A esté accordé que les loyers desd[its] maison et jardins qui courront jusqu'au jour de saint Jean Baptiste prochain apartiendront audit vendeur et que lesdits sieurs acheteurs laisseront jouir le sieur Lemaire, locataire desd[its] maison et jardin, le reste des années de son bail, sinon et ou ilz le voudroient évincer ilz seront tenus de luy payer ses dommages intérêts, en cas qu'il ait droit d'en prétendre. A encore été accordé que les pierres a eau, bancs de pierre et autres choses qui sont esd[its] maison et jardins appartenant audit vendeur, resteront et apartiendront ausdits sieurs acheteurs qui déclarent qu'ilz entendent jouir desd[its] maison et jardins en conformité du traité sous écriture privée fait entre eux ce jourd'huy ³. Fait et passé audit Reims, l'an mil sept un, le seiziesme juin après midy. Lesdits sieurs acheteurs ont signé avec ledit vendeur a la minutte des présentes qui a esté controllée.

[Signé] Charpentier, Dallier.

[En marge :] Scellé à Reims, ce 21^e juin 1701. Receu quarente sols [Signé] Rogelet.

[Au fol. 1, en marge :] 16 juin 1701 [Plus bas :] Vingtieme [Signé] GG [avec paraphe].

¹ La présente vendition, *écrit en caractères saillants*.

² De neuf cens cinquante livres, *souligné*.

³ Qui déclarent (...) ce jourd'huy, *souligné*.

[*Au fol. 2v :*] 16 juin 1701. N° 20. Acquisition pour vénérables et discrettes personnes Maitres Claude Pépin, prestre, chanoine de l'église de Reims; Jean-Baptiste Delasalle, pretre, docteur en théologie, ancien chanoine en ladite église de Reims; et Louis Delasalle, docteur de Sorbonne, chanoine en lad[ite] église de Reims, contre Pierre Plantin, marchand, demeurant a Reims. Tabellionné [*Signé*] Charpentier.

[*De la main de Jean-Louis de La Salle :*] Maison et jardin dans la Cour-du-Leu dans laquelle on a baty les écoles de la maison des Freres. — [*D'une autre main :*] N° 20. Le 11 juillet 1768, passé reconnoissance par devant M^e Desaint, notaires, rue du Tembour.

89

1701, 18 juin. Reims.

Ratification par Jean-Baptiste Duchatel, marchand, et Margueritte Plantin, sa femme, aux sieurs Pépin et de La Salle, du contrat de vente de la maison rue de Contray, dans la Cour-du-Leu.

C. Copie du XX^e siècle transcrite à la suite de la copie du contrat passé par-devant Charpentier et Dallier, le 16 juin 1701. *Arch. Maison généralice*, BJ 506, 3^e dossier.

Aujourd'huy, dix huitieme juillet mil sept cent un après midy, par devant lesdits notaires, sont comparus Jean Baptiste Duchatel, marchand, et Margueritte Plantin, sa femme, de luy autorisée, demeurants a Reims, lesquels ont agrée le contrat cy dessus, et ont, après que lecture leur en a été faite, promis et promettent par ces présentes, sous l'obligation de leurs biens présents et a venir, solidairement avec ceux dudit Pierre Plantin, vendeur nommé audit contrat, l'un pour l'autre et chacun d'eux seuls pour le tout, sans division ny discussion, au bénéfice desquels ils renoncent par ces présentes, de garantir la vendition dont est parlé audit contrat envers les sieurs Pépin et de La Salle, acheteurs y

nommés, de tous troubles et empeschement quelconques. Reconnaissant ladite Marguerite Plantin que lesdits sieurs Pépin et Delasalle luy ont fourni la somme de quinze livres pour ses épingles dont elle s'est contenté. Tout ce que dessus, stipulé et accepté pour lesdits sieurs Pépin et Delasalle par les notaires sous-signés. Fait audit Reims, les jour et an que dessus et ont signé ¹.

90

1701, 27 juin. Reims.

Mise en possession par Jean-Baptiste Le Feron, avocat en Parlement, procureur du roi en l'Élection de Reims, bailli de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, au profit de MM. Claude Pépin, Jean-Baptiste et Jean-Louis de La Salle, acquéreurs de la maison et jardin déclarés dans le contrat ci-dessus.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Charpentier et Dallier, du 16 juin 1701, fol. 2 (p. 109), dont la grosse est transcrite dans le document 88.

fol. 2

Ce jourd'huy vingt sept[ie]m]e juin mil sept cent un par devant nous Jean Baptiste Leferon, avocat en ²

fol. 2v

Parlement, conseiller procureur du roy en l'Éslection de Reims et bailly de l'abbaye royale de S[ain]t Pierre dudit Reims, et en la présence de Nicolas Laubreau, greffier dudit bailliage, est comparu M^e Henry Brioland, procureur au bailliage de l'archevesché de Reims, lequel comme porteur du contract cy devant et des autres parts escrit, s'est audit nom desmis, devestu et dessaisy en

¹ [D'une autre main :] Les signatures manquent. Cette ratification ne paraît être qu'un acte préparé mais qui n'a jamais été régularisé.

² En, répété à la page suivante.

nos mains de la maison et jardins y déclarez et de son consentement en avons vestu, mis et receu en bonne possession et saisine, vénérables et discrettes personnes M^{es} Claude Pépin, prestre, chanoine en l'église de Reims; Jean-Bap[tis]te Delasalle, prestre, docteur en théologie, ancien chanoine de lad[ite] église; et Louis Delasalle, docteur de Sorbonne, aussy chanoine de ladite église, acquéreurs y nommez, par le bail et tradition d'une plume a escrire, sauf tous droits. En tesmoin de quoy avons signé au registre des vestures dudit bailliage, les jour et an susdits

[Signé] Laubreau.

Scellé ledit jour [avec paraphe].

[Au fol. 2, en marge :] 27 juin 1701.

91

1701, 31 août. Reims.

Décharge par Sœur Marguerite-Angélique de Béthune, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, à MM. Claude Pépin, Jean-Baptiste et Jean-Louis de La Salle, des droits de vente de la maison et jardin déclarés dans le contrat du 16 juin 1701.

A. Original établi à la suite du document du 27 juin 1701, transcrit dans le document 90, p. 111.

fol. 2v

Nous, abbesse de l'abbaye royale S[ain]t Pierre de Reims, reconnoissons avoir receu le droit de vente de la maison énoncée au p[ré]s[en]t contract, ce trente un aoust 1701.

[Signé] Marguerite Ang[é]lique] de Bethune, abbesse; J. B. Duchatel, Margueritte Plantin.

92

1739, 10 septembre. Reims.

Vente par Dlle Elisabeth Vouet, veuve et légataire universelle de M^e Torchet; Marie-Nicolle et Catherine Torchet, filles et héritières de défunt M^e Torchet, à MM. Gérard Thiérion et Pierre Godinot, prêtres; et MM. Pierre et Simon-Philbert de La Salle, conseillers au Présidial de Reims, d'une maison à Reims, rue de Contray, Cour-du-Leu, moyennant la somme de 1080 livres, payée par lesdits acquéreurs à M^e Gérard-Joseph Cocquebert, seigneur de Mutry, avocat en Parlement, fondé de procuration de M^e Jean-Baptiste-Joseph, son frère (Adnet et Clauteau, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; quatre feuillets. Hauteur, 240 mm; largeur, 175 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 15. — Copie contemporaine non signée. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 16.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 312, 2-5. — *Id.*, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 26.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 15. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 175, 272. — [Frère PAUL.-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*, Paris, 1905, p. 70 n. 1. — G. RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. II, Paris, libr. Plon, 1938, p. 299.

A tous ceux qui ces présentes ¹ lettres verront, salut. Sçavoir faisons que par devant M^{es} Jean Adnet et Louis Clauteau, notaires et tabellions du roy en son baillage de Vermandois, demeurans a Reims, soussignez, fut présente dam[oise]lle Elizabeth Vouet, veuve et légataire universelle de M^e Ponce Torchet, vivant, aussy notaire royal aud[it] Reims, y demeurante, par son testament receu par Charpentier et de Villers, notaires royaux a Reims, le dix huit

¹ A tous ceux qui ces présentes, écrit en caractères saillants.

avril dernier, controllé et insinué le vingt juillet aussy dernier, dont la délivrance luy a été faite par sentence contradictoire rendue au baillage ducal de Reims le vingt quatre dud[it] mois de juillet, dam[oisc]lles Marie-Nicolle Torchet, aagée de vingt ans et demy environ, sculles filles et uniques héritieres dud[it] deffunt s[ieu]r Torchet, procédantes sous l'autorité de M^e Nicolas Culoteau, prestre, vicaire de l'église paroissiale de cette ville, y demeurant, leur curateur, et led[it] s[ieu]r Culoteau, aud[it] nom de curateur, les autorisant sans rien stipuler ny contracter en son nom; lesquelles esd[its] ont par ces présentes vendus, ceddés, quittés, transportés et promises solidairement l'une pour l'autre, une d'elles seules pour le tout, sans division ny discussion, garantir, faire bon et valloir de tous troubles, dettes, hipoteques, empeschemens et évictions quelconques, a messieurs Gérard Thiérion, prestre, chapelain

fol. 1v

de l'église de Reims; Pierre Godinot, aussy prestre, docteur és loix, licentié en théologie et chapelain de lad[ite] église de Reims; et messieurs M^{es} Pierre de La Salle, conseiller du roy au Siege royal et présidial dud[it] Reims, et Simon-Philbert de La Salle, seigneur de Muire et de l'Estang, consciller aud[it] Siege présidial, tous demeurans aud[it] Reims, présens acquéreurs et ce acceptans, une maison ¹ scise a Reims, rue de Contray, a présent occupée par Louis Canart, maitre pannelier, concistante en cuisine, chambre haute, grenier et cave, faisant coin de la porte commune de la cour ditte ² du Leu, ayant issue dans lad[itte] rue de Contray et une porte de passage sous la grande porte et loge d'icelle, ou se trouve aussy la porte de la descente de la cave, tenante au s[ieu]r Rogier, d'une part, et a l'allée de passage de lad[itte] grande porte qui est commune, ainsy que la cour, a lad[itte] maison, budante a Pierre Audry, de Reims, et encore un jardin au fond de lad[ite] cour commune fermé de mur de toutes parts, tenant aud[it] Pierre Audry, d'une part, a la communauté des Freres des Ecolles chrestiennes, d'autre, d'un bout a lad[ite]

fol. 2

cour, et d'autre a l'Hostel-Dieu, et droit au puit commun qui est dans lad[itte] cour commune, les lieux et pourpris comme ils se contiennent et comportent, sans en rien réserver ny excepter, pour en jouir par lesd[its] s[ieu]rs acquéreurs en toute propriété, dès maintenant et a toujours, a charge par eux de payer et

¹ Une Maison, écrit en caractères saillants.

² Une Maison (...) de la Cour ditte, souligné.

acquitter a l'avenir les cens, surcens et autres droits seigneuriaux dont lesd[its] maison et jardin peuvent estre tenus d'ancienncté, meme les droits de vente ¹ si aucuns sont dus, appartenante auxd[ittes] dam[oise]lles Marie-Nicolle et Catherine Torchet en propriété de leur maison paternel, et a lad[itte] dam[oise]lle Vouet, en son fruit pour moitié scullement sa vie durant, en conséquence du susd[it] testament, a charge aussy de laisser jouir desd[its] maison et jardin led[it] Canart, le restant des années de son bail, si mieux n'aiment lesd[its] s[ic]u]rs acquéreurs l'évincer, en ce cas luy payer ses dommages et intérets de l'éviction, si aucuns sont dus, les loyers de laquelle appartiendront de ce jour auxd[its] s[ic]u]rs acquéreurs. La présente vente ² faite moyennant la somme de mille quatre vingt livres ³,

fol. 2v

laquelle somme, du consentement desd[ittes] dam[oise]lles vendresses et en l'acquit et descharge de la succession dud[it] s[ic]u]r Torchet a été présentement payée par lesd[its] s[ic]u]rs acquéreurs a M^e Gérard-Joseph Cocquebert, seigneur de Mutry, avocat en Parlement, au nom et comme procureur fondé de la procuration générale et spéciale de M^e Jean Baptiste Joseph Cocquebert, son frere, passée devant Lecourt et Loison, notaires a Paris, le vingt cinq juin mil sept cent trente neuf dont il y a minutte, a compte de douze cent livres en principal de rente constitué par led[it] deffunt s[ic]u]r Ponce Torchet et s[ic]u]r Pierre Torchet, son pere, au proffit de dame Elizabeth Cocquebert, veuve du s[ic]u]r Jean Baptiste Maillefer, vivant, receveur de la ville de Reims, par contract passé devant Herbin et Charpentier, notaires a Reims, le vingt trois juin mil sept cent deux, a laquelle dame a succédé M^r M^e Jean-Baptiste Cocquebert, son frere, seigneur de Mutry, conseiller du roy au Siege présidial de Reims, qui a obtenu sentence au Présidial de Reims, le vingt un juillet mil sept cent trente trois, et sur lequel contract a été fait un namptissement en la Justice de Brimont, le vingt juin mil sept

fol. 3

cent cinq, et duquel s[ic]u]r Cocquebert de Mutry, conseiller, led[it] s[ic]u]r Jean Baptiste Joseph Cocquebert est héritier, et auquel le susd[it] principal est escheu en partage, de laquelle somme led[it] s[ic]u]r Gérard Joseph Cocquebert de Mutry, en vertu de lad[itte] procuration s'est contenté, en quitte et des-

¹ A charge par eux (...) droits de vente, *souligné*.

² La présente vente, *écrit en caractères saillants*.

³ Mille quatre vingt livres, *écrit en caractères saillants*.

charge lesd[its] s[ic]u]rs acquéreurs qu'il a mis et subrogé en tous ses droits, privileges et hipoteques, sans aucune garentie, recours ny restitution de deniers, en aucun cas, sinon de ses faits et promesses seullement, et a remis auxd[its] s[ic]u]rs acquéreurs les contract, namptissement et sentence susdattés, au moyen duquel payement lesd[its] s[ic]u]rs acquéreurs demeurent quittes et deschargés du prix de la présente vente. Et ont lesd[its] s[ic]u]rs acquéreurs déclarés que la présente acquisition est pour contribuer a la pension d'un troisieme Frere des Ecolles chrétiennes qui tiendra une troisieme écolle gratuite dans la paroisse de S[ain]t Thimothé de cette ville et que les deniers du prix de la présente vente ont étéourny, a cette intention par une personne de piété qui n'a voulu estre nommée. Devesture et vesture ¹ faite par devant les notaires et d'abondant et généralement. Promettans lesd[ites] dam[oise]lles vendresses ratiffier ces présentes aussitost et a mesure que chacune desd[ites] dam[oise]lles Torchets, mineures, parviendront a leur majorité et lad[itte] dam[oise]lle Vouet, en son propre et

fol. 3v

privé nom, de les faire ratiffier et obliger dans le meme temps, solidairement avec elle, a la garentie et validité desd[ites] présentes, et en fournir acte. Obligéans, renonceans. Fait et passé ² aud[it] Reims és Etudes, l'an mil sept cent trente neuf, le dixieme novembre, et ont lesd[ites] parties et présens signés la minutte des présentes, controllée et insinuée aud[it] Reims, le douze desd[it] mois et an. Receu vingt six livres quatre sols, signé de Recicourt.

[Signé] Adnet, Clauteau.

[En marge :] Scellé led[it] jour [*paraphe de M^e Clauteau*].

[*Au fol. 1, en tête :*] 10 9^{bre} 1739. [*Plus loin :*] 22 l. argent, emprunté de Rethel, 1200 l.

[*Au fol. 4v :*] 10 9^{bre} 1739. Acquisition d'une maison rue de Contray, Cour-du-Leu ³ pour m[onsieu]r Gérard Thierriion, prestre, chapellain de l'église de Reims, et autres, demeurans aud[it] Reims, contre dam[oise]lle Elizabeth Vouet, veuve de M^e Ponce Torchets, notaire royal, dam[oise]lle Marie Nicolle Torchets et Catherine Torchets, demeurantes aud[it] Reims. Tabellionné.

[Signé] Adnet.

¹ Devesture et vesture, écrit en caractères saillants.

² Obligéans (...) et passé, écrit en caractères saillants.

³ D'une maison rue de Contray, Cour du Leu, écrit d'une autre main.

93

1739, 10 novembre. Reims.

Mise en possession par Jean-Baptiste Blavier, avocat en Parlement, bailli de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, au profit de MM. Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Pierre et Simon-Philbert de La Salle, acquéreurs de la maison et jardin énoncés ci-dessus.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Adnet et Clauteau, du 10 septembre 1739, fol. 3v (p. 120), dont la grosse est transcrite dans le document 92.

fol. 3v

A tous ceux qui ces présentes ¹ lettres verront, Jean Baptiste Blavier, avocat en Parlement, bailli de l'abbaye royale de S[ain]t Pierre, de Reims, terres et seigneuries en dépendantes, salut. Sçavoir faisons que ce jourd'huy, par devant nous, assisté de M^e Louis Clauteau, notre greffier ordinaire, est comparu Thomas Claude Gellé, sergent en ce baillage, au nom et comme porteur du présent contract, lequel pour et au nom des dam[oise]lles vendresses y dénommées, s'est démis et dévestu en nos mains des maison et jardin y énoncés et de son consentement en avons vestu, ensaisiné et mis en bonne possession et saisine, led[its] sieurs Gérard Thierrion, Pierre Godinot, Pierre de La Salle et Simon Philbert de La Salle

fol. 4

acquéreurs y dénommez, par le bail et tradition d'une plume a écrire, sauf tous droits. En témoin de quoy, nous avons signé avec notre greffier, les jours et an susd[its], ainsy signé Blavier et Clauteau, sur le registre des vestures et namptis-

¹ A tous ceux qui ces présentes, *écrit en caractères saillants.*

sements de lad[itte] abbaye. Et ensuite est écrit, contrôlé a Reims, le treizieme novembre mil sept cent trente neuf, receu trente trois sols, signé de Recicourt.

[Signé] Clauteau.

[En marge :] Scellé led[it] jour.

94

1745, 12 mai. Reims.

Décharge par Sœur Marthe-Charlotte de Roye de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, des droits de vente de la maison et jardin déclarés dans le contrat ci-devant.

A. Original faisant suite à la minute des notaires Adnet et Clauteau, du 10 novembre 1739, transcrite au document 92.

fol. 4

N^o 84. Nous, abbesse de l'abbaye royale de Saint Pierre de Reims, reconnissons avoir receu les droits de vente de la présente acquisition, sauf tous autres droits. A Reims, le douzieme may mil sept cent quarente cinq.

[Signé] S[œu]r Marthe Charlotte de Roye de La Rochefoucauld, abbesse.

95

1745, 24 juillet. Reims.

Ratification par Dlle Catherine Torchet de la vente de la maison et jardin déclarés dans le contrat du 10 novembre 1739.

A. Original faisant suite à la décharge délivrée par Sœur Marthe-Charlotte de La Rochefoucauld, le 12 mai 1745, p. 122, document 94.

fol. 4

Lecture prise du contrat cy dessus, je ratifie la vente y portée, et déclare que ma sœur Marie Nicole est décédée, et que monsieur Godinot m'a remis toutes les pièces de créances de monsieur Coquebert; acquitté. A Reims, ce 24 juillet mil sept cent quarante cinq.

[Signé] Catherine Torchet.

96

1749, 23 juillet. Reims.

Vente par Jean-Baptiste Hanicet, maître sellier, et Jeanne Audry, sa femme, à la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Yon à Rouen, d'une maison rue de Contray, dans la Cour-du-Leu, moyennant la somme de 1700 livres

au marché principal, faisant 85 livres de rente annuelle et promesse de passer contrat en forme par-devant notaires (Acte sous-seing privé. [Signé] J. B. Hanicet, Jeanne Audry, Frère Stanislas).

A. Original sur papier; deux feuillets. Hauteur, 200 mm; largeur, 145 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 17. — Copie contemporaine, signée J. B. Hanisset, Jeanne Audry, Frère Stanislas. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 18.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 292, 3-6.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 15. *Arch. Hôtel de La Salle*, G 299. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 176, 275.

Nous soussignez, Jean-Baptiste Hanicet, maitre scellier et Jeanne Audry, ma femme, que j'autorise, dem[euran]ts a Reims, reconnoissons avoir vendu et promettons solidairem[en]t garantir, faire bon et valloir de tous troubles, dettes, hipoteques, empechemens et évictions quelconques, a la communauté des Freres des Ecoles chrétiennes établie a S[ain]t Yon de Rouen, une maison scize a Reims a nous appartenante, rue de Contrée, dans la Cour-du-Leu, consistante en quatre places basses, grenier au dessus, caves dessous, occupée par Pierre Colson et autres locataires, les lieux et pourpris en l'état qu'ils sont et comme ils se poursuivent et comportent, pour en jouir en toute propriété et servir¹ a toujours a l'entretien des Freres et des² écoles gratuites établies en cette ville de Reims, et en commencer la jouissance du

fol. 1v

jour de S[ain]t Jean B[aptis]te dernier, duquel jour les loyers en appartiendront a lad[itc] communauté, a charge de payer les cens, surcens et autres droits seigneuriaux dont lad[ite] maison peut etre tenue d'ancienceté, si aucuns sont dubs, meme les droits de vente, le cas échéant, et la contribution aux frais des sacres de nos roys; de laisser jouir les locataires de lad[ite] maison jusqu'au jour de S[ain]t Jean B[aptis]te prochain, auquel jour expirent les baux en vertu desquels ils en jouissent moyennant ensemble la somme de quatre vingt livres, si mieux n'aime les évincer, en ce cas payer leurs dommages intérêts; de souffrir toutes les servitudes visibles et occultes, si aucune se trouve bien acquise sur

¹ En, bâtonné.

² Des, en interligne.

lad[ite] maison ou s'en deffendre de leur chef sans aucun recours contre les vendeurs; lad[ite] maison, franche et quitte de toutes dettes et hypoteque; tenante de toutes

fol. 2

parts aux Freres desd[ites] écoles. Cette présente vente faite moyennant la somme de dix sept cent livres qui sera payée a la commodité de lad[ite] communauté en nous payans tous les ans quatre vingt cinq livres de rente, par chacun an, a commencer d'aujourd'huy et continuer jusqu'au remboursem[en]t. Et en outre cent soixante livres qui seront payés comptant en passant ¹ contract incessam[en]t par devant notaires. Ce qui a été stipulé et accepté pour lad[ite] communauté par moy, Frere Stanislas, procureur de la communauté des Freres desd[ites] écoles de Reims, autorisé a ce faire par le Frere Supérieur général, par sa lettre du dix neuf du présent mois. En conséquence, promet exécuter ces présentes et d'en passer contract par devant notaires aussitot que j'auray receu dud[it] Frere Supérieur

fol. 2v

général la procuration authentique pour ce faire. Fait double a Reims, le vingt troisieme juillet mil sept cent quarente neuf.

[Signé] J. B. Hanisset, Jeanne Audry, Frere Stanislas.

¹ Controlle, *bâtonné*.

Maison rue des Deux-Anges

97

1743, 10 juin. Reims.

Vente par damoiselle Elisabeth Lefranc, femme délaissée de Joseph Lebrun, demeurant à Reims, à MM. Gérard Thiérion et Pierre Godinot, prêtres, chapelains de l'église de Reims; Jacques Frémyn de Branscourt, conseiller échevin de ladite ville; et Simon-Philbert de La Salle de l'Etang, conseiller du roi au Présidial de Reims, propriétaires des biens destinés à l'entretien des Frères des Ecoles chrétiennes et gratuites de la ville de Reims, d'une maison à Reims, rue des Deux-Anges, moyennant la somme de 60 livres de rente annuelle et viagère (Nouvelet et Clauteau, notaires à Reims).

C. Giosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; deux feuillets. Hauteur, 240 mm; largeur, 175 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 229, 44. — Copie sur papier. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 229, 45.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 267, 1-3. — *Id.*, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 37.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 15. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — Frère ARISTOBULE-ABEL, *La Famille de La Salle. Documents divers*, p. 45. *Arch. Maison généralice*, CK 566, n° 1. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 184, 297.

A tous ceux qui ces ¹ présentes lettres verront, salut. Scavoir faisons que par devant M^e Jean Nouvlet et Louis Clauteau, notaires gardes nottes et tabellions royaux au baillage de Vermandois resort du Siege royal et présidial de Reims, demeurants aud[it] Reims soussignez, fut présente damoiselle Elisabeth Lefranc, femme délaissée de Joseph Lebrun, demeurante a Reims, assistée et autorisée d'Antoine Mené, sergent au baillage ducal de Reims, curateur nommé en l'absence de son d[it] mary, a l'effet des présentes par sentence de

¹ A tous ceux qui ces, écrit en caractères saillants.

M. le Bailly dud[it] baillage du dix des présens mois et an, led[it] Mené a ce présent et l'autorisant, laquelle a par ces présentes vendu, cédé, quitté, transporté et promis sous l'obligation et hypoteques de tous ses biens présens et a venir, garantir, faire bon et valloir de tous troubles, dettes, hypoteques, empeschemens et évictions quelconques a messieurs Gérard Thiérion, Pierre Godinot, prestre chapclains de l'église de Reims; Jacques Frémy de Branscourt, conseiller échevin de cette ville, et Simon Philbert Delasalle de l'Estang, conseiller du Roy au Baillage Siege royal et présidial de Reims, tous y demeurans, propriétaires et régisseurs des biens destinés a l'entretien des Freres des Ecolles crétiennes et gratuittes des garçons dans cette ville et fauxbourgs, présens acquéreurs aud[it] nom et ce acceptans, une maison scise a Rcims, rue des Deux Anges, consistante en une place basse dans laquelle est une cheminée, cave dessous, chambre et grenier au dessus, tenante au sieur Clicquot Barbreux, d'une part, et aux sieurs acquéreurs, d'autre; laquelle maison tombe en vilain fendoir et demande des réparations tres

fol. 1v

considérables que lad[ite] vendresse n'est pas en état de faire, et pour lesquels constater lesd[its] sieurs acquéreurs pourront en faire faire une visite juridique et devis estimatif par tels experts qu'il plaira au juge de nommer d'office; pour de lad[ite] maison jouir par lesd[its] sieurs acquéreurs aud[it] nom, en toute propriété a toujours et les revenus estre affectez a l'entretien des Freres desd[its] écoles, a charge par eux de payer et acquitter a l'avcnir tous les cens et autres droits seigneuriaux annuels et accoutumés dont lad[ite] maison est chargé si aucuns sont dus, appartenante a lad[ite] vendresse en conséquence de la sentence de M. le Bailly de l'archevesché de cette ville rendue au proffit de lad[ite] vendresse, le vingt huit juillet mil sept cent quarante un, par laquelle lad[ite] maison luy est adjudgée pour onze cent livres pour venir en déduction des sommes a elle deues tant en principal qu'intérêts par la succession vacante de Charles Lefranc, son pere, liquidés par lad[ite] sentence. Cette vente faite moyennant la somme de soixante livres de rente annuelle et viagere que lesd[its] sieurs acquéreurs aud[it] nom s'engagent et promettent sous l'obligation et hypoteque des biens affectés auxd[its] écoles et par privilege de la susd[ite] maison, sans rien stipuler en leurs propres et privés noms ny que leurs biens en soient tenus, payer par chacun an et par quartier a lad[ite] vendresse sa vie durant scullement. Laquelle finye, lad[ite] rente sera éteinte et amortye ¹, dont le premier

¹ Rente éteinte par la mort de ladite vendresse arrivée le 5 juillet 1772. Cf. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 229, 45 [fol. 2v].

quartier sera et échoira au jour de S[ain]t Remy premier d'octobre prochain et ainsy continuer sa vie durant, et en outre a été présentement payé

fol. 2

comptant a lad[ite] vendresse vingt quatre livres dont elle s'est contenté et s'est démise et devestu de la propriété de lad[ite] maison a consentyc que lesd[its] sieurs acquéreurs aud[it] nom en soient vestus et mis en bonne possession, saisine et jouissance par qui il appartiendra et a mise és mains dud[it] sieur Frémin de Brancourt la sentence susdattée avec les autres pieces sur lesquelles elle est intervenu au nombre de dix sept pieces cottées et paraphés par premiere et derniere par Clauteau, l'un des notaires soussignés. Prom[ettant], oblig[ant], ren[onçant]. En témoin de quoy, nous, no[tai]res et tabellions susd[its] avons scellé et tabellionné ces présentes qui furent faites et passées a Reims, l'an mil sept cent quarante trois, le dixieme juin. Et ont lesd[ites] parties signés la minute des présentes con[tro]llée et insinuée a Rcims, le quatorze du mesme mois par de Rcicourt qui a receu XI l. XIII sols et demeurée a Clauteau l'un desd[its] no[tai]res.

[Signé] Nouvelet, Clauteau. Scellé led[it] jour [*paraphe de M^e Clauteau*].

[*Au fol. 1, en tête :*] 10 juin 1743 [*En marge :*] quarante cinquieme [Signé] GG [*paraphe*].

[*Au fol. 2v :*] 10 juin 1743. Acquisition pour les sieurs Frémyn, Delasalle, Godinot et Thiérion, propriétaires des biens destinez a l'entretien des Freres des Ecolles de cette ville de Reims, contre d[amoi]s]elle Elizabeth Lefranc, femme délaissée de Joseph Le Brun, portant rente viagere pour lad[ite] d[amoi]s]elle Lefranc contre lesd[its] sieurs acquéreurs. Tabellionné [Signé] Nouvelet.

98

1743, 20 août. Rcims.

Mise en possession par Claude-François Bergeat, conseiller du roi, bailli et lieutenant de police de la ville et faubourgs de Reims, au profit de MM. Thiérion,

Godinot, Frémyn et de La Salle, acquéreurs de la maison déclarée dans le contrat ci-dessus.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Nouvelet et Clauteau, du 10 juin 1743, fol. 2 (p. 129), dont la grosse est transcrite dans le document 97, pp. 127-129.

fol. 2

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Claude François Bergeat, con[seill]er du roy, baillly, lieutenant général de police de la ville et fauxbourgs de Reims, salut. Sçavoir faisons que ce jourd'huy, vingt[ieme] aoust mil sept cent quarante trois, du matin, par devant nous, juge susdit, assisté de Noel Estienne Jean Lefevre, nostre greffier ord[inai]re, est comparu M^e Louis Clauteau, no[tai]re royal dem[eurant] a Reims, au nom et comme porteur du présent contract lequel s'est démis, devestu et dessaisi en nos mains de la maison y énoncée, et de son consentement a ce requérant y avons

fol. 2v

vestu, reçu et mis en bonne possession, saisine et jouissance lesdits sieurs Thierion, Godinot, Frémyn et Delasalle, acquéreurs audit nom y dénommés, par le bail et tradition d'une plume a écrire, sauf tous droits et avons signé avec nostre greffier en la minutte des présentes qui a esté con[tro]llée audit Reims ledit jour, par et signé de Recicourt qui a reçu vingt un sols. En témoin de quoy nous avons a ces présentes fait apposer le sel ord[inai]re dudit bailliage, les jour et an que dessus.

[Signé] Lefevre.

[*En marge :*] Con[tro]llé : XXI s. P[rése]ntes : XXXVII s. [*Total*] 2 l. 18 s. — Scellé led[it] jour [*paraphe de J. Lefevre*].

Maisons et jardins rue Neuve

99

1700, 11 août. Reims.

Vente par M^c Nicolas Hourlier, notaire royal et greffier de l'Hôtel de Ville de Reims, et Claude de Clèves, sa femme, à vénérables et discrètes personnes M^{es} Claude Pépin, prêtre, chanoine de l'église de Reims; Pierre Delaval, prêtre au diocèse de Reims; Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de l'église Notre-Dame de Reims; et Jean-Louis de La Salle, docteur de Sorbonne, chanoine en ladite église de Reims, de deux maisons tenant ensemble, sises à Reims, rue Neuve, moyennant la somme de 4900 livres (Charpentier et Dallier, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Champagne; deux feuillets. Hauteur, 265 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims, D 231, 1.* — Copie du XIX^e siècle¹. *Arch. Maison généralice, KH g, ms 404, pp. 93-200.*

ε. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 301, 2-6.

INDIQUE : Ms CARBON, p. 20, p. 44. — Ms RIEUL, p. 14. *Arch. Hôtel de La Salle, C 299.* — *Les Frères des Ecoles chrétiennes à Reims de 1679 à 1904.* *Arch. Hôtel de La Salle, C 290, 1, fol. 5.* — *Historique. Reims (Marne).* *Arch. Maison généralice, KII g, fol. 1.* — *Id.*, ms 404, p. 4. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 188, 308. — Jean GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle*, Paris, libr. Ch. Poussielgue, 1900, pp. 82 n. 1, 292. — Georges RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, libr. Plon, 1937, p. 427 n. 2 a.

A tous ceux qui ces présentes² lettres verront, salut. Sçavoir faisons que par devant Jean Charpentier et Nicolas Dallier, notaires royaux et tabellions du

¹ Le titre porte : « Texte de l'acte d'achat de l'immeuble rue de Conray [En note :] ancienne rue Neuve, ce qui est une erreur, occupé par les Frères des Ecoles chrétiennes dès le 24 juin 1682, et achetée par le Bx J.-B. de la Salle, le 11 août 1700 ».

² A tous ceux qui ces présentes, écrit en caractères saillants.

baillage de Vermandois ressort du Siege royal et présidial de Reims, sont comparus maistre Nicolas Hourlier, notaire royal et greffier de l'Hostel de Ville de Reims, y demeurant, et damoiselle Claude de Cleves, sa femme, de luy autorisée, lesquels ont reconnu avoir solidairement vendu et transporté par ces présentes a vénérables et discrettes personnes Maistres Claude Pépin prestre, chanoine en l'église de Reims; Pierre Delaval, prestre au diocese de Reims; Jean-Baptiste Delasalle, prestre, docteur en théologie, ancien chanoine en ladite église de Reims, demeurant a Paris; et a Louis Dclasalle, docteur de Sorbonne, chanoine en ladite église de Reims, présens acheteurs pour eux et leurs ayant causes, deux maisons tenantes ensemble scizes en cette ville de Reims, en la rue Neuve, la premiere consistant en plusieurs corps de logis, pressoir, caves, cour, jardin, tenant aux héritiers de la veuve Drouet et autres, d'une part, et la maison cy après déclaré et plusieurs autres, d'autre; et la seconde tenante a la susdite, d'une part, et a Jean Douart, d'autre, consistant en boutique, cuisine, chambre haute, cabinet, cellier, gallerie, cour, cave, comme les lieux se comportent, assizes en la seigneurie et juridiction des dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Saint Pierre les Dames de Reims et chargées envers elles des cens, rentes et autres droits seigneuriaux accoutumez que lesdits sieurs acheteurs seront tenus de payer et acquiter a l'avenir, mesme le droit de vente le cas y eschéant, et souffrir toutes les servitudes visibles et cachées qui peuvent y estre attachées. Lesquelles maisons viennent audit sieur Hourlier de son naissant paternel, ainsi que lesd[its] vendeurs ont dit. La présente vendition ¹ faite moyennant la somme de quatre mille neuf cens cinquante livres que lesdits sieurs acheteurs, du consentement desdits

fol. 1v

sieur et damoiselle vendeurs, ont présentement payé et fournie content a monsieur Maistre Pierre Dclasalle, conseiller du Roy au Siege royal et présidial de Reims, estant aux droits de monsieur Maistre Jean Bachelier, conseiller du Roy, ancien président en l'Electon de Reims, et juge garde de la Monnoye dudit Reims, sur celle de sept mille livres en principal qui produit trois cens dix huit livres trois soulds sept deniers de rente annuelle constituée au profit dudit sieur Bachelier par lesdits sieur et damoiselle Hourlier par contrat de constitution de rente du trentiesme octobre mil six cens quatre vingts dix passé devant Adnet et son confrere, notaires royaux audit Reims. Pourquoy a la priere et ce requérant lesdits sieur et damoiselle Hourlier, ledit sieur Pierre Delasalle a mis et

¹ La présente vendition, *écrit en caractères saillants*.

subrogé lesdits sieurs acheteurs en tous ses droits, surcens et hypotecques qu'il a sur lesdites dcux maisons vendues par ccs présentes en vertu dudit contrat de constitution de rente cy dessus datté et du namptissement fait en conséquence par devant les officiers du baillage desdites damcs abbesse et religieuses de Saint Pierre de Reims, le cinquiesme décembre mil six cens quatre vingt dix [...] jusque concurrence desdites quatre mille neuf cens cinquante livres sculement sans néantmoins aucunc garentie reconnue ny restitution de deniers en aucuns cas, ayant présentement mis en mains desdits sieurs acheteurs pour toute garentie ledit namptissement cy dessus datté et copie collationnée dudit contrat de constitution de rente. Lequcl sicur Delasalle se réserve ses droits, actions et hypotecques qu'il a en vertu dudit contract de constitution de rente cy devant datté pour les deux mille cinquante livres qui luy restent dus desdites sept mille livres de principal et pour ce qui luy reste du d'intérêt desdits sept mille livres et pour les frais et loyaux cousts; pour quoy ledit contrat de constitution de rente et les hypotecques acquis en conséquence, au cas que sur lesdites deux maisons vendues par ces présentes, demeureront en leurs forces et vertus et ledit sieur Delasalle en ses droits contre lesdits sieur et damoiselle Hourlier seulement. Ce que lesdits sieurs acheteurs ont accepté. Et en faveur du présent contrat, lesdits sieurs acheteurs ont

fol. 2

payée a ladite damoiselle Hourlier pour ses épingles la somme de cent cinquante livres dont elle s'est contentéc. Devesture et vesture faite par devant nous, notaires et d'abondant. Promettant lesdits sieur et damoiselle vendeurs de bonne foy, sous l'obligation de leurs biens présens et a venir, solidairement l'un pour l'autre et chacun d'cux seul pour le tout, sans division ny discussion, garantir et faire valoir la présente vendition ausdits sieurs acheteurs qui seront tenus de laisser jouir les locataires desdites maisons encore pendant un an commencé dés le jour de saint Jean Baptiste dernier suivant les baux sous escritures privées du deuxiesme may mil six cens quatre vingt dix huit et vingt troisesme avril mil six cens quatre vingt dix neuf que lesdits sieur et damoiselle vendeurs ont présentement mis és mains desdits sieurs acheteurs ausquels ilz ont ceddé leurs droits et actions pour en recevoir les loyers qui sont échus depuis ledit jour de saint Jean Baptiste dernier jusqu'a ce jourd'huy, sçavoir de vénérable et discrete personne Maistre Jean Faubert, prestre, docteur en técologie, chanoine en l'église de Reims, locataire de la plus grande desdites dcux maisons a raison de cent soixante livres par an et de la veuve Genty, locataire de l'autre maison, a raison de trente cinq livres par an et ce, au moyen de la somme de vingt deux livres

que lesdits sieurs acheteurs ont présentement payée ausd[its] sieur et damoiselle vendeurs pour lesdits loyers échus jusqu'a huy dont ilz se tiennent pour contents. Promettant de plus lesdits sieur et dam[oise]lle vendeurs de faire agréer ratifier le présent contrat par Jean et André Hourlier, fils dudit maistre Nicolas Hourlier, et de les faire renoncer a tous les droits de propriété et d'hypotecque qu'ilz ont et pourroient avoir sur lesdites deux maisons lorsqu'ilz seront parvenus a l'age de majorité, ausquels ledit Maistre Nicolas Hourlier a dés a présent donné autorité de ce faire sans que pour ce la présente y soit nécessaire sans en tout défaillir sur peine. Renonceant mesme lesdits sieur et damoiselle vendeurs au bénéfice de division, droit et ordre de discussion. Déclarant lesdits sieurs acheteurs qu'ilz entendent jouir desdites deux maisons en

fol. 2v

conformité du traité sous écriture privée fait entre eux ce jourd'huy. Fait et passé audit Reims, l'an mil sept cens, le onziesme aoust après midy et ont les parties signé a la minutte des présentes qui a esté controollée.

[*Signé*] Charpentier, Dallier. Scellé a Reims ce 13 aoust 1700. Receu quarente sols.

[*Au fol. 1, en tête :*] 11 aout 1700. [*En marge :*] quatrième [*signé*] GG [*paraphe*].

[*Au fol. 2v :*] Acquisition des maisons sizes a Reims, Rue Neuve, appartenante aux Freres des Ecolles chrétiennes ¹, pour messieurs Pépin, Delasalle et Delaval, contre Maistre Nicolas Hourlier, no[tai]re royal, et damoiselle Claude de Cleves, sa femme, demeurans a Reims. [*D'une autre main :*] N^o 4. Le 11 aout 1700. Acquisitions des maisons sizes a Reims, rue Neuve, appartenans aux Freres des Ecoles chrétiennes.

¹ Des Maisons (...) chrétiennes, écrit d'une autre main.

100

1700, 13 août. Reims.

Mise en possession par Nicolas Noiron, bailli des baillage et sénéchaussée du Chapitre de l'église Notre-Dame de Reims, au profit de MM. Pépin, Delaval et Delasalle, acquéreurs des maisons énoncées au contrat ci-dessus.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Charpentier et Dallier, du 11 août 1700, dont la grosse est transcrite dans le document 99, fol. 2v (p. 134).

C. Copie du XIX^e siècle. *Arch. Maison généralice*, KH g, ms 404, p. 99.

fol. 2v

Ce jourd'huy treiziesme aoust mil sept cent, par devant nous, Nicolas Noiron, licentié és loix, avocat en Parlement, bailly des baillage et sénéchaussée du Chapitre de l'église de Nostre Dame de Reims, pour l'absence de M. Leferon, bailly de l'abbaye royalle de S[ain]t Pierre de Reims, en la présence de M^e Nicolas Laubreau, greffier du baillage de ladite abbaye, est comparu M^e Nicolas Dallier, notaire royal a Reims, lequel comme porteur du contract cy devant et des autres parts escrit, s'est audit nom desmis, devestu et dessaisy en nos mains des maisons y déclarées et de son consentement en avons vestu mis et receu en bonne possession et saisine lesdits sieurs Pépin, Delaval et Delasalle, acquéreurs y nommés et par le bail et tradition d'une plume a escrire sauf tous droitz. En tesmoin de quoy avons signé au registre des vestures dudit Baillage, les jour et an susdits.

[Signé] Laubreau.

Scellé ledit jour. [*Plus bas* :] Pour ces p[résc]ntes, droit de Mr le Bailly et registre : XXV s.

101

1700, 17 août. Reims.

Décharge délivrée par Marguerite-Angélique de Béthune, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, à MM. Pépin, Delaval et Delasalle, du droit de vente des deux maisons énoncées au contrat ci-devant.

A. Original établi à la suite de la grosse du contrat du 11 août 1700, transcrite dans le document 99, fol. 2, en marge (p. 133).

C. Copie du XIX^e siècle. *Arch. Maison généralice*, KH g, ms 404, p. 100.

fol. 2, marge

Nous, abbesse de l'abbaye royale S[ain]t Pierre de Reims, reconnoissons avoir reçu de MM. Pépin, Delasalle et Delaval, le droit de vente des deux maisons énoncés au p[rése]nt contract. Ce 17^e aoust 1700.

[Signé] Marguerite Ang[é]lique] de Bethune, abbesse.

102

1715, 26 février. Reims.

Renonciation par le Bureau de l'Hôpital général de Reims à une somme de 250 livres à laquelle il aurait droit en vertu d'un contrat sous seing privé passé avec M. Pierre Delaval au cas où les Ecoles chrétiennes de Reims cesseraient d'exister,

contre une somme de 150 livres libéralement payée par M. Pierre de La Salle, administrateur.

A. Original. *Arch. Ville de Reims*, Hôpital général, Registre E 6, p. 328.

C. Copie sur papier aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck; deux feuillets. Hauteur, 240 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Maison généralice*, BJ 506, dossier III, n° 11.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 2.

INDIQUE : F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 193, 313.

p. 328

Du mardy vingt six février 1715. Sur ce qui a esté représenté au Bureau par monsieur de La Salle, administrateur, que deffunct mons[ieu]r Pierre Delaval, ecclésiastique de cette ville, aourny la somme de cinq cent livres pour contribuer a l'acquisition faite par contract passé par d[evan]t Charpentier et Dallier, no[tai]res royaux, le unze aoust mil sept cent, d'une maison scize en cette ville, rue Neuve, proche S[ain]te Claire, a présent habité par ceux qui font a Reims les écoles gratuites pour les garçons, sous le nom de Freres des Ecoles chrestiennes, a condition que si lesdites écoles cessoient entierement sans aucunes espérance de pouvoir estre rétablis il appartiendroit a l'Hopital général moitié de cette somme, faisant deux cent cinquante livres, et l'autre moitié a l'Hotel Dieu, suivant l'acte sous seing privé fait entre ledit sieur Delaval et autres acquéreurs de laditte maison, dont l'extrait a esté présentement représenté. Et que monsieur Jean Baptiste de La Salle, pretre, cy devant chanoine de l'église de Reims, et consors, a présent propriétaires de laditte maison, seroient disposé a donner dés a présent a cet hopital une somme telle qu'il seroit jugé raisonnable si mess[ieu]rs les administrateurs trouvoient a propos de décharger laditte maison, rue Neuve, de cette substitution.

L'affaire mise en délibération et eu égard a ce que la substitution ne peut avoir lieu que dans un cas fort incertain, et qui apparemment n'arrivera pas de la cessation entiere des écoles gratuites de garçons dans Reims, lesquelles le public a intérêts de maintenir a cause du grand bien qu'elles produisent, il a esté jugé plus a propos de recevoir présentement une somme convenable au profit des pauvres, telle que seroit moitié de la somme substitué, et moyennant ce, renoncer a cette substitution dont il n'est pas a présumer que cet hopital

tire jamais aucuns profits, et ayant esté rapporté que ledit sieur de La Salle et consors offrent libéralement la somme de cent cinquante livres, il a esté conclu qu'elle seroit accepté, et moyennant ce a esté renoncé, au nom dud[it] hopital, a laditte substitution de la somme de deux cent cinquante livres faite a son profit, dont le cas eschéant il sera libre ausdits sieurs propriétaires de disposer de laditte ¹ maison, comme bon leur semblera, a l'effet de quoy leur sera délivré coppie de la présente conclusion pour leur servir d'acte de renonciation et descharge. Et a l'instant laditte somme de cent cinquante livres a esté présenté sur le Bureau et touché par monsieur Mobillion, receveur, dont il fera état dans son compte.

[Signé] Pillier, R. Bona, [Pierre] de La Salle, Mimin, Ph. Rogier, Paul Clicquot, Mobillion.

103

1715, 26 février. Reims.

Mise en compte d'une somme de 150 livres donnée à l'Hôpital général de Reims, par M^e Jean-Louis de La Salle, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

A. Original. Arch. Ville de Reims, Hôpital général, Registre E 95, p. 70.

[P. 68. *Vingt troisieme chapitre de recette extraordinaire pendant l'année du présent compte.*]

p. 70

10. De la somme de cent cinquante livres de Monsieur Delasalle, pretre, chanoine de l'église de Reims, donnée a cet hopital aux conditions de la conclusion du 26 febvrier 1715, a fol. 328 dud[it] livre ² 150 l.

¹ Somme, bâtonné.

² *En marge* : 150 l. payée par M^r J. B. Delasalle, cy d[evan]t chanoine de Reims, pour les causes enoncées en la présente conclusion. F[ait]. — [Plus bas :] Veu.

104

1716, 8 août. Reims.

Acceptation par le Bureau de l'Hôtel-Dieu de Reims d'une somme de 150 livres payée par le sieur de La Salle en substitution de celle de 250 livres promise par Pierre Delaval audit Hôtel-Dieu au cas où les Ecoles chrétiennes cesseraient d'exister.

A. Original sur papier. *Arch. Ville de Reims, Hôtel-Dieu, Registre E 12, pp. 509, 510.*

C. Copie sur papier aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck; deux feuillets. Hauteur, 240 mm; largeur, 185 mm. *Arch. Maison généralice, BJ 506, dossier III, n° 12.*

INDIQUE : F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 193, 314.

p. 509

Sur ce qui a este représenté par monsieur de Vandieres que deffunct monsieur Delaval, ecclésiastique de cette ville, a fourny la somme de cinq cent livres pour contribuer a l'acquisition faite par contract passé par devant Charpentier et Dallier, le onsieme aoust mil sept, d'une maison scise en cette ville, rue Neuve, proche S[ainte] Claire,

p. 510

a présent habité a Reims par ceux qui font les écolles gratuites pour les garçons soubz le nom des Freres des Ecolles chrestiennes, a condition que si lesdites écolles cessoient entierement, sans aucune espérance de pouvoir estre rétablies, il appartiendroit moitié de cette somme a cet Hotel Dieu, faisant deux cens cinquante livres, et l'autre moitié a l'Hopital général, suivant l'acte soubz seing privé fait entre led[it] sieur Delasalle et autres acquéreurs de lad[ite] maison dont l'extrait a esté présentement représenté, et que monsieur Jean Baptiste

Delasalle, prestre, cy devant chanoine de l'église de Reims, et consors, a présent propriétaires de lad[ite] maison seroient disposé a donner dés a présent a cet Hotel Dieu une somme telle qu'il seroit raisonnable sy mess[ieu]rs les administrateurs trouvoient a propos de décharger lad[ite] maison, rue Neuve, de cette substitution.

L'affaire mise en délibération et eu égard a ce que la substitution ne peut avoir lieu que dans un cas fort incertain et qui apparemment n'arivera pas, de la cessation entiere des écoles gratuites des garçons dans Reims, lesquels le public a intérêt de maintenir a cause du grand bien qu'elles produisent, il a esté jugé plus a propos de recevoir présentement la somme de cent cinquante livres que led[it] sicur de La Salle et consors offrent ¹, au moyen de quoy nous renoncions a lad[ite] substitution de la somme de deux cent cinquante livres faite au profit de cet Hotel Dieu dont le cas eschéant il sera libre auxdit ² sieurs propriétaires de disposer de lad[ite] maison comme bon leur semblera, et leur sera délivré copie de la présente conclusion pour leur servir d'acte de renonciation et descharge. Et a l'instant lad[ite] somme de cent cinquante livres a esté payé a Oudinet, receveur, qui en fera recette au compte de la présente année.

[Signé] Tristan de Muyson, Serurier, Lespagnol, Lévesque de Vandieres, Hibert, de Perthes.

105

1717, 10 septembre. Reims.

Constitution par Frère Jean Leroux, dit Frère Joseph, directeur des Ecoles chrétiennes de la Ville de Reims, et Frère Simon Celier, surnommé Frère Théodore, procureur, ayant charge et pouvoir de messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, supérieur desdites Ecoles, au profit de Dlle Barbe Viscot,

¹ Ce mot oublié dans le texte et ajouté en fin de document a été replacé à la place qui lui correspond.

² A la hauteur de ce mot, dans la marge : Cette somme a été touché par M^r Noiset, le sept octobre mil sept cent dix neuf, ainsy qu'il est porté au journal de laditte année, folio 23.

veuve de feu sieur Claude Le Camus, d'une rente annuelle et perpétuelle de 49 livres 19 sols moyennant un principal de 999 livres pour être employée à l'acquisition d'une mesure sise à Reims, rue Neuve, vis-à-vis Sainte-Claire, appartenant à M^e Cuvillier, notaire, et Poncette Tauxier, sa femme (Dallier et Baillet, notaires à Reims).

- C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Champagne; quatre feuillets. Hauteur, 245 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 3. — Copie contemporaine sur parchemin aux armes de la Généralité de Champagne, le nom des notaires bâtonné; quatre feuillets. Hauteur, 245 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 4. — Copie contemporaine sur parchemin aux armes de la Généralité de Champagne, signée Dallier et Baillet, notaires; quatre feuillets. Hauteur, 245 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 5. — Copie sur papier aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck; quatre feuillets. Hauteur, 245 mm; largeur, 185 mm. *Arch. Maison généralice*, BJ 506, dossier III, n° 5. — Copie collationnée. *Id.*, BJ 506, dossier III, n° 7. — Copie sur papier. *Arch. Maison généralice*, BJ 506, dossier III, n° 3, fol. 4; dossier III, n° 6.
- c. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 305, 5 — 10 Mi 306, 2. — *Documents historiques*, 2 Ph Reims 8.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 15. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 194, 315. — [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*, Paris, 1905, p. 70 n. 1. — Georges RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, libr. Plon, p. 427 n. 2e.

A tous ceux qui ces p[rése]ntes ¹ lettres verront, salut. Sçavoir faisons que par devant les notaires gardenottes et tabellions du Roy en son baillage de Vermandois, ressort du Siege royal et présidial de Reims y dem[eurant]s ², sous-signez, furent présents Frere Jean Le Roux ³, surnommé Joseph, directeur des écoles chrestiennes ⁴ de cette ville de Reims, et Frere Simon Celier ⁵, surnommé Théodore, procureur, dem[eurant]s audit Reims, tant en leurs noms ⁶ pur et

¹ A tous ceux qui ces p[rése]ntes, écrit en caractères saillants.

² Reims y dem[eurant]s, souligné.

³ Jean Le Roux, souligné.

⁴ Ecoles chrestiennes, souligné.

⁵ Simon Celier surnommé, souligné.

⁶ Tant en leurs noms, souligné.

privez que comme ayant charge et pouvoir ainsy qu'ils ont dit, se faisant et portant fort pour messire Jean Baptiste Delasalle, pretre, docteur en théologie, supérieur desdittes Ecolles chrestiennes dem[euran]t a Rouen, par lequel ils seront tenus et ont promis faire agréer et ratiffier ces présentes incessamment et en dellivrer acte en bonne forme; lesquels Freres Joseph et Théodore, auxdits noms, ont reconnus et confessez avoir vendus, créez, constituez, assis et assignez et promettent garentir, faire jouir, faire bon et valloir payer et entrer ens ¹ par chacun an a toujours perpétuellement a dam[oise]lle Barbe Viscot ², veuve de deffunt sieur Claude Le Camus, dem[euran]te audit Reims a ce présente et acceptante pour elle ses hoirs ³ ou ayans cause, la somme de quarente neuf livres dix neuf sols de rente ⁴ annuelle et perpétuelle payable par chacun an au unze septembre ⁵ dont le premier paiement pour la premiere année se fera ⁶ et eschoira audit jour, unze septembre de l'année prochaine

fol. 1v

mil sept cent dix huit et ainsy continuer d'an en an aud[it] jour a toujours a prendre la présente rente sur tous et uns chacuns les biens meubles et immeubles audit sieur Delasalle et ausdittes écolles chrestiennes de Reims appartenantes en quelques lieux qu'ils soient ⁷ situez et assis sans que les obligations générale et spéciale dérogent l'une a l'autre, une des pieces répodante pour l'autre que lesd[its] Freres Joseph et Théodore, auxd[its] noms, ont pour ce spécialement lié, obligé, affecté et hyppotequé au paiement, cours et continuation de laditte somme de quarente neuf livres dix neuf sols de rente et sort principal d'icelle, et en cas de rachapt, frais et loyaux cousts. La présente vente ⁸ et constitution de rente ainsy ⁸ faite moyennant la somme de neuf cent quatre vingt dix neuf ⁹ livres en principal que lesd[its] Freres Joseph et Théodore auxd[its] noms ont reconnus et confessez avoir eu pris et receu de la d[ite]dam[oise]lle veuve Camus en écus d'argent et monnoye le tout bon et ayant a la veue desd[its] notaires dont ils se tiennent pour contants, en quittent ¹⁰ lad[itte] dam[oise]lle veuve

¹ Entrer ens, *souligné*.

² Dam^{lle} Barbe Viscot, *souligné*.

³ Pour elle ses hoirs, *souligné*.

⁴ La somme (...) sols de rente, *souligné*.

⁵ Au unze septembre, *souligné*.

⁶ Sçus trouvez, *non bâtonné*.

⁷ La présente vente, *écrit en caractères saillants*.

⁸ Constitution de rente ainsy, *souligné*.

⁹ Neuf cent quatre vingt dix neuf, *souligné*.

¹⁰ En quittent, *souligné*.

Camus et tous autres, déclarant ¹ lesd[its] Freres Joseph et Théodore, auxd[its] noms, que laditte somme de neuf cent ² quatre vingt dix neuf livres est pour ³ employer tant au payement du prix ⁴ de la maison mazure dont sera cy après parlé que pour fournir aux frais du pr[é]sent contract, payement des ventes et réparations qu'il convient faire a laditte mazure; lequel employe lesd[its] Freres Joseph et Théodore seront tenu et ont promis faire incessamment et en faire apparoir tant par quittance qu'autrement, meme

fol. 2

de faire subroger laditte dam[oise]lle veuve Camus aux lieux, places, droits, privileges et hyppoteques de ceux qui toucheront laditte somme ⁵ cy dessus sous peines. Et pour plus grande assurance ⁶ tant de laditte somme de neuf cent quatre vingt dix neuf livres ⁷ qu'intérêts a eschoir, frais et loyaux cousts, seroit intervenu m[ess]ire Pierre Joseph Pépin de Maisonneuve, ancien capitaine ⁸ de grenadiers, dem[euran]t audit Reims, lequel après avoir pris communication du contract cy dessus et d'autre part escrit et que lecture luy en a esté faite par l'un desdits notaires, l'autre présent, qu'il a dit avoir bien et au long ⁹ entendu, a dit avoir tout le contenu en iceluy pour agréable ¹⁰ et en conséquence a déclaré qu'il se rend caution ¹¹ pour ledit sieur Jean Baptiste Delasalle et pour lesd[its] Freres Joseph et Théodore envers laditte dam[ois]elle veuve Camus, ce acceptante, déclarant meme ledit sieur de Maison Neuve qu'il fait son propre fait et dette tant de laditte somme de neuf cent quatre vingt dix neuf livres de principal que des intérêts ¹² a eschoir frais et loyaux ¹³ cousts. Au moyen de quoy il a promis ¹⁴ et sera tenu solidairement ¹⁵ et conjointement avec ledit sieur Delasalle et lesd[its] Freres Joseph et Théodore

¹ Declarant, *souligné*.

² Que laditte (...) neuf cent, *souligné*.

³ Livres est pour, *souligné*.

⁴ Tant au payement du prix, *souligné*.

⁵ Ceux qui toucheront laditte somme, *souligné*.

⁶ Et pour plus grande assurance, *souligné*.

⁷ Neuf cent (...) livres, *souligné*.

⁸ Seroit intervenu (...), Capitaine, *souligné*.

⁹ Bien au long (...) avoir, *souligné*.

¹⁰ Pour agreable, *souligné*.

¹¹ Et en conséquence (...) Delasalle, *souligné*.

¹² Interests, *souligné*.

¹³ Et loyaux, *souligné*.

¹⁴ A promis, *souligné*.

¹⁵ Solidairement, *souligné*.

payer a laditte dam[oise]lle Barbe Viscot par chacun an aud[it] jour, unze septembre, laditte somme de quarente neuf livres dix neuf sols de rente jusqu'au remboursement du sort principal d'icelle, intérêts qui en seront lors deubs et eschus, frais et loyaux couts.

Promettant lesdits Freres Joseph et Théodore, auxd[its] noms, sous l'obligation de tous leurs biens présens et a venir, de ceux dud[it] sieur Delasalle et de ceux appartenantes auxdittes Ecolles chrestiennes et led[it] sieur Pépin de Maison Neuve

fol. 2v

aussy sous l'obligation de tous ses biens présens et a venir, tous lesdits cy dessus nommez solidairement l'un pour l'autre, un d'eux seul pour le tout sans division ny discussion, rennonçant aux bénéfices d'iceux tenir, entretenir, payer et satisfaire au contenu cy dessus jusqu'au rembourse[en]t de lad[itte] somme de neuf cent livres de principal intérêts qui en seront lors deubs et escheus, frais et loyaux couts; lequel remboursement ils ne pourront faire qu'en especes sonnantes, sans aucuns billets tels que ce soit qui pouroient avoir cours cy après nonobstant tous édits, arrêts et déclarations intervenues ou qui interviendroient dans la suite, auxquels dés a présent comme pour lors lesd[its] Freres Joseph et Théodore auxd[its] noms et sieur de Maison Neuve ont desrogez et dérogent par ces présentes sans retention du dixieme denier et en avertissant un mois auparavant, car sans ces présentes charges, clauses et conditions desquelles a esté expressément convenu entre lesdittes parties, laditte dam[oise]lle veuve Camus a déclaré qu'elle n'auroit fournye laditte somme ny consentye au présent contract. Ce fait et a l'instant sont comparus par devant les notaires soussignez, M^e René Cuvillier, aussy notaire royal aud[it] Reims, et dam[oise]lle Poncette Tauxier, son épouze, de luy licenciée et autorizée et sieur Ponce Dureteste, bourgeois dud[it] Reims, et dam[oise]lle Liesse Tauxier, son épouze aussy de luy licenciée et autorizée, tous dem[euran]ts aud[it] Reims, lesdittes dam[oise]lles Poncette et Liesse Tauxier, filles et héritieres de deffunte dam[oise]lle Marie Drouet, au jour de son décès femme de deffunt M^e Claude Tauxier, vivant, aussy notaire

fol. 3

audit Reims. Lesquels sieurs Cuvillier, Dureteste et les dam[oise]lles leurs épouzes, auxd[its] noms, ont reconnus et confessez avoir vendus, ceddez, quittez, transportez, ainsy qu'ils font par ces p[rése]ntes dez maintenant et

pour tousjours, audit sieur Jean Baptiste Delasalle et auxd[its] Freres Joseph et Théodore, ce stipulant et acceptant pour eux par lesd[its] Freres Joseph et Théodore a ce présentes pour leurs successeurs aux qualités de supérieur, directeur et procureur des écoles chrestiennes de cette ville de Reims, pour l'establissement et continuation desquelles la présente acquisition est faite, une mazure ou estoit cy devant une maison scize en cette ville de Reims, rue Neuve, vis a vis Sainte Claire qui consiste encore a présent en une porte cochere, places ou estoient cy devant les bastiments de laditte maison, en quelques petites bastiments et jardin, lieu et pourpris comme il se comporte, tenante a une maison appartenante auxdittes Écolles chrestiennes, d'une part, et la veuve Hachette, d'autre, budante par derriere aux acquéreurs et a la veuve Gard et par devant a laditte rue Neuve, avec toutes les dépendances de lad[itt]e maison mazure, ensemble tous les matériaux généralement quelconques qui sont dans laditte mazure et qui en peuvent provenir et dépendant sans en rien réserver ny retenir, procedante des propres et naissant de laditte dam[oise]lle Marie Drouet, pour du tout en jouir faire et disposer par lesd[its] acquéreurs, auxd[its] noms, leursd[its] successeurs ou ayans cause, comme bon leur semblera au moyen des p[ré]sentes a charge par eux de payer et acquitter a l'avenir les cens,

fol. 3v

surcens, rentes, droits seigneuriaux, ventes, dixieme denier et tous autres droits sy d'aucuns laditte maison mazure est tenue et chargée. La p[ré]sente vendition ¹ ainsy faite moyennant la somme de sept cent livres au prix principal, laquelle somme lesd[its] Freres Joseph et Théodore, tant pour eux que pour led[it] sieur Delasalle, ont présentement payée, fournye et dellivrée en écus d'argent et monnoye, le tout bon et ayant cours, a la veue des notaires, du consentem[en]t desd[its] sicurs et dam[oise]lles vendeurs a M^e Hubert Villet, huissier royal, dem[eurant] aud[it] Reims, a ce présent ², pour les sieurs héritiers de deffunt messire Jean Baptiste Cocquebert, écuyer, seigneur de Mombré, au nom et comme agent et fondé de procuration de François Cocquebert, écuyer, et de M^e Gilbert de Rozier, tuteur des enfans mineurs des deffunts sieur de Mombré, passée par devant Chavetion et Duport, notaires a Paris, le trentieme juin mil sept cent seize, qu'il a fait apparoir et a luy a l'instant rendue; laquelle somme ledit sieur Villet, aud[it] nom a déclaré recevoir pour mondit sieur de Mombré comme estant le premier créancier en hyppoteques sur laditte maison mazure dont aud[it] nom il s'est contenté, en quitte lesd[its] acquéreurs, lesd[its] sicurs

¹ La p[ré]sente vendition, *écrit en caractères saillants*.

² A ce présent, *répété*.

et dam[oise]lles vendeurs et tous autres et promets d'en faire tenir compte auxd[its] sieurs et dam[oise]lles vendeurs par mondit sieur de Mombré sur ce qu'ils peuvent luy devoir tant en principaux, intérêts que frais et dépens, meme de rapporter ou faire rapporter laditte somme auxd[its] sieurs achepteurs au cas qu'ils soient évincez ou inquiettez par quelques autres créanciers entérieurs en hyppoteques aud[it] sieur de Mombré, sans

fol. 4

préjudice toutes fois de surplus de ce qui peut estre deub aud[it] sieur de Mombré par lesd[its] sieurs et dam[oise]lles vendeurs a quoy ne sera préjudicié par les p[rése]ntes ny a ses droits, privileges et hyppoteques. Et sur la déclaration présentement faite par lesd[its] Freres Joseph et Théodore que laditte somme de sept cent livres cy dessus payée procedde et fait partie de celle de neuf cent quatre vingt dix neuf livres a eux fournye et dellivrée par laditte dam[oise]lle veuve Camus, suivant et ainsy qu'il est raporté cy dessus, iceluy sieur Villet, aud[it] nom, et lesd[its] sieurs et dam[oise]lles vendeurs ont mis et subrogez laditte dam[oise]lle veuve Camus ce requérante et acceptante en tous les lieux, places, droits, noms, raisons, actions, privileges et hyppoteques dud[it] sieur de Mombré qu'il a et peut avoir sur lad[ite] maison, mazure et dépendances, sans toutes fois aucune garentie ny restitution de deniers sinon pour le cas cy dessus exprimé seulement; reconnoissant lesd[its] Freres Joseph et Théodore, acquéreurs auxd[its] noms, que lesd[its] sieurs et dam[oise]lles vendeurs leurs ont mis entre les mains et dellivré les tiltres et papiers concernantes la propriété et possession de lad[ite] maison mazure dont ils se sont contentez. En faveur desquels et de la p[rése]nte vendition lesd[its] acquéreurs ont présentement dellivrez et payez auxd[ites] dam[oise]lles vendresses pour leurs épingles la somme de trente livres dont elles se tiennent pour contantes. Devesture et vesture faite par devant nous, notaires et d'abondant. Promettans lesd[its] sieurs et dam[oise]lles vendeurs solidairement l'un pour l'autre, un d'eux

fol. 4v

seul pour le tout sans division ny discussion. Ren[onceant] aux bénéfices d'iceux sous l'obligation de tous leurs biens p[rése]nts et a venir garentir, faire jouir, faire bon et valloir la p[rése]nte vendition envers lesd[its] sieurs acquéreurs, leursd[its] successeurs pour lesd[ites] Ecolles chrestiennes ou leurs ayans cause a tousjours; et ledit sieur Villet, aud[it] nom, sous l'obligation des biens dud[it] sieur de Mombré qu'il a a cet effet, lié, affecté et obligé en vertu de lad[ite] pro-

curation, tenir et satisfaire au contenu des p[rése]ntes sans y deffailir, sous peine de tous dépens, dommages et intérests. Renonccants a toutes choses a ces p[rése]ntes contraires. En témoins de ce, nous, notaires et tabellions susdits avons fait mettre et apposer le scel royal a ces dittes p[rése]ntes qui furent faites et passées aud[it] Reims l'an mil sept cent dix sept, le dixieme jour de septembre apres midy; et ont toutes lesdittes parties signées en la minutte des p[rése]ntes controllée et insinuée suivant les édits et déclarations de Sa Majesté ¹.

[Signé] Dallier, Baillet. Scellé a Reims, le 30 septembre 1717 [*paraphe de M^e Dallier*].

[*Au fol. 1, en tête :*] Du 10^e. 7^{bre} 1717.

[*Au fol. 4 :*] Rente pour dam[oise]lle Barbe Viscot, v[euv]e du sieur Claude Le Camus, dem[euran]te a Reims, contre les Freres des Ecoles chrestiennes dud[it] Reims. Tabellionné [Signé] Dallier.

[*D'une autre main :*] J'ay recue mil livres des Freres des Ecoles chrétiennes pour les rambourcements qui m'étoit due de ladicte somme suivant [lesdit] contrast [*sic*] et les intérest dont je les tiens quite [Signé] Margueritte Le Camus.
— [*D'une autre main :*] VIII l. XVI s. Payé pour ces p[rése]ntes huit livres seize sols p[ou]r ma[demoise]lle Le Camus et a reconnues.

[*Au fol. 4v, en marge, une première fois :*] Tiltre qui est de 1717, a garder. Contrat d'une rente amortie lequel est quitancé; ensemble le contract d'acquisition d'une partie de notre maison. [*Une seconde fois :*] Contract d'aquisition d'une partie de notre maison. A garder.

¹ La copie sur papier, aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck, est établie au nom des sieurs Jean Leroux et Simon Cellier, bourgeois de Reims. « aux noms et comme ayant charge et pouvoir ainsi qu'ils ont dit, ce faisant et portant fort pour Messire Jean Louis Delasalle, docteur de la Faculté de Sorbonne de l'Université de Paris, chanoine de l'église métropolitaine de Notre-Dame du dit Reims ». Cf. *Arch. Maison généralice*, BJ 506, dossier III, n^o 5.

106

1717, 16 octobre. Reims.

Décharge par Dame Isabelle de Roye de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, aux sieurs Jean Leroux et Simon Cellier, des droits de vente de la maison énoncée dans le contrat du 10 septembre 1717.

C. Copie transcrite à la suite de la copie de la minute des notaires Dallier et Baillet du 10 septembre 1717 [Document 105]. *Arch. Maison générale*, BJ 506, dossier 3, pièce (3).

Nous, Isabelle de Roye de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye royale de S[ain]t Pierre de Reims, reconnaissons avoir reçu de messire Jean Louis Delasalle par les mains des sieurs Jean Le Roux et Simon Cellier, le droit de vente de la présente acquisition assise en la censive et seigneurie foncière appartenante a notre dite abbaye audit Reims, sans préjudice a autres dus, droits et actions. Faite le seize octobre mil sept cent dix sept.

[Signé] S[œu]r I[sabelle] C[atherine] de Roye de La Rochefoucauld.

107

1717, 12 novembre. Reims.

Nantissement pour Dlle Barbe Viscot, veuve du sieur Claude Le Camus, demeurant à Reims, sur une maison masure et dépendances sise à Reims, rue Neuve, vis-à-vis Sainte-Claire.

C. Copie sur papier aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck; un feuillet. Hauteur, 240 mm; largeur, 185 mm. *Arch. Maison généralice*, BJ 506, dossier III, n° 13.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jean Baptiste Le Feron, docteur és droitz, conseiller du Roi, son procureur en l'Election de Reims, et bailly de l'abbaye royalle de S[ain]t Pierre dudit Reims, terres et seigneuries en dépendantes, salut. Savoir faisons que ce jour'hui, douzieme novembre mil sept cent dix sept, par devant nous, assisté de M^e Nicolas Laubreau, notre greffier ordinaire, est comparue damoiselle Barbe Viscot, veuve du s[icu]r Claude Le Camus, dem[euran]te aud[it] Reims, laquelle a fin de nantissement nous a montré et exhibé un contrat de rente en forme et scellé, passé devant Dalliere et Baillet, no[tai]res royaux a Reims, le dixieme septembre dernier, par lequel appert Frere Jean Leroux, surnommé Joseph, directeur des Ecoles chrétiennes de ceste ville de Reims, et Frere Simon Sellier, surnommé Théodore, procureur, tant en leurs noms que comme ayant charge et pouvoir de messire Jean Baptiste de la Salle, pretre, docteur en théologie, supérieur desdites Ecoles chrétiennes, avoir constitué au proffit de laditte dam[oise]lle veuve Le Camus, la som[m]e de quarante neuf livres six neuf sols de rente annuelle moyennant celle de neuf cents quatre vingts dix neuf livres de principal pour assurance duquel principal et arrérages qui en seront cy apres dubs, lad[ite] damoiselle v[eu]ve Le Camus nous

fol. 1v

a requis la vouloir nantir et réaliser sur une maison mesure scize aud[it] Reims, rue Neuve, vis a vis S[ain]te Claire, consistante a présent en une porte cochere, places ou étoient cy devant les batimens de laditte maison, en quelques petits batimens et jardin tenants a une maison appartenante ausdittes Ecoles chrétiennes, d'une part, et la veuve Hachette, d'autre, budante par derriere ausdittes Ecoles, et a la v[eu]ve Gard et par devant a laditte rue Neuve aussi appartenante ausdittes Ecoles et sur laditte maison desd[i]tes Ecoles chrétiennes consistante a porte cochere, cour, cave, cuisine, chambres basses, chambres hautes, greniers et jardin derriere tenante a la susd[ite] mesure batimens et jardins d'une part et [*en blanc*].

Nous, faisant droit sur la réquisition de lad[ite] dam[oise]lle veuve Le Camus, et vu led[it] contract susdatté, avons iceluy nanty et réalisé sur lesdittes maisons, mazure et dépendances et maison desd[ites] Ecoles chrétiennes et

dépendances affin qu'a l'avenir aucune vendition, don, aliénation, vesture, desveture n'y autres actes de justice soient faits au préjudice de lad[ite] dam[oise]lle veuve Le Camus, et de son dit contract.

En témoin de ce nous avons signé la minute des présentes et a icelle fait mettre et aposer le scel dud[it] bailliage, les jour et an que dessus, signé Laubreau. En marge est écrit : Scellé led[it] jour, avec paraphe, et plus bas, pour ces présentes, droit de m[onsieu]r le Bailly, de reg[ist]re, XV s[ols].

Collationné par nous, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances [*Signé*] de Mirbeck.

[*Au fol. 1, en tête :*] 12 9^{bre} 1717. Nantiss[em]ent p[ou]r d[am]oise]lle Barbe Viscot, veuve de M^e Claude Le Camus, dem[euran]te a Reims, contre les Freres des Ecoles chrétiennes dud[it] Reims.

108

1717, 2 décembre. Reims.

Investiture par M^e Jean-Baptiste Le Féron, procureur du roi en l'Election de Reims et bailli de l'abbaye de Saint-Pierre dudit Reims, au nom de M^e René Cuwillier et consors, au profit de messire Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, supérieur des Ecoles chrétiennes de la Ville de Reims, de la mesure qu'il a acquise à Reims, rue Neuve, vis-à-vis Sainte-Claire.

- C. Copie sur papier aux armes de la Généralité de Châlons et de Champagne; deux feuillets. Hauteur, 250 mm; largeur, 185 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 231, 7.
— Copie sur papier aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck; un feuillet. Hauteur, 245 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Maison généraleice*, BJ 506, dossier III, n° 8.

X^{bre} 1717

231



cy devant le premier jour de Decembre
 mil sept cent dix sept pardevant nous Jean Baptiste
 Le firon docteur en droit Conseiller du Roy son
 procureur en l'Electiion de Rouen et Baillif de
 l'abbaye de St Pierre dud' Roine terre et Seigneurie
 en dependance en la presence de M^r Nicolase
 Laubreau greffier du baillage de laditte Abbaye
 et comparu M^r Nicolase Baillet notaire
 royal audit Roine, lequel comme porteur d'un
 contract de ventes faites par M^r Louis Cuillieu
 juré notaire royal audit Roine, Dame Jeanne
 Tauxier son épouse, Sieur Pierre Durand
 dudite Roine et damoiselles Lesps Tauxier
 en nom de qu'ils procedent a Messire Jean Baptiste
 Delavalle prestre docteur en theologie superieur
 de l'ecolle chrestienne de cette ville, Dne Marguerite
 ou estoit cy devant une maison seise en cette ditte
 ville ruë neuve vis a vis St. Claire qui consiste
 apres tout en une porte cochere, place ou estroit
 cy devant les bastiments, et jardin de laditte
 maison, en quelques petite bastiment et jardins
 lieu et pour prix comme il les comportes tenant
 a une maison appartenant a l'ecolle
 chrestienne d'une part et la veuve fauche



D'autres, ainsi qu'il est porté, audit Contract passés
par Devant Dallery et ledit Baillet. le dixième septembre
dernier, en forme et scellés fist led: Baillet au nom
d'icelle, d'uneste ce de baiz en su te. maine d'la sus d:
maizure, bastiment, place et jardin, Et du consentement
dud: Baillet au nom en avint vint, vint et mie oye
profession ledit sieur Delafalle en ladicte qualite
acquerreux nomme audit Contract par le bail et
tradition d'une plume. a Escrive sans toute droit
et avint signés avec led: greffier la minute des
presentes

Et de le jour

au beau

Par ce qui est dit
et led: Baillet
et led: greffier

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 306, 6 — 10 Mi 307, 1.

INDIQUE : *Cahiers lasalliens*, n° 35, p. 197, 318.

Ce jourd'huy, deuxieme decembre mil sept cent dix sept, par devant nous, Jean Baptiste Lefcron, docteur és droits, conseiller du roy, son procureur en l'Eslection de Reims, et bailly de l'abbaye de S[ain]t Pierre dud[it] Reims, terres et seigneuries en dépendantes, en la présence de M^e Nicolas Laubreau, greffier du baillage de laditte abbaye, est comparu M^e Nicolas Baillet, notaire royal audit Reims, lequel comme porteur d'un contract de vente faite par M^e René Cuvillier, aussy notaire royal audit Reims, dam[oise]lle Poncc Tauxier, son épouse; sieur Poncc Dureteste, bourgeois dudit Reims, et damoiselle Liesse Tauxier, son épouse, és noms qu'ils procedent a messire Jean Baptiste Delasalle, prestre, docteur en théologie, supérieur des Ecolles chrestiennes de cette ville, une mazure ou estoit cy devant une maison scize en cette ditte ville, rue Neuve, vis a vis S[ain]te Claire, qui consiste a présent en une porte cochere, places ou estoient cy devant les bastimens de laditte maison, en quelques petits bastimens et jardin, lieu et pourpris comme il se comporte, tenante a une maison appartenante ausdittes Ecolles chrestiennes, d'une part, et la veuve Hachette,

fol. 1v

d'autre, ainsy qu'il est porté audit contract passé par devant Dallier et ledit Baillet, le dixiesme septembre dernier en forme et scellé, s'est led[it] Baillet, aud[it] nom, desmis, devestu et desfaisy en nos mains de la susd[itte] mazures, bastimens, places et jardin; et du consentement dud[it] Baillet, aud[it] nom, en avons vestu, saisy et mis en possession ledit sieur Delasalle en laditte qualité, acquéreur nommé audit contract, par le bail et tradition d'une plume a escrire, sauf tous droits. Et avons signé avec led[it] greffier la minutte des présentes.

[Signé] Laubreau. Scellé led[it] jour.

Pour ces p[rése]ntes, droit de m[onsieu]r le Bailly, vingt six sols six den[iers].

[*Au fol. 2v* :] Contract d'une mesure joignant la maison des Freres leur appartenant. C'est la vesture.

109

1720, 11 septembre. Reims.

Vente par Jean Dervin, maître sergier à Reims, et Madelaine Legros, sa femme, à M^e Jean-Louis de La Salle, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, d'un jardin sis à Reims, rue Neuve, contigu à celui de la maison des Frères des Ecoles chrétiennes, moyennant la somme de 800 livres (Desain et Laubreau, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; deux feuillets. Hauteur, 235 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims, D 231, 8.*

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 307, 2-4. — *Documents historiques*, 2 Ph Reims 12.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 15. *Arch. Hôtel de La Salle, C 299.* — F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 198, 320.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, scavoir faisons que par devant nous, Thomas Desain et Nicolas Laubreau, notaires gardes nottes tabellions du Roy en son baillage de Vermandois, demeurants a Reims, soussignez, furent présens, Jean Dervin, m[aitr]e sergier, demeurant audit Reims, et Madelaine Legros, sa femme, de luy autorizée a l'effect des présentes, lesquels ont volontairement vendu, cédé, transporté et délaissé dés maintenant et pour tousjours a vénérable et discrète personne M^e Jean Louis Delasalle, prestre, docteur en théologie, chanoine de l'église metropolitaine de cette ville de Reims, y demeurant, a ce présent et acceptant, acquéreur pour luy et ses ayans cause, un jardin contenant en longueur depuis le mur de la dam[oisc]lle Henry jusqu'au jardin de la maison des Escolles chrestiennes unze toises quatre pieds, y compris l'espaisseur du mur, et de largeur depuis le mur de la maison de S[ain]t 'Thimoté jusques au mur du jardin desd[ites] Escolles, huit toises moins un demy

acquereins, lequel neantmoins sera a l'ancien —
moitoyez, entre les parties; ledit jardin, dépendant —
de la maison audite vendue appartenante à acquisition
où la quelle ils font leur demeure, pour en jouir et —
disposer par led. sieur de la fallee et se ditte ayant en
cause comme de chose leur appartenante au moyen
des provisions a la charge de payer et acquitter —
à l'avenir les cens et droits seigneuriaux s'y aucuns
sont deus pour led. jardin Et encore le droit de ventes
les cens y escheant, La présente vente faite
moyennant la somme de huit cent livres que
lesdits vendeurs ont reconnu avoir reçu dudit sieur
de la fallee en loitire d'argent et autres monnoyes le tout
bon et ayant cours complet et nombre et a eu et
actuellement delivré et pressent les notaires soussignés
dont ils se sont contentés et acquittés, En faveur —
de la quelle vente et pour les Espingles de la D'Esgrate
ledit sieur de la fallee luy a pressentement payé la
somme de cinquante livres dont elle s'est contentée,
Duquel jardin lesdits vendeurs se sont de paisie
et deueux et ont consentis que ledit sieur de la fallee
en soit faitz vestre et mise en possession par qu'il
appartendra, promettant lesdits vendeurs sous
l'obligation de leurs biens solidairement l'un pour
l'autre en dire seul pour le tout sans division et
discussion ont relevé, garanti et fait valoir la présente
vente de tous troubles et hypoteques generalement
quelconques supprimez de tous depens dommages et
interests Renoncans a toutes choses contraires

Mêmes aux benefices de d. Droite de division et
 discution En temoin dequoy nous avons scellés et
 tabillonnés ces presentes qui furent faittes et
 passées audit Roine en la maison desd. vendeurs
 l'an mil sept cent vingt la vingtième jour de
 septembre et ont signés l'exceptés led. Dequin qui a
 déclaré ne pouvoit escrire ny signer a cause de la
 paralisie dont il est atlaqué notamment sur la
 main droite de ce interpollé ainsi qu'il est dit
 en la minutes des presentes contrôlées et jussinué
 a Roine le treizième dud. mois par docteur court qui
 a receu treize liures seize sols en 633 fol. et
 est demeuré en la possession de Lubreau l'ordonne
 notaire soussigné

Scellé ab Roine
 le 17. 1720.

De faire



Nous N. Maître de Roine de la Rochefoucauld & Co. de
 l'abbaye Royale de St. Pierre de Reims reconnoissons au sieur Jean
 Louis de la Salle Baron de la Roche Chausson de Reims la qualité de
 acheteur de la seigneurie d'anciens appartenant à l'abbaye
 sans prejudice si ce n'est des droits et actions faits audit sieur
 le 21. septembre mil sept cent vingt.

M. de Roine de la Rochefoucauld abbé

Ce jourd'uy douzième septembre mille sept cent vingt
 Pardevant Nous Pierre Coysy proton notaire fiscal de l'abbaye
 Royale de St. Pierre de Reims pour l'abbé de Roine de la Roche
 Chausson de Reims & Co. Nicolas Lubreau notaire
 public ordinaire de la ville de Reims & de la baronie de Reims

ped d'un bout, et d'autre bout, depuis le mur des sieurs chapelains de l'ancienne congrégation de Notre Dame de Reims jusqu'au mur desd[ites] Escolles, six toises cinq pieds de largeur, et depuis l'araite du mur qui fait la séparation du jardin desd[its] s[ieu]rs chapelains avec celui desd[its] vendeurs, il y a un renhache de quatorze pieds deux pouccs de longucur, au bout desquels quatorze pieds deux pouces sera fait un mur de séparation entre le jardin susvendu et celui qui rcste ausdits vendeurs, aux despens dudit sieur

fol. 1v

acquéreur, lequel mur néantmoins sera a l'avenir moitoyen entre les parties; ledit jardin dépendant de la maison ausdits vendeurs appartenante d'acquisition en laquelle ils font leur demeure, pour en jouir et disposer par led[it] sieur Delasalle et sedit ayans cause comme de chose leur appartenante au moyen des présentes, a la charge de payer et acquitter a l'avenir les cens et droits seigneuriaux sy aucuns sont deubs pour led[it] jardin et encore le droit de vente le cas y échéant. La présente vente ¹ faite moyennant la somme de huit cent livres ² que lesdits vendeurs ont reconnu avoir receu dud[it] sieur Delasalle en louis d'argent et autre monnoye, le tout bon et ayant cours, comptée, nombrée et a eux actucllement délivrée, présens les notaires, soussignez, dont ils se sont contentez et l'en quittent. En faveur de laquelle vente et pour les espingles de lad[ite] Legros, ledit sieur Delasalle luy a présentement payé la somme de cinquante livres dont elle s'est contentée; duquel jardin lesdits vendeurs se sont dessaisis et devestus et ont consenty que ledit sieur Delasalle en soit saisy, vestu et mis en possession par qu'il appartiendra. Promettans lesdits vendeurs sous l'obligation de leurs biens, solidairement l'un pour l'autre, un d'eux scul pour le tout, sans division ny discussion, entretenir, garantir, et faire valoir la p[rése]nte vente, de tous troubles et hipoteques généralement quelconques, sur peine de tous dépens, dommages et intércsts, rconccans a toutes choses contraires

fol. 2

mesme aux bénéfices desd[its] droits de division et discussion. En témoin de quoy nous avons scellé et tabellionné ces présentes qui furent faittes et passées audit Reims, en la maison desd[its] vendeurs l'an mil sept cent vingt, le unzieme jour de septembre, et ont signé, excepté led[it] Dervin qui a déclaré ne pouvoir

¹ La présente vente, *écrit en caractères saillants*.

² Huit cent livres, *souligné*.

escrire ny signer a cause de la paralisie dont il est attaqué notamment sur la main droite, de ce interpellé ainsy qu'il est dit en la minute des présentes contrôlée et insinuée a Reims, le treizi[em]e dud[it] mois par de Recicourt qui a receu treize livres seize sols en BB., fol. 95 r^o, et demeurée en la possession de Laubreau, l'un des notaires soussignez.

[Signé] Desain, Laubreau.

[Dans la marge :] Scellé a Reims, le 14^e 7^{bre} 1720.

[Au fol. 1, en tête :] 11 septembre 1720. [En marge :] Huitieme [Signé] GG [paraphe].

[Au fol. 2v :] Acquisition pour M^e Jean Louis Delasalle, prestre, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, contre Jean Dervin, maître sergier a Reims, et Magdelaine Legros, sa femme.

Tabellionné [Signé] Desain.

[De la main de Jean Louis de La Salle :] 11 septembre 1720. Jardin au fond de la maison rue Neuve ¹ réuni au jardin, 850 l.

110

1720, 14 septembre. Reims.

Décharge par Isabelle de Roye de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, des droits de vente du jardin acquis rue Neuve.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Desain et Laubreau, du 11 septembre 1720, fol. 2 (p. 159), dont la grosse est transcrite dans le document 109, pp. 154-159

¹ Ruc Neuve, surajouté par une autre main.

Nous, Isabelle de Roye de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye royale de S[ain]t Pierre de Reims, reconnoissons avoir reçu le droit de lots et vente de la p[rése]nte acquisitions de M^e Jean Louis de La Salle, prest[re], docteur, chanoine de Reims, laquelle est assise sur la seigneurie fonciere app[artenan]te a n[otr]e dite abbaye, sans préjudice a autres dus, droits et actions. Faite audit Reims, le XIV^e septembre mil sept cent vingt.

[Signé] S[œu]r I[sabelle] de Roye de La Rochefoucauld, abbesse.

111

1720, 12 septembre. Reims.

Mise en possession par Pierre Chappron, procureur fiscal de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, au profit du sieur Jean-Louis de La Salle, acquéreur du jardin déclaré dans le contrat ci-dessus.

A. Original établi à la suite du document du 14 septembre 1720 transcrit dans le document 110, p. 159 [Document 109, fol. 2 (p. 158)].

Ce jourd'huy, douzieme septembre mille sept cent vingt, par devant nous, Pierre Chappron, procureur fiscal de l'abbaye royale de S[ain]t Pierre de Reims, pour l'absence de mons[ieu]r Leferon, baillly de ladite abbaye, en la présence de M^e Nicolas Laubreau, greffier ordinaire, est comparu Charles Lequeustre, barbier perruquier

fol. 2v

audit Reims, lequel comme porteur du contract de vente cy devant et d'autre part escrit, s'est desmis et devestu en nos mains du jardin y déclaré. Et ce requérant, ledit Lequeustre, audit nom, et de son consentement, en avons vestu, saisy et mis en bonne possession et saisine, ledit sieur Jean Louis Delasalle,

acquéreur y nommé, par la tradition d'une plume a escrire, sauf tous droits. En tesmoin de quoy nous avons signé avec notre greffier la minutte des présentes qui furent expédiées lesdits jour et an.

[Signé] Laubreau.

[En marge :] Scellé led[it] jour [paraphe]. Pour ces p[rése]ntes et reg[ist]re et droit de mo[n]sieur le Bailly : XXXI s[ols].

112

1742, 27 septembre. Reims.

Vente par Eustache-Cristophe Bernard, laboureur, et Marie Villet, sa femme, demeurant à Reims, à MM. Gérard Thiérion et Pierre Godinot, prêtres, chapelains de l'église de Reims; Jacques Frémyn de Branscourt, conseiller échevin de ladite ville; et Simon-Philbert de La Salle de l'Etang, conseiller du roi au Présidial de Reims, propriétaires et régisseurs des biens destinés à l'entretien des Frères des Ecoles chrétiennes et gratuites de Reims, d'une maison sise à Reims, rue Neuve, moyennant la somme de 5600 livres au marché principal, payées à Nicolle Fassin, veuve du sieur Gérard Muiron (Nouvelet et Clauteau, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; quatre feuillets. Hauteur, 240 mm; largeur, 170 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 229, 15. — Copie aux armes de la Généralité de Paris, collationnée par de Mirbeck. *Arch. Maison généralice*, CK 566, dossier VIII, n° 10. — Copie simple. *Id.*, CK 566, n° 1.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 241, 3 — 10 Mi 242, 3. — *Documents historiques*, 2 Ph Reims 27.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 15. *Arch. Hôtel de La Salle*, C 299. — Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, Reims, 1970, p. 204, 324. — [Frère PAUL-JOSEPH], *Essai historique sur la Maison-Mère de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de 1682 à 1905*, Paris, 1905, p. 70 n. 1. — Georges RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. II, Paris, libr. Plon, 1938, p. 299.

27^e y^l 42.

15



Alors ceux qui

En presence de Messieurs Messieurs salut seigneur
 faisons que par devant nous Jean Nomme Et Louis Plantier
 Notaire garde Notaire Et Tabellions Royaux au Bailliage
 de Normandie Resort au Siege Royal Et presidial de Reims
 demourants au Reims soussignez furent presents Eustache
 Christophe Bernard Laboureur Et marie Anne Villot sa
 femme qui aulhorise demourants a Reims lesquels
 ont pour eux presents Claude Cader quitta sans poster
 Et promia faire l'obligation Et hypotequer de leurs biens
 presents Et a venir solidairement L'un pour l'autre en
 d'uns seul pour le tout sans division ny discussion
 garanti faire bon Et valloir de tous troubles dettes
 hypoteques Empossements Et Evictions quelconques
 Messieurs Gerard Chierion Pierre gadinet prestres
 Chapelains de l'Eglise de Reims Jacques Fremyn
 de Beaumont Confulleur dequis de cette ville Et finion
 Philbert de la felle de l'Esuy Conseiller du Roy
 au Bailliage Siege Royal Et presidial de Reims
 Louis y demourants proprietaires et Regisseurs des
 biens destinez a l'entretien des freres des colleges
 Capicimus Et gratuits qui se tiennent pour les
 garcons dans cette dite ville presens a equestes audis
 Nom Et se acceptans Une maison Sise en cette
 ville de Reims Rue Neuve Constante sur le
 devant de la Rue en Une porte Cochere Cuisine
 plusieurs Chambres hautes Cabina grenier
 au dessus Cour dans la quelle sont trois Chambres
 grenier au dessus Ecurie granger cour derrière Ecurie
 Jardin, Et un autre Bâtimens sur le Derriere

Amplification



lesd. sieurs Acquerens feront tous des payes —
jueffament En L'acquit Et de se charge. desd. Vendeurs
a Nicolle fassin Veuve du sieur Gerard Moiron, Veuve
Marchand demeurante au fauxbourg de fora celle
de six cent vingt Livres pour deux années de Rente
Echeue le onze juillet dernier, a elle deux par lesd.
Vendeurs de six mille Deux cent Livres en prin
pa y la tuz d'iceux solidairement, par led. Rde d.
Licitation, susdatta, plus soixante cinq Livres dix
sols pour deux mois et six jours d'intereft de
six mille deux cent Livres Courus depuis le onze
juillet dernier Jusqua huy. Et En outre Seront tenu
de tuz payes pour le Restant du prix de la present
Vente La somme de quatre mille neuf cent quatre
Livres dix sols ou tuz en payes L'interes au
denier vingt a Compt de Le jour d'hy Jus
Remboursment delad. somme qu'ils feront venir de
lozeux faire d'hy a quinze ou dix huit mois a Compt
susdatta. somme de six mille deux cent Livres de principal
Et des appoyes Acquis Et de se charge auxd. Vendeurs
qui dans le mesme terme s'engageront de fournir en
leur part Douze cent quatre vingt cinq Livres dix sols
pour par faire le Remboursment dud. principal Et l'interes
susdatta Compt de se jour d'hy. Au payement desquelles
sommes faisant le prix de la present Vente la maison
en dessus Acquiser demeurera spécialement Et
par privilege hypothecue ainsi que lesd. sieurs
Acquerens y Consentent comme auxy tout les
autres biens desd. et affectes a L'Extinction de
sieurs et des Rentes gratuites qui se lient pour les

A tous ceux qui¹ ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que par devant M^e Jean Nouvelet et Louis Clauteau, notaires, gardes nottes et tabelions royaux au baillage de Vermandois, resort du Siege royal et présidial de Reims, demeurants aud[it] Reims, soussignez, furent présens Eustache Cristophe ~~B~~arnard, laboureur, et Marie Anne Villet, sa femme, qu'il autorise, demeurants a Reims, lesquels ont par ces présentes vendu, ceddez, quittez, transportez et promis sous l'obligation et hypoteques de leurs biens présens et a venir, solidairement l'un pour l'autre, un d'eux seul pour le tout, sans division ny discussion, garentir, faire bon et valloir de tous troubles, dettes, hypoteques, empeschemens et évictions quelconques a Messieurs Gérard Thiérion, Pierre Godinot², prestres, chapelains de l'église de Reims; Jacques Frémyn de Branscourt, conseiller échevin de cette ville, et Simon Philbert Delasalle de l'Etang, conseiller du roy au Baillage Siege royal et présidial de Reims, tous y demeurants, propriétaires et régisseurs des biens destinez a l'entretien des Freres des Ecolles³ crestiennes et gratuites qui se tiennent pour les garçons dans cette ville, présens acquéreurs, aud[it] nom et ce acceptans, une maison scise en⁴ cette ville de Reims, rue Neuve, concistante sur le devant de la rue en une porte cochere, cuisine, plusieurs chambres hautes, cabinets, grenier au dessus, cour dans laquelle sont trois chambres, grenier au dessus, écuries, granges, cour derriere, écurie, jardin; et un autre batiment sur le derriere

fol. 1v

concistant en cuisine, chambre, cabinet au dessus, grenier et plusieurs caves dessous, lesd[its] batimens, les lieux et pourpris comme ils se contiennent et comportent sans en rien excepter ny réserver sinon une place qui servoit d'étable qui a été vendue au sieur Nicolas Godinot qui l'a réuni a sa maison occupée par M. Pépin de Maisonneuve; lad[ite] maison vendue occupée par lesd[its] vendeurs, et tenante aux dames religieuses de S[ain]te Claire, d'une part, aud[it] sieur Godinot et a la maison des Freres des Ecolles crestiennes, d'autre, a prendre lad[ite] maison en l'état qu'elle est, avec tous les ajustemens qui s'y trouvent, mesme les poutre et pieces de bois qui sont dans la grange, a l'ex[c]ep-tion d'une pierre a eau proche le puit dans la cour et les deux rateliers servans aux deux écuries que lesd[its] vendeurs pourront retirer et enlever; pour en jouir par lesd[its] sieurs acquéreurs esd[its] noms et servir a l'entretien des

¹ A tous ceux qui, écrit en caractères saillants.

² Messieurs Gerard Thierion, Pierre Godinot, *souligné*.

³ Propriétaires et Régisseurs (...) Entretien des Freres des Ecolles, *souligné*.

⁴ Une maison scise, *souligné*.

Freres desd[ites] Ecolles crestiennes dés maintenant a toujours et en commencer la jouissance, sçavoir du jardin dés le jour de saint Martin d'hyver prochain, et du restant de lad[ite] maison au premier mars de l'année prochaine mil sept cent quarante trois, jusqu'aux quels jours lesd[its] vendeurs s'en réservent la jouissance sans en rien payer, a charge par lesd[its] sieurs acquéreurs de payer a l'avenir ¹, francs du passé, les cens, surcens et autres droits seigneuriaux et de

fol. 2

vente, le cas échéant et si aucuns sont dus, mesme la contribution aux frais des sacres de nos ² roys, de souffrir toutes les servitudes visibles et occultes si aucunes se trouvent, sur lad[ite] maison, notamment recevoir les eaux de la goutte du toit du bâtiment vendu aud[it] sieur Godinot, ainsy qu'elle est actuellement tournéc, et fournir a toujours le pied de l'échelle lorsqu'il sera nécessaire et a la simple réquisition dud[it] s[ic]u[r] Godinot pour la réparation du toit du susd[it] bâtiment, lad[ite] maison appartenante auxd[its] vendeurs d'acquisition qu'ils en ont faite conjointement avec Laurent Villet, laboureur, et Françoise Muiron, sa femme, de Lié Chambort, maitre sergier, et Thérèse Quatresols, sa femme, par contract passé le douze janvier mil sept cent trente sept, par devant Baillet et son confrere, notaires a Reims, desquels Villet et sa femme ils ont acquis la moitié de lad[ite] maison qui leur appartenoit, par licitation qu'ils en ont faits par acte passé devant Adnet et son confrere, notaires a Reims, le dixieme juillet mil sept cent trente neuf, une expédition duquel, ensemble la grosse dud[it] contract d'acquisition susdatté et les autres titres concernans la propriété de lad[ite] maison mesme l'arrest mentionné au susd[it] contract, lesd[its] vendeurs ont présentement mis és mains dud[it] sieur de Branscourt. Cette présente vente faite moyennant la somme de cinq mille six cent livres ³ sur laquelle somme et en déduction de laquelle

fol. 2v

lesd[its] sieurs acquéreurs seront tenus d'en payer incessamment en l'acquit et descharge desd[its] vendeurs a Nicolle Fassin, veuve du sieur Gérard Muiron vivant, marchand, demeurante és faubourgs de Cérés, celle de six cent ving, livres pour deux années de rente échus le onze juillet dernier, a elle deues par lesd[its] vendeurs de six mille deux cent livres en principal qu'ils luy doivent

¹ Acquéreurs de payer a l'avenir, *souligné*.

² Vente le cas (...) sacres de nos, *souligné*.

³ Somme de cinq mille six cent livres, *souligné*.

solidairement, par led[it] acte de licitation susdatté plus soixante cinq livres dix sols pour deux mois et seize jours d'intérests desd[ites] six mille deux cent livres courus depuis le onze juillet dernier jusqu'a huy. Et en outre seront tenus de luy payer pour le restant du prix de la présente vente, la somme de quatre mille neuf cent quatorze livres dix sols ou luy en payer l'intérêt au denier vingt a compter de ce jourd'huy jusqu'au remboursement de lad[ite] somme qu'ils seront tenus de luy en faire d'icy a quinze ou dix huit mois a compte sur lad[ite] somme de six mille deux cent livres de principal et d'en apporter acquit et descharge auxd[its] vendeurs qui dans le mesme terme s'engagent de fournir de leur part douze cent quatre vingt cinq livres dix sols pour parfaire le remboursement dud[it] p[rinci]pal et l'intérêt aussy a compter de ce jourd'huy. Au payement desquelles sommes faisant le prix de la présente vente la maison cy dessus acquise demeurera spécialement et par privilege hypothéqué ainsy que lesd[its] sieurs acquéreurs y consentent comme aussy tous les autres biens destinés a l'entretien des Freres et des écoles gratuittes qui se tiennent pour les

fol. 3

garçons en cette ville de Reims sans que les biens ny les personnes desd[its] sieurs acquéreurs en soient tenus.

Faisant lesquels payemens lesd[its] vendeurs ont dés a présent mis et subrogés lesd[its] sieurs acquéreurs esd[its] noms aux droits, privileges et hypotheques de lad[ite] dame v[euv]e Muiron sur lad[ite] maison de laquelle lesd[its] vendeurs se sont démis et devestus et ont consentys que lesd[its] s[ieu]rs acquéreurs soient vestus et mis en bonne possession, saisine et jouissance par qui il appartiendra. Prom[ettant], oblig[eant], ren[onçant]. En témoin de quoy nous, notaires et tabellions susd[its], avons scellé et tabellionné ces présentes qui furent faites et passées a Reims l'an mil sept cent quarente deux, le vingt septieme septembre, et ont lesd[ites] partyes signés la minutte des présentes con[troll]éc et ins[inu]ée le dix octobre aud[it] an par de Recicourt qui a receu cent une livres huit sols et demeurée a Clauteau l'un desd[its] no[tai]res.

[Signé] Nouvelet, Clauteau. Scellé led[it] jour.

[*Au fol. 1 en tête :*] 27^e 7^{bre} 1742 [*En marge :*] Quinzieme [Signé] GG [*paraphe*].

[*Au fol. 3 en marge :*] Le 1^{er} mars 1743, reçu soixante douze livres pour l'ins[inuati]on de la qui[tan]ce d'indemnités [Signé] De Recicourt.

[*Au fol. 4v :*] 27 7^{bre} 1742. N^o 15. Acquisition d'une maison, rue Neuve, pour M. Thiérion, Godinot, Frémyn de Branscourt et Delasalle de l'Étang, propriétaires des biens destinez a l'entretien des Freres des Ecolles crestiennes et gratuites des garçons dans cette ville, contre Eustache Cristophe Bernard, labour[eu]r, et Marie Anne Villet, sa femme, dem[euran]ts a Reims. Tabledonné [*Signé*] Nouvelet [*paraphe*].

113

1745, 12 mai. Reims.

Décharge par Sœur Marthe-Charlotte de Roye de La Rochefoucauld, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Pierre, des droits de vente de la maison sise rue Neuve.

A. Original établi à la suite de la minute des notaires Nouvelet et Clautcau, du 27 septembre 1742, fol. 3 (p. 168, dont la grosse est transcrite dans le document 112, pp. 161-169.

fol. 3

Nous, abbesse de l'abbaye royale de S[ain]t Pierre de Reims, reconnissons avoir reccu les droits de vente de la présente acquisition, sauf tous autres droits. A Reims, le douze may mil sept cent quarante cinq.

[*Signé*] S[œu]r Marthe Charlotte de Roye de La Rochefoucauld, abbesse.

114

1759, 31 mai. Reims.

Vente par Dlle Thérèse Godinot, fille majeure, demeurant à Reims, à messire Jean-François de La Salle, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine et ancien recteur de l'Université de Reims, d'une maison audit Reims, rue Neuve, tenue à loyer par le sieur Ponsardin, moyennant la somme de 7000 livres (Hézet et Masson, notaires à Reims).

C. Grosse sur parchemin aux armes de la Généralité de Châlons; deux feuillets. Hauteur, 240 mm; largeur, 175 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims, D 229, 3.* — Copie sur papier, XIX^e siècle; deux feuillets. Hauteur, 290 mm; largeur, 190 mm. *Arch. Maison générale, CK 566, dossier II, n^o 1, 12.*

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 233, 2-5. — *Id.*, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 42.

INDIQUE : Ms RIEUL, p. 16. *Arch. Hôtel de La Salle, C 299.* — *Cahiers lasalliens*, n^o 35, p. 205, 326.

A tous ceux qui ces présentes ¹ lettres verront, salut. Sçavoir faisons que par devant les notaires garde nottes et tabellions du roy en son baillage de Vermandois ressort du Siege royal et présidial de Reims y demeurants, soussignés, fut présente damoiselle Thérèze Godinot, fille majeure demeurante a Reims, rue de Contray, paroisse Saint Denis, laquelle a volontairement par ces présentes vendu, ceddé, quitté et transporté dés maintenant a toujours, et promis sous l'obligation de ses biens présents et a venir, garentir et faire valloir de tous troubles, dettes, hipoteques, évictions et autres empchemens généralement quelconques, à messire Jean François de La Salle pretre, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine et ancien recteur de l'Université dudit

¹ A tous ceux qui ces présentes, *écrit en caractères saillants.*

1789



A tous ceux qui ont été présents

D229
3

Lettre Personnelle Salut facere facere qui Sachant par son Notaire Garde. noble
à Caubelloua du Roy en son Baillage de Normandie esort. du sieg. Royal
à Présidial de Reims y demeurant sousigné sus présente Damoiselle Therese
Godinow fille majeure demeurante à Reims No. De Conzay paroisse saint Denis

Laquelle a volontairement par ce présent au vendu, cède, quitte et transporté de
maintenant à toujours, et promet sous l'obligation de sa Reims présente et
avenir, garantis et faire valloir de tous troubles, dettes, hipotesques, vicieuses et
autres empêchemens généralement quelconques

à Messire Jean Francois Desafalle Docteur en Théologie Chanoine
de l'Eglise Métropolitaine et ancien Docteur de l'université dudit Reims y demeurant
présent et acceptant acquiesce pour luy son suessesseur ou ayans Cause.

Une Maison à elle appartenant de son propre, sise en cette ville de Reims
Rue neuve, tenue actuellement à loyer par le sieur Bonardin Chirurgien
Circumstances et dépendances sans aucune réserve, tenant d'un côté de la Colonne
Chrétiennin de par et d'autre de y budans par derrière et par devant sur ladite Rue neuve

à se prendre en l'Etat qu'elle est actuellement et comme elle se trouve pour ainsi
et composée, et avec ses servitudes apparentes ou cachées, actives ou passives,
desquelles il auant y a mention dans l'acte de son acquisition sera tenu le susdit ou son
descendant ou bon lui Semble à se risquer, périr et fortune à faire aucune
revue contre la Damoiselle vendue

Sous d'adite Maison ensemble des propriétés et ajustemens qui sont
en elle, attachés à son Cloze et Cimier et poise à demeure perpétuelle sans
autre réserve que de ce qui est réperté meuble, joint faire et disposer par son

~~_____~~

Le deux Juiin mil Sept cent cinquante un. Par D. N. de la Roche qui a
Couté Vingt huit livres huit sols.



Reçu *M. N. de la Roche*

Nous Depositaires de l'abbaye Royale de saint Pierre de la Ferté
Reconnaissons avoir reçu de M. de la Roche de la présente
Acquisition de son gré sans aucun autre droit, à sçavoir de
deux mille six cent cinquante sols
St. M. Claire Noire Depositaires

Jesouffigne & restes des parvenues en la liquidation du Bureau de Rennes
Reconnaissons avoir reçu de M. de la Roche de la présente
du Roy en l'abbaye de l'Oratoire de la Roche de la Roche au nom
et comme seul et unique héritier de M. de la Roche de la Roche
pour l'abbaye de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche
diverses fois par les ordres de la Roche de la Roche de la Roche
summes de deux mille six cent cinquante sols sans aucun autre droit
arrivé de ce jour. Fait à Rennes le premier jour de Juin mil sept cent cinquante un
aupres de Messieurs de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche
par lesdits Messieurs de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche au nom au
gré de M. de la Roche
de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche de la Roche
Mil sept cent cinquante un.

De la Roche

acquisition

Pour M. Bize Jean de Beauvais
Docteur de la Faculté de Théologie
Chapelle de la Cathédrale métropolitaine
de Sens et de la Faculté de
Théologie de la Ville de Sens
Et de la Faculté de Théologie de
la Ville de Paris
Le 21. Mars 1789. pour 7000^{fr.}

~~.....~~
Tabellionné

M. Bize

D 230
2

Jouffignè Chavigne de l'Eglise de Liuma declare que quoique
par le Contrat de vente d'une Maison à Liuma Lii
neuve qui m'a été faite par Mademoiselle Godinot, devenue
Maison à son Confère Notaire à Liuma le 20 Mars
May dernier, il paroist que j'ay payé La somme de
Sept Mille Cens Livres y plus, La vérité est que laditte
somme provient de deniers de freres des Eglises Chretiennes
de la Maison de Liuma qui est venue fournie à un
offi ce que ces offi qui ont fournie les deniers
pour les freres de Courau. Contrôle Jurisdictional
pour les droits de Vente, à Liuma ce. 26 Jan 1747



L'argent pour payer est de acquisition par une
4000¹⁰ 10. cens. L'ancien d'ancien hors¹⁰ alé (par) est par
remettant une rente perpétuelle de 120¹⁰ plus approuvé
dim. expletis, de l'Etat ou l'ajouté.
2^o de 3125¹⁰ Liuma en plusieurs fois de sur les de l'Etat
donc on y a payé entre à 4. Pour de
3^o dim. L'ajouté de M. Roger L'ajouté de l'Etat
on d'ajouté partit 1000¹⁰ par emprunt est de la recevoir
donc on a payé le surplus plus y a payé les freres de
contrat Contrôle Jurisdictional, L'Etat ou l'ajouté
de

Reims, y demeurant, présent et ce acceptant acquéreur pour luy ses successeurs ou ayans causes, une maison a elle appartenante de ses propres, size en cette ville de Reims, rue Neuve, tenue actuellement a loyer par le sieur Ponsardin, chirurgien, circonstances et dépendances sans aucune réserve, tenante aux Freres des Ecoles chrétiennes de part et d'autre y budant par derierre et par devant sur ladite rue Neuve, a la prendre en l'état qu'elle est actuellement et comme elle s'étend, poursuit et comporte, et avec ses servitudes apparentes ou cachées, actives et passives, desquelles sy aucunes y a, mondit sieur acquéreur sera tenu les souffrir ou s'en deffendre sy bon lui semble a ses risques, périls et fortunes et sans aucune recours contre la damoiselle vendresse.

Pour de laditte maison ensemble des propriétés et ajustemens qui sont en icelle, attachés a fer, cloux et ciment et posés a demeure perpétuelle, sans autre réserve que de ce qui est réputé meubles, jouir, faire et disposer par mondit

fol. 1v

sieur acquéreur et ses ayans causes comme de chose lui appartenante au moyen des présentes, aux charges des cens et droits seigneuriaux et royaux si aucuns sont dus pour l'avenir seulement, franche d'icieux du passé meme de toute dettes et hipoteques, a charges encore par lui de laisser jouir de laditte maison ledit sieur Ponsardin pour les années qui restent a expirer de son bail si mieux n'aime en cas d'éviction luy payer ses dommages et intérêts si aucuns sont dus, au moyen de quoy les loyers lui appartiendront a compter seulement du jour de saint Jean Baptiste prochain, la damoiselle vendresse se réservant ceux qui écheront jusqu'audit jour.

Cette vente faite moyennant la somme de sept mille livres au prix et marché principal que la damoiselle vendresse reconnois avoir reçu de mondit sieur acquéreur en bonnes especes ayans cours et bons payment dellivrés a la vue des notaires soussignés avec la somme de cent livres pour épingles dont quittance.

Transportant la damoiselle vendresse tous droits de propriété, fonds, très fonds et autres qu'elle a et peut avoir sur la maison sus vendue, s'en dessaisissant au profit de mondit sieur acquéreur et de ses ayans causes, voulant qu'il en soit vetu, saisy et mis en bonne et paisible possession et jouissance par qui et ainsy qu'il appartiendra, constituant a cet effet son procureur le porteur des présentes lui donnant pouvoir de ce faire.

Reconnoissant mondit sieur acquéreur que la damoiselle vendresse lui a remis és mains les anciens titres de propriété de laditte maison dont il se contente. Renonçant a toutes choses contraires a ces présentes. En témoin de ce,

nous, notaires et tabellions susdits et soussignés, avons grossoyé, scellé et tabellionné cesdittes présentes qui furent faite et passé a Reims en l'Étude de Masson, l'un des notaires soussignés, l'an mil sept cent cinquante neuf, ce trente unieme et dernier jour de may avant midy, et ont signés avec nous, notaires, après lecture faite, en la minutte des présentes. Controllé et insinué a Reims

fol. 2

le deux juin mil sept cent cinquante neuf, par de Recicourt qui a reçu cent vingt huit livres huit sols.

[*Signé*] Hezet, Masson.

[*En marge* :] Scellé ledit jour.

[*Au fol. 2v* :] Acquisition pour messire Jean François de La Salle, pretre, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine de Reims et ancien recteur de l'Université dudit Reims y demeurant, contre damoiselle Thérèse Godinot, fille majeure, demeurant audit Reims, du 31 may 1759, p[rinci]pal : 7000 l. Tabellionné [*Signé*] Hezet.

115

1759, 12 juillet. Reims.

Décharge par Sœur M.-Claire Noizet, dépositaire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, des droits de vente de la maison sise rue Neuve.

A. Originel établi à la suite de la minute des notaires Hézet et Masson, du 31 mai 1759 dont la grosse est transcrite dans le document 114, pp. 170-177.

C. Copie. *Arch. Maison généralice*, CK 566, dossier II, n° 1.

N° 124. Nous, dépositaire de l'abbaye royale de Saint Pierre de Reims, reconnoissons avoir reçu les droits de vente de la présente acquisition dont quittance sauf tous autres droits. A Reims, le douze juillet mil sept cent cinquante neuf.

[Signé] S[œu]r M. Claire Noiret, dépositaire.

116

1759, 17 décembre. Reims.

Quittance par de Recicourt, greffier des insinuations laïques du Bureau de Reims, à Simon-Philbert de La Salle, héritier de M^e Jean-François de La Salle, chanoine de l'église de Reims, de la somme de 99 livres 8 sols pour le droit de centième denier des biens immeubles à lui échus.

A. Original établi à la suite de la décharge de Sœur M.-Claire Noizet transcrite dans le document 115.

C. Copie du XVIII^e siècle. Arch. Maison générale, CK 566, dossier II, n° 1.

Je soussigné, greffier des insinuations laïques du Bureau de Reims, reconnois avoir reçu de M. M^e Simon Philbert de La Salle, conseiller du roy au baillage de Vermandois Siege royal de Reims, au nom et comme seul et unique héritier de défunt m[essi]re Jean François Delasalle, son frere, pretre, chanoine de l'église de Reims, la somme de quatre vingt dix neuf livres huit sols pour le droit de centieme denier des biens immeubles a luy échus par le décès dud[it] s[ieu]r Jean François de La Salle arrivé le onze juillet dernier, consistant en la maison énoncée au présent contrat suivant et conformément a la déclaration qu'en a faite ce jourd'huy led[it] s[ieu]r Simon Philbert Delasalle, aud[it] nom, au greffe desd[ites] insinuations dont quittance, sauf plus forts droits si le cas y échet. Fait aud[it] Bureau de Reims, ce dix sept décembre mil sept cent cinquante neuf.

[Signé] De Recicourt.

117

1749, 26 juin. Reims.

Déclaration de M^e Jean-François de La Salle, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, concernant l'origine de la somme d'argent payée à Dlle Thérèse Godinot, pour l'acquisition de la maison rue Neuve.

A. Original sur papier; un feuillet. Hauteur, 215 mm; largeur, 170 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 229, 2. — *Arch. Maison généralice*, CK 566, dossier II, n^o 1.

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 233, 1. — *Id.*, *Documents historiques*, 2 Ph Reims 43.

Je soussigné, chanoine de l'église de Reims, déclare que quoique par le contract de vente d'une maison a Reims, rue Neuve, qui m'a été faite par mademoiselle Godinot, devant Masson et son confrere, notaires a Reims, le trente un may dernier, il paroisse que j'ay payé la somme de sept mille cent livres y porté, la vérité est que laditte somme provient des deniers des Freres des Ecoles chrétien[n]es de la maison de Reims, qu'ils m'ont fournis a cet effet et que ce sont eux qui ont fournis les deniers pour les frais de contract, controle, insinuation, meme pour les droits de ventes. A Reims, 26 juin 1759.

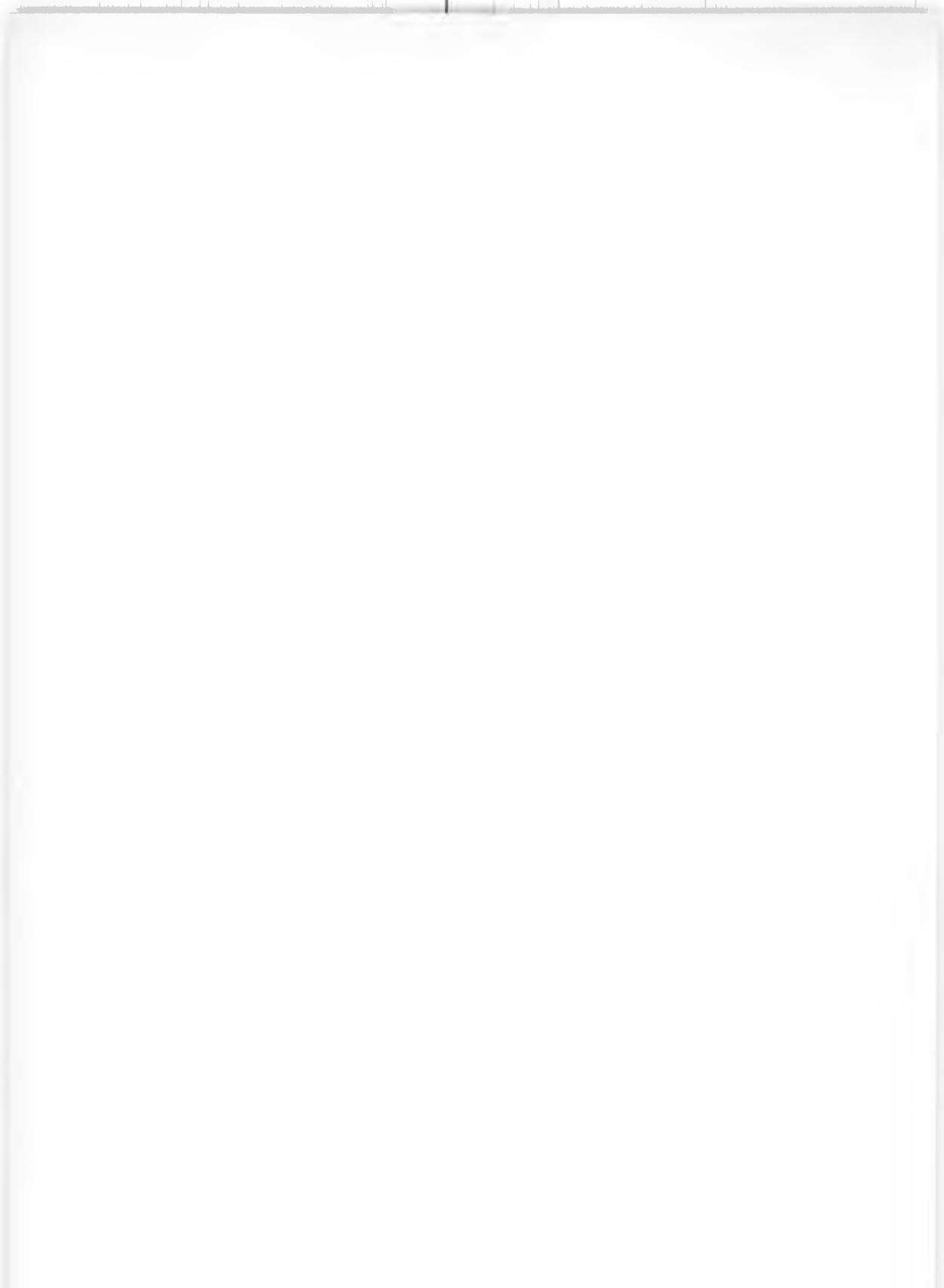
[Signé] Delasalle, chan[oine] de Reims.

[D'une autre main :] L'argent pour payer cctte acquisition provient :

1^o de m[onsieu]r Clautcau [qui] donne 4000 l. à la charge de payer annuellement une rente perpétuelle de 120 l. pour apprentiss[age] d'un orphelin de Rethel ou Voisigny. [En marge :] 4000 l.

2^o De 3125 l. reçu en plusieurs fois de nos C[hers] F[re]res de Rethel dont on paye rente a 4 pour % [En marge :] 3125 l.

3^o D'un leg de M. Roger, licutenant des habitans, en deux parties 1000 l. pour emprunt avant de le recevoir dont on a pris le surplus pour payer les frais du contract, controle, insinuations, lots et vente, etc. [En marge :] 7125 l.



118

1758, 9 septembre. Reims.

Déclaration au terrier de Reims par Frère Stanislas, procureur de la maison et communauté des Frères des Ecoles chrétiennes, d'une maison et cour dont ceux-ci sont propriétaires, sise à Reims, rue de Thillois.

A. Original sur papier; un feuillet. Hauteur, 245 mm; largeur, 180 mm. *Arch. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 138, 711.*

e. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 10 Mi 322, 1-2.

INDIQUE : F. Léon-de-Marie AROZ, *Les biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*, p. 212, 337.

Les Freres des Ecolles chrétiennes de Reims sont propriétaires et possesseurs d'une maison et cour scitué aud[it] Reims, rue de 'lillois, royé au levant la maison à N[icol]as Cantinet et le jardin a m[onsieu]r Lepagnol de Villette, d'une part, et d'autre part a Guillaume Rousseau, d'un bout du midy aud[it] Rousseau et aux d[emois]elles Leboivre, et d'autre bout a lad[ite] rue de Tilloy, chargé d'un sol six deniers de cens payable chacun an ¹ jour saint Remy premier octobre, au receveur de la prévoté dud[it] archeveché en la maison du Cornet, rue de l'Étappe, entre le lever et le coucher du soleil, a peine de six sols trois deniers d'amande, lesquels cens portent rente a raison de vingt deniers pour livre quant le cas échet.

Par devant les notaires royaux demcurans a Reims, soussignés, est comparu le Frere Stanislas, procureur de la maison desd[its] Freres des Ecolles chrétiennes, lequel en sa d[ite] qualité a reconnu le contenu cy dessus véritable,

¹ An répété.

promet et oblige aud[it] nom lesd[its] Freres et ceux qui les représenteront a l'avenir a toujours en la propriété de lad[ite] maison, de continuer a payer et acquitter a l'avenir a toujours les droits y mantionnez comme il y est dit. Prom[ettant], oblig[eant], ren[oncean]t, etc. Fait et passé aud[it] Reims és Etudes, le neuf septembre mil sept cent cinquante huit, et a signé, lecture faite.

[*Signé*] Frere Stanislas, Davancour, P. Villain.

[*En marge :*] Terrier de Reims, 711, 217. [*Plus bas :*] Contrôlé a Reims ce onze septembre mil sept cent cinquante huit. Reçu six sols [*Signé*] de Recicourt.

BIBLIOGRAPHIE

I. FONDS D'ARCHIVES DE PARIS

1. *Archives nationales* (60, rue des Francs-Bourgeois. 75003 Paris).

- AF^{1V} 1468 Adresses à l'Empereur par départements (M-Z).
1906-1909 Pétitions de religieux mariés pour maintenir leur mariage. Réponses favorables, 1802-1805.
- AJ¹⁶ 167 Ecoles primaires de garçons. Marne, 1815-1833.
- AJ¹⁶ 168 Ecoles communales de garçons. Marne, 1833-1849.
- AJ¹⁶ 546 Ecoles primaires. Marne, 1854-1879.
- F¹⁹ 326 Communautés autorisées à recevoir des legs (1802-1828).
- F¹⁹ 586 Costume religieux. An XI-1813.
- F¹⁹ 611 Relevé des inventaires faits dans les maisons religieuses en vertu du décret du 20 mars 1790.
- F¹⁷ 78108 Délibération du Conseil municipal du 2 décembre 1817. Affiliation des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims à ceux de Lyon, plus différentes pièces intéressantes et surtout la décision du Préfet de la Marne en date du 30 décembre 1817.

II. FONDS D'ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE PROVINCE

2. *Archives de la Marne* (1, rue Just-Berland. 51000 Châlon-sur-Marne).

- J 1290 Enseignement dans la ville de Reims. — Rapports sur l'état de l'enseignement donné aux frais de la ville, 1843-1845 ¹.
- J 3498 Enseignement de l'écriture. Documentation sur la citographie, nouvelle méthode d'écriture à l'usage des écoles primaires.
- 87 M 52 Associations savantes, littéraires et artistiques, 1902-1936. Liasse. Associations catholiques. — Cercle ouvrier Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 1932 ². — Association d'éducation et de bienfaisance de la paroisse Saint-Maurice, 1914 ³. — Patronage des jeunes garçons de la paroisse Saint-Thomas. Autorisation (26 juin 1876).

¹ « 1844. Rapport Maquart. Les écoles communales ont vu augmenter leur population. Plusieurs écoles sont devenues trop petites : écoles des garçons situées rues Perdue, rue des Telliers; les écoles des Frères en comptent de 1000 à 1200 élèves; les écoles mutuelles, de 400 à 700. Les écoles des Frères sont en prospérité. »

² Son objectif : « Réunir les ouvriers dans une fraternité chrétienne ». Siège : 33, rue des Gobelins (Déclaration du 21 janvier 1913).

³ Objet de l'Association : « Subventionner les écoles libres et catholiques, organiser des cours d'adultes, des conférences, des patronages et venir en aide aux malades et aux orphelins » (Déclaration du 22 juin 1914).

- 87 M 70 *Id.*, 1902-1936.
 Liasse. Reims. Union des Amicales de l'Enseignement catholique du Nord-Est (1907)¹.
 Liasse. Association amicale des Anciens Elèves des Frères et des Ecoles libres de Reims.
 Liasse. Association de l'école Saint-Jean-Baptiste de La Salle². — 2° rue de Contrai, 1927. Constitution (3 janvier 1927). Déclaration à la Sous-Préfecture (11 janvier).
 Liasse. Association amicale des Anciens Elèves des Frères. Modifications aux Statuts : changement du titre en « Association amicale des Anciens Elèves des Frères et des Ecoles libres de Reims » (2 décembre 1922).
 Liasse. Association amicale des Anciens Elèves de l'Ecole des Arts et Métiers Saint-Jean-Baptiste de La Salle. Statuts. Déclaration (31 mai 1910).
 Liasse. Association amicale des Anciens Elèves du Pensionnat des Frères de Reims, 1877. Statuts. Récépissé de déclaration (16 février 1877).
 Liasse. Association amicale des Anciens Elèves du Pensionnat des Frères de Reims-Momignies. Statuts (30 mai 1908). Récépissé de déclaration (21 juillet 1908). *Journal officiel* (30 juillet 1908).
 Liasse. Association des Anciens Elèves des Frères de Reims. Statuts. Récépissé de déclaration (29 novembre 1907). *Journal officiel* (3 décembre 1907).
 Liasse. Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, rue de Contrai, 20³.

Sous-Série 1 T :

- 17 Concours scolaires, 1872-1873.
 18 Concours cantonaux et concours généraux, 1865-1895.
 32 Réglementation scolaire. Instructions, circulaires, correspondance, arrêtés préfectoraux, dérogations. An X-1940.
 35 Statistiques des écoles primaires; instructions, correspondance. An IX-1817⁴.

¹ Objectif : « Grouper les Associations Amicales des anciens élèves des Frères et de l'enseignement libre catholique établis dans les départements de l'Aube, Aisne, Marne, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et partie du nord de la Haute-Marne, Bas-Rhin, Haut-Rhin ». Statuts, art. 1.

² But. « L'organisation, l'entretien et le développement d'une école, sise à Reims, rue de Contrai, 20, et d'œuvres d'éducation et post-scolaire de toute nature. »

³ Constituée par un groupe d'anciens élèves des Frères de Reims, en 1897, cette Association se proposait « d'entretenir chez ses adhérents les principes chrétiens qui [avaient] présidé à leur éducation, leur procurer les moyens de s'entr'aider, soulager discrètement les infortunes ».

⁴ « Instituteurs primaires vulgairement appelés maîtres d'école. » Lettre pastorale de l'évêque de Meaux, 14 février 1809.

- 37 Situation de l'enseignement. Reims, 1819. Ecoles des Frères : 4. « Ces écoles gratuites de garçons [...] sont singulièrement fréquentées et les locaux ne peuvent suffire à recevoir tous les enfants qui y sont présentés et qui appartiennent tous à la classe indigente. »
Sainte-Ménéhould. « Cette école sera établie lorsque la situation financière de la commune lui permettra de faire les fonds nécessaires à l'entretien et à la subsistance des Frères » (18 août 1819).
- 69 Rapports des inspecteurs primaires aux conseils d'arrondissement, 1835-1906.
Instruction primaire. Comité d'Epernay. — [Fol. 2v.] Ecole privée des Frères : 200 élèves.
Instruction primaire. Comité de Reims. — [F^o 3v.] 1^{er} Canton. Ecole publique des Frères : 250 élèves. Ecole privée des Frères, rue de Châtivesle. — 2^e Canton. Ecole publique des Frères : 190 élèves. — 3^e Canton. Ecole publique des Frères : 250 élèves. — [Observations.] « Les Frères logent en communauté dans l'ancien couvent des Carmes. La ville en reconnaît onze »¹.
- 73 Instituteurs : enseignants congréganistes. An IX-1899.
Sous-dossier : Renseignements sur les corporations vouées à l'enseignement public, 1873. — Marne. Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Personnel des Ecoles primaires, 1878. Instituteurs adjoints. Congréganistes : 4 brevetés; 40 non brevetés.
- 81 Décorations et prix de cours d'adultes, 1867-1902².
- 120 Rétribution scolaire : instructions et circulaires; rapports, enquêtes, arrêtés préfectoraux; délibérations du conseil municipal de Reims, 1809-1860.
- 127 Enseignement mutuel : création de cours; organisation et fonctionnement, 1817-1848.
- 164 Reims. Ecoles primaires : fonctionnement, créations de classes, fréquentation scolaire, gratuité, laïcisation, cours d'adultes, 1879-1880.

¹ Instituteurs plus méritants. « Dans les trois cantons de Reims il y a l'embarras du choix. Cependant je distinguerai en première ligne le Frère Galibert (Frère Erasme), directeur de l'école des Frères de l'arrondissement...; Frère Magne, instituteur de la rue Saint-Sixte. » Cf. *Rapport général sur l'inspection des écoles pendant l'année scolaire, 1835-1836*.

² « Frère Rongemaille a 24 ans à peine et dirige l'école congréganiste de la rue du Jard. Je ne pense pas qu'il soit pourvu du brevet supérieur. C'est néanmoins un des instituteurs les plus distingués de la circonscription comme capacité et aptitude. Il est plus spécialement chargé du cours d'honneur. Le programme de ce cours est celui de l'enseignement spécial, au moins pour la plupart des matières scientifiques. Les résultats obtenus sont très satisfaisants. » *Lettre de M. Hue, inspecteur primaire, à M. l'Inspecteur d'Académie. Reims, 17 juillet 1879*.

- Substitution des Frères par des instituteurs laïques dans les écoles communales de Reims (1880) ¹.
- 165 *Id.*, 1890-1936.
Ecoles de l'Hôpital général (1890) ².
- 287 Cours d'adultes. Instructions, subventions de l'Etat et du département; créations de cours, 1836-1928.
- 354 Enquêtes sur l'enseignement technique. Cours et écoles dans le département de la Marne. — Ecoles privées. Ecole d'Arts et Métiers Saint-Jean-Baptiste de La Salle : élèves, 300; situation prospère ³. Refus de bourse nationale ⁴.
- 588 Enseignement libre. Instructions; réglementation, recensements des établissements; personnel. An XIII-1936.
Liste des établissements privés (1924). Reims : 16, r. de l'Union foncière, autrefois dirigé par les Frères des Ecoles chrétiennes. — 92, r. de Courlancy, tenu autrefois par les Frères des Ecoles chrétiennes.

¹ Relevé des pièces qui accompagnaient la requête du Conseil municipal de Reims : Délibération du Conseil municipal de Reims (1^{er} sept. 1818), copie de l'acte de donation Baulny (10 nov. 1818), délibération du Conseil municipal de Reims (18 juin 1825), extrait du testament de Mme Vve Ruinart (6 sept. 1825), donation Sommé et anonymes (14 sept. 1826), extrait d'une ordonnance du roi relative à l'acceptation de la donation Sommé (28 févr. 1827), donation Renart (20 sept. 1827), délibération de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance réclamant la jouissance de la maison, rue des Telliers (16 oct. 1832); délibération de la commission administrative du Bureau de bienfaisance réclamant le local, rue des Telliers, servant à l'école des Frères (20 nov. 1832); délibération du Conseil municipal de la ville de Reims relative à la substitution d'instituteurs laïques aux congréganistes (20 avril et 6 oct. 1879), lettre à M. le Sous-Préfet de Reims (23 oct. 1879), *id.* à M. l'Inspecteur d'Académie (23 oct. 1879), lettre de M. le maire de Reims à M. le Sous-Préfet (4 nov. 1879), renseignements fournis par M. l'Inspecteur d'Académie (15 nov. 1879), plan scolaire de la ville de Reims transmis par M. l'Inspecteur primaire de Reims (11 nov. 1879), lettre de M. le Sous-Préfet à M. le Préfet (18 nov. 1879), lettre de M. le Vicaire général (1^{er} déc. 1879), lettre de M. le maire à M. le Sous-Préfet (11 déc. 1879), lettre à M. le Sous-Préfet de Reims (20 déc. 1879), lettre de M. le maire à M. le Sous-Préfet (8 janv. 1880), lettre de M. le Sous-Préfet de Reims (10 janvier 1880).

² « Jusqu'en 1890, l'école des garçons a été confiée aux Frères de la Doctrine chrétienne. Depuis cette époque elle est dirigée par un personnel laïque. » *Extrait du Registre des Délibérations du Conseil départemental de l'enseignement primaire. Séance du 20 février 1901.*

³ Observations. Ecole de garçons. L'enseignement est divisé en trois parties : 1^o religieux; 2^o théorique; 3^o pratique. Cf. *Tableau n^o 2. Ecoles privées*, 17 septembre 1910.

⁴ Ecole laïcisée en 1904 et transformée en « Ecole professionnelle d'Arts et Métiers ». Depuis cette date « et sous sa nouvelle dénomination l'établissement fonctionne comme par le passé avec les mêmes professeurs qui se sont simplement sécularisés. Le personnel enseignant se compose donc de laïques et de Frères sécularisés ayant appartenu à la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes... J'ajoute qu'il n'existe pour cet établissement, qui est essentiellement clérical, aucune bourse nationale ou départementale et j'estime qu'il convient de n'en accorder aucune ». *Minute. Le Préfet de la Marne à M. le Préfet de la Loire-[Atlantique]*. Châlons-sur-Marne, 11 juillet 1906.

Inspection primaire de Reims. Ecoles libres. Reims : rue de Venise (Ecole de garçons congréganiste. Directeur, Laurent, Auguste, Frère des Ecoles chrétiennes). — Rue Payen : Fisné, Jean, Frère de la doctrine chrétienne de Paris. — Rue d'Anjou (rue d'Anjou, n° 3)¹ : Leguay, Ferdinand, Frère de la Doctrine chrétienne de Paris. — Rue d'Ormesson : Gillet, Frère de la doctrine chrétienne de Paris. — Rue des Gobelins : Remy, Camille, Frère de la Doctrine chrétienne de Paris. — Rue du Mont-d'Arène : Vinot, Jean-François, Frère de la doctrine chrétienne. — Rue de Contray : Rongemaille, Jean, Frère de la doctrine chrétienne de Paris. — Rue d'Anjou : école de la Maîtrise.

594

Enseignement libre. Ecoles primaires, secondaires. Déclarations d'ouverture et de reprise de direction, 1814-1881.

1. Ecoles libres. Maîtrise de Saint-André de Reims, rue d'Ormesson, 5-7 : collaboration de deux Frères des Ecoles chrétiennes (refusée, 1879; autorisée, 1^{er} mars 1880).

2. Organisation de l'école des garçons de l'Hôpital de Reims (1880) et remplacement du Frère des Ecoles chrétiennes².

3. Ecoles libres. Rapport de A. Huc, Inspecteur primaire (1880). — Déclaration d'ouvertures : **rue de Contrai** (M. Lamaze)³; place Saint-Remy (Frère Manet, Marcellin); rue des Gobelins (Frère Lambelez, Delphin-Constant); rue Payen (Frère Chevallier, Julien-Joseph-Marie); faubourg de Laon (Frère Bachelard).

4. Ecoles libres de Reims. Remise des pièces par les Frères de Reims pour l'ouverture des écoles libres, 1880.

5. Ecole libre de l'Hôpital général. Nomination du sieur Mettavant en remplacement de Frère Amelbert (1881).

6. Ecole libre de la rue Payen. Nomination de M. Fisné, Jean, comme directeur en remplacement du sieur Hirschberger, Jean, 1881.

7. Pensionnat de la rue de Venise. Demande de M. Laurent, Auguste (Frère Bajulien), pour agrandissement de son pensionnat, rue de Venise,

¹ Cette école, située rue d'Anjou, n° 3, occupait des locaux appartenant à la Fabrique. Elle comptait dix-huit élèves. *Lettre de M. Mancourt, Inspecteur d'Académie*, à M. le Préfet, 4 août 1882.

² « Le Frère Pyrrhus dirige l'école de l'Hôpital depuis 1848; il succède au Frère Benoît, dit Ansbertus. » — Cette école était considérée tantôt comme école libre (1856, 1867), tantôt comme publique (1860, 1871-1879). *Lettre de l'Inspecteur primaire à M. l'Inspecteur d'Académie*, 26 octobre 1879. — Rapport de M. Juillet au Maire de Reims. Commission des hospices (1880).

³ « L'école de la rue de Contray que doit diriger le S^r Lamaze est la principale, celle où les Frères doivent installer leur Concours d'honneur. Elle comprend, outre de vastes locaux destinés au logement du personnel, 7 classes pouvant recevoir chacune 55 à 60 enfants. L'installation est parfaite à tous points de vue.

» Le Frère Lamaze est actuellement directeur des Ecoles des Frères de Reims. Il a quitté Reims où il était instituteur public en 1878. Rien à dire de son passé : c'est un maître distingué. Il n'y a pas lieu de faire opposition. » *Rapport de M. Hue, Inspecteur primaire, à M. l'Inspecteur d'Académie*, 8 septembre 1880.

n° 33, et porter à 350 le nombre des internes. Avis favorable de A. Hue, inspecteur, 1881.

8. Ville de Reims. Ecole libre, rue Payen. Remplacement du Frère Hirschberger, Jean, par le sieur Fisné, Jean-Baptiste, 1881.

595

Id. Reims, 1882-1883.

1. Ouverture d'une école primaire, rue d'Anjou, n° 4 et internat, avec deux instituteurs adjoints : Frère Ferdinand Legay ¹, directeur; Jules-Nicolas Mettavant et Jean-Baptiste-Marie Collange, adjoints. — Délégation du Conseil départemental (sept. 1882); certificat de non-opposition (22 sept. 1882). Autorisation.

2. Reims. Ecole rue d'Ormesson, n° 3. — Reprise de la direction par M. Richey, Marie-Philippe-Charles, Frère des Ecoles chrétiennes; pièces annexes, 1883.

3. Reims. Ecole Mont-d'Arène, n° 12. — Reprise de la direction par M. Marchand, Nicolas-Eugène, Frère des Ecoles chrétiennes; pièces annexes, 1883.

4. Reims. Rue de Venise, n° 37. — Reprise de la direction par M. Mangin, Nicolas, Frère des Ecoles chrétiennes. Personnel et maîtres-adjoints du pensionnat des Frères; pièces annexes, 1883.

596

Id. Reims, 1884-1886.

1. Rapport de M. Brunette sur l'état hygiénique des écoles libres de la rue des Gobelins; rue d'Ormesson, n° 3; rue d'Anjou, n° 9; rue de Contray, n° 18. — Ouverture de ces écoles libres; déclarations en Mairie; pièces annexes, 1884.

2. Reims. Ecole, rue d'Anjou, n° 9. — Ouverture d'une école libre avec pensionnat par M. Rongemaille; pièces annexes, 1884.

3. Reims. Ecole, place Saint-Maurice. — Reprise de la direction par M. Pouillard; pièces annexes, 1884.

4. Reims. Ecole, rue des Gobelins. — Reprise de la direction par M. Pouillard, Jacob (Frère Ariald-Emile); pièces annexes, 1885.

5. Reims. Ecole libre, rue des Gobelins. — Reprise de la direction par M. Bach, Jean, Frère des Ecoles chrétiennes, 1886.

6. Reims. Ecole libre, place Saint-Maurice et Hôpital général. — Reprise de la direction par M. Pouillard.

7. Reims. Ecole libre, rue de l'Union foncière. — Reprise de la direction par M. Marchand, Jacob-Léon-Ferdinand; pièces annexes, 1886.

597

Id. Reims, 1887-1940.

1. Reims. Ecole primaire libre, rue de Courlancy, n° 94 bis. Déclaration d'ouverture par M. Thomas, Pierre-Joseph, 1891.

¹ Il reçut en 1870-1871, une Médaille de bronze de M. le Ministre de l'Instruction publique.

2. Reims. Ecole primaire libre, place Saint-Maurice (Hôpital général). — Reprise de la direction par M. Ramé, Jules-Lucien; 1895.
3. Reims. Ecole primaire libre, **rue de Contrai 20**. — Reprise de la direction par M. Lafrogne, Jean-Baptiste-Eugène, en remplacement de M. Flauder, 1895.
4. Reims. Ecole primaire libre avec cours complémentaire, rue de Contrai 20. — Reprise de la direction par M. Mansart, Emile, 1896.
5. Ecole primaire libre, rue de Sedan. — Reprise de la direction par M. Bernard, François, en remplacement de M. Dornacker, 1896.
6. Reims. Ecole primaire libre, rue de l'Union foncière. — Reprise de la direction par M. Rith, Jean-Pierre, en remplacement de M. Marlet, 1897.
7. Reims. Ecole primaire libre avec cours complémentaire, **rue de Contray, n° 18**. — Reprise de la direction par M. Lafrogne, Jean-Baptiste-Eugène, 1898.
8. Reims. Etablissement libre d'enseignement secondaire moderne, rue du Barbâtre, n° 36. — Déclaration d'ouverture par M. Schuller, Jean-Pierre, 1899.
9. Reims. Ecole primaire libre et pensionnat, rue d'Anjou, n° 9. — Reprise de la direction par M. Collanges, Jean-Marie-Baptiste, en remplacement de M. Dauphin, 1900.
10. Reims. Ecole primaire libre, rue de Courlancy, n° 94 bis. — Reprise de la direction par M. Zimmermann, Jean-Nicolas-Albert, en remplacement de M. Thomas, 1902.
11. Reims. Ecole primaire libre et pensionnat de garçons, rue d'Anjou, n° 9. — Reprise de la direction par M. Rouy, Marie-Joseph-Philogène, en remplacement de M. Collanges, 1902.
12. Reims. Ecole primaire libre des garçons, rue de l'Union foncière. — Reprise de la direction par M. Mangeot, Jules-François, en remplacement de M. Rith, 1902.
13. Reims. Etablissement secondaire libre, rue du Barbâtre, n° 36. — Reprise de la direction par M. Cresson, Jules¹.
14. Reims. Ecole primaire libre de garçons avec pensionnat, rue d'Anjou, n° 9. — Reprise de la direction par M. Jacquemart, Paul-Louis-Ernest, en remplacement de M. Rouy, 1904.
15. Reims. Ecole primaire libre de garçons, rue du Mont-d'Arène, n° 12. — Reprise de la direction par M. Péchenard, Louis-Emile, en remplacement de M. Marcionnette, 1904.
16. Reims. Ecole primaire libre de garçons, rue Henri-Delacroix, n° 7. — Reprise de la direction par M. Rouy, Antoine, 1904.
17. Reims. Ecole primaire libre de garçons avec cours complémentaire, rue de Sedan, n° 1. — Reprise de la direction par M. Lafrogne, Jean-Baptiste-Eugène, 1904.

¹ Il habitait « Reims, depuis onze ans, boulevard Jamin, n° 71. Il a dirigé de 1901 à 1903 l'école secondaire Saint-Stanislas, à Reims, rue de la Clef, n° 14 ».

- 597
18. Reims. Ecole primaire libre de garçons, place Saint-Remy. — Reprise de la direction par M. Lorent, Jean-Baptiste, 1904.
 19. Reims. Ecole primaire libre de garçons, rue de l'Union foncière, n° 18. — Reprise de la direction par M. Couffinhal, Prosper-Emile-Pierre, 1904.
 20. Reims. Ecole primaire libre de garçons, rue de Sedan, n° 1. — Reprise de la direction par M. Irthum, Guillaume, en remplacement de M. Lafrogne, 1904.
 21. Reims. Ecole primaire libre de garçons, rue du Mont-d'Arène, n° 14. — Reprise de la direction par M. Dellinger, Jean, en remplacement de M. Péchenard, 1905.
 22. Déclaration d'ouverture de l'école secondaire libre, rue de Venise, n° 37, par M. Gindre, Joseph-Auguste, dans les locaux appartenant à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, 5 sept. 1908.
 23. Reims. Ecole primaire libre de garçons, place Saint-Remy, n° 8. — Reprise de la direction par M. Bonnicel, Pierre, 1911.
 24. Reims. Ecole primaire libre de garçons, rue du Mont-d'Arène, n° 14. — Reprise de la direction par M. Plaetevoet, Benoît-Alphonse-Arthur, 1912.
 25. *Id.*, par M. Soulié, Pierre, 1913.
 26. *Id.*, par M. Ehrmann, Jacques, en remplacement de M. Soulié, décédé, 1914.
 27. Reims. Ecole primaire privée, rue de Courlancy, n° 92. — Demande d'ouverture par M. Cochet, Ernest-Emile, 1922.
 28. *Id.*, par M. Joachim, Georges-Théodore, en remplacement de M. Cochet, 1924.
 29. Reims. Transfert de l'Ecole supérieure de théologie catholique de Reims [Grand Séminaire] de rue de Courlancy, n° 86, à rue Lieutenant-Herduin (immeubles non encore numérotés), 1^{er} mai 1927.
 30. Reims. Ecole primaire privée, rue de Courlancy, n° 92. — Reprise de la direction par M. Marlet, Jules-Victor, en remplacement de M. Joachim.
 31. Reims. Ecole primaire libre de garçons, **rue de Contray, n° 20.** — Reprise de la direction par M. Haas, Joseph, 1929.
 32. *Id.*, par M. Meyer, André, en remplacement de M. Haas, 1930.
 33. *Id.*, par M. Robakovsky, André, en remplacement de M. Meyer; pièces annexes (refus de M. Robakovsky de compléter son dossier), 1936.
 34. Reims. Ecole primaire privée, rue de Courlancy, n° 92. — Reprise de la direction par M. Parent, Joseph.
 35. *Id.*, par M. Polo, Pierre-Paul, en remplacement de M. Parent, Joseph.
 36. Reims. Etablissement secondaire masculin, rue de Contray, n° 86. — Demande d'ouverture par M. Bertin, Patrice-Victor-Emile, 1^{er} octobre 1940.

- 601 Frères des Ecoles chrétiennes. Généralités, 1811-1885. Sous-dossiers :
1. Situation en 1811. Etat des Frères des Ecoles chrétiennes : Reims, Vitry-sur-Marne, Sainte-Menehould, Châlons, Epernay.
 2. Etablissement d'une école de Frères à Epernay : don de M. Perrier; rejet par la ville : correspondance, 1833.
 3. « Commune de Rheims. Frères de l'Ecole chrétienne. » Réclamation au sujet de leur traitement et de leur logement, 1835-1837 ¹.
 4. Demande de secours pour l'école des Frères de Châlons, 1845, 1847, 1848.
 5. Reims. Classes d'adultes tenues par les Frères. Demande de secours, 1845.
 6. Sainte-Menehould. Demande de secours pour l'école publique des Frères, 1846.
 7. Ecole d'Ay. — Plainte contre l'enseignement des Frères des Ecoles chrétiennes, 1867.
 8. Châlons-sur-Marne. Opposition de la ville « à la suppression des écoles primaires congréganistes », 1880.
 9. Reims. Représentation théâtrale au pensionnat de la rue de Venise, sans autorisation préalable, 1881.
 10. Epernay. Instituteurs congréganistes. Conditions d'établissement de l'école des Frères, 1834, 1881.
 11. Châlons-sur-Marne. Ecole congréganiste de la rue Saint-Loup. Ecole des Frères de la Doctrine chrétienne sous la direction du Frère Aréas, supérieur : rapport d'inspection, 1881.
 12. Châlons-sur-Marne. Maîtrise dirigée par les Frères : déclaration à la mairie, 1882.
 13. Epernay. Inauguration et bénédiction de l'école libre des Frères : rapport du commissaire de police, 1883.
 14. Reims. Ecole des Frères, rue Payen : avertissement à Frère Jean Fisné pour tenue irrégulière du registre scolaire, 1885.
- Frères des Ecoles chrétiennes. Personnel, 1874-1903. Sous-dossiers :
1. Epernay. Ecole congréganiste des garçons. Mesure disciplinaire contre le Frère Directeur, 1874.
 2. Exéat à M. Fischer, Frère Blimondien. Lettre de présentation de Frère Irlide, supérieur général, à la direction de l'école publique Notre-Dame de Châlons, 1875.

¹ Secours de 1200 F accordé par M. Guizot, aux Frères des Ecoles chrétiennes. *Lettre M. Guizot, Ministre de l'Instruction publique à M. le Préfet de la Marne*. Paris, 13 juin 1835 [Dossier : Frères de l'Ecole chrétienne. Logement]. — Par contre, la demande de secours adressée par M. Maillefer de Corribert à M. le Sous-Préfet était censée « faite par opposition à l'autorité municipale » et refusée. *Lettre de M. le Sous-Préfet de Reims à M. le Préfet*. Rheims, 6 novembre 1835. [Dossier *cit.*]

- 601
3. Châlons-sur-Marne. Difficultés entre le maire et Frère Ignace, directeur des Frères, 1877.
 4. Châlons-sur-Marne. Nomination de Frère Arétas-Martyr comme directeur de l'école communale de Saint-Etienne en remplacement de Frère Ignace, 1877.
 5. Châlons-sur-Marne. Traitement des instituteurs congréganistes, 1877.
 6. Reims. Nomination de M. Ernest-Auguste Thomas (Frère Blandelin), à l'école publique, rue Buirette; de MM. Philippe Perrin (Frère Bérardus-Julien) et Eugène-Napoléon Amos (Frère Aribert), à l'école publique, rue du Jard, 1878-1879.
 7. Reims. Frère Bérardus : examen du certificat d'études (16 mai 1878), attitude du Frère Directeur (mai 1878) : procès-verbal et déposition des témoins (4 juillet 1878); conduite du Frère Directeur envers les autorités (20 juillet 1878); déplacement du Frère Bérardus : lettre au Supérieur général, 18 septembre 1878; lettre au Ministre, 19 septembre 1878; lettre du Ministère, 3 octobre 1878.
 8. Châlons-sur-Marne. Révocation du sieur Minaux, Frère Aquilin, instituteur communal à Châlons, 1880.
 9. Epernay. Nomination de M. Désiré-Arthur Colbeau, comme instituteur-adjoint de l'école congréganiste d'Epernay, 1882.
 10. Reims. Ecole des Gobelins. Frère Arbogaste, 1882.
 11. Reims. Ecole, rue Payen. Plainte contre le sieur Félix-Marie Marchand, Frère Eugène, adjoint congréganiste, 1884.
 12. Châlons-sur-Marne, Frère des Ecoles chrétiennes. Présentation à M. le Préfet à l'occasion des visites du 1^{er} janvier 1885.
 13. Reims. Ecole congréganiste de la rue Payen. Frère Jean Fisné déféré au Conseil départemental à raison des infractions à la loi du 28 mars 1882, 1885.
 14. Reims. Ecole des Gobelins. Frère Schuller, directeur : faits qui lui sont imputés, 1886.
 15. Reims. Ecole libre du Mont-d'Arène. Frère Jean-Pierre Omsel, Frère Arnaud-Benoît : peine disciplinaire, 1888.
 16. Châlons-sur-Marne. Ecole congréganiste de la Gravière. Réprimande à M. Mothé, directeur de l'école communale congréganiste, 1890.
 17. Vitry-le-François. Sieur Louis, Frère Arthémis. Censure pour avoir employé dans l'école privée de garçons un instituteur né en Lorraine allemande « n'ayant pas opté pour la nationalité française », 1893.
 18. Reims. Frères Joseph Loux et François Bernard. Autorisation provisoire d'enseigner en qualité d'instituteurs-adjoints, rue de Contray, refusée, n'ayant pas été réintégré « dans la qualité de Français », 1894.
 19. Reims. Ecole Mont-d'Arène. Frère Clément : censure, 1894.
 20. Reims. Ecole privée congréganiste de la place Saint-Remi à Reims. MM. Joseph Christophe (Frère Bianor), Ernest-Auguste Thomas (Frère Blandelin), instituteurs-adjoints : peine disciplinaire, 1897.

- 601 21. Châlons-sur-Marne. Ecole privée rue de Choiseul, n° 1. M. Pouillard, instituteur congréganiste : peine disciplinaire, 1903.
- 616 Académie de Paris. Tableau de situation de l'Instruction primaire. Département de la Marne [1835].
P. 226. — Reims. Ecole des Frères, rue du Barbâtre, n° 47 : Philippeaux, Armand-Joseph, dit Frère Euphrone, instituteur communal. — Ecoles, rue des Teliers, n° 27; Porte-Cérès; rue Saint-Sixte, n° 7; rue Châtisvesle, n° 34¹.
- 631 Personnel. Enseignement libre, 1834-1845.
Epernay. Don de M. Perrier (1840). — Reims. Pétition à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes par Claude-Marie Maillefer Corribert à l'effet d'obtenir protection et secours pécuniaire en faveur d'une association charitable pour le maintien des « Ecoles chrétiennes » de Reims, 1834.
- 641 Rectorat de Reims. Etat de situation des écoles primaires de garçons pendant l'année scolaire 1849-1850.
Canton de Reims. — Bouvot et deux adjoints, Frères de la Doctrine chrétienne.
- 650 Rectorat de Reims. Enseignement libre.
1. Enseignement libre : instructions, circulaires, 1849-1850.
2. Enseignement libre. Dons et legs aux Frères des Ecoles chrétiennes, 1849-1850 : Maillefer de Corribert, 1850; Mlle Alexandre, 1850; abbé Champenois (Ecole de Châlons-sur-Marne, 1850); Hurault, chanoine (Ecole de Châlons-sur-Marne, 1849), 1850.
- 660 Rapport général sur l'état de l'enseignement primaire dans l'arrondissement de Reims pendant l'année scolaire 1851-1852.
- 669 Personnel. Mouvements, 1850-1854.
Dossier. Rectorat de la Marne. Enseignement primaire, 1851-1854.
1853. Académie de Reims. Etat de mutations des instituteurs (mois de mars 1853). — Gosset (Joseph-Rieul), Frère Rieul; Ducret (Antoine), Frère Pyrrhus; Vion (Edouard), Frère Vion-Marie; Jacquet (Claude-Jules), Frère Alvier; Gaillard (Joseph), Frère Alphonse-Ligori; Monier (Jean), Frère Gémard².
1854. Mutations d'instituteurs. Présentation du sieur Alirol (Théodore), Frère Hugolin, comme directeur de l'école communale d'Epernay (25 avril 1854). Avis au Recteur (22 avril 1854). Procès-verbal d'installa-

¹ Ces deux dernières écoles « étaient entièrement entretenues par une souscription volontaire depuis un an ».

² « Ces six instituteurs exerçaient depuis longtemps dans la ville de Reims, sans aucun titre. Le Recteur a régularisé leur position par une nomination définitive. »

- 669 tion (2 mai). Régularisation de la situation de l'école communale des Frères.
Dossier. Rectorat de la Marne. Personnel primaire. Interdictions d'enseigner, 1851-1854.
Vitry-le-François : Varet (Auguste).
- 681 Ecoles et pensionnats primaires, 1850-1854.
Frères des Ecoles chrétiennes. — Châlons-sur-Marne : don de M. l'abbé Hurault (1850). — Vitry-le-François : legs de Mlle Paulc Lefebvre (1854).
- 683 Ecoles et pensionnats primaires, 1850-1854.
Reims, rue de Venise, n° 29. — Déclaration de prise de la direction par M. Gaudré, Nicolas-Auguste, Frère des Ecoles chrétiennes, de l'externat et demi-pensionnat des Frères; pièces annexes, 1851.
- 892 Certificat d'aptitude pédagogique. Enseignement libre. Procès-verbaux des examens, 1901-1913.
Session de 1904, 30 avril. — M. Haas, Joseph (Frère)¹.
Session de 1911, 26 avril. — M. Gautier, Léon-Pierre-Auguste, instituteur à l'école, rue Henri-Delacroix.
- 917 Enseignement primaire. Situation de l'instruction publique dans le département de la Marne; statistiques, 1874-1876.
- 927 Enseignement congréganiste, 1873-1930.
1. Congrégation d'hommes. Frères des Ecoles chrétiennes de Châlons : correspondance, 1876. — Annexe 2. Institut des Frères des Ecoles chrétiennes : rejet de la laïcisation par le Conseil municipal, 1880.
2. Affaires générales concernant le personnel, 1878-1885. — Renseignements sur les Frères Thomas (Frère Blandclin) et Amos, 1878; Frère Chassard, Joseph-Augustin (Frère Arcade-Auguste), 1879.
- 928 Enseignement congréganiste. Ecoles privées congréganistes, 1895-1914.
2. Ecoles privées congréganistes, 1902. — Frères des Ecoles chrétiennes: Châlons (3 écoles, 295 élèves), Vertus (1, 58), Epernay (3, 510), Sézanne, école Saint-Denis (1, 58), Ay, Reims (13 écoles, 2171 élèves) : rue Henri-Delacroix (55 élèves), rue Union foncière (87), rue d'Anjou (55), rue de Sedan (104), rue Saint-André (191), rue des Gobelins (151), rue Legendre (17), **rue de Contrai** (289), place Saint-Remy (163), rue de Courlancy (73), rue Mont-d'Arène (291), rue de Venise (375), rue du Barbâtre (100), Vitry-le-François (220).

¹ « Le maître paraît laborieux : il a dans quelques enseignements du savoir-faire; dans quelques autres, le procédé mécanique apparaît dans toute sa nudité. Bon exercice de préparation des problèmes géométriques. Médiocre leçon de lecture appliquée pendant laquelle les enfants n'ont pas lu. En somme, des procédés depuis longtemps suivis avec des appels intermittents au jugement et au raisonnement. » *Commission présidée par M. Allard, inspecteur primaire à Epernay*. Epernay, 30 avril 1906.

- 928 3. Ecoles privées congréganistes, 1903. — Frères des Ecoles chrétiennes : Ay (fermeture). — Congrégations autorisées. Etablissements tenus par les Frères, 1903 : Ay, Châlons, Epernay, Reims, Sézanne, Vertus, Vitry-le-François. — Renseignements sur les écoles tenues par les Frères : 1^{re} circonscription de Reims, 1903. — Nombre d'élèves des Frères ne pouvant trouver place dans les écoles publiques, 1903 : Epernay, Sézanne, Vitry-le-François, Châlons-sur-Marne.
4. Ecoles privées congréganistes, 1904. Frères des Ecoles chrétiennes. Fermetures d'écoles, 30 septembre 1904 : Ay, r. du Maire; Châlons-sur-Marne : r. de l'Abbé-Becquey, r. de Choiseul, n° 1, r. de Fagnières, n° 13. — Reims : r. de Venise, n° 37; r. Henri-Delacroix, n° 7; r. du Barbâtre, n° 36; r. de l'Union foncière, n° 18; r. d'Anjou, n° 9; r. de Sedan, n° 1; r. Saint-André, n° 9; pl. Nicolas-Bergier, n° 1; r. Legendre, n° 10; r. de Contrai, n° 20; pl. Saint-Remy; r. de Courlancy, n° 94 bis; r. Mont-d'Arène, n° 14. — Sézanne, r. de l'Hôtel-de-Ville, n° 2. — Vertus, faubourg de Châlons, n° 2. — Vitry-le-François, r. de la Petite-Sainte, n° 11¹.
6. Ecoles privées congréganistes, 1906. — Frères des Ecoles chrétiennes. Fermetures d'écoles.
Epernay : r. de Brugny, r. Saint-Victor, r. de la Justice et de la Paix (fermeture, 27 juillet 1906). Distribution des prix (5 août 1906). — Réouverture, r. Saint-Victor (1^{er} octobre 1906).
Ecoles congréganistes fermées puis rouvertes avec un personnel laïque. Etat de 1906 : Ay (directeur, M. Duval). Châlons-sur-Marne : r. Abbé-Becquey (M. Georgel), r. Choiseul (M. Christiany), r. Fagnières (M. Marcionnette). Epernay (M. Rancon). Reims : r. Henri-Delacroix (M. Rouy), r. de Sedan (M. Irthum), r. Saint-André (M. Henry), pl. Saint-Remy (M. Lorent), r. Mont-d'Arène (M. Dellinger); correspondance des inspecteurs primaires, 1906. — Vitry-le-François (M. Gravier). Propositions de fermeture pour le 1^{er} octobre 1906. — Frères des Ecoles chrétiennes : Epernay, r. Saint-Victor, n° 3; r. de la Justice-de-Paix, n° 1; r. de Brugny, n° 25. — Nouvelle application de la loi du 7 juillet 1904. Arrêts de fermeture, minute (7 juin 1906).
- 931 Laïcisation, 1864-1904.
Situation scolaire de la ville de Châlons. Ecoles congréganistes (Frères des Ecoles chrétiennes) spéciales aux garçons, 1879. — Laïcisation des écoles

¹ Demandes et déclaration d'ouverture d'écoles privées : Ay, rue du Maire : déclaration d'ouverture (M. Mentrel) 13 août 1904. — CHALONS-SUR-MARNE : Ecole, rue Becquey : déclaration d'ouverture (9 août 1904); *id.*, rue Choiseul (M. Christiany, ancien directeur, sécularisé; 17 août 1904); *id.*, rue Fagnières (M. Amos, directeur à Reims, sécularisé; août 1904). — REIMS : rue de Venise (30 septembre 1904); *id.* rue Henri-Delacroix (ancien Frère sécularisé; 30 septembre 1904); *id.*, rue d'Anjou, 9 (M. Jacquemart, prêtre séculier; 30 septembre 1904); *id.*, rue de Sedan (M. Lafrogne, ancien directeur rue de Contray, sécularisé; 30 septembre 1904); *id.*, rue Saint-André (M. Henry, ancien professeur, rue de Venise, 30 septembre 1904); *id.*, place Nicolas-Bergier (30 septembre 1904); *id.*, rue Legendre (30 septembre 1904).

des Frères. Epernay : délibération du Conseil municipal, 1883. Sainte-Menehould, 1883.

953

Ecoles primaires libres. Etats de situation, 1884-1886.

1884-1885. — Circonscription de Châlons. Châlons. Externat, place de la Cathédrale. Instituteur : M. Mansart, Emilc. — Circonscription d'Epernay. Epernay, garçons : Mothé, François-Théophile; Mortreux, Prosper.

Circonscription de Reims. — 1^{er} Canton. Rue de Venise : Laurent (Auguste), Frère de la Doctrine chrétienne¹. — Rue Payen : Fisné (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne². 2^e Canton. Rue d'Anjou : Rongemaille (Julien), Frère de la Doctrine chrétienne³. — **Rue de Contray** : Rochette (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne⁴. — Rue d'Ormesson : Remy (Camille), Frère de la Doctrine chrétienne⁵. — Rue des Gobelins : Wagner (Pierre), Frère de la Doctrine chrétienne. — Rue Mont-d'Arène : Marchand (Nicolas), Frère de la Doctrine chrétienne⁶.

3^e Canton. Place Saint-Maurice, orphelinat : Pouillard (Pierre), Frère de la Doctrine chrétienne⁷. — Place Saint-Remy : Dauphin (Joseph), Frère de la Doctrine chrétienne⁸.

1885-1886. *Id.* — Ecoles libres.

Circonscription de Châlons. Châlons, place de la Cathédrale : Hoffman, Frère de la Doctrine chrétienne.

Circonscription d'Epernay, garçons : Clément, Victor; Mortreux (Prosper), Frère Arbon [?].

Circonscription de Reims. — 1^{er} Canton. Rue de Venise : Mangin (Nicolas), Frère de la Doctrine chrétienne⁹. — Rue Payen : Fisné (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne.

2^e Canton. Rue d'Anjou : Rongemaille (Julien), Frère de la Doctrine chrétienne¹⁰. — **Rue de Contray** : Rochette (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne¹¹. — Rue d'Ormesson : Remy (Camille), Frère de la Doctrine chrétienne. — Rue des Gobelins : Bach (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne. — Rue Mont-d'Arène : Marchand (Nicolas), Frère de la Doctrine chrétienne¹².

¹ « Bien sous tous rapports. »

² « Maître peu capable et peu apte. »

³ « Instituteur capable et dévoué. Estimé. »

⁴ « Maître capable, moral et dévoué ayant de l'aptitude. Très estimable. »

⁵ « Maître dévoué et assez capable. Réussit bien. Estimé dans le quartier. »

⁶ « Intelligent, capable, dévoué. Bien considéré dans le quartier. »

⁷ « Brave homme, d'une valeur moyenne qui fait son possible et ne réussit guère. »

⁸ « Bien sous tous rapports. »

⁹ « Très bien sous tous les rapports. Ecole dont la direction ne laisse rien à désirer. »

¹⁰ « Maître capable, intelligent, apte et dévoué. Très estimé. »

¹¹ « Très bien à tous égards. »

¹² « Bien à tous égards. »

3^e Canton. Place Saint-Maurice, Hôpital général : Pouillard (Pierre), Frère de la Doctrine chrétienne ¹. — Place Saint-Remy (Joseph), Frère de la Doctrine chrétienne ².

954

Id. Etats de situation. Ecoles libres, 1886-1889.

1886-1887. Circonscription d'Épernay. — Épernay, garçons, rue Saint-Victor : Clément (Victor), congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes. — Épernay, rue de Brugny : Mortreux (Prosper), congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes.

Circonscription de Reims. — 1^{er} Canton. Rue de Venise : Mangin (Nicolas), Frère de la Doctrine chrétienne ³. — Rue de l'Union foncière : Marlet (Victor), Frère de la Doctrine chrétienne ⁴.

2^e Canton. Rue d'Anjou, Maîtrise de la cathédrale : Rongemaille (Julien), Frère de la Doctrine chrétienne. — **Rue de Contrai** : Rochette (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne ⁵. — Rue d'Ormesson : Remy (Camille), Frère de la Doctrine chrétienne. — Rue des Gobelins : Bach (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne ⁶. — Rue Mont-d'Arène : Marchand (Nicolas), Frère de la Doctrine chrétienne ⁷.

3^e Canton. Place Saint-Maurice, Hôpital général : Pouillard (Pierre), Frère de la Doctrine chrétienne. — Place Saint-Remy : Dauphin (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne.

1887-1888. *Id.* — Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue de Venise : Mangin (Nicolas), Frère de la Doctrine chrétienne. — Rue Payen : Fisené (Jean), Frère. — Rue de l'Union foncière : Marlet (Victor), Frère ⁸.

2^e Canton. Rue d'Anjou 9 : Dauphin (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne. — Rue de Contray 20 : Flauder (Nicolas), Frère ⁹. — Rue d'Ormesson : Remy (Camille), Frère. — Rue Mont-d'Arène : Marchand (Nicolas), Frère.

3^e Canton. Place Saint-Maurice, Hôpital général : Pouillard (Pierre), Frère de la Doctrine chrétienne. — Place Saint-Remy : Thomas (Ernest), Frère ¹⁰.

¹ « Brave homme plus dévoué que capable. »

² « Bien à tous égards. »

³ « Maître distingué comme capacité, intelligence et aptitude. Jouit d'une grande considération. »

⁴ « Maître dévoué dont on ne dit que du bien. Assez estimé dans le quartier. »

⁵ « Instituteur capable et très apte; digne de la considération publique. »

⁶ « Instituteur d'une valeur ordinaire n'ayant guère dans son école qu'une autorité d'adjoint. Bien vu. »

⁷ « Maître ayant de la valeur, intelligent et assez actif. Bien estimé en ville. »

⁸ « École qui ne prend pas. »

⁹ « Maître nouveau, non encore apprécié. »

¹⁰ « Instituteur suffisamment capable et paraissant dévoué. Bien estimé. »

- 954 1888-1889. *Id.* — Ecoles privées. Ville de Reims.
 1^{er} Canton. Rue Payen : Fisené (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne.
 — Rue de l'Union foncière : Marlet (Victor), Frère.
 2^e Canton. Rue d'Anjou, Maîtrise de la cathédrale. Dauphin (Jean),
 Frère de la Doctrine chrétienne : Dauphin (Jean), Frère de la Doctrine
 chrétienne ¹. — Rue d'Ormesson : Remy (Camille), Frère. — Rue des
 Gobelins : Eychenlaub (François), Frère ².
 3^e Canton. **Rue de Contray** : Flauder (Nicolas) ³. — Place Saint-
 Maurice, Hôpital général : Pouillard (Pierre) ⁴. — Place Saint-Remy :
 Thomas (Ernest).
 4^e Canton. Rue Mont-d'Arène : Marchand (Nicolas) ⁵.
- 955 *Id.* Etats de situation. Ecoles privées, 1889-1892.
 1889-1890. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles
 privées. Ville de Reims.
 1^{er} Canton. Rue Payen : Fisené (Jean), Frère de la Doctrine chrétienne.
 — Rue de l'Union foncière : Marlet (Victor), Frère ⁶.
 2^e Canton. Rue d'Anjou, Maîtrise de la cathédrale : Dauphin (Jean),
 Frère de la Doctrine chrétienne ⁷. — Rue d'Ormesson (rue Saint-André) :
 Remy (Camille), Frère. — Rue des Gobelins : Eychenlaub (François),
 Frère.
 3^e Canton. **Rue de Contray** : Flauder (Nicolas), Frère de la Doctrine
 chrétienne ⁸. — Rue de Venise : Mangin (Nicolas), Frère ⁹. — Place
 Saint-Maurice, Hôpital général : Pouillard (Pierre), Frère. — Place
 Saint-Remy : Thomas (Ernest), Frère. — Rue de Courlancy (Noviciat) :
 Robin (François-Augustin), Frère ¹⁰.
 4^e Canton. Rue Mont-d'Arène : Marchand (Nicolas), Frère.

¹ « Bon instituteur. Assez capable et dévoué, ami de la paix. Les programmes de son école l'obligent à s'occuper plutôt de musique que d'autre chose et il a le regret. »

² « Instituteur capable, dévoué, intelligent. Ardeur religieuse extrême. Résultats médiocres en dépit du milieu. »

³ « Maître intelligent et actif qui saura maintenir son école au premier rang parmi toutes celles que dirigent les congréganistes à Reims. Considéré. »

⁴ « Son déplacement serait désirable dans l'intérêt des enfants qu'on lui confie. »

⁵ « Bon instituteur, capable, dévoué, un peu brusque d'ailleurs. Bien à sa place dans le milieu où il exerce. Bien vu. »

⁶ « Plus capable que dévoué. Peu estimé dans le quartier. »

⁷ « Instituteur dévoué et modeste qui serait mieux à sa place dans une école donnant un enseignement ordinaire. »

⁸ « Placé sous l'autorité immédiate du supérieur des Frères ce maître est peu connu. Il paraît capable et bien intelligent. »

⁹ « Maître d'une grande valeur, très souple, insinuant et habile. Justement considéré. »

¹⁰ « Maître intelligent. Nouveau venu qu'on jugera à l'œuvre. »

1890-1891. *Id.* — Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue Payen : Frères de la Doctrine chrétienne. — Rue de l'Union foncière : Frères de la Doctrine chrétienne.

2^e Canton. Rue d'Anjou, Maîtrise de la cathédrale. — Rue de Saint-André : Frères de la Doctrine chrétienne. — Rue des Gobelins : Frères de la Doctrine chrétienne.

3^e Canton. **Rue de Contray** : Frères de la Doctrine chrétienne. — Rue de Venise : Frères. — Place Saint-Remy : Frères. — R. de Courlancy (Noviciat), Frères.

4^e Canton. Rue Mont-d'Arène, Frères de la Doctrine chrétienne.

1891-1892. *Id.* — Ecoles privées. Ville de Reims. [Sans changement sur l'année 1890-1891 quant au personnel.]

956

Id. Etats de situation. Ecoles privées, 1892-1895.

1892-1893. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue de l'Union foncière : Frères.

2^e Canton. Rue d'Anjou, rue Saint-André : Frères de la Doctrine chrétienne. — Rue de Sedan : Frères. — Rue des Gobelins : Frères.

3^e Canton. **Rue de Contray** : Frères de la Doctrine chrétienne. — Rue de Venise : Frères. — Place Saint-Remy : Frères. — Rue de Courlancy : Noviciat des Frères.

1893-1894. Manque.

1894-1895. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue Payen : Frères. — Rue de l'Union foncière : Frères.

2^e Canton. Rue Saint-André : Frères Doctrine chrétienne. — Rue de Sedan : Frères. — Rue des Gobelins : Frères.

3^e Canton. Rue de Contray : Frères de la Doctrine chrétienne. — Rue de Venise : Frères. — Place Saint-Remy : Frères. — Rue de Courlancy : Noviciat des Frères.

957

Id. — Etats de situation. Ecoles privées, 1895-1898.

1895-1896. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue Payen : Frères. — Rue de l'Union foncière : Frères.

2^e Canton. Rue Saint-André : Frères de la Doctrine chrétienne. — Rue de Sedan : Frères. — Rue des Gobelins : Frères.

3^e Canton. **Rue de Contray** : Frères de la Doctrine chrétienne. — Rue de Venise : Frères. — Place Saint-Remy : Frères. — Rue de Courlancy : Noviciat des Frères.

1896-1897. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue Payen : Frères. — Rue de l'Union foncière : Frères.

- 957 2^e Canton. Rue de Sedan : Frères. — Rue Saint-André : Frères. — Rue des Gobelins : Frères.
 3^e Canton. **Rue de Contray** : Frères. — Rue de Venise : Frères. — Place Saint-Remi : Frères. — Rue de Courlancy : Frères.
 4^e Canton. Rue Mont-d'Arène : Frères.
 1897-1898. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles privées. Ville de Reims.
 1^{er} Canton. Rue Henri-Delacroix : Frères. — Rue de l'Union foncière : Frères.
 2^e Canton. Rue de Sedan : Frères. — Rue Saint-André : Frères. — Place Nicolas-Bergier : Frères.
 3^e Canton. **Rue de Contray** : Frères. — Rue de Venise : Frères. — Place Saint-Remy : Frères. — Rue de Courlancy : Frères.
 4^e Canton. Rue Mont-d'Arène : Frères.
- 958 *Id.* — Etats de situation. Ecoles privées, 1898-1901.
 1898-1899. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles privées. Ville de Reims.
 1^{er} Canton. Rue Henri-Delacroix : Frères. — Rue de l'Union foncière : Frères.
 2^e Canton. Rue de Sedan : Frères. — Rue Saint-André : Frères. — Place Nicolas-Bergier : Frères.
 3^e Canton. **Rue de Contray** : Frères. — Place Saint-Remi : Frères. — Rue de Courlancy : Frères.
 4^e Canton. Rue Mont-d'Arène : Frères.
 1899-1900. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles privées. Ville de Reims.
 1^{er} Canton. Rue Henri-Delacroix : Frères. — Rue de l'Union foncière : Frères.
 2^e Canton. Rue de Sedan : Frères. — Rue Saint-André : Frères. — Place Nicolas-Bergier : Frères. — Rue Legendre : Frères.
 3^e Canton. **Rue de Contrai** : Frères. — Place Saint-Remi : Frères. — Rue de Courlancy : Frères.
 4^e Canton. Rue Mont-d'Arène : Frères.
 1900-1901. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles privées. Ville de Reims.
 1^{er} Canton. Rue Henri-Delacroix : Frères. — Rue de l'Union foncière : Frères.
 2^e Canton. Rue Legendre : Frères. — Rue de Sedan : Frères. — Rue Saint-André : Frères. — Place Nicolas-Bergier : Frères.
 3^e Canton. **Rue de Contrai** : Frères. — Place Saint-Remy : Frères. — Rue de Courlancy : Frères.
 4^e Canton. Rue Mont-d'Arène : Frères.

959

Id. — Etats de situation. Ecoles privées, 1901-1904.

1901-1902. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue Henri-Delacroix : Frères. — Rue de l'Union foncière : Frères.

2^e Canton. Rue de Sedan : Frères. — Rue Saint-André : Frères. — Rue des Gobelins et place Nicolas-Bergier : Frères. — Rue Legendre : Frères.

3^e Canton. **Rue de Contrai** : Frères. — Place Saint-Remi : Frères. — Rue de Courlancy : Frères.

4^e Canton. Rue Mont-d'Arène : Frères.

1902-1903. *Id.* Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue Henri-Delacroix; r. de l'Union foncière, 16.

2^e Canton. Rue de Sedan, 1; r. Saint-André, 9; pl. Nicolas-Bergier, 1; r. Legendre, 10.

3^e Canton. Rue de Courlancy, 94 *bis*; r. de Contrai, 20; pl. Saint-Remy.

4^e Canton. Rue Mont-d'Arène, 14.

1903-1904. *Id.* Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue Henri-Delacroix : Frères des Ecoles chrétiennes. — Rue de l'Union foncière, 16 : Frères.

2^e Canton. Rue de Sedan, 1 : Frères des Ecoles chrétiennes. — Rue Saint-André, 9 : Frères. — Place Nicolas-Bergier, 1 : Frères. — Rue Legendre, 10 : Frères.

3^e Canton. **Rue de Contrai, 20** : Frères. — Place Saint-Remi : Frères. — Rue de Courlancy, 94 *bis* : Frères.

4^e Canton. Rue Mont-d'Arène, 14 : Frères.

960

Id. — Etats de situation. Ecoles privées, 1904-1907.

1904-1905. 1^{re} Circonscription de Reims. Etats de situation. Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue Henri-Delacroix; r. de l'Union foncière, 16.

2^e Canton. Rue de Sedan, 1; r. Saint-André, 9.

3^e Canton. Place Saint-Remy.

4^e Canton. Rue Mont-d'Arène, 14.

1905-1906. *Id.* Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue Delacroix; r. de l'Union foncière.

2^e Canton. Rue de Sedan, 1; r. Saint-André, 9.

3^e Canton. Place Saint-Remi.

4^e Canton. Rue Mont-d'Arène, 14.

1906-1907. *Id.* Ecoles privées. Ville de Reims.

1^{er} Canton. Rue Delacroix; r. de l'Union foncière.

- 960 2^e Canton. Rue de Sedan, 1; r. Saint-André, 9.
3^e Canton. Place Saint-Remy.
4^e Canton. Rue Mont-d'Arène ¹.
- 1037 Ecoles primaires libres congréganistes. Arrondissement de Reims, 1880.
Canton d'Ay. Ecole congréganiste d'Ay. Rapport annuel (31 décembre 1880). Directeur : Bayer (Antoine), Frère Armahélis. Adjoint : Stevenin (Arnould), Chapelle (Lucien), Broquart (Jean-Baptiste).
Ville de Reims :
1^{er} Canton. Pensionnat, rue de Venise, 33. Directeur : Laurent (Augustin), Frère Bajulien ². Adjoint : 27. — Ecole, rue Payen, 15 bis. Directeur : Hirschberger (Jean), Frère Bomélius. Adjoint : Chassard (Augustin), Frère Arcade-Hector; Fisené (Jean), Frère Asfrède-Louis. — **Rue de Contray, 20.** Directeur : Rongcmaille (Jules-Julien), Frère Bérardus-Julien. Adjoint : Rochette (Jean-Pierre), Frère Alcime; Marion (Victor), Frère Victor; Prin (Christophe), Frère Ariald (?); Hugot (Étienne), Frère Argéc; Adam (Eugène), Frère Arèse; Chassard (Joseph), Frère Argémis.
2^e Canton. Ecole Mont-d'Arène, 12. Directeur : Vinot (Jean-Marie), Frère Apruncule-Elie. Adjoint : Schuller (Charles), Frère Astius; Lamotte (Louis-Alfred-Edouard), Frère Aristide; Bach (Jean), Frère Attale; Marcionnette (Paul), Frère Arbogaste-Paul. — Ecole, rue d'Ormesson, 3. Directeur : Gillet (Charles-Nicolas). Adjoint : Pinçon (Charles-Onésime), Perrin (Jean-Baptiste), Charpentier (Nicolas). — Reims, rue des Gobelins. Directeur : Remy (Camille), Frère Arthémien. Adjoint : Aulagne (Pierre), Frère Agobert; Médard (Théodore), Frère Nomelin; Lardenois (Edmond), Frère Arbogaste.
3^e Canton. Ecole, place Saint-Remy, 10. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus. Adjoint : Reymond (Félix-Auguste), Frère Abibion; Thomas (Auguste-Ernest), Frère Blandelin; Hector (Nicolas), Frère Aphrodite. — Ecole, place Saint-Maurice. Directeur : Ducret (Antoine), Frère Pyrrhus. Adjoint : Wagner (Pierre), Frère Blaste.
- 1038 *Id.* — 1^{re} Circonscription de Reims. Renseignements statistiques. Ecoles libres, 1882.
Rue de Venise. Directeur : Laurent (Auguste), Frère Bajulien. Adjoint : 27. — Ecole libre de la Maîtrise de la cathédrale. Directeur : Legay (Ferdinand), Frère Ferdinandus ³. Adjoint : Mettavant (Jean-Nicolas), Collanges (Jean-Baptiste-Marie). — **Rue de Contray, 20.** Directeur : Rongcmaille (Jules-Julien), Frère Bérardus-Julien. Adjoint : Rochette

¹ Un trait au rouge signale les écoles dirigées par des Frères sécularisés.

² Récompenses : Mention honorable (30 janvier 1861). Médaille de bronze (9 mars 1867). Prix du Ministre (1867, 1868, 1869).

³ Récompenses : Mention, dans la Marne. Médaille de bronze dans la Meurthe.

(Jean-Pierre), Marion (Victor), Hugot (Etienne), Chassard (Joseph), Humbert (Joseph), François (Charles).

1^{er} Canton. Rue Payen, 15 bis. Directeur : Fisené (Jean), Frère Asfrède-Louis. Adjoints : Chassard (Auguste), Marchand (Eugène).

2^e Canton. Ecole congréganiste, faubourg de Laon, rue Mont-d'Arène, 12. Directeur : Vinot (Jean-François), Frère Apruncule-Elie. Adjoints : Reymond (Auguste-Elie), Frère Abibion-Marie; Schuller (Charles), Frère Astius; Lamotte (Louis-Alfred-Edmond), Frère Aristée; Bach (Jean), Frère Attale-de-la-Croix; Marcionnette (Paul), Frère Arbogaste.

3^e Canton. Place Saint-Remy, 10. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus. Adjoints : Thomas (Auguste-Ernest), Frère Ernest; Erpeldinger (Matthias), Frère Arnaud; Michel (Jules-Antoine), Frère Félix; Dahle (Auguste-Emile), Frère Apollinaire; Lesongeur (Camille), Frère Edouard. — Place Saint-Maurice, Hôpital général. Directeur : Wagner (Louis), Frère Blaste. Adjoint : Humbert (Joseph), Frère Valbert. — Ruc d'Ormesson, 3. Directeur : Gillet (Charles-Nicolas), Frère Arnould. Adjoints : Richy (Charles-Philippe), Perrin (Jean-Baptiste), Pinçon (Charles-Onésime).

1039

Id. 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1883.

Ecole congréganiste de la rue d'Anjou, 9. Directeur : Legay (Ferdinand), Frère Ferdinandus. Adjoints : Rousscau (Arthur), Collanges (Jean-Baptiste-Marie). — Ecole congréganiste, place Saint-Maurice. Directeur : Wagner (Pierre), Frère Blaste-Marie. Adjoint : Violle (Jean). Frère Jean. — Ecole congréganiste, rue Payen, 15 bis. Directeur : Fisené (Jean), Frère Asfrède-Louis. Adjoints : Chassard (Auguste), Marchand (Eugène).

2^e Canton. Ecole congréganiste, rue d'Ormesson, 3. Directeur : Richy (Marie-Charles-Philippe), Frère Athénogènes-Emile. Adjoints : Noirot (Pierre-Jules), Frère Ananie; Perrin (Jean-Baptiste), Frère Apollonius-Aimé; Cochet (Ernest-Emile), Frère Blimond-Ernest. — Ecole congréganiste, Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marchand (Eugène-Nicolas), Frère Alode. Adjoints : Marcionnette (Paul), Frère Arbogaste-Paul; Marlet (Jules-Victor), Frère Apollonien-Victor; Reymond (Auguste-Félix), Frère Abibion-Marie. — Ecole congréganiste, rue de Contray, 20. Directeur : Rongemaille (Jules-Julien), Frère Bérardus-Julien. Adjoints : Rochette (Jean-Pierre), Marion (Victor), Hugot (Etienne), Chassard (Auguste), Humbert (Célestin), Lamaze (Camille). — Ecole congréganiste, rue des Gobelins. Directeur : Remy (Camille), Frère Arthémien. Adjoints : Bach (Jean), Lombard (Jean), Médard (Théodore-Jean). — Ecole congréganiste, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Aquilin-Victor. Adjoints : 26.

3^e Canton. Ecole congréganiste, place Saint-Remy, 8. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoints : Thomas (Joseph-Ernest), Frère Ernest; Erpeldinger (Matthias), Frère Arnaud; Fayolle (Jacques), Frère Algius.

- 1040 *Id.* — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1884.
 Ecole congréganiste de garçons, rue de Venise. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. Maîtres-adjoints : 27¹.
 1^{er} Canton. Ecole congréganiste de garçons, rue Payen. Directeur : Fisené (Jean), Frère des Ecoles chrétiennes. Maîtres-adjoints : Chassard (Auguste), Marchand (Eugène).
 2^e Canton. Ecole congréganiste de garçons, rue d'Ormesson. Directeur : Remy (Camille), Frère Arthémien. Adjoints : Médard (Jean-Théodore), Hugot (Étienne-Augustin), Cochet (Ernest-Émile). — *Id.*, rue des Gobelins. Directeur : Vagner (Pierre), Frère des Ecoles chrétiennes. Adjoints : Bach (Jean), Lombard (Jean), Eichenlaub (François). — *Id.*, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marchand (Eugène-Nicolas), Frère Alode. Adjoints : Marcionnette (Paul), Frère Arbogaste-Paul; Marlet (Victor), Frère Apollonius-Victor; Reymond (Auguste-Félix), Frère Abibion-Marie. — *Id.*, Maîtrise, rue d'Anjou, 9. Directeur : Rongemaille (Jules-Julien), Frère Bérardus-Julien. Maîtres-adjoints : Rousseau (Arthur), Veyseyre (Jean-Théodore). — *Id.*, rue de Contray, 20. Directeur : Rochette (Jean-Pierre), Frère Alcime. Adjoints : Hugenet (Jacques), Marion (Victor), Chassard (Louis-Joseph), Erpeldinger (Mathieu), Humbert (Célestin), Lamaze (Camille).
 3^e Canton. Ecole congréganiste de garçons, place Saint-Remy. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoints : Thomas (Auguste), Frère Ernest; Fayolles (Jacques), Frère Algius; Omsel (Jean-Pierre), Frère Arnaud. — *Id.*, Hôpital général, place Saint-Maurice. Directeur : Pouillard (Pierre), Frère Arbon. Adjoint : Violle (Jean-Baptiste).
- 1041 *Id.* 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1885.
 1^{er} Canton. Ecole congréganiste, rue Payen. Directeur : Fisené (Jean), Frère des Ecoles chrétiennes. Adjoints : Marchand (Eugène), Chambert (Jean-Claude).
 2^e Canton. Ecole congréganiste, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. Adjoints : 27. — *Id.*, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marchand (Eugène-Nicolas), Frère Alode². Adjoints :

¹ Ce sont : MM. Cuinet (Auguste), Frère Jules; Hirtzmann (Eugène), Frère Eugène; Hanrot (Paul), Frère Paul; Jannot (Émile), Frère Adorateur; Marlet (Jean-Baptiste), Frère Edouard; Houillon (Paul), Frère Eloi; Simon (Charles), Frère Bonaventure; Jacob (Jacques), Frère Arnold; Willaume (Nicolas), Frère Asclépiades; Henrionnet (Joseph), Frère Joseph; Lasserteux (Eugène), Frère Aspais; Mentrel (Nicolas), Frère Aponius; Jacquot (Eugène), Frère Aristide; Bression (Valentin), Frère Arèse-Casimir; Dupont (Albert), Frère Albert; Guiot (Paul), Frère Armentaire; Dagneaux (Aimé), Frère Aimé; Manet (Marcellin), Frère Romancier; Henry (Louis-Alexandre), Frère Bonaventure; Cochet (Louis), Frère Aquilin; Benoît (Georges), Frère Ansbertus; Mareaux (Ernest), Frère Léon; Dangeville (Léon), Frère Bonaventure; Leclerc de Landremont (Hippolyte), Frère Marie; Faveaux (Jules), Frère Archange; Deschamps (Pierre), Frère Arsimien; Michel (Louis), Frère Apollo.

² Médaille de bronze, en 1876.

Marcionnette (Paul), Frère Arbogaste-Paul; Marlet (Victor), Frère Apollonis-Victor; Reymond (Auguste-Félix-François), Frère Abibion-Marie; Fuchs (Joseph-François), Frère Aphrodise-André. — *Id.*, rue d'Ormesson, 3. Directeur : Remy (Camille), Frère des Ecoles chrétiennes. Adjoints : Hugot (Etienne-Auguste), Cochet (Ernest-Emile), Glise (Raymond-Arthur). — *Id.*, **rue de Contray, 20**. Directeur : Rochette (Jean-Pierre), Frère Alcime. Adjoints : Marion (Victor), Chassard (Auguste), Chassard (Joseph-Louis), Erpeldinger (Matthieu), Humbert (Célestin), Gravier (Nicolas), Lamaze (Camille), Ducret (Antoine-Fortuné). — *Id.*, rue des Gobelins. Directeur : Pouillard (Léon), Frère Ariald-Emile. Adjoints : Eichenlaub (Joseph), Frère Artémon-Joseph; Schuller (Charles), Frère Athelbert-Edouard; Jund (Charles), Frère Athelbert-Edouard; Jund (Charles), Frère Apollin-Joseph. — *Id.*, rue d'Anjou, 9. Directeur : Rongemaille (Jules-Julien), Frère Bérardus-Julien. Adjoints : Rousseau (Arthur), Frère Absalonis; Veysseyre (Jean-Théodore), Frère Auxence (?).

3^e Canton. Ecole congréganiste de garçons, place Saint-Maurice. Directeur : Pouillard (Pierre), Frère Arbon. Adjoint : Bourguin (Gabriel). — *Id.*, place Saint-Remy, 8. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoints : Thomas (Auguste-Ernest), Frère Ernest; Omsels (Jean-Pierre), Frère Arnaud-Benoît; Fossel (Pierre), Frère Arnaud-Pierre.

1042

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1886.

1^{er} Canton. Ecole congréganiste de garçons, rue Payen. Directeur : Fisené (Jean). Adjoints : Schuller (Charles-Edouard), Cochet (Ernest). — *Id.*, rue de l'Union foncière. Directeur : Marchand (Félix-Marie-Eugène). Adjoint : Lamotte (François-Louis-Arthur).

2^e Canton. Ecole congréganiste de garçons, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. Adjoints : vingt-sept. — *Id.*, Maîtrise, rue d'Anjou, 9. Directeur : Rongemaille (Jules-Julien). Adjoints : Rousseau (Arthur), Veysseyre (Jean-Théodore). — *Id.*, rue Mont-d'Arène, 10. Directeur : Marchand (Eugène-Nicolas), Frère Alode. Adjoints : Marcionnette (Paul), Frère Arbogaste-Paul; Marlet (Victor), Frère Apollonis-Victor; Reymond (Auguste-Félix), Frère Abibion-Marie; Schuller (Charles-François), Frère Astius; Fuchs (François-Joseph), Frère Aphrodise-André. — *Id.*, rue des Gobelins. Directeur : Bach (Jean), Frère Attale-de-la-Croix. Adjoints : Eichenlaub (Jean), Patout (Marie-Paul), Zutterling (Jean-Frédéric-Emile). — *Id.*, **rue de Contray, 20**. Directeur : Rochette (Jean-Pierre), Frère Alcime. Adjoints : Marion (Victor), Chassard (Auguste), Chassard (Joseph-Louis), Erpeldinger (Matthieu), Gravier (Nicolas), Lamaze (Camille), Ducret (Antoine). — *Id.*, rue d'Ormesson, 3. Directeur : Remy (Camille). Adjoints : Hugot (Etienne-Augustin), Kerber (Paul), Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène).

3^e Canton. Ecole congréganiste, place Saint-Maurice. Directeur : Pouillard (Jacob-Léon-Ferdinand), Frère Ariald-Emile. Adjoint : Puchot

- 1042 (Jean-Baptiste), Frère Bonaventure. — *Id.*, place Saint-Remy, 8. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoints : Thomas (Auguste-Ernest), Frère Ernest; Fossel (Pierre), Frère Arnaud-Pierre; Poulmaire (Paul-Joseph), Frère Apollone-Marie.
- 1043 *Id.* — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1887.
- 1^{er} Canton. Ecole congréganiste de garçons, rue de l'Union foncière. Directeur : Marlet (Jules-Victor), Frère Apollonis. — Adjoint : Seiler (Nicolas). — *Id.*, rue Payen. Directeur : Fisené (Jean). Adjoints : Erpeldinger (Matthieu), Gravier (Nicolas).
- 2^e Canton. Ecole congréganiste de garçons, **rue de Contray, 20**. Directeur : Rochette (Jean-Pierre), Frère Alcime. Adjoints : Mansart (Emile-Constant), Chassart (Joseph-Louis), Lamaze (Camille-Joseph), Marion (Victor), Cochet (Ernest-Emile), Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène), Ducret (Antoine). — *Id.*, rue d'Anjou, 9. Directeur : Rongemaille (Jules-Julien). Adjoints : Rousseau (Arthur), Veyseyre (Jean-Théodore). — *Id.*, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marchand (Eugène-Nicolas), Frère Alode. Adjoints : Marcionnette (Paul), **Frère Arbogaste-Paul; Marlet (Victor), Frère Apollonis-Victor; Marchand (Félix-Eugène), Frère Arbon-Eugène; Omsels (Pierre), Frère Arnaud-Benoît; Schuller (Charles), Frère Astius; Fuchs (François-Joseph), Frère Aphrodise-André.** — *Id.*, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. — *Id.*, rue d'Ormesson, 3. Directeur : Remy (Camille). Adjoints : Hugot (Etienne-Auguste), Thomas (Jean-Hubert), Duliège (Marien). — *Id.*, rue des Gobelins. Directeur : Bach (Jean), Frère Attale-de-la-Croix. Adjoints : Eichenlaub (François), Aubry (Victor-Auguste-Armand), Zutterling (Jean-Frédéric-Emile).
- 3^e Canton. Ecole congréganiste de garçons, place Saint-Remy, 8. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoints : Thomas (Auguste-Ernest), Frère Ernest; Fossel (Pierre), Frère Arnaud-Pierre; Bertrand (Léon-Constant), Frère Archange-Remi. — *Id.*, place Saint-Maurice, 8. Directeur : Pouillard (Jacob-Léon-Ferdinand), Frère Ariald-Emile. Adjoint : Puchot (Jean-Baptiste).
- 1044 *Id.* — 1^{re} Circonscription de Reims, Ecoles privées, 1888.
- 1^{er} Canton. Ecole congréganiste de garçons, rue de l'Union foncière. Directeur : Marlet (Jules-Victor), Frère Apollonis-Victor. Adjoint : Bernard (Emile-Victor). — *Id.*, rue Payen. Directeur : Fisené (Jean). Adjoints : Erpeldinger (Mathias), Gravier (Nicolas).
- 2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marchand (Eugène-Nicolas), Frère Alode. Adjoints : Marcionnette (Paul), Frère Arbogaste-Paul; Omsel (Pierre), Frère Arnaud-Benoît; Morot (Jean-Baptiste-Octave), Frère Aspais-Clément; Singer (Charles), Frère Apollon-Charles; Schuller (Charles), Frère Astius; Fuchs (François-Joseph), Frère Aphrodise-André. — *Id.*, place Nicolas-Berger, 1. Directeur : Bach (Jean), Frère Attale-de-la-Croix. Adjoints : Eichenlaub (François-Joseph), Aubry (Victor-Auguste-Armand), Dubois

(Léon), David (Edmond-Léon). — *Id.*, rue d'Ormesson, 3. Directeur : Remy (Camille). Adjoint : Hugot (Etienne-Augustin), Thomas (Jean-Hubert), Cordier (Charles). — *Id.*, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoint : Collanges (Jean-Marie-Baptiste), Veysseyre (Jean-Théodore). — *Id.*, **rue de Contray**, 20. Directeur : Flauder (Nicolas), Frère Aphraates-Victor. Adjoint : Duval (Alphonse-Auguste), Lamaze (Joseph-Camille), Marion (Victor), Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène), Chassard (Joseph-Louis), Bigaré (Joseph-Félix), Cochet (Ernest-Emile). — *Id.*, rue de Venise, 37. Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas.

3^e Canton. Ecole congréganiste de garçons, place Saint-Maurice, 2. Directeur : Pouillard (Jacob-Léon-Ferdinand), Frère Arialde-Emile. Adjoint : Violle (Jean-Baptiste), Frère Bienvenu-Jean. — *Id.*, place Saint-Remi, 8. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoint : Cochet (Ernest-Emile), Bertrand (Constant-Léon), Ehrmann (Abraham-Jean-Pierre).

1045

Id., 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1889.

1^{er} Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue de l'Union foncière. Directeur : Marlet (Jules-Victor), Frère Apollonis. Adjoint : Gérard (Modeste-François), Murez (Edmond-Albert). — *Id.*, rue Payen. Directeur : Fisené (Jean). Adjoint : Erpeldinger (Mathias), Cochet (Ernest-Emile), Gravier (Nicolas).

2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoint : Collanges (Jean-Baptiste), Veysseyre (Jean-Théodore). — *Id.*, rue Saint-André, 9. Directeur : Remy (Camille). Adjoint : Hugot (Etienne-Augustin), Thomas (Jean-Hubert), Cordier (Charles), Patout (Charles-Louis). — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph), Frère Artémon-Joseph. Adjoint : Aubry (Victor-Auguste-Armand), David (Léon-Edmond), Violle (Jean-Baptiste).

3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue de Courlancy, 94 bis. Directeur : Robin (François-Auguste), Frère Aribald-Auguste. Adjoint : Maufroid (Remi-Jean-Joseph), Frère Aristobule-Norbert; Fouligny (Emile-Jean-Baptiste), Frère Arbogaste-Félix; Violle (Jean-Baptiste), Frère Bienvenu-Jean. — *Id.*, place Saint-Remi, 8. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoint : Bertrand (Constant-Léon), Ehrmann (Alexandre-Jean-Pierre), Kirch (Julien-Victor). — *Id.*, place Saint-Maurice, 2. Directeur : Pouillard (Jacob-Léon-Ferdinand), Frère Arialde-Emile. Adjoint : Zimmermann (Jean-Nicolas-Albert), Frère Archange. — *Id.*, **rue de Contray**, 20. Directeur : Flauder (Nicolas), Frère des Ecoles chrétiennes. Adjoint : Sutor (Jean-Nicolas), Erpeldinger (Matthieu), Marion (Victor), Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène), Chassard (Joseph-Louis), Bigaré (Joseph-Félix), Lamaze (Joseph-Camille). — *Id.*, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. Adjoint : 30.

1046

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1890.

2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoints : Collanges (Jean-Marie-Baptiste), Frère Jean-Baptiste; Veyssyere (Jean-Théodore), Frère Augence; Ballan (Jean-Baptiste), Frère Balin.

3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue de Courlancy, 94 *bis*. Directeur : Robin (François-Auguste), Frère Aribald-Jules. Adjoints : Guiot (Paul), Frère Armentaire-Paul; Seiler (Nicolas), Frère Apollinaire-Marie; Bigaré (Joseph), Frère Arsène-Félix; Pouillard (Jacob-Léon-Ferdinand), Frère Ariald-Emile; Fagant (François-Charles), Frère Blimond-Régis. — *Id.*, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas.

4^e Canton. — Ecole congréganiste, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogaste-Paul. Adjoints : Clément (Victor), Frère Apronien-Prosper; Singer (Charles), Frère Apollon-Charles; Schuller (Charles), Frère Astius; Fuchs (Joseph-François), Frère Aphrodise-André.

1047

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1891.

1^{er} Canton. — Ecole congréganiste de garçons, Passage Chabaud. Directeur : Fiscné (Jean), Frère des Ecoles chrétiennes. Adjoints : Cochet (Ernest-Emile), Gravier (Nicolas). — *Id.*, rue de l'Union foncière. Directeur : Marlet (Jules-Victor). Adjoints : Fagant (François-Charles), Morez (Edmond), Pierre (Léon-Jules).

2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoints : Collanges (Jean-Marie-Baptiste), Frère Jean-Baptiste; Veyssyere (Jean-Théodore), Frère Augence; Ballan (Jean-Baptiste), Frère Balin. — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph), Frère Artémon-Joseph. Adjoints : Flauder (Jean-Baptiste), Hammer (Georges), Gavillet (François-Gustave), Gravier (Pierre-Eugène). — *Id.*, rue de Sedan, 1. Directeur : Cordier (Charles), Frère des Ecoles chrétiennes. Adjoint : Roblin (Jules). — *Id.*, rue Saint-André, 9. Directeur : Remy (Camille). Adjoints : Hugot (Étienne-Auguste), Thomas (Jean-Hubert), Patout (Charles-Louis), Drouot (Théodore-Léon), Risser (Aloyse), Fade (Victor-Joseph).

3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. — *Id.*, **rue de Contray, 20**. Directeur : Flauder (Nicolas). Adjoints : Sutor (Jean-Nicolas), Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène), Marion (Victor), Kirche (Jules-Victor), Erpeldinger (Matthieu), Lamaze (Joseph-Camille), Schuller (Charles-Edmond), Fricquegnon (Marie-Denis), Château (Louis). — *Id.*, place Saint-Remy, 9. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoints : Bertrand (Constant-Léon), Ehrmann (Alexandre-Jean-Pierre), Kuhn (Jean-Pierre), Larue (Nicolas), Gravillet (François-Gustave). — *Id.*, rue de Courlancy, 94 *bis*. Directeur : Thomas (Joseph-Pierre), Frère Arsène-Joseph. Adjoints : Seiler (Nicolas), Frère

Apollinaire-Marie; Fragant (François-Charles), Frère Blimond-Régis; Thomas (Jean-Pierre), Frère Arbogaste.

4^e Canton. — Ecole congréganiste, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edmond), Frère Arbogaste-Paul. Adjoint : Clément (Victor), Frère Apronien-Prosper; Singer (Charles), Frère Apollon-Charles; Schuller (Charles), Frère Astius; Fuchs (François-Joseph), Frère Aphrodise-André.

1048

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1892.

1^{er} Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Henri-Delacroix. Directeur : Fisené (Jean). Adjoint : Cochet (Ernest-Emile), Gravier (Nicolas). — *Id.*, rue de l'Union foncière¹. Directeur : Marlet (Jules-Victor). Adjoint : Fagant (François), Thomas (Eugène).

2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue de Sedan, 1. Directeur : Cordier (Charles). Adjoint : Dornacker (Jean), Bernard (François), Roblin (Jules). — *Id.*, rue Saint-André, 9. Directeur : Fricquegnon (Marie-Denis). Adjoint : Hugot (Étienne-Augustin), Thomas (Jean-Hubert), Fade (Victor-Joseph), Bock (Jean-Pierre), Frécharde (Louis-François), Gavillet (François-Gustave). — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph), Frère Artémon-Joseph. Adjoint : Flauder (Jean-Baptiste), Gravier (Pierre-Eugène), Remy (Camille). — *Id.*, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoint : Collanges (Jean-Marie-Baptiste), Frère Jean-Baptiste; Veysseyre (Jean-Théodore), Frère Augence; Ballan (Jean-Baptiste), Frère Balin.

3^e Canton. — Ecole congréganiste, **rue de Contray, 20**. Directeur : Flauder (Nicolas). Adjoint : Sutor (Jean-Nicolas), Schuller (Charles-Edouard), Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène), Marion (Victor), Châteaux (Louis-Eugène-Jules), Lamaze (Joseph-Camille), Bernard (François), Seiler (Jean-Nicolas). — *Id.*, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas). Adjoint : 27. — *Id.*, rue de Courlancy, 94 bis. Directeur : Thomas (Pierre-Joseph), Frère Arsène-Joseph. Adjoint : Thomas (Jean-Pierre), Seiler (Nicolas), Bach (Jean). — *Id.*, place Saint-Remi, 8. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoint : Bertrand (Constant-Léon), Larue (Nicolas), Gavillet (François-Gustave), Buck (Jean-Pierre), Loux (Joseph).

1049

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1893.

1^{er} Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Henri-Delacroix. Directeur : Fisené (Jean). Adjoint : Cochet (Ernest-Emile), Gravier (Nicolas). — *Id.*, rue de l'Union foncière. Directeur : Marlet (Jules-Victor). Adjoint : David (Jean-François), Thomas (Eugène).

2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph). Adjoint : Gavillet (François-Gustave), Gravier (Pierre-Eugène), Remy (Camille). — *Id.*, rue Saint-

¹ Ecole fonctionnant dans un local prêté par Mme Roederer.

- 1049 André, 9. Directeur : Hugot (Etienne-Augustin). Adjoints : Thomas (Jean-Hubert), Frécharde (Louis-François), Gavillet (François-Gustave), Péchenard (Pierre-Louis-Emile), Patout (Marie-Paul). — *Id.*, rue de Sedan. Directeur : Cordier (Charles). Adjoints : Dornacker (Jean), Bernard (François). — *Id.*, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoints : Collanges (Jean-Marie-Baptiste), Frère Jean-Baptiste; Vcysseyre (Jean-Théodore), Frère Augence; Ballan (Jean-Baptiste), Frère Balin.
- 3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue de Courlancy, 94 bis. Directeur : Thomas (Pierre-Joseph), Frère Arsène-Joseph. Adjoints : Seiler (Nicolas), Dany (Auguste), Bach (Jean), Kindig (Alphonse). — *Id.*, place Saint-Remy, 8. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoints : Bertrand (Constant-Léon), Buck (Jean-Pierre), Loux (Joseph). — *Id.*, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. Adjoints : 27. — *Id.*, rue de Contray, 20. Directeur : Flauder (Nicolas). Adjoints : Sutor (Jean-Nicolas), Schuller (Charles-Edouard), Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène), Marion (Victor), Châteaux (Louis-Eugène-Jules), Lamaze (Joseph-Camille), Seiler (Jean-Nicolas).
- 4^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogaste-Paul. Adjoints : Clément (Victor), Frère Apronien-Prosper, Monot (Joseph-Lucien), Frère Astion; Kneppert (Jean-Eugène), Frère Asclépiodore; Fuchs (Joseph-François), Frère Aphrodise-André.
- 1050 *Id.* — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1894.
- 3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, place Saint-Remy, 8. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoints : Bertrand (Constant-Léon), Châteaux (Louis), Clesse (Eugène), Rohr (Jean-Pierre). — *Id.*, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. Adjoints : 27.
- 4^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogaste-Paul. Adjoints : Clément (Victor), Monot (Joseph-Lucien), David (Jean-François-Aimé), Kneppert (Jean-Eugène).
- 1051 *Id.* — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1895.
- 1^{er} Canton. — Ecole congréganiste, rue Henri-Delacroix. Directeur : Fisené, Jean. Adjoints : Cochet (Ernest-Emile), Gravier (Nicolas). — *Id.*, rue de l'Union foncière, 16. Directeur : Marlet (Jules-Victor). Adjoints : Morcz (Albert-Edouard), Bruneaux (Charles), Risse (Aloyse), Thomas (Eugène).
- 2^e Canton. — Ecole congréganiste, rue Saint-André, 9. Directeur : Péchenard (Pierre-Louis-Emile), Frère Alvard. Adjoints : Médard (Jean-Théodore), Dellinger (Louis-Joseph), Stévenin (Armand), Romain (Charles-Emile). — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub

(François-Joseph). Adjoint : Gravier (Pierre-Eugène), Badé (François-Joseph), Reignier (Marie-Edmond). — *Id.*, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoint : Collanges (Jean-Baptiste), Veyseyre (Jean-Théodore), Fayolle (Jacques). — *Id.*, rue de Sedan, 1. Directeur : Dornacker (Jean). Adjoint : Bernard (François), Holstaine (Félix-Emile), Laplaze (Jean).

3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, **rue de Contrai, 20**. Directeur : Flauder (Nicolas), Frère des Ecoles chrétiennes. Adjoint : Sutor (Jean-Nicolas), Schuller (Charles-Edouard), Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène), Marion (Victor), Lamaze (Joseph-Camille), Cordier (Charles), Gaville (François-Gustave), Châteaux (Louis-Eugène), Holstaine (Félix-Emile), Dodin (Ernest-Léon). — *Id.*, place Saint-Remy. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoint : Bertrand (Constant-Léon), Clesse (Eugène), Roler (Jean-Pierre), Laur (Noël), Welsch (André). — *Id.*, rue de Courlancy, 94 bis. Directeur : Thomas (Pierre-Joseph), Frère Arsène-Joseph. Adjoint : Verdier (Jean), Zimmermann (Jules-Nicolas-Albert), David (Jean-François), Pinçon (Charles-Onésime). — *Id.*, rue de Venise. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. Adjoint : 25.

4^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogaste-Paul. Adjoint : Clément (Victor), David (Jean-François), Kneppert (Jean-Eugène), Fegnant (Léon-Jean-Baptiste), Ferin (Etienne-François).

1052

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1896.

1^{er} Canton. — Ecole congréganiste, rue de l'Union foncière. Directeur : Marlet (Jules-Victor). Adjoint : Morez (Albert-Edmond), Bruneaux (Charles). — *Id.*, rue Henry-Delacroix. Directeur : Fisené (Jean), Frère des Ecoles chrétiennes. Adjoint : Cochet (Emile-Ernest), Gravier (Nicolas), Holstaine (Félix-Emile).

2^e Canton. — Ecole congréganiste, rue de Sedan, 1. Directeur : Bernard (François), Frère. Adjoint : Holstaine (Félix-Emile), Laplaze (Jean). — *Id.*, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoint : Collanges (Jean-Marie-Baptiste), Veyseyre (Jean-Théodore), Fayolle (Jacques). — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph). Adjoint : Gravier (Pierre-Eugène), Badé (François-Joseph), Valet (Jean-Baptiste). — *Id.*, rue Saint-André, 9. Directeur : Péchenard (Pierre-Louis-Emile), Frère Alvard. Adjoint : Médard (Jean-Théodore), Dellinger (Louis-Joseph), Romain (Charles-Emile), Féquant (Léon).

3^e Canton. — Ecole congréganiste, **rue de Contray, 20**. Directeur : Mansart (Emile-Constant), Frère des Ecoles chrétiennes. Adjoint : Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène), Marion (Victor), Lamaze (Joseph-Camille), Gavillet (François-Gustave), Châteaux (Louis-Eugène), Holstaine (Félix-Emile), Gravier (Nicolas), Dodin (Emile-Léon). — *Id.*, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. — *Id.*,

- 1052 place Saint-Remi. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste). Adjoint : Bertrand (Constant-Léon), Clesse (Eugène), Welsch (André), Kleiber (Léon). — *Id.*, rue de Courlancy, 94 bis. Directeur : Thomas (Pierre-Joseph), Frère Arsène. Adjoint : Zimmermann (Jean-Nicolas-Albert), Pinçon (Charles-Onésime), Paillas (Jean-Baptiste).
- 4^e Canton. — Ecole congréganiste, rue du Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogast-Paul. Adjoint : Clément (Victor), Fequant (Léon-Jean-Baptiste), Mangin (Constant-Léon), Ferin (Etienne-François).
- 1053 *Id.* — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1897.
- 1^{er} Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Henri-Delacroix. Directeur : Fiscé (Jean). Adjoint : Cochet (Emile-Ernest), Holstaine (Félix-Emile). — *Id.*, rue de l'Union foncière, 16. Directeur : Rith (Jean-Pierre). Adjoint : Bruncaux (Charles), Vinel (Jean-Antoine).
- 2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue de Sedan, 1. Directeur : Bernard (François), Frère des Ecoles chrétiennes. Adjoint : Claudin (Auguste), Laplaze (Jean), Gauchy (Isidore). — *Id.*, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus. Adjoint : Collanges (Jean-Baptiste), Veysseyre (Jean-Théodore), Fayolle (Jacques). — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph). Adjoint : Gravier (Nicolas), Badé (François), Valet (Jean-Baptiste). — *Id.*, rue Saint-André, 9. Directeur : Péchenard (Pierre-Louis-Emile), Frère Alvard. Adjoint : Lorent (Jean-Louis), Dellinger (Louis-Joseph), Romain (Charles-Emile), Paris (Eugène-Joseph-Désiré).
- 3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, **rue de Contray, 20**. Directeur : Mansart (Emile-Constant). Adjoint : Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène), Marion (Victor), Lamaze (Joseph-Camille), Gavillet (François-Gustave), Châteaux (Louis-Eugène), Gravier (Nicolas), Aubry (Auguste). — *Id.*, rue de Venise, 37. Directeur : Mangin (Nicolas), Frère Victor-Nicolas. Adjoint : 26. — *Id.*, place Saint-Remy. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoint : Bertrand (Constant-Léon), Kleiber (Léon), Welsch (André), Klock (Nicolas), Gravier (Nicolas), Gravier (Pierre-Eugène), Mich (Jean-Pierre), Didien (Léon-Prosper). — *Id.*, rue de Courlancy, 94 bis. Directeur : Thomas (Pierre-Joseph), Frère Arsène. Adjoint : Zimmermann (Jean-Nicolas-Albert), Paillas (Jean-Baptiste), Pinçon (Charles-Onésime), Hennequin (Charles).
- 4^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue du Mont-d'Arène, 14. Directeur : Clément (Victor). Adjoint : Mangin (Constant-Léon), Chillès (Pierre).
- 1054 *Id.* — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1898.
- 2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Saint-André, 9. Directeur : Péchenard (Pierre-Louis-Emile), Frère Alvard. Adjoint : Lorent (Jean-Louis), Dellinger (Louis-Joseph), Romain (Charles-

Emile), Ritimann (Arthur-Louis), Frère Athanase-Emile ¹, Paris (Eugène-Joseph-Désiré). — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph), Frère. Adjoints : Gravier (Nicolas), Badé (François-Joseph), Valet (Jean-Baptiste). — *Id.*, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoints : Collanges (Jean-Marie-Jean-Baptiste), Veyssyre (Jean-Théodore), Fayolle (Jacques). — *Id.*, rue de Sedan, 1. Directeur : Bernard (François). Adjoints : Claudin (Auguste), Gauchy (Isidore-Jules).

3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, **rue de Contray, 20**. Directeur : Lafrogne (Eugène). Adjoints : Lamaze (Camille), Châteaux (Louis), Gravier (Eugène), Marion (Victor), Boulanger (Lucien), Aubry (Auguste), Rousselot (Emile). — *Id.*, place Saint-Remi. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoints : Gravier (Pierre-Eugène), Mich (Jean-Pierre), Didier (Léon-Prosper), Lccuire (Emile-Alexis). — *Id.*, rue de Courlancy, 94 *bis*. Directeur : Thomas (Pierre-Joseph), Frère Arsène-Joseph. Adjoints : Zimmermann (Joseph-Nicolas-Albert), Hennequin (Charles). — *Id.*, rue de Sedan, 1. Directeur : Bernard (François). Adjoints : Claudin (Auguste), Gauchy (Isidore-Jules).

4^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue de Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogate-Paul. Adjoints : Clément (Victor), Welsch (André), Chillès (Pierre).

1055

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1899.

1^{er} Canton. — Ecole congréganiste de garçons, **rue Henri-Delacroix**. Directeur : Fiscné (Jean). Adjoints : Holstaine (Félix-Emile), Mager (Pierre), Boulay (Charles-Louis-Dominique). — *Id.*, rue de l'Union foncière. Directeur : Rith (Jean-Pierre), Frère. Adjoints : Thomas (Eugène-Maurice), Vincl (Jean), Mayer (Pierre).

2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoints : Collanges (Jean-Marie-Baptiste), Veyssyre (Jean-Théodore), Fayolle (Jacques). — *Id.*, rue Saint-André, 9. Directeur : Péchenard (Pierre-Louis-Emile), Frère Alvard. Adjoints : Lorent (Jean-Louis), Dellinger (Louis-Joseph), Paris (Eugène-Joseph-Désiré), Ritimann (Arthur-Louis). — *Id.*, rue de Sedan, 1. Directeur : Bernard (François). Adjoints : Claudin (Auguste), Gauchy (Isidore-Jules). — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph). Adjoints : Gravier (Nicolas), Badé (François), Valet (Jean-Baptiste).

3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, **rue de Contray, 20**. Directeur : Lafrogne (Eugène-Jean-Baptiste). Adjoints : Lamaze (Camille), Gavillet (Gustave), Gravier (Pierre-Eugène), Marion (Victor), Rousselot (Emile). — *Id.*, place Saint-Remi. Directeur : Thomas (Ernest-

¹ Frère Athanase-Emile (Bourdonnaye, 1880 — Rome, 1953), entré en fonctions, le 15 novembre 1898. Futur Supérieur général de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes (1946-1953).

Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoint : Mich (Jean-Pierre), Didier (Léon-Prosper), Lccuire (Emile-Alexis). — *Id.*, rue de Courlancy, 94 bis. Directeur : Thomas (Pierre-Joseph), Frère Arsène-Joseph. Adjoint : Zimmermann (J.-N.-Albert), Hennequin (Charles).

4^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogaste-Paul. Adjoint : Clément (Victor), Chillès (Pierre), Courrejon (Jean).

1056

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1900.

1^{er} Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Henri-Delacroix. Directeur : Fisené (Jean), Frère. Adjoint : Holstaine (Félix-Emile), Boulay (Charles-Louis-Dominique). — *Id.*, rue de l'Union foncière, 16. Directeur : Rith (Jean-Pierre), Frère. Adjoint : Thomas (Eugène-Maurice), Mayer (Pierre).

2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue d'Anjou, 9. Directeur : Dauphin (Joseph-Nicolas), Frère Ansbertus-Joseph. Adjoint : Collanges (Jean-Marie-Baptiste), Veysseyre (Jean-Théodore), Fayolle (Jacques). — *Id.*, rue de Sedan, 1. Directeur : Bernard (François). Adjoint : Gravier (Nicolas), Gauchy (Isidore-Jules). — *Id.*, rue Saint-André, 9. Directeur : Péchenard (Pierre-Louis-Emile), Frère Alvard. Adjoint : Lorent (Jean-Louis), Dellinger (Louis-Joseph), Paris (Eugène-Joseph-Désiré), Ritmann (Arthur-Louis), Jacquet (Charles-Lucien). — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph). Adjoint : Lamotte (Louis), Badé (François), Valet (Jean-Baptiste). — *Id.*, rue Legendre, 10. Directeur : Séfrin (Pierre-Augustin), Frère Astère-Léonce. Adjoint : Bayer (Antoine).

3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, **rue de Contray, 20**. Directeur : Lafrogne (Eugène-Jean-Baptiste). Adjoint : Aitelli (Charles-François), Gravier (Pierre-Eugène), Marion (Victor), Rousselot (Emile), Gavillet (Gustave), Lepape (Gustave). — *Id.*, place Saint-Remi. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoint : Didier (Léon-Prosper), Lecure (Ernest-Alexis), Lienhart (Joseph-Pierre). — *Id.*, rue de Courlancy, 94 bis. Directeur : Thomas (Pierre-Joseph), Frère Arsène-Joseph. Adjoint : Zimmermann (J.-N.-Albert). Adjoint : Hennequin (Charles), Hill (Paul).

4^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogaste-Paul. Adjoint : Clément (Victor), Chillès (Pierre), Courrejon (Jean).

1057

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1901.

1^{er} Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Henri-Delacroix. Directeur : Fisené (Jean). Adjoint : Holstaine (Félix-Emile), Boulay (Charles-Louis-Dominique). — *Id.*, rue de l'Union foncière. Directeur : Rith (Jean-Pierre). Adjoint : Thomas (Eugène-Maurice), Mayer (Pierre).

2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue d'Anjou, 9. Directeur : Collanges (Jean-Marie-Baptiste). Adjoint : Rouy (Maurice), Veysseyre (Jean), Fayolle (Jacques), Rottaire (Lucien). — *Id.*, rue Legendre, 10.

Directeur : Sefrin (Pierre-Auguste), Frère Astère-Léonce. Adjoint : Bayer (Antoine). — *Id.*, rue de Sedan, 1. Directeur : Bernard (François), Gravier (Nicolas), Gauchy (Isidore-Jules), Klein (Pierre). — *Id.*, rue Saint-André, 9. Directeur : Péchenard (Pierre-Louis-Émile), Frère Alvard. Adjoints : Lorent (Jean-Louis), Dellinger (Louis-Joseph), Ritimann (Arthur-Louis), Jacquel (Charles-Lucien), Cogniat (Camille-Louis). — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph), Frère. Adjoints : Scherrier (Jean), Ritz (Jean-Pierre), Seiler (François-Jacques).

3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, **rue de Contray, 20**. Directeur : Lafrogne (Eugène-Jean-Baptiste), Frère. Adjoints : Aitelli (Charles-François), Gravier (Pierre-Eugène), Marion (Victor), Gavillet (Gustave), Joly (Jean-Louis), Schouler (Eugène), Rousselot (Émile), Lepape (Gustave). — *Id.*, place Saint-Remi. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin (Ernest). Adjoints : Didier (Léon-Prosper), Lecuire (Émile-Alexis), Lienhart (Joseph-Pierre), Chevogon (Élie). — *Id.*, rue de Courlancy, 94 bis. Directeur : Thomas (Pierre-Joseph). Adjoints : Zimmermann (J.-N.-Albert), Hill (Paul), Guérin (Pierre-Hubert). — *Id.*, rue du Barbâtre, 36. Établissement secondaire [*ouvert le 10 septembre 1899*]. Directeur : Schuller (Pierre-Joseph), Frère Arateur-Joseph. Adjoints : Hill (Paul), Paul (Charles), Châteaux (Louis-Eugène-Jules), Parisot (Paul-Marcel), Adam (Auguste), Jacquet (Léon), Lacaze-Vauthier (René-Gustave-René), Aubigny (Louis), Boutroux (Victor-Denis), Varlet (Casimir-Charles), Rossion (Louis-Maurice).

4^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogaste-Paul. Adjoints : Clément (Victor), Chillès (Pierre), Courrejon (Jean).

1058

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1902.

1^{er} Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Henri-Delacroix. Directeur : Fisené (Jean). Adjoints : Holstaine (Félix-Émile), Boulay (Charles-Louis-Dominique), Didier (Léon-Prosper). — *Id.*, rue de l'Union foncière. Directeur : Mangeot (Jules-François), Frère Arbon-Julien. Adjoints : Thomas (Eugène-Maurice), Mayer (Pierre), Lorent (Jean-Baptiste), Ritz (Jean-Pierre), Dietrich (Clément-Charles).

2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue d'Anjou, 9. Directeur : Rouy (Maurice-Joseph-Philogène), Frère Arnould-Narcisse. Adjoints : Collanges (Jean-Baptiste), Fayolle (Jacques), Coutant (Jacques-Auguste). — *Id.*, rue de Sedan, 1. Directeur : Bernard (François), Frère. Adjoints : Gravier (Nicolas), Klein (Pierre). — *Id.*, rue Saint-André, 9. Directeur : Péchenard (Louis-Émile), Frère Alvard. Adjoints : Dellinger (Louis-Joseph), Ritimann (Arthur-Émile), Jacquot (Charles-Louis), Leckner (Nicolas). — *Id.*, place Nicolas-Bergier, 1. Directeur : Einchelaub (François-Joseph), Frère Artémon-Joseph. Adjoints : Scherrer (Jean), Moïrot (Joseph-Lucien), Rollot (Maurice-Antoine). — *Id.*, rue Legendre, 10. Directeur : Séfrin (Pierre-Augustin), Frère Astère-Léonce. Adjoints : Bayer (Antoine), Hugenel (Jean-Nicolas).

1058

3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue de Courlancy, 94 *bis*. Directeur : Zimmermann (Jean-Nicolas-Albert). Adjoints : Guérin (Pierre-Hubert), Paillas (Jean-Baptiste). — *Id.*, **rue de Contray, 20**. Directeur : Lafrogne (Eugène-Jean-Baptiste). Adjoints : Aitelli (Charles-François), Gavillet (Gustave), Gravier (Pierre-Eugène), Marion (Victor), Parisot (Auguste), Seiler (Jean), Raynaud (Laurent), Joly (Jean), Schouler (Eugène). — *Id.*, place Saint-Remi. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin-Ernest. Adjoints : Didier (Léon-Prosper), Lienhart (Joseph-Pierre), Chevogeon (Elié), Ségard (Raphaël-Henri).

4^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogaste-Paul. Adjoints : Jacquot (Charles), Rivaux (Louis), Jammes (Émile), Barry (Eugène).

1059

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1903.

1^{er} Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Henri-Delacroix, 7. Directeur : Fisené (Jean). Adjoints : Boulay (Charles-Louis-Dominique), Didier (Léon-Prosper), Klein (Pierre-Émile). — *Id.*, rue de l'Union foncière. Directeur : Mangeot (Jules-François), Frère Arbon-Julien. Adjoints : Lorent (Jean-Baptiste), Ritz (Jean-Pierre), Dietrich (Clément-Charles).

2^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue d'Anjou, 9. Directeur : Rouy (Maurice-Joseph-Philogène), Frère Arnould-Narcisse. Adjoints : Collanges (Jean-Marie-Baptiste), Coutant (Jacques-Auguste), Lesongeur (Camille). — *Id.*, rue de Sedan, 1. Directeur : Bernard (François). Adjoints : Gravier (Nicolas), Klein (Pierre), Mangin (Julien). — *Id.*, rue Saint-André, 9. Directeur : Péchenard (Louis-Émile), Frère Alvard. Adjoints : Dellinger (Louis-Joseph), Ritimann (Arthur-Émile), Jacquél (Charles-Lucien), Garrez (Louis-Raoul), Sollermann (François). — *Id.*, place Nicolas-Bergier. Directeur : Eichenlaub (François-Joseph), Frère Artémon (Joseph). Adjoints : Abrias (Antonin), Rivaux (François-Louis), Sarion (Marie-Léon-Victor). — *Id.*, rue Legendre, 10. Directeur : Prothy (Joseph-Constant). Adjoints : Bayer (Antoine), Hugenet (Jean-Nicolas).

3^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, **rue de Contray, 20**. Directeur : Lafrogne (Eugène-Jean-Baptiste). Adjoints : Gavillet (François-Gustave), Marion (Victor), Seiler (Jean), Gravier (Pierre-Eugène), Aitelli (Charles-François), Raynaud (Laurent), Parisot (Nicolas), Baudart (Émile), Lienhart (Joseph), Châteaux (Julien). — *Id.*, place Saint-Remy. Directeur : Thomas (Ernest-Auguste). Adjoints : Lienhardt (Joseph-Pierre), Chevogeon (Elié), Ségard (Raphaël-Henri), Parisot (Auguste). — *Id.*, rue de Courlancy, 94 *bis*. Directeur : Zimmermann (Jean-Nicolas-Albert), Frère Archange-Victor. Adjoints : Paillas (Jean-Baptiste), Becker (Jean).

4^e Canton. — Ecole congréganiste de garçons, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Marcionnette (Paul-Edouard), Frère Arbogaste-Paul. Ad-

joint : Jacquot (Charles), Jammes (Emile), Barry (Eugène-Emile), Spels (Henri), Bernard (Louis-Charles).

1060

Id. — 1^{re} Circonscription de Reims. Ecoles privées, 1904.

1^{er} Canton. — Ecole privée laïque, rue de l'Union foncière, 18. Directeur : Coufinhal (Prosper-Emile-Pierre). Adjoint : Mélin (Désiré). — *Id.*, Ecole privée laïque, rue Henri-Delacroix, 7 [ouverte le 3 octobre 1904]. Directeur : Rouy (Antoine-Michel-Mathieu). Adjoint : Henry (Michel).

2^e Canton. — Ecole privée laïque, rue de Sedan, 1. Directeur : Irthum (Guillaume). Adjoints : Gravier (Pierre-Eugène), Klein (Pierre-Emile), Chef (Auguste-Ferdinand), Aspect (Jean-Marie-Alphonse), Lafrogne (Jean-Baptiste-Eugène). — *Id.*, Ecole privée laïque, rue Saint-André [ouverte le 4 octobre 1904]. Directeur : Henry (Alexandre-Louis-Joseph). Adjoints : Dellinger (Joseph), Vié (Jules), Evesque (Pierre-Jean-Joseph), Humbert (Martin-Joseph).

3^e Canton. — Ecole privée laïque, place Saint-Remy, 6 bis. Directeur : Lorent (Jean-Baptiste). Adjoints : Zimmermann (Jean-Nicolas-Albert), Jonglet (Auguste), Chef (Auguste-Ferdinand), Hansen (Jules).

4^e Canton. — Ecole privée laïque, rue Mont-d'Arène, 14. Directeur : Péchenard (Pierre-Louis-Emile). Adjoints : Ritimann (Arthur-Emile), Gravier (Nicolas), Dellinger (Jean), Zimmermann (Emile).

1127

Inspection des écoles. Bulletins individuels de renseignements. Arrondissement de Reims, 1855-1858.

1. Reims, 1855-1856.

Reims. Ecole libre de garçons, rue de Venise, 29 ¹. — M. Gaudré, Frère Adorateur, directeur. Elèves : 146 : 42 pensionnaires, 102 demi-pensionnaires.

Reims. Ecole de garçons, faubourg Saint-Thomas. M. Corporal, Frère Alaman, directeur. Elèves de 7 à 13 ans : 150, tous gratuits ².

Reims. Ecole de garçons, Esplanade-Cérés ³. M. Chaumont, Frère Adolphus, instituteur. Elèves de 7 à 13 ans : 320, tous gratuits.

Reims. Ecole de garçons, rue Large ⁴. M. Thomas, Frère Ariste, instituteur. Elèves de 7 à 13 ans : 350, tous gratuits.

¹ « Ecole tenue avec beaucoup de soin » (Rapport d'inspection, 5 août 1856).

² Appartenant « à la classe ouvrière la plus pauvre et ne fréquentant cette école que très irrégulièrement... L'école gagne petit à petit sous tous rapports » (Rapport d'inspection, 1^{er} août 1856).

³ « Cette école se divise en quatre classes toutes tenues avec soin et présentant des résultats aussi satisfaisants que possible » (Rapport d'inspection, 29 juillet 1856).

⁴ « L'école de la rue Large est divisée en trois classes, toutes très bien tenues et bien dirigées. Les résultats sont satisfaisants à tous égards. Les trois Frères chargés de la direction de cette école sont intelligents, très zélés et pleins du désir d'obtenir du succès » (Rapport d'inspection, 28 juillet 1856).

1127

Reims. Ecole de garçons. M. Gosset, Frère Rieul, instituteur ¹. Elèves de 7 à 13 ans : 304, gratuits.

Reims. Ecole de garçons, rue des Telliers. M. Mansart, Frère Aphrodise, instituteur ². Elèves de 7 à 13 ans : 149, gratuits.

Reims. Ecole de garçons, rue Perdue. M. Balay, Frère Pancré, instituteur ³. Elèves de 7 à 13 ans : en hiver, 300; en été, 236; gratuits, 300 ⁴.

Reims. Ecole de garçons. Hospice général. M. Ducret, Frère Pyrrhus, instituteur ⁵. Elèves : 105, gratuits.

2. *Id.*, 1856-1857.

Reims. Ecole publique de garçons, Esplanade Cérés, 3 ⁶. M. Chaumont, Frère Adolphus, instituteur. Elèves de 7 à 13 ans : 280; gratuits.

Reims. Ecole de garçons, rue Large, 14 ⁷. M. Thomas, Frère Ariste, instituteur. Elèves de 7 à 13 ans : hiver, 330; été, 303; tous gratuits.

Reims. Ecole de garçons, rue du Jard. M. Mansart, Frère Aphrodise, instituteur ⁸; adjoints, 3. Elèves de 7 à 13 ans : hiver, 275; été, 250; gratuits, 275.

Reims. Ecole libre de garçons dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes, rue de Venise ⁹. M. Gaudré, Frère Adorateur, directeur, adjoints, 13. Elèves : 56 pensionnaires, 90 demi-pensionnaires.

¹ « Le Frère Rieul qui dirige la première classe est un instituteur distingué. Il donne l'enseignement avec clarté et intelligence et se fait aimer des enfants; il est surtout plein de feu, de zèle, toutes qualités qui lui assurent le succès. Aussi tient-il la meilleure école des Frères de la ville de Reims. Les autres classes sont aussi très bien tenues » (Rapport d'inspection, 28 juillet 1856).

² « Jeune instituteur très capable qui dirige son école avec zèle et intelligence; les résultats sont satisfaisants. La seconde classe est moins bien tenue. Le Frère qui la dirige paraît peu intelligent » (Rapport d'inspection, 28 juillet 1856).

³ « Cet instituteur est très dévoué. Son école se ressent de la fermeté de son caractère, du zèle qu'il déploie dans l'exercice de ses fonctions... » Les Frères qui dirigent les deux autres classes « pourraient être plus intelligents et plus familiarisés avec la méthode d'enseignement pratiquée par tous les membres de la même communauté » (Rapport d'inspection, 30 juillet 1856).

⁴ « Enfants de familles très pauvres [offrant] très peu d'éléments de succès. »

⁵ « Dirige bien son école; les résultats sont satisfaisants sous tous rapports. Son maître-adjoint ne réussit pas aussi bien » (Rapport d'inspection, 5 août 1856).

⁶ « Ecole bien tenue, bien dirigée et produit de bons résultats » (Rapport d'inspection, 11 août 1857).

⁷ « Cette école est très bien tenue. Les trois Frères qui la dirigent mais surtout le directeur de la première classe sont intelligents et pleins de zèle. Cette école tient cette année le premier rang parmi les écoles des Frères de la ville » (Rapport d'inspection, 10 août 1857).

⁸ « Ecole bien tenue et produit d'excellents résultats... Le Directeur a du mérite comme homme et comme instituteur » (Rapport d'inspection, 8 août 1857).

⁹ « Cet établissement est tenu avec le plus grand soin... C'est l'établissement qui doit inspirer le plus de confiance aux familles tant au point de vue de l'éducation des enfants que sous le rapport de l'instruction qu'ils y reçoivent » (Rapport d'inspection, 10 août 1857).

1127

Reims. Ecole de garçons, rue Perdue. M. Balay, Frère Pancré, directeur ¹; adjoints, 2. Elèves de 7 à 13 ans; hiver, 280; été, 274; gratuits, 280.

Reims. Ecole de garçons, rue des Telliers, 17. M. Labbé, Frère Albert-Charles, instituteur ²; adjoint, 1. Elèves de 7 à 13 ans, 137; gratuits.

Reims. Ecole publique de garçons, faubourg Saint-Thomas. M. Corporal, Frère Alaman, instituteur ³; adjoint, 1. Elèves de 7 à 13 ans : hiver, 166; été, 164; gratuits, 166.

3. *Id.*, 1857-1858.

Reims. Ecole de garçons, rue des Telliers. M. Galisset, Antoine, Frère Andronique, instituteur ⁴; adjoint, 1. Elèves, 140; gratuits.

Reims. Ecole de garçons, rue du Jard ⁵. M. Mansart, Frère Aphrodise, instituteur; adjoints, 3. Elèves : 250; gratuits.

Reims. Ecole de garçons, rue Large ⁶. M. Labbé, Charles, Frère Albert-Charles, instituteur; adjoints, 2. Elèves : 300; gratuits.

Reims. Ecole de garçons, Esplanade Cérés. M. Arnaud, Jacques, Frère Arnaud-Marie, instituteur ⁷; adjoints, 3. Elèves : 350; gratuits.

Reims. Ecole de garçons, rue Perdue. M. Balay, Claude, Frère Pancré, instituteur ⁸; adjoints, 2. Elèves : hiver, 327; été, 303; gratuits, 327.

Reims. Ecole de garçons, faubourg Saint-Thomas. M. Corporal, Joseph-Claude, Frère Alaman, instituteur ⁹; adjoint, 1. Elèves : hiver, 180; été, 160; gratuits, 180.

¹ « Cette école est située dans le quartier le plus pauvre de la ville; la tenue de l'école s'en ressent un peu, ainsi que les résultats de l'enseignement qui sont pourtant satisfaisants. Le Frère qui la dirige est très zélé et très dévoué. Le curé de Saint-Remy, M. Aubert, en est très content » (Rapport d'inspection, 8 août 1857).

² « N'a pas les mêmes éléments de succès que les autres Frères de la ville » (Rapport d'inspection, 10 août 1857).

³ « Instituteur capable... S'il n'obtient pas de meilleurs résultats c'est qu'il manque d'éléments de succès, dans un faubourg habité par les plus pauvres familles et, qui plus est, les moins morales » (Rapport d'inspection, 11 août 1857).

⁴ « Capable; apporte beaucoup de zèle dans la direction de son école... Il est fâcheux que dans les écoles des Frères on n'ait pu encore obtenir qu'on mette entre les mains des jeunes enfants des livres de lecture qui soient à la portée de leur intelligence » (Rapport d'inspection, 2 août 1858).

⁵ « Cette école est celle qui, pendant l'année 1858, a produit les plus brillants résultats. Les premiers élèves du concours général sont sortis de cette école » (Rapport d'inspection, 5 août 1858).

⁶ « Cette école, une des mieux tenues et des mieux dirigées, produit les résultats les plus satisfaisants. L'instituteur jouit de l'estime des familles » (Rapport d'inspection, 3 août 1858).

⁷ « Instituteur intelligent, actif et dévoué. Ecole bien tenue. Bons résultats » (Rapport d'inspection, 4 août 1858).

⁸ « Cet instituteur a remis l'école de Saint-Remy sur un très bon pied. Elle produit maintenant des résultats satisfaisants. L'instituteur est bien considéré et très estimé du clergé de Saint-Remy » (Rapport d'inspection, 5 août 1858).

⁹ « Instituteur capable et zélé. Son école commence à sortir de l'état d'infériorité où elle se trouvait les années précédentes » (Rapport d'inspection, 7 août 1858).

- 1127 Reims. Ecole libre avec pensionnat, rue de Venise. M. Gaudré, Louis-Nicolas, Frère Adorateur, directeur; adjoints, 13. Elèves : 52 pensionnaires; 100 demi-pensionnaires ¹.
- 1128 Inspection des écoles. Bulletins individuels de renseignements. Arrondissement de Reims, 1858-1861.
1. Reims, 1858-1859.
- Reims. Ecole de garçons, Esplanade-Cérès. M. Louis, Emilien, Frère Euthyme, instituteur ². Elèves : 450; gratuits.
- Reims. Ecole de garçons, rue Perduc. M. Sicre, Augustin, Frère Kieran, instituteur; adjoints, 2. Elèves : hiver, 334; été, 298; gratuits, 334 ³.
- Reims. Ecole de garçons, faubourg Saint-Thomas. M. Corporal, Joseph, instituteur. Elèves : 192; gratuits ⁴.
- Reims. Ecole de garçons, rue du Jard. M. Mansart, Emile, instituteur ⁵. Elèves : 280; gratuits.
- Reims. Ecole de garçons. Hospice général. M. Ducret, Antoine, Frère Pyrrhus, instituteur. Elèves : 100; gratuits ⁶.
- Reims. Ecole des Frères. Pensionnat, rue de Venise. M. Gaudré, Frère Adorateur, directeur. Elèves : 68 pensionnaires, 102 demi-pensionnaires ⁷.
2. Reims, 1860-1861.
- Reims, 1^{er} canton. Ecole libre avec pensionnat de garçons. M. Gaudré, Louis-Nicolas, directeur; adjoints, 14. Elèves : 86 pensionnaires, 142 demi-pensionnaires; tous payants.

¹ « Etablissement tenu et dirigé avec beaucoup d'intelligence et qui produit les plus brillants résultats. C'est l'établissement libre qui offre, après le séminaire, la plus grande garantie aux familles, sous le rapport de l'instruction comme dans le rapport de la moralité et de la religion. Il jouit d'ailleurs de la réputation qu'il mérite » (Rapport d'inspection, 7 août 1858).

² « Il tient bien sa classe qu'il dirige avec intelligence, zèle et dévouement » (Rapport d'inspection, 11 juillet 1859).

³ « Cette école se relève depuis quelques années. Le Frère Sicre la dirige avec zèle et obtient des résultats satisfaisants. Elle n'est fréquentée que par des enfants de la classe ouvrière la plus pauvre et n'offre pas beaucoup d'éléments de succès » (Rapport d'inspection, 15 juillet 1859).

⁴ « Son école est bien tenue, mais les résultats laissent généralement un peu à désirer. Le Frère ne doit nullement être responsable de cette situation car il est suffisamment capable et son zèle ne se dément jamais » (Rapport d'inspection, juillet 1859).

⁵ « Jeune instituteur, très distingué. Ecole très bien tenue, très bons résultats » (Rapport d'inspection, 13 juillet 1859).

⁶ « Ecole fréquentée par les enfants de cet hospice tous trouvés ou abandonnés. Elle est très bien tenue et produit tous les résultats désirables... Le Frère Pyrrhus mérite l'estime dont il jouit » (Rapport d'inspection, 16 juillet 1859).

⁷ « Cet établissement se distingue par sa tenue, sa bonne éducation et les bons résultats qu'il produit : M. Gaudré est non seulement un instituteur capable, mais il a toutes les qualités d'un bon chef d'établissement. Il inspire toute confiance. » [Notes :] Tout très bien; résultats, très satisfaisants (Rapport d'inspection, 16 juillet 1859).

Reims, 1^{er} canton. Ecole publique de garçons. M. Mansart, Emile, Frère Aphrodise, 25 ans, instituteur ¹; adjoints, 3. Elèves : hiver, 340; été, 284; gratuits, 340.

Reims, 2^e canton. Ecole publique de garçons. M. Sicre, Augustin, Frère Kiéran, Frère des Ecoles chrétiennes; adjoints, 2. Elèves : hiver, 404; été, 328; gratuits, 404.

Reims, 2^e canton. Ecole publique de garçons. M. Arnaud de L'Ubach, Frère Arnaud, instituteur; adjoints, 3. Elèves : hiver, 382; été, 358; gratuits, 382.

Reims, 3^e canton. Ecole publique de garçons. M. Ducret, Antoine, Frère Pyrrhus. Elèves : hiver, 109; été, 85; gratuits, 109.

Reims, 2^e canton. Ecole publique de garçons. M. Deschamps, Frère Agapétius, instituteur; adjoint, 1. Elèves : hiver, 242; été, 216; gratuits, 242.

Reims, 1^{er} canton. Ecole publique de garçons. M. Bouthéon, Régis, Frère Narsès-Adrien, instituteur; adjoint, 1. Elèves : hiver, 141; été, 131; gratuits, 141.

Reims, 1^{er} canton. Ecole publique de garçons. M. Noiré, Frère François, instituteur; adjoints, 2. Elèves : hiver, 330; été, 283.

1132

Rapports trimestriels de l'Inspecteur d'Académie au Recteur sur la situation de l'enseignement primaire dans le département de la Marne. — Rapports des inspecteurs primaires, 1862-1880.

1862. Rapport de M. Simasse, inspecteur sur la situation des écoles primaires visitées pendant le premier trimestre 1863 (1^{er} avril 1863). — *Id.*, pendant le 2^e trimestre (3 juillet 1863) ². — *Id.*, 3^e trimestre 1863 (6 octobre 1863). Nomination de MM. Bouthéon, Régis (Frère Narsès-Adrien) et Ourion (Frère Apronien-Marie) comme instituteurs à Reims.

1864. Rapport confidentiel à M. l'Inspecteur d'Académie à Châlons-sur-Marne (20 mars 1864). — 2^e Etat scolaire : pensionnat des Frères, rue Venise ³.

1865. Rapport trimestriel confidentiel (22 juin 1865). — Etat scolaire ⁴. — *Id.*, 19 mars 1865. — Etat scolaire : pensionnat des Frères, rue de Venise.

¹ « Excellent instituteur. Discipline très bonne; résultats très satisfaisants. »

² « Les instituteurs dont six appartiennent à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes ont généralement une bonne tenue et des mœurs irréprochables » (Rapport d'inspection, 1^{er} avril 1863).

³ « Parmi les établissements libres situés à Reims, le pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes est le mieux installé et le mieux dirigé : c'est à ce double point de vue surtout qu'il mérite les préférences et les sympathies dont il est l'objet. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il est patronné par le clergé et par la plupart des membres de l'aristocratie rémoise » (Rapport, 20 mars 1864).

⁴ Etat scolaire. « Les écoles publiques attirent et méritent les sympathies de la population » (22 juin). — Etat scolaire. « Le personnel est vraiment des meilleurs qui existent.

- 1132 1866. Rapport trimestriel confidentiel (24 septembre 1866). — Observations ¹.
 1867. Rapport à M. l'Inspecteur (24 mars 1867). — Ecole des Frères à Ay ². — Incident particulier : empoisonnement d'un élève au pensionnat des Frères, rue de Venise. — *Id.* Rapport confidentiel du 4^e trimestre 1867 (21 décembre 1867). Cours du soir, rue du Jard. Elèves, 205. — Préférences ou sympathies : pensionnat des Frères, Sœurs de l'Enfant-Jésus.
 1868. Rapport confidentiel du 1^{er} trimestre 1868 (22 mars 1868). Remarques ³. — *Id.*, 4^e trimestre 1868 (24 décembre 1868). Observations. Décès de Frère Ricul ⁴.
- 1133 Rapports trimestriels de l'Inspecteur d'Académie au Recteur sur la situation de l'enseignement primaire dans le département de la Marne. — Rapports des inspecteurs primaires, 1881-1891.
 1881. Inspection primaire de Reims, 1^{re} Circonscription. Rapport trimestriel, 29 juin 1881. — Enseignement : programme de Paris ⁵.
 1883. *Id.* — Rapport trimestriel sur le service de l'enseignement primaire dans l'arrondissement de Reims, 2^e trimestre (1^{er} juillet 1883). — P. 2. Enseignement. Certificat d'études : Abstention des Frères des Ecoles chrétiennes ⁶.

Les écoles publiques sont généralement mieux tenues que les écoles libres... Il y a cependant à Reims un établissement qui mérite toute la confiance dont il est l'objet : c'est le pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes, rue de Venise » (19 mars 1865).

¹ Observations. « La distribution des récompenses accordées aux instituteurs directeurs de cours d'adultes a produit un grand effet. La solennité qui a entouré cette cérémonie et la présence de personnes aussi haut placées qui ont daigné applaudir et encourager les efforts des modestes instituteurs ont été pour ces derniers un grand encouragement à renouveler cette année leurs efforts pour l'instruction de l'ignorance. »

² « A Ay, les Frères ont perdu les sympathies d'un grand nombre de pères de famille; mais il est probable que c'est sous l'influence d'intentions étrangères aux intérêts scolaires. » — Un incident particulier : « Un élève du pensionnat des Frères à Reims s'est empoisonné avec une plante cueillie dans le jardin de l'établissement. — Et un peu plus loin : « A Reims, le pensionnat primaire des Frères nuit un peu au lycée ».

³ Parmi les événements à mentionner : « La démission de M. Werlé comme maire de Reims a causé une vive surprise et une émotion qu'il est facile de comprendre ».

⁴ Le rapport finissait comme suit : « Je ne terminerai pas le rapport sans signaler la mort de Frère Rieul, directeur des Frères employés dans les écoles communales congréganistes de Reims, comme une perte regrettable. Très attaché à l'Ordre religieux auquel il appartient, il aimait de plus sa profession avec passion et défendait les intérêts des écoles confiées à sa vigilante sollicitude avec un zèle jaloux et peu commun. Il joignait à une instruction suffisante et solide, des formes qu'il avait puisées dans le commerce du monde qu'il ne fréquentait cependant que dans la mesure réclamée par son service. Sa mort a été l'objet des sincères regrets de ceux qui l'ont connu ».

⁵ « Les Congréganistes ne l'acceptent qu'à regret et ne le suivent qu'irrégulièrement. »

⁶ « Les Frères se sont abstenus à la suite de la laïcisation à Reims. »

1886. *Id.*, 29 mars 1886. — P. 2. Moyenne d'élèves par classe : « La 4^e classe de l'école des Frères, rue des Gobelins, en reçoit 135 ». — *Id.*, 25 décembre 1886. — P. 1. « Nous comptons une nouvelle Ecole libre à Reims (Frères de la rue de l'Union foncière) ».

1887. *Id.*, 27 mars 1887. — P. 3. Valeur des écoles : « Etablissement dont la tenue et la direction m'ont paru ne laisser rien à désirer : place Saint-Remy (école libre) à Reims ».

1888. *Id.*, 5 septembre 1888. — P. 3. Fréquentation scolaire ¹.

1134

Rapports généraux annuels de l'Inspecteur d'Académie au Recteur sur la situation de l'enseignement primaire public et libre dans le département de la Marne. Rapports des inspecteurs primaires, 1857-1859.

1856-1857. Académie de Paris. Inspection de la Marne. Arrondissement de Reims. Rapport général sur la situation de l'enseignement primaire dans l'arrondissement de Reims pendant l'année scolaire 1856-1857. — [P. 24]. Etablissements de bienfaisance. Hospice général ². — Pensionnats libres ³. — [Minute, f^o 7v]. Cours normaux. Instituteurs congréganistes ⁴.

1859. *Id.*, 7 juin 1859 (Minute). — N^o 5. Comparaison entre les instituteurs religieux et les instituteurs laïques ⁵.

¹ Pour parier à l'indiscipline de la fréquentation scolaire « il faudrait pouvoir organiser, ainsi qu'on l'a fait à Londres et dans quelques villes d'Allemagne, des *écoles disciplinaires*, des *classes de pouilleux*. Les Congréganistes ont, dans presque toutes leurs écoles libres un peu populeuses une classe où se trouvent relégués ces élèves difficiles. Nos mœurs égalitaires protestent contre cette organisation qui n'en reste pas moins très avantageuse à plus d'un point de vue ». A. Hue, inspecteur primaire.

² « L'Hospice général renferme 188 enfants des deux sexes; les plus jeunes vont à l'école sous la direction de deux Frères des Ecoles chrétiennes et de deux Sœurs de l'Hospice. Ces écoles sont bien tenues et produisent de bons résultats. »

³ « Le pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes prend chaque année de l'accroissement; il renferme en ce moment 147 élèves, 56 pensionnaires, 90 demi-pensionnaires et 1 externe. Le personnel enseignant composé exclusivement de Frères est très distingué. Ce pensionnat mérite sous tous rapports la confiance dont il jouit. »

⁴ [F^o 70v]. « Le nombre des instituteurs congréganistes est de 14 seulement. Ils se recrutent exclusivement dans l'Ordre des Frères des Ecoles chrétiennes. Comme ils n'en ont que dans les villes on ne peut les comparer qu'avec les instituteurs des villes. Or, la différence entre eux n'est presque pas visible. Ils rivalisent de zèle et obtiennent des résultats à peu près semblables. L'avantage des Frères est d'avoir un personnel de maîtres plus nombreux, plus stable et plus uni. La direction morale qu'ils impriment à leurs écoles revêt des caractères un peu différents, mais elle n'est pas plus efficace d'un côté que de l'autre. »

⁵ N^o 5. — Comparaison entre les instituteurs religieux et les instituteurs laïques : « Les écoles publiques dirigées par les Frères sont tenues avec soin; mais on remarque qu'ils attendent trop tard pour exercer l'intelligence des petits enfants. Les classes inférieures sont confiées à des jeunes Frères qui souvent ne sont pas encore capables... Cependant, les Frères tiennent à Reims un pensionnat libre qui se distingue de toutes les écoles de la ville, publiques ou libres, par la supériorité de la direction, l'étendue et la profondeur des études. C'est vraiment un établissement modèle ».

1135

Rapports annuels de l'Inspecteur d'Académie au Conseil académique sur la situation de l'enseignement primaire public et libre dans le département de la Marne. Rapports des inspecteurs primaires, 1860-1871.

1862-1863. Instruction primaire en 1862 (Minute). — P. 2v. Classes d'adultes et d'apprentis : école du soir d'Épernay ¹. — Récompenses de M. le Ministre. Médaille de bronze : Thibault, Frère Baruch, instituteur public à Vitry-le-François.

1863-1864. *Id.*, année 1863. — P. 19. Instruction des enfants travaillant dans les manufactures. Filature du Val-de-Bois (Warmérville) : école de garçons dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes. — P. 21, 13. Classes des Hospices. Hospice général de Reims : école de garçons tenue par deux Frères des Ecoles chrétiennes. — P. 49. Dispositions des familles à l'égard de l'enseignement congréganiste. — Prescriptions du règlement ².

1865-1866. *Id.*, année 1865. — F^o 9. Instituteurs. M. Jolly, Frère des Ecoles chrétiennes, faubourg de Laon ³.

1866-1867. *Id.*, année 1866 (Minute). — 2. Cours d'adultes et classes du soir ⁴. — Rapport général, 1866 (Minute). — Pensionnats : pensionnat

¹ « La plus importante de toutes ces écoles est sans contredit celle que dirigent les Frères des Ecoles chrétiennes d'Épernay. Subventionnée par la ville elle est ouverte pendant quatre mois environ et régulièrement suivie par 92 employés, ouvriers de chemin de fer ou vigneron à qui l'on enseigne avec la lecture, l'écriture, le français, l'arithmétique appliquée aux opérations commerciales, la comptabilité et le dessin linéaire.

» Il serait à souhaiter que de si utiles institutions se propageassent ou du moins se soutinssent. Mais comment pourraient-elles résister à l'esprit d'indépendance qui emporte la jeunesse et que l'autorité paternelle elle-même est impuissante à modérer ? »

Page 5. Récompense de M. le Ministre. Médaille de bronze : M. Thibault, Frère Baruch, instituteur public à Vitry-le-François.

² P. 49. — Dispositions des familles à l'égard de l'enseignement congréganiste : « En général, si dans les communes rurales on est favorable aux institutrices congréganistes, on paraît avoir une antipathie invincible pour les Frères des Ecoles chrétiennes ou tout autre instituteur appartenant à des communautés religieuses. Sous ce rapport, l'influence du curé est impuissante à modifier les convictions ou les préjugés ».

P. 51. — Livres en usage : « Dans les écoles de garçons dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes, les livres en usage sont précisément ceux qui ont été préparés et disposés par la Congrégation elle-même, et qui ont été tous soumis à l'approbation du Conseil supérieur de l'Instruction publique ». — Prescriptions du règlement : « Généralement les Frères et les Sœurs se soumettent à toutes les prescriptions du règlement des écoles ».

³ « Un seul instituteur exerce sans titre, c'est le sieur Jolly chargé de l'école congréganiste du faubourg de Laon qu'il dirige du reste avec capacité et intelligence » [*Note additionnelle*]. Il a obtenu son brevet depuis.

⁴ « Le dévouement dont les instituteurs ont de nouveau fait preuve n'a eu d'égal que l'empressement des populations à s'y associer. »

Cours d'adultes. — « Si nos instituteurs ont dans leur empressement à ouvrir des cours d'adultes fait preuve d'un zèle d'autant plus louable qu'il était désintéressé, il faut reconnaître que les jeunes gens accourus à leur appel ont suivi leurs leçons avec la plus parfaite régularité et se sont montrés dignes par leur conduite du bienveillant intérêt qu'ils inspiraient au gouvernement de l'Empereur. L'excellent esprit qui les animait, la gratitude qu'en diverses circonstances ils ont manifestée pour la sympathie dont ils sont

des Frères ¹. — Récompenses honorifiques. Médaille de bronze : Gosset (Frère Ricul), à Reims. — Direction, classes du soir. Prix de l'Empereur, M. Gosset, Frère Ricul, à Reims.

1867-1868. *Id.*, année 1867. — P. 7. Pensionnats : pensionnat des Frères, rue de Venise ². P. 15. Récompenses honorifiques. Cours d'adultes. Prix du Ministre : Mansart (Frère Aphrodise), à Reims. — Comice agricole. Médaille de Vermeil : « Pensionnat des Frères à Reims pour sa collection de blé et l'ensemble de ses produits ». — P. 18. Changements : M. Chaumont (Frère Adolphe), rappelé par sa communauté; M. Sutor (Frère Aréas-Martyr), adjoint. Esplanade-Cérés.

1869-1870. *Id.*, année 1869. — P. 37. Changements. M. Bourgeois, dit Frère Ediste, nommé instituteur à Reims, faubourg Saint-Thomas; Bayer, Frère, nommé instituteur public à Ay.

1136

Rapports annuels de l'Inspecteur d'Académie au Conseil académique sur la situation de l'enseignement primaire public et libre dans le département de la Marne. Rapports des inspecteurs primaires, 1871-1884.

1871-1872. Renseignements généraux sur la situation de l'instruction primaire dans le département de la Marne au 31 décembre 1871. — Ecoles selon leur nature, la qualité des maîtres, population, âge des élèves, fréquentation. Pensionnats. Cours d'adultes. Instituteurs. Classification des écoles.

1875. *Id.*, année 1875. — Situation des écoles. Personnel enseignant ³.

1876-1877. *Id.*, année 1877. — F^o 3. Statistique des écoles. — F^o 6v. Population des écoles. — F^o 14. Pensionnats primaires. — F^o 16. Personnel enseignant ⁴.

l'objet, les progrès qu'ils ont faits dans l'étude, tout nous assure pour l'avenir un plus nombreux concours d'auditeurs et des résultats encore plus satisfaisants. » *Rapport général sur l'état de l'instruction primaire dans le département de la Marne pendant l'année scolaire 1865*, p. 4.

¹ « Le Pensionnat des Frères à Reims continue de jouir de la faveur publique; là, surtout, l'installation matérielle se trouve dans les meilleures conditions : belles et commodés constructions, riche mobilier, vaste emplacement, tout concourt à placer cette maison dans des conditions hygiéniques appréciées des familles. Les autres pensionnats de garçons, tout à Reims, se soutiennent avec peine à côté de l'important établissement des Frères. »

² « Un seul pensionnat de garçons mérite une mention particulière, c'est le pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes établi rue de Venise à Reims. Cette maison continue de jouir de la faveur publique gagnée par les avantages de l'installation, par les commodités offertes aux familles autant que par la qualité des études et de l'éducation. »

³ « Des trente-deux procès-verbaux qu'à plusieurs reprises l'administration a reçus des trente-deux cantons du département, il n'en est pas un seul qui ne rende hommage à la sagesse de nos maîtres de l'enfance et qui ne les loue de l'attachement qu'ils montrent à tous leurs devoirs. »

⁴ « Dans toutes les écoles il y a un progrès constant et ... la situation comparée à ce qu'elle est ailleurs, dans d'autres régions de la France, me paraît très bonne. Résultats très satisfaisants » (29 avril 1879).

- 1136 1878. Rapport général, 1878. Arrondissement de Reims, 1878. — Conclusion et vœux ¹.
 1878-1879. Situation de l'instruction primaire. Arrondissement de Reims, 1^{re} Circonscription. Année scolaire, 1879-1880. — Statistiques des Ecoles ². Ecoles publiques, écoles libres ³. Enseignement ⁴.
 1881-1882. *Id.*, année 1881-1882. Arrondissement de Reims, 1^{re} Circonscription.
 1883-1884. Situation de l'enseignement primaire en 1883. Arrondissement de Reims, 1^{re} Circonscription. Instituteurs ⁵.
- 1137 Rapports annuels de l'Inspecteur académique au Conseil général sur la situation de l'enseignement primaire public et libre dans le département de la Marne. Rapports des inspecteurs primaires, 1884-1890.
 1885. *Id.*, année 1885. Arrondissement de Reims, 1^{re} Circonscription. — [Statistiques]. Variation par laïcisation des écoles congréganistes des filles.
 1886. *Id.*, année 1886. Arrondissement de Reims, 1^{re} Circonscription. — P. 3. Statistique des Ecoles ⁶. — P. 6. Population ⁷. — Matériel ⁸.

¹ Conclusion et vœux. — « Le personnel enseignant ne laisse rien à désirer sous le rapport de la tenue, de la capacité, du dévouement et de la moralité. » Par ailleurs, le personnel des maîtres est insuffisant dans les écoles publiques, laïques ou congréganistes. Les classes inférieures comptent de 100 à 110 enfants par maître, de 80 à 90 dans les moyennes, de 50 à 70 dans les supérieurs. En 1878, la moyenne des élèves est supérieure à 82 pour chaque maître et dépasse 92 pour chaque maîtresse des écoles laïques; elle est de 68 et 97 dans les écoles congréganistes.

² Depuis octobre 1879 les chiffres indiqués au tableau se trouvent modifiés par : 1^o la laïcisation des cinq écoles congréganistes des Frères de Reims et la suppression de la sixième, rue des Telliers.

³ Depuis octobre 1880, les conditions se trouvent modifiées par la création de six écoles congréganistes de garçons à Reims.

⁴ « Je n'ai eu qu'à me féliciter dans tout le cours de l'année, de la tenue, de la conduite et de la moralité des instituteurs titulaires de ma circonscription et je puis dire qu'à mon avis ce personnel peut être présenté comme modèle. » A. Huc (5 juin 1881).

⁵ « Je n'ai eu qu'à me féliciter dans tout le cours de l'année, de la tenue, conduite et de la moralité des instituteurs titulaires, publics ou libres. » A. Hue, inspecteur primaire (20 mai 1883).

⁶ « Une nouvelle école libre congréganiste de garçons a été créée à la rentrée d'octobre à Reims, rue de l'Union foncière. Le nombre des écoles libres congréganistes s'est encore accru depuis un an dans ma circonscription. »

⁷ P. 6v. Augmentation de 332 enfants. « Cet accroissement porte sur les écoles libres congréganistes. » — Diminution de 31 élèves dans les écoles laïques avec un accroissement de 363 chez les congréganistes.

« Ce fait est la conséquence des efforts extraordinaires que les comités organisés autour de chaque école congréganiste ont faits pour en assurer le recrutement, alors que les pouvoirs publics paraissent rester indifférents. » A. Hue, inspecteur primaire (12 juin 1887).

⁸ P. 18. — « Dans les écoles libres congréganistes de Reims il ne laisse rien à désirer. »

1890. *Id.*, année 1890. Arrondissement de Reims, 1^{re} Circonscription. — P. 2. Ouverture d'une école libre congréganiste de garçons, rue de Courlancy, noviciat des Frères. — P. 3. Ecoles primaires supérieures et cours complémentaires : pensionnat des Frères, 11 classes. Frères de la rue de Contrain, 1 classe.
- 1138 Rappports de l'Inspection académique au Conseil général sur la situation et l'enseignement primaire public et libre dans le département de la Marne. Rappports des inspecteurs primaires, 1890-1895.
1890-1891. *Id.*, année 1890. Arrondissement de Reims, 1^{re} Circonscription. — P. 4. Nombre d'écoles : ouverture d'une école libre congréganiste par les Frères, rue de Sedan à Reims. — Conclusion et vœux, classes encombrées comptant de 70 à 100 élèves [4^e classe à Saint-Remy (Frères)].
1894-1895. *Id.*, année 1895. Arrondissement de Reims, 1^{re} Circonscription. — P. 3. Ecoles primaires supérieures et cours complémentaires. Garçons : Frères, rue de Venise et **rue de Contrain**.
1899-1900. *Id.*, année 1900. — P. 3. Pensionnats primaires : pensionnat des Frères, rue de Venise ¹.
- 1139 Rappports annuels de l'Inspection académique au Conseil général sur la situation de l'enseignement primaire public et libre dans le département de la Marne. Rappports des inspecteurs primaires, 1895-1904.
1899-1900. *Id.*, année 1900. Arrondissement de Reims, 1^{re} Circonscription. — P. 3. Pensionnats primaires : pensionnat des Frères, rue de Venise.
1903-1904. *Id.*, année 1904. Rapport annuel. Arrondissement de Reims, 1^{re} Circonscription. — P. 5. Fermeture de seize établissements congréganistes.
- 1140 Rappports annuels de l'Inspection académique au Conseil général sur la situation de l'enseignement primaire public et libre dans le département de la Marne. Rappports des inspecteurs primaires, 1904-1912.
1904-1905. *Id.*, Instruction primaire de Reims, 1^{re} Circonscription. — P. 3. Etablissements privés : « Dix écoles tenues par les Frères ont été fermées à partir des vacances de 1904 ».
1906-1907. *Id.* Statistique au premier juin 1907. — P. 4. Ecoles privées : « La laïcisation, on peut le dire, est achevée à Reims, même dans les écoles privées ».
1907-1908. *Id.* Statistique au premier juin 1908. — P. 3. Ecoles privées : « Il n'existe plus à Reims aucune école primaire ou maternelle congréganiste ».
- 1145 Rappports quinquennaux sur l'enseignement primaire dans la ville de Reims, 1903-1908. *Id.*, 1903-1907 (Minute). — F^o 2v. Ecoles privées ².

¹ « Depuis un an il est classé dans la catégorie des écoles secondaires. »

² « Disparition totale de l'enseignement privé congréganiste de la période quinquennale 1903-1907. »

1175

Instituteurs. Nominations successives, 1854-1876.

F^o 11. — Astier (Joseph), Frère Girardus. Instituteur à Châlons-sur-Marne (1875).

F^o 51. — Bouthéon (Régis), Frère Narsès-Adrien. Instituteur à Reims, rue Large (1863), Sainte-Menehould (1873).

F^o 57. — Bourgois (Florimond-Joseph), Frère Ediste. Instituteur à Saint-Gobain (Aisne, 1854); instituteur-adjoint à Reims (1869-1872), Châlons-sur-Marne (1873). — Bayer (Antoine), Frère Armahélis. Instituteur communal à Metz (1861), Ay (1869).

F^o 59. — Broquart (Jean-Baptiste), Frère Aristin. Instituteur à Thionville, Reims, Lunéville; Châlons, paroisse Notre-Dame (1871-1873), Reims (1873). — Brouet (Théodule), Frère Asmond. Instituteur-adjoint à Nancy, Châlons-sur-Marne, Reims, Saint-Mihiel, Charleville, Thionville, Charleville, Nancy, Etain; Châlons-sur-Marne, paroisse Saint-Loup (1873); Reims, rue des Telliers (1873).

F^o 63. — Benoît (Georges-Dominique), Frère Ansbertus. Instituteur-adjoint à Reims, Maîtrise de la cathédrale (1855), rue Perduc (1872), Epernay (1874). — Bauer (Henri-Frédéric), Frère Maurilius. Instituteur à Reims, Maîtrise de la cathédrale (1855).

F^o 64. — Lamaze (Georges-Edouard), Frère Amase-Léon. Instituteur à Reims, Saint-Thomas (1868).

F^o 67. — Laurent (Auguste), Frère Bajulien. Instituteur à Reims, école privée (1869).

F^o 89. — Clotte (Jean-Hippolyte), Frère Honoré-de-la-Croix. Instituteur à Dun-le-Roi (1861); Reims, faubourg Saint-Thomas (1861).

F^o 99. — Cugnet (Charles-Victor), Frère Auger-Marie. Instituteur à Roye (Somme, 1849), Saint-Quentin, Soissons (Aisne), Sedan (Ardennes), Nancy (Meurthe); Reims, rue des Telliers (1862-1863).

F^o 101. — Chaumont (Charles-Ernest), Frère Adolphus. Instituteur à Ay (Marne, 1865).

F^o 136. — Ducret (Antoine), Frère Pyrrhus. Maître-adjoint à Gray (1830), Lyon (1830-1831), Saint-Etienne (1831-1837). Maître titularisé au Puy (1837-1842); Paris, Saint-Etienne-du-Mont (1842-1846), Charleville (1846-1848); Reims, Hôpital général (1848).

F^o 153. — Ermand (Aubin-Philippe), Frère Athénogènes-Emile. Instituteur-adjoint à Châlons, paroisse Saint-Loup (1864), Songy (1871).

F^o 161. — Feller (Jean), Frère Apellès. Instituteur-adjoint à Charleville (1854), Rethel, Châlons; Reims, paroisse Saint-Remy (1862-1868).

F^o 165. — Fischer (Henri-Jean-Mathias), Frère Blimondien. Instituteur-adjoint à Mézières (1867), Châlons-sur-Marne (1875-1876).

F^o 176. — Gallay (Jean-Louis), Frère Pégasien. Instituteur-adjoint à Vitry-le-François (1855), Epernay, Paris; Châlons, paroisse Saint-Loup (1861).

- 1175 F^o 179. — Gaudré (Louis), Frère Adorateur. Directeur, rue de Venise à Reims.
- F^o 184. — Gilmaire (Jean-Nicolas), Frère Agathonius. Instituteur-adjoint à Versailles (1843), Chartres (1846), Paris (1849), Caudébec (1849), Paris (1849-1850), Nancy (1854), Lunéville (1861); Reims, Esplanade-Cérès (1861), Ay (1867).
- F^o 245. — Jolly (Pierre-Hippolyte), Frère Arthème-Arnould. Instituteur-adjoint à Metz (1860), Reims (1862). Titulaire à Reims, paroisse Saint-Remy (1866-1872).
- F^o 264. — Legay (Ferdinand), Frère Ferdinandus. Instituteur-adjoint à Epernay (1858).
- F^o 276. — Louis (Louis-Henri-Emilien-Lucien), Frère Euthyme. Instituteur-adjoint à Reims, rue des Telliers (1861-1862).
- F^o 283. — Maléco (Remi). Instituteur-adjoint à Châlons, paroisse Saint-Etienne.
- F^o 284. — Mansart (Emile), Frère Aphrodite. Instituteur-adjoint à Reims, rue du Jard (1854). Titulaire à Reims, rue du Jard (1856).
- F^o 292. — Mercier (Jean-Baptiste), Frère Guy-Marie. Instituteur-adjoint à Warméville, école libre de Val-des-Bois (1863).
- F^o 299. — Minaux (Nicolas), Frère Aquilin. Directeur titulaire à Reims, rue Perdue (1873).
- F^o 303. — Moulis (Louis-Philippe), Frère Ignatius. Instituteur à Toulouse (1851), Sens (1852), Troyes (1853), Nancy (1858); Châlons, paroisse Saint-Etienne (1864).
- F^o 313. — Noiré (Pierre-François), Frère Adolien. Instituteur à Passylès-Paris (1851), Epernay (1856), Sedan (1861); Reims, rue Large (1861-1863).
- F^o 322. — Ourion (Claude), Frère Apronien-Armand. Instituteur-adjoint à Reims, rue Large (1863-1865).
- F^o 333. — Petitjean (Pierre-Joseph), Frère Claudianus. Instituteur-adjoint à Nancy (1847-1855); *id.*, directeur (1855). Instituteur à Ay (1861).
- F^o 338. — Pouillard (Pierre), Frère Arbon-Marie. Instituteur-adjoint à Sainte-Menehould (1875).
- F^o 342. — Parmelaud (Marie), Frère Vidal. Instituteur à Warméville, école libre de Val-des-Bois (1863).
- F^o 349. — Pinçon (Charles-Onésime), Frère Aunicien. Instituteur à Reims (1852); Paris, élève-maître (1855); Nancy, directeur (1856); Reims, rue des Telliers (1864); Châlons, paroisse Saint-Loup (1873); Reims, rue des Telliers (1876).
- F^o 377. — Rivaux (François-Louis), Frère Albéron-Louis. Instituteur à Soissons (1864), Epernay (1869), Nancy (1872); Reims, rue Perdue (1876).
- F^o 378. — Rousseau (Arthur), Frère Absalonis. Instituteur à Reims, Maîtrise de la cathédrale (1858).

- 1175 F^o 390. — Sicre (Augustin), Frère Kiéran. Instituteur à Pézenas (Hérault, 1833-1841), Béziers, pensionnat (1841-1847); Béziers, instituteur (1847-1848), Fleurance (Gers, 1848-1853), Saint-Affrique (Aveyron, 1853-1854), Cahors (Lot, 1854-1855), Dieuzeville (Aveyron, 1855-1857), Villefranche (Aveyron, 1857-1858); Reims, rue Perdue (1858); Sainte-Menehould (1871). — Mention honorable (18 août 1852).
- F^o 395. — Sutor (Jean-Nicolas), Frère Arétas-Martyr. Instituteur à Reims : rue du Jard (1866), Esplanade-Cérés (1867), école Saint-André.
- F^o 411. — Thibaut (Louis-Pierre), Frère Baruch. Instituteur à Châlons-sur-Marne (1844-1845), Vitry-le-François (1845). Mention honorable (25 avril 1857)¹.
- F^o 446. — Vinot (Jean-François), Frère Apruncule-Elie. Instituteur-adjoint à Metz (1862); instituteur à Reims, faubourg de Laon (1876).
- 1177 Instituteurs. — Mouvements, rapports, 1855-1866.
- 1861-1862. — Etat des Frères sous-maîtres dans le département de la Marne déplacés en 1861-1862 (Lettre du Frère Euthyme, visiteur, à l'Inspecteur d'Académie. Thionville, 9 octobre 1862) : Baudoin (Jean-Baptiste-Emile-Arsène), Frère Arbonis, remplacé par le sieur Michel (Henri), Frère Nétère-Léon, à Epernay; Adam (Joseph-Emile), Frère Apollo-François, nommé à Reims, remplacé par le sieur Dieudonné (Étienne-Dominique), Frère Aricien-Marie; Marchal (Nicolas), Frère Aquilin-Valérien, nommé à Vitry-le-François, remplacé à Châlons par le sieur Lasselle (Auguste-Gabriel), Frère Blaste-Martyr; Bernard (Nicolas), Frère Asimir-Emile, nommé à Laon, remplacé à Châlons par le sieur Addoux (Marie-Marcellin); Mayer (Pierre), Frère Arembert-Henri, nommé à Boulay (Moselle), remplacé à Vitry-le-François par le sieur Marchal (Nicolas), Frère Aquilin-Valérien; Hesso (Nicolas), Frère Arthémien-de-Jésus, remplacé à Reims par le sieur Herz (Emile), Frère Bomélius; Georgin (Auguste), Frère Bienheureux, nommé à Metz, remplacé à Reims par le sieur Margeot (Nicolas), Frère Astier-Marcel; Prud'homme (Joseph), Frère Prèce-Landoard, nommé à Charleville, remplacé à Reims par le sieur Mercier (Jean-Baptiste), Frère Guy-Marie; Georgin (Joseph), Frère Arbel-Auguste, remplacé à Reims par le sieur Jolly (Pierre), Frère Arthème-Armand; Mathieu (François-Xavier), Frère Attale-Joseph, nommé à Sedan, remplacé à Reims par le sieur Hap (Nicolas-Eloi-Michel), Frère Arthémus; Jeanty (François), Frère Arèse-Marie, remplacé à Reims par le sieur Sutor (Jean-Nicolas), Frère Arétas-Martyr.
- 1862-1863. — Etat des Frères sous-maîtres dans le département de la Marne (lettre du Frère Euthyme, visiteur, à M. l'Inspecteur d'Académie. Thionville, 1^{er} octobre 1863) : Chambaud (Pierre), Frère Godescal, nommé à Ay, remplacé à Epernay par le sieur Breuillot (Pierre), Frère Arembert-Marie; Dieudonné (Étienne-Dominique), nommé à Reims,

¹ Voir *supra*, p. 224.

remplacé à Epernay par le sieur Chambade (Pierre); Lasselle (Auguste-Gabriel), Frère Blaste-Martyr, nommé à Charleville, remplacé à Châlons-sur-Marne par le sieur Rousseau (Arthur), Frère Absalonis; Verry (Amédéc), Frère Blimondis, remplacé par le sieur Jouatte (Jean), Frère Astase-Léon; Feller (Jean), Frère Appelés, remplacé à Reims par le sieur Mirvaux (Louis-Auguste); Renaudin (Charles), Frère Argymirus, remplacé par le sieur Symonin (Cyrus).

1864. — Etat des Frères sous-maîtres dans le département de la Marne (lettre du Frère Euthyme, visiteur, à M. l'Inspecteur d'Académie. Thionville, 1^{er} octobre 1864) : Blancmeunier (François-Hippolyte), nommé à Epernay, remplacé par le sieur Marion (Victor), Frère Arnaud-Victor; Vaillant (Jacques), Frère Achélis, remplacé par le sieur Lhote (Louis-Nicolas), Frère Aquilas; Greff (Georges), Frère Aptade, nommé à Saint-Avoid, remplacé par le sieur Roger (Gustave), Frère Aribert-Michel; Hap (Nicolas), Frère Arthémus, nommé à Rethel, remplacé par le sieur Magnier (Louis-François), Frère Arigérius; Mangeot (Nicolas), Frère Astier-Marcel, nommé à Châlons-sur-Marne, remplacé par le sieur Forin (Etienne-François); Breuillot (Pierre), Frère Ambert-Marie, remplacé à Epernay par le sieur Blancmeunier (François-Hippolyte); Pierret (François), Frère Aphrodise-Edouard, nommé à Ay; Chambade (Pierre), Frère Godescal, nommé à Etain (Meuse), remplacé à Ay par le sieur Pierret (François), Frère Aphrodise-Edouard; Crauser (Jean), Frère Aphrodisien, remplacé à Châlons-sur-Marne par le sieur Mangeot (Nicolas); Symonin (Cyrus), Frère Abadir, nommé à Thionville, remplacé à Châlons-sur-Marne par le sieur Turlot (François), Frère Apollonien; Laurent (François), Frère Arbon-Norbert, nommé à Nancy, remplacé à Châlons-sur-Marne par le sieur Huguenel (Jean-Nicolas), Frère Arille-Léonce; Jouatte (Jean), Frère Astase-Léon, nommé à Nancy, remplacé à Châlons-sur-Marne par le sieur Calbourdin (Camille), Frère Astion-Camille; Mirvaux (Louis), Frère Adalbaud, nommé à Nancy, remplacé à Châlons-sur-Marne par le sieur Cognat (Camille), Frère Archange; Marchal (Nicolas), Frère Aquilin-Valère, nommé à Nancy, remplacé à Vitry-le-François par le sieur Arnould (François), Frère Apruncule; Mettavant (Nicolas), Frère Abondius, nommé à Verdun, remplacé à Sainte-Menehould par le sieur Jacquet (Eugène), Frère Aristide.

1181

Instituteurs. Etats successifs par communes des enseignants publics et libres, 1854-1870.

F^o 1. — Commune de Châlons-sur-Marne. Gallay (Jean-Louis), Frère des Ecoles chrétiennes, paroisse Saint-Loup (1861-1864); Maléco (Remi), Frère des Ecoles chrétiennes, paroisse Saint-Etienne (1856-1864); Pallud (Claude-Olivier), Frère des Ecoles chrétiennes, paroisse Notre-Dame (1860-1863); Seguinier (Guillaume), Frère Hermogènes, paroisse Notre-Dame (1863); Erman (Aubin-Philippe), Frère Athénogènes-Emile, paroisse Saint-Loup (1864); Moulis (Louis-Philippe), Frère Ignatius, paroisse Saint-Etienne (1864).

- 1181 F^o 54. Commune d'Épernay. — Legay (Ferdinand), Frère Ferdinandus (1867); Jacob (Jacques), Frère Arnold (1867).
 F^o 94. Commune d'Ay. — Petit-Jean (Pierre-Joseph), Frère des Ecoles chrétiennes (1861-1865); Chaumont (Charles-Ernest), Frère Adolphus (1861-1867); Gilmaire (Jean-Nicolas), Frère Agathonius (1867-1869); Bayer (Antoine), Frère Armahélis (1869).
 F^o 131. Commune de Reims. — Clotte (Jean-Hippolyte), Frère Honoré-de-la-Croix, faubourg Saint-Thomas (1861); Ducret (Antoine), Frère Pyrrhus, Hôpital général (1853); Gaudré (Louis), Frère Adorateur, rue de Venise; Gilmaire (Jean-Nicolas), Frère Agathonius (1861-1867); Louis (Louis-Henri-Emilien-Lucien), Frère Euthyme, rue des Telliers (1841-1862); Mansart (Emile), Frère Aphrodise, rue du Jard (1856); Noiré (Pierre-François), Frère Adolien, rue Large (1861-1863); Sicre (Auguste), Frère Kieran, rue Perdue (1856); Cugnet (Charles-Victor), Frère Auger-Marie, école rue des Telliers (1862-1863); Feller (Jean), Frère Apellès, paroisse Saint-Remy (1862-1868); Bouthéon (Régis), Frère Narsès-Adrien, école communale, rue Large (1863); Ourion (Claude), Frère Apronien-Armand, école rue des Telliers (1863-1865).
 F^o 132. Commune de Reims. — Pinçon (Charles-Onésime), Frère Onicien, rue des Telliers (1865); Sutor (Jean-Nicolas), Frère Arétas-Martyr, école Saint-André (1867); Lamaze (Georges-Edouard), Frère Amase, faubourg Saint-Thomas (1868-1869); Jolly (Pierre-Hippolyte), Frère Arthème-Armand, quartier Saint-Remy (1868); Bourgois (Florimond-Joseph), Frère Ediste, 1869.
 F^o 221. Commune de Vitry-le-François. — Thibaut (Louis-Pierre), Frère Baruch (1846).
- 1184 Instituteurs. Renseignements administratifs individuels. Arrondissement de Reims, 1854-1861.
 F^o 115. Reims, Hospice. — Benoît (Georges-Dominique), Frère Ansbertus (1853-1854) ¹.
 F^o 116. Reims, faubourg Saint-Thomas. — Battellier (Jean-Eugène), Frère Eugénius (1854) ².
 F^o 117. Reims, rue des Telliers. — Vion (Edouard), Frère Vion-Marie (1853-1854) ³.
 F^o 118. Reims, rue Large. — Ducret (Antoine), Frère Pyrrhus (1853) ⁴.
 F^o 119. Reims, rue du Jard. — Gosset (Rieul-Joseph), Frère Rieul (1853-1856) ⁵.

¹ « Instituteur capable et dévoué. Bonne école. »

² « Passé comme instituteur à Sainte-Menchould, école des Frères. Instituteur qui débute dans l'enseignement. Résultats assez satisfaisants. »

³ « Etablissement bien dirigé. Bons résultats. »

⁴ « Bonne direction. Bons résultats. »

⁵ « Passé comme directeur à Épernay. Instituteur fort capable, très actif et très dévoué. Très bons résultats. »

F^o 120. Reims, Esplanade-Cérès. — Chaumont (Charles-Ernest), Frère Adolphus (1854-1857) ¹.

F^o 121. Reims, quartier Saint-Remy. — Jacques (Jules-Claude), Frère Alvier (1853-1855) ².

F^o 188. Ay. — Legay (Ferdinand), Frère Ferdinandus (1855-1858).

F^o 194. Reims, quartier Saint-Remy. — Balay (Claude), Frère Pancré (1855-1858).

F^o 195. Reims, rue de Venise, 29 et 35. — Gaudré (Louis), Frère Adorateur ³.

F^o 220. Reims, rue du Jard. — Mansart (Emile-Constant), Frère Aphrodise (1856).

F^o 221. Reims, rue des Telliers. — Bardot (Gilbert), Frère Aguilbert (1856).

F^o 234. Reims, rue Large. — Labbé (Charles-Victor-Athanase), Frère Albert-Charles (1857).

F^o 235. Ay. — Galissot (Antoine), Frère Andronique (1857-1858).

F^o 236. Reims, Porte-Cérès. — Arnaud de L'Ubach (Jacques), Frère Arnaud (1857).

F^o 240. Reims, faubourg Saint-Thomas. — Corporal (Joseph), Frère Alaman (1857).

1193

Récompenses et distinctions honorifiques, 1858-1939.

1861. Médaille de bronze. — Thibault (Louis), Frère Baruch, des Ecoles chrétiennes, instituteur public à Vitry-le-François.

1862. Mention honorable. — Legay (Ferdinand), Frère Ferdinandus, de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, instituteur public à Epernay.

1865. Médaille de bronze. — Gossct (Joseph), Frère Ricul, de l'Institut des Ecoles chrétiennes, instituteur public à Reims.

1874. Mention honorable. — Frère Mansart, des Ecoles chrétiennes, instituteur public à Reims.

1875. Médaille de bronze. — Sommesous, Frère Bérardus, instituteur public à Reims.

1876. Mention honorable. — Benoît, Frère Ansbertus, instituteur public à Epernay.

1201

Instituteurs. — Décorations et prix pour cours d'adultes, 1866-1902.

Dossier. Epernay. Cours d'adultes, 1876. Propositions de récompenses. Frère Ansbertus : « Dans le courant de l'hiver dernier, j'ai visité le cours

¹ « Passé comme sous-maître au pensionnat des Frères de Passy. Ecole bien dirigée. Bons résultats. »

² « Passé comme instituteur à l'école des Frères de Beauvais (Oise). Cet instituteur ayant laissé baisser le niveau de l'enseignement de son école vient d'être rappelé par ses supérieurs. »

³ « Etablissement bien tenu, bien dirigé. Très bons résultats. »

- 1201 d'adultes dirigé par cet instituteur. J'ai été véritablement édifié de la discipline, de la politesse et du travail des élèves qui étaient au nombre de 100 environ, le chiffre des inscriptions étant de 160. Depuis deux ans qu'il est à Epernay, Frère Ansbertus marche de succès en succès et il a tous les titres à la récompense que je demande pour lui » (Rapport de l'inspecteur primaire, 13 août 1876).
- 1209 Instituteurs. Dossiers individuels, 1854-1938.
Amos (Eugène-Napoléon), Frère Aribert. Nomination comme instituteur-adjoint à l'école publique du Jard à Reims, 1878-1879. — Obédience du Frère Euthyme (29 octobre 1878).
- 1210 *Id.* — Astier (Joseph), Frère Giraudus. Nomination comme instituteur-adjoint à Châlons-sur-Marne, école Notre-Dame, en remplacement du sieur Broquart (Jean-Baptiste), Frère Aristin (1872). Rapport de l'inspecteur primaire (1875).
- 1211 *Id.* — Bach (Jean), Frère Attale-de-la-Croix. Nomination comme instituteur public à Reims, école de l'Esplanade-Cérés (1877); Châlons-sur-Marne, rue de la Gravière (1885); Reims, école privée, rue des Gobelins (1887)¹. — Bulletin d'inspection (26 novembre-19 décembre 1887). Bachelard (François), Frère Stanislas-Marie. Nomination comme instituteur à l'école publique de Vitry-le-François (Marne), en remplacement de M. Richet (Hippolyte), Frère Arbon-Léonce (1877); Reims, école congréganiste de garçons, faubourg de Laon (1880). — Rapport de l'inspecteur primaire (27 octobre 1880)².
- 1213 *Id.* — Benoît (Dominique-Georges), Frère Ansbertus. Nomination comme instituteur public à Reims, école Saint-Remi (1872-1874), en remplacement de M. Jolly (Pierre-Hippolyte), Frère Arthème-Armand. Lettres des Frères Philippe et Jean-Olympe, supérieurs généraux, à M. le Préfet de la Marne (14 octobre 1872, 2 mai 1874).
- 1215 *Id.* — Bigaré (Joseph). Frère de la Doctrine chrétienne. Nomination comme instituteur-adjoint à Châlons, paroisse Saint-Loup. Rapport de l'inspection primaire (1887). — Blaise (Ernest), Frère Astier-de-la-Croix. Nomination comme instituteur-adjoint à Epernay, rue de Brugny (1879). — Obédience de Frère Euthyme, visiteur (26 avril 1879). Certificat d'exercice (1879)³. Renseignements sur M. Blaise (1879). Lettre de Frère Apollo, directeur de Vitry-le-François, à M. l'inspecteur primaire (1879).
- 1217 *Id.* — Bourgois (Florimond-Joseph), Frère Ediste. Présentation comme directeur de l'école publique de Saint-Thomas à Reims en remplace-

¹ « Installation de l'école parfaite... » « Cinq changements dans une année dans la 3^e classe et quatre dans un trimestre. »

² « Excellente installation à tous les points de vue. »

³ Instituteur à Soissons (1861-1867), Mézières (1867-1873), Bar-le-Duc (1873-1879), Vitry-le-François (1879), Epernay (1879).

ment du sieur Lamaze, Georges-Edouard (1868). Communication adressée au Préfet de la Marne (1868)¹. — Bouthéon (Régis), Frère Narsès-Adrien. Présentation comme instituteur-adjoint à Reims, école de la rue Large (1863)². — Rapports de l'inspecteur primaire (20 juillet 1864, 10 juillet 1865, 27 juillet 1866). — *Id.* comme directeur de l'école communale de Sainte-Menchould (1873). Rapport de l'inspecteur primaire (1875)³.

1218 *Id.* — Broquart (Jean-Baptiste), Frère Aristin. Présentation comme directeur de l'école publique de Notre-Dame, à Châlons (1871), en remplacement du sieur Séguinot (Guillaume), Frère Hermogène. — *Id.*, de l'école publique de la paroisse Saint-Loup, à Châlons (1872). — *Id.*, de l'école publique du faubourg de Laon, à Reims (1873), en remplacement du sieur Marchand (Nicolas-Eugène). — Nomination comme instituteur public à Ay (1879). Certificat d'exercice (1879)⁴. — Brouet (Théodule), Frère Asmond. Nomination comme instituteur public à Châlons, paroisse Saint-Loup (1871), en remplacement du sieur Erman (Aubin-Philippe). Certificat d'exercice (1872)⁵. Présentation comme directeur de l'école communale, rue des Telliers, à Reims (1873), en remplacement du sieur Pinçon (Charles-Onésime), Frère Aunicien.

1221 *Id.* — Chassard (Auguste), Frère Arcade-Auguste. Nomination comme instituteur-adjoint à Reims, rue Perdue, en remplacement du sieur Charoy (Céleste-Eugène), Frère Bonald-Célestin (1877). Agrément du Préfet de la Marne (1877). — *Id.*, à Reims, faubourg de Laon (1878). — *Id.*, à Reims, rue Buirette (1879). Agrément du Préfet de la Marne (1879).

Chaumont (Charles-Ernest), Frère Adolphus. Présentation comme directeur de l'école publique d'Ay (1855). Rapports de l'inspecteur primaire (27 décembre 1865; 19 février 1867)⁶.

¹ Instituteur à Saint-Gobain (1858-1860), Brie-Comte-Robert (1860-1862), Mer (1862-1863), Charly (1863-1866), Rethel (1866-1868), Reims (1868).

² « Les trois Frères chargés de la direction de cette école ont une bonne conduite et sont estimés des autorités et des familles. »

³ Directeur « plein de zèle et plein d'ardeur; je voudrais qu'il parlât moins dans son intérêt aussi bien que dans celui de ses élèves. Il fait appel à l'intelligence, au jugement et au raisonnement de ses élèves; il est donc dans la bonne voie. Il est estimé à Sainte-Menchould et il mérite cette estime ».

⁴ Instituteur à Thionville (1861), Lunéville (1863-1871), Châlons (1871-1872), Reims (1872-1875), Etain (1875-1878), Epernay (1879). — « Les Frères jouissent de la considération générale » (1865). — « Le Frère Directeur a excité des mécontentements qui se traduisent par la demande signée d'un grand nombre de chefs de famille d'établir à Ay une école laïque concurremment avec l'école congréganiste » (1867).

⁵ Instituteur à Nancy (1863-1865), Saint-Mihiel (1865-1867), Charleville (1867-1868), Nancy (1868-1869), Etain (1869-1871), Châlons (1871), Reims (1872).

⁶ Instituteur à Sedan (1863-1868), Metz (1863-1872), Reims (1872-1875), Epernay (1875).

- 1222 *Id.* — Clott (Jean-Hippolyte), Frère Honoré-de-la-Croix. Présentation comme directeur publique du quartier Saint-Thomas, à Reims (1861).
- 1223 *Id.* — Colbeau (Désiré-Arthur), Frère Attique-Désiré. Nomination comme instituteur-adjoint de l'école publique d'Épernay (1882). Agrément du Préfet de la Marne (1882). Révocation (1883).
- 1224 *Id.* — Cugnet (Charles-Victor), Frère Auger-Marie. Présentation comme directeur de l'école publique de la rue des Telliers à Reims (1862). — Cuny (Félix), Frère Aphrodisien. Nomination comme instituteur-adjoint à Châlons-sur-Marne, école de la paroisse Saint-Loup (1874).
- 1225 *Id.* — Dany (Auguste), Frère Armel-de-Jésus. Nomination comme instituteur de l'école publique de la ville d'Épernay (1875). Agrément du Préfet de la Marne (1875). Daret (Pierre-Augustin), Frère Atticus. Présentation comme directeur de l'école de la paroisse Saint-Loup, à Châlons (1860). — Dauphin (Joseph), Frère Ansbertus. Présentation comme directeur de l'école congréganiste des garçons de la rue Perdue, à Reims (1878). Rapport de l'inspecteur primaire (1878). — *Id.* à Reims, place Saint-Remy (s. d.). — Rapports de l'inspecteur primaire (1881)¹.
- 1227 *Id.* — Deschamps (Jean-Pierre), Frère Agapétius. Nomination comme instituteur à titre provisoire, à Reims, école du faubourg de Laon (1860), en remplacement du sieur Corporal (Joseph), nommé directeur de l'école Saint-Thomas, à Reims (lettre du Frère Rieul, 10 octobre 1860).
- 1229 *Id.* — Duménil (Joseph-Emile-Albert), Frère Bianor-Abel. Nomination comme instituteur-adjoint à Reims, école de la rue du Jard (1880).
- 1230 *Id.* — Ermand (Aubin-Philippe), Frère Athénogènes-Emile. Présentation comme directeur de l'école publique de Châlons paroisse Saint-Loup (1864). — Fick (Nicolas), Frère Blaise-Gabriel. Nomination comme instituteur-adjoint à Reims, école du faubourg de Laon (1876). Agrément du Préfet de la Marne (1876).
- 1231 *Id.* — Feller (Jean), Frère Apellès. Présentation comme directeur de l'école publique de Reims, rue Perdue quartier de Saint-Remy (1862). Agrément du Préfet de la Marne (1862). — Demande d'exéat et son remplacement par le sieur Jolly (Pierre-Hippolyte), Frère Arthème-Armand (1868). — Fisené (Jean), Frère Asfrède-Louis. Présentation comme directeur de l'école libre de garçons, rue Payen, à Reims. Bulle-

¹ « Beaucoup d'aptitudes. Bien vu. » — « Le Frère Dauphin est un brave et digne homme, bien dévoué et qui accepte bien volontiers l'inspection, me demandant d'interroger ses élèves et se plaignant volontiers de la rareté des visites. Tout est en règle chez lui » (1878). — « Le Frère Directeur est très aimé dans le quartier et je n'entends dire que du bien de lui. »

- tin d'inspection (1896)¹. — *Id.*, école des Frères, rue Henri-Delacroix, à Reims. Bulletin d'inspection (1895).
- 1232 *Id.* — Force (Guillaume), Frère Apollon-Hector. Nomination comme directeur de l'école publique de Vitry-le-François (1878). Agrément du Préfet de la Marne (1878). — Fresnes (Arsène), Frère Astase-Léon. Nomination comme instituteur-adjoint à Châlons-sur-Marne, école de la paroisse Notre-Dame (1876). Agrément du Préfet de la Marne (1876).
- 1233 *Id.* — Erman (Aubin-Philippe), Frère Athénogènes-Emile. Présentation comme directeur de l'école communale de Châlons-sur-Marne, quartier Saint-Loup, en remplacement du sieur Gallay (Jean-Louis), Frère Pégasien (1864). — Gallisot (Antoine), Frère Andronique. Présentation comme directeur de l'école communale d'Ay (1858).
- 1234 *Id.* — Gillet (Charles-Nicolas), Frère Arnould-Robert. Présentation comme directeur de l'école congréganiste de l'Esplanade-Cérès, à Reims. Rapport d'inspection (13-23 novembre 1878). — *Id.*, école spéciale congréganiste libre, rue d'Ormesson. Rapport de l'inspecteur primaire (1882). — Gilmaire (Jean-Nicolas), Frère Agathonius. Présentation comme directeur de l'école publique de Reims, quartier de l'Esplanade-Cérès (1861). — *Id.* à Ay (1867). Excat pour le sieur Chaumont (1867). — Bayer (Antoine), Frère Armahélis. Présentation comme directeur de l'école publique d'Ay (1869), en remplacement du sieur Gilmaire (1869).
- 1238 *Id.* — Haas (Joseph), Frère Joseph. Nomination comme instituteur-adjoint de l'école publique de Châlons-sur-Marne, rue de la Gravière (1886).
- 1239 *Id.* — Hirschberger (Jean), Frère Bomélius. Nomination comme instituteur-adjoint à Reims, rue du Jard (1875). Agrément du Préfet de la Marne (1876). — *Id.*, instituteur titulaire de l'école communale de la rue Buirette (1878). Peine de réprimande pour « dispense des exercices ordinaires de la classe » à deux de ses élèves (1879).
- 1240 *Id.* — Hugot (Etienne-Auguste), Frère Archangèle-Joseph. Nomination comme instituteur-adjoint à Reims, rue des Telliers (1878). Agrément du Préfet de la Marne (1878).
- 1242 *Id.* — Jolly (Pierre-Hippolyte), Frère Arthème-Armand. Présentation comme directeur de l'école du quartier Saint-Remy, à Reims (1868), en remplacement du sieur Lamaze (Georges-Edouard), Frère Amase-Léon (1868).

¹ « Brave homme mais peu capable et fort peu de valeur pédagogique. Il dirige la petite classe de l'école. Il est bon et bienveillant : les enfants l'affectionnent mais aucun ne se doute qu'il est le chef, le directeur de l'école. La direction effective appartient ici au supérieur des Frères, le Frère Amase. »

- 1244 *Id.* — Lamaze (Georges-Edouard), Frère Amase-Léon. Présentation comme directeur de l'école publique de Saint-Thomas, faubourg de Laon, à Reims (1868)¹. — Lambollez (Henri-François-Eugène), Frère Arbonien. Nomination comme instituteur-adjoint à Reims, école de la rue Buirette. Agrément du Préfet de la Marne (1874).
- 1246 *Id.* — Legay (Ferdinand), Frère Ferdinandus. Présentation comme directeur de l'école communale d'Epernay (1858).
- 1249 *Id.* — Louis (Henri-Emilien-Lucien), Frère Euthime-Émilien. Proposition comme directeur de l'école du faubourg de Laon, à Reims (1860). Proposition par Frère Rieul (1860). Présentation par Frère Calixte comme directeur de l'école de la rue des Telliers (1861).
- 1250 *Id.* — Maléco (Remy-Toussaint), Frère Angelin. Présentation comme directeur de l'école communale de Châlons-sur-Marne, paroisse Saint-Etienne, rue des Sept-Moulins (1856). — Mangeot (Nicolas), Frère Astius. Plainte et suspension pour six mois (1879). Rapports de l'inspecteur primaire (9 mai 1877, 6 février 1878).
- 1251 *Id.* — Marchand (Nicolas-Eugène), Frère Alode. Présentation comme directeur de l'école communale de Reims, faubourg de Saint-Thomas, en remplacement du sieur Bourgeois (Florimond-Joseph), Frère Ediste (1872). — *Id.*, école de la rue Large (1873), en remplacement de M. Bouthéon (Régis), Frère Narsès-Adrien. — Brevet d'instituteur. — Instituteur à Bussy-en-Bric, à Isle-sur-Marne (1874). — Nomination comme instituteur-adjoint à l'école publique de la rue du Jard en remplacement du sieur Membré-Célestin (1878). Agrément du Préfet de la Marne (1878).
- 1254 *Id.* — Mothé (François-Théophile), Frère Bonosien-Marie. Nomination comme instituteur-adjoint à Epernay, rue de Brugny, 33 (1880). — *Id.*, école publique des garçons à Châlons-sur-Marne, paroisse Notre-Dame (1885). — Moulis (Louis-Philippe), Frère Ignatius. Présentation comme directeur de l'école publique du quartier Saint-Etienne, à Châlons-sur-Marne, en remplacement du sieur Maléco (Remi-Toussaint), Frère Angelin (1864).
- 1255 *Id.* — Noiré (Pierre-François), Frère Adolien-François. Présentation comme directeur de l'école publique de Reims, quartier Saint-Jacques (1861).
- 1256 *Id.* — Ourion (Claude-François), Frère Apronien-Marie. Présentation comme directeur de l'école publique de la rue des Telliers à Reims (1863), en remplacement du sieur Pinçon (Charles-Onésime), Frère Aunicien (1863).

¹ Instituteur à Reims (1858-1859), Bar-le-Duc (1859-1861); Epernay, école d'adultes (1861-1864); Rethel, auxiliaire (1864-1868).

- 1258 *Id.* — Perrin (Philippe), Frère Albinien. Demande de renseignements (1878). Nomination comme instituteur-adjoint à l'école publique de la rue du Jard à Reims (1878). Agrément du Préfet de la Marne (1878).
Petit-Jean (Pierre-Joseph), Frère Claudianus. Présentation comme directeur de l'école publique d'Ay (Marne), en remplacement du sieur Gallissot (Antoine), Frère Andronique (1861). — Présentation du sieur Chaumont, Frère Adolphus. Exécat pour le sieur Petit-Jean (1865).
- 1259 *Id.* — Pinçon (Onésime), Frère Aunicien. Présentation comme directeur de l'école de la rue des Tellières, à Reims (1864). — Cuny (Félix), Frère Aphrodisien. Nomination comme instituteur-adjoint de l'école publique de Châlons-sur-Marne, paroisse Saint-Loup (1874). Agrément du Préfet de la Marne (1874).
- 1260 *Id.* — Poulmaire (Joseph-Paul), Frère Apollone-Marie. Extrait de naissance (1871). Nomination comme instituteur-adjoint à l'école publique de Châlons-sur-Marne, paroisse Saint-Etienne, en remplacement du sieur Recouvreur, Frère Appien (1886). Brevet de capacité. Copie certifiée (1885).
- 1262 *Id.* — Remy (Camille), Frère Arthémien-de-Jésus. Nomination comme instituteur-adjoint à l'école publique du faubourg de Laon, à Reims (1874). Agrément du Préfet de la Marne (1874). — *Id.*, comme instituteur-adjoint à l'école de la rue Perdue, à Reims (1878). Agrément du Préfet de la Marne (1878).
- 1263 *Id.* — Rieul, Frère de la Doctrine chrétienne. Obédience de directeur de l'école d'Épernay (1856). Demande de régularisation dans ses nouvelles fonctions par l'inspecteur primaire (1858).
- 1265 *Id.* — Schuller (Charles), Frère Astius. Nomination comme instituteur-adjoint à l'école publique d'Épernay (1874). Agrément du Préfet de la Marne (1874).
- 1266 *Id.* — Séguiniol (Guillaume), Frère Hermogène. Présentation comme directeur de l'école publique du quartier Notre-Dame à Châlons-sur-Marne (1863). Exécat par l'Inspecteur d'Académie de la Meurthe (1863). — Sicre (Augustin), Frère Kiéran. Demande de la lettre d'exécat (1862). Cessation dans la direction de l'école Saint-Remy, à Reims, (1862). Présentation comme directeur de l'école communale de la ville de Sainte-Menehould (1871)¹. — Sicbert (Nicolas), Frère Ariston. Nomination comme instituteur-adjoint de l'école publique de la ville d'Épernay (1874). Agrément du Préfet de la Marne (1874)².
- 1267 *Id.* — Sutor (Jean-Nicolas), Frère Arétas-Martyr. Présentation comme directeur de l'école publique de Saint-André, à Reims (1867), en rem-

¹ Instituteur à Reims (1861-1862), Stenay (1862-1864), Boulay (1864-1871).

² Instituteur à Bitché (1867-1869), Lunéville (1869-1870), Pouru-Saint-Remy (1870-1874), Épernay (1874).

- 1267 placement du sieur Gilmaire (Jean-Nicolas), Frère Agathonius. — Sylvestre (Jean-Paul-Martial), Frère Sylvius. Présentation comme directeur de l'école communale de Châlons-sur-Marne, quartier Notre-Dame (1856).
- 1269 *Id.* — Thomas (Augustin), Frère Blandelin. Extrait de naissance (1876). Nomination comme instituteur-adjoint à l'école publique de la rue Buirotte, à Reims (1878). Renseignements à son sujet (1878). Agrément du Préfet de la Marne (1878).
- 1270 *Id.* — Vaillant (Jacques), Frère Achélis. Nomination comme instituteur-adjoint à l'école communale d'Ay (1866). Agrément du Préfet de la Marne (1866).
- 1453 Cours d'adultes, 1874-1875.
1^{er} Canton de Reims. Reims, rue du Jard. Instituteur : Mansart, Frère Aphrodise ¹.
- 1683 Enseignement primaire. Personnel.
Eychenlaub (1893). Rapport de l'inspecteur primaire sur l'école congréganiste, rue des Gobelins (1893). — Marchand (Eugène), Frère Alode. Rapport de l'inspecteur primaire sur l'école libre congréganiste de garçons (15 octobre 1873). — *Id.* Ecoles libres des Frères de l'Union foncière de Reims (10 décembre 1886) ². — *Id.* Ecole libre congréganiste de garçons, rue du Mont-d'Arène (10 décembre 1887) ³. — Marlet (Jules-Victor). Rapport de l'inspecteur primaire sur l'école libre de garçons de la rue de l'Union foncière (14 décembre 1887) ⁴. — *Id.* (9 décembre 1893) ⁵. — Omsels (Pierre), Frère Arnaud-Benoît. Rapport de l'inspecteur d'Académie (17 avril 1888). — Pouillard (Jacob-Léon). Rapport de l'inspecteur primaire de l'école congréganiste de l'Hôpital général (3 janvier 1882). — *Id.* (25 mai 1883). — *Id.* (23 mai 1885). — *Id.* (16 novembre 1886) ⁶. — Thomas (Ernest-Auguste), Frère Blandelin.

¹ Nombre d'élèves : 177. Nombre d'heures : 7 h 30. Nombre de mois : 4.

² « Construite récemment sur un terrain libre, emplacement des anciennes arènes romaines. » — « Estimé dans le quartier et assez populaire. »

³ « Ecole libre ouverte le 4 octobre. L'instituteur qui la dirige était précédemment chargé de la 1^{re} classe, rue Payen. Il a amené avec lui une trentaine d'élèves. Les autres sont de mauvaises recrues venues de l'école laïque voisine. »

⁴ L'école « n'a pris que de faibles développements bien qu'elle soit admirablement installée ». — L'instituteur « assez capable. Il a de l'entrain (trop même) et enseigne avec autorité. N'était l'habit qu'il porte, il aurait assez les apparences et le langage d'un ex-militaire ».

⁵ Instituteur. « Bien. Ancien soldat. A conservé de ce premier métier une grande liberté d'allures et de langage. Le Frère Marlet n'est pas du tout un instituteur ordinaire et il ne reçoit pas l'inspecteur en baissant modestement ou hypocritement les yeux ni en lui faisant forcés salutations. Paraisant très franc et très ouvert, il est surtout très libre dans son langage et ne pose pas. »

⁶ « Ecole dirigée par deux Frères qui viennent à 8 h et quittent à 4 h du soir. »

- Rapport de l'inspecteur primaire sur l'école des Frères de la place Saint-Remy (6 décembre 1893) ¹. Vinot (François), Frère Aproncule. Rapport de l'inspecteur primaire sur l'école libre congréganiste des Frères du faubourg de Laon (11 novembre 1878) ². — *Id.* (30 décembre-6 janvier 1882) ³.
- 1688 Personnel de l'enseignement primaire, 1859-1887. Renvoi des actes de naissance et de brevets des directeurs et directrices d'écoles privées, 30 mars 1887 (Minute). — **Châlons-sur-Marne**. Place Saint-Etienne : Hoffmann. — **Epernay**. Rue Saint-Victor : Clément, Bouilly, Lamotte. Rue de la Justice : Charoy. Ecole, rue de Brigny; Mortreux. — **Reims**, *Rue de Venise* : MM. Mangin, Cuinet, Hirtzmann, Hanrot, Marlet, Houillon, Henrionnet, Michel, Jacquot, Louyot, Jacob, Manet, Reignier, Dagneaux, Dupont, Bression, Counort, Mentrel, Jacquard, Lasserteux, Cochet, Henry, Laurent, Dangeville, Leclerc de Landremont, Leroy, Thomas, Robin. *Rue Mont-d'Arène* : MM. Marcionnette, Marchand. *Rue Payen* : MM. Fisené, Poulmaire, Cochet. *Rue d'Ormesson* : MM. Remy, Kerber, Lafrogne, Hugot. *Union foncière* : MM. Marlet, Marchand, Lamotte. *Rue de Contray* : MM. Ducret, Rochette, Gravier, Marion, Erpeldinger, Chassard (Louis), Chassard (Joseph), Lamaze. *Place Saint-Remy* : MM. Dauphin, Thomas (Ernest), Bertrand, Fossel. *Hôpital général* : Pouillard, Puchot. *Rue des Gobelins* : MM. Bach, Jacob (Henri), Eichenlaub, Zutterling.
- 1702 Déclarations d'ouvertures et de reprises de direction d'écoles primaires. Aménagements, transformations des locaux.
Liasse. Reims, **Rue de Contrai, 1884-1904**.
Dossier. Rochette (Jean-Pierre), Frère de la doctrine chrétienne. Classement de l'école comme primaire avec cours complémentaire. Dépôt du titre et du casier judiciaire de ses adjoints : Lamaze, Camille-Joseph; Chassard, Louis-Joseph; Erpeldinger, Mathieu; Marion, Victor; Gravier, Nicolas; Ducret, Antoine. — Affaire Dessonnet, Joseph-Jules (1888). — Reprise de la direction de la rue de Contrai, 20, par le sieur Flaubert, Nicolas; de l'école de la rue d'Anjou, 9, par le sieur Dauphin; de l'école de la place Saint-Remy par le sieur Thomas (1888).
Dossier. Mansart, Emile. — Reprise de la direction par le sieur Lafrogne, Jean-Baptiste-Emile (1895). Rapport de l'inspecteur primaire : déclaration irrecevable (1895). — Reprise de la direction par le sieur Mansart

¹ « Quatre classes vastes, saines, bien éclairées et parfaitement aérées. » — « Assez bonne école. Comparée à nos écoles publiques de Reims, elle vaut à peu près sa voisine de la rue Simon. » — Le directeur « jouit de l'estime des familles ».

² « Le Frère Vinot était instituteur public, ici, à Reims, avant de diriger l'école libre où il est actuellement. Son abord est froid et rude. On l'estime comme instituteur; on ne l'aime pas et son école ne gagne pas. » — Matériel de l'école : « Très bien sous tous rapports ».

³ « Cette école aura beaucoup à faire pour être bonne... Enseignement plutôt machinal qu'intelligent. D'ailleurs, de la bonne volonté chez tous les maîtres et de l'aptitude chez le directeur. »

- 1702 (Emile), Frère Aphrodise (1896). Récépissé de la Préfecture (1896). Attestation du Procureur de la République (1896). Rapport à l'Inspecteur d'Académie (1896). Déclaration en Mairie de l'ouverture de l'école (1896). Renseignements transmis par l'inspecteur primaire de Laon (1896).
Dossier. Lafrogne, 1898. — Reprise de la direction de l'école primaire libre de garçons avec cours complémentaire ¹, en remplacement du sieur Mansart, 1898. Dossier, 1898.
Dossier. Lafrogne, sécularisé, 1904. — Reprise de la direction de ladite école, rue de Contrai, 20. Certificat d'apposition d'affiche (8 août 1904) Déclaration au Parquet (9 août). Récépissé de la Préfecture (10 août). Rapport de l'inspecteur primaire (15 août). Pièces annexes (13 août 1904).
- 1703 Déclarations d'ouvertures et de reprises de direction d'écoles primaires. Aménagements, transformations de locaux, 1857-1914.
Liasse. Reims, rue des Gobelins, 1880-1887. — Reprise de la direction par MM. Camille Henry (1880), Wagner Pierre (1884), Pouillard Jacob, Frère Ariald-Emile (1885), Bach Jean (1886). — Plainte contre F. Schuller (1886). — Instituteur adjoint, Henri Jacob (1886).
- 1704 *Id.*, 1858-1925.
Liasse. Reims, rue Henri-Delacroix, 7, 1904-1919. Ouverture par le sieur Rouy, Antoine (1904).
- 1705 *Id.*, 1862-1914.
Liasse. Reims, rue Payen, 1883-1887. Ecole primaire élémentaire. Personnel : Frère Jean Fisné (1865). Instituteurs adjoints : Emile-Ernest Cochet (1886), Joseph-Paul Poulmaire (1886).
Liasse. Reims, rue d'Ormesson, 1883-1887. Ecole primaire élémentaire. Reprise de la direction par M. Richy (1883), Camille Remy (1884). Instituteurs adjoints : Paul Kerber (1887), Jean-Baptiste-Eugène Lafrogne (1886), Etienne-Augustin Hugot (1886).
Liasse. Reims, place Nicolas-Bergier, 1889. Reprise de la direction par M. Jean-François Eisenbach, Frère Artémon-Joseph : difficultés pour son acceptation (1889).
Liasse. Reims. Rue du Mont-d'Arène, 12. Ecole primaire élémentaire. Reprise de la direction par M. Nicolas-Eugène Marchand (1883). Instituteurs adjoints, Charles Schuller, Paul Marcionette (1883), Paul-Edouard Marcionette (1890). — Reprise de la direction : Pierre-Louis Péchenard (1904), Jean Dellinger (1905). Demande d'un instituteur-adjoint (1907). Benoît-Alphonse Plaetvoet (1912), Pierre Soulié (1913).

¹ « Ecole la plus importante de toutes celles que possèdent les Frères dans la ville de Reims. Elle reçoit dans ses sept classes environ trois cents élèves dont 225 à 230 reçoivent l'enseignement primaire élémentaire et 70 l'enseignement primaire supérieur... Je ne vois rien qui puisse motiver une opposition. » Rapport de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'Académie (28 janvier 1898).

1706

Id., 1859-1923.

Liasse. Place Saint-Remi, 1886-1910. Ecole libre des Frères. — Directeur : M. Dauphin. Adjoints : Pierre Fossel (1886), Léon-Constant Bertrand, Léon-Ernest Thomas (1886). — Déclaration d'ouverture par M. Ernest-Auguste Thomas : dossier personnel (1888). — Reprise de la direction par Jean-Baptiste Lorent (1904). — Déclaration d'ouverture par M. Charles-Augustin Caillandaux : dossier personnel (1910).

Liassc. Reims. Place Saint-Maurice. Hôpital général, 1881-1901¹. — Déclaration d'ouverture par M. Jules-Nicolas Mettavant : dossier personnel (1884). — Reprise de la direction par M. Jacob-Léon-Ferdinand Pouillard (1886).

Liassc. Reims. Rue Saint-André, 9, 1889-1904². — Déclaration d'exercice par M. Camille Remy (1889). Transfert de l'école, rue d'Ormesson à rue Saint-André, 9 : dossier (1889). Reprise de la direction par MM. Marie-Denis Fricquegnon (1892)³, Etienne-Auguste Hugot (1893)⁴, Pierre-Louis-Émile Péchenard (1894)⁵, Alexandre Henry (1904).

1707

Id., 1855-1916.

Liassc. Reims, Rue de Sedan, 1890-1914. — Dossier : Ecole congréganiste de la rue de Sedan. Frère Cordier : déclaration d'ouverture (1890). Dossier. M. Dornacker, rue de Sedan, 1. Déclaration d'ouverture (1894). Dossier. M. Bernard, François, 1, rue de Sedan. Reprise de la direction (1896).

¹ Les écoles de l'Hôpital général étaient des écoles privées. Malgré cela, l'inspection primaire s'y exerçait comme pour les écoles publiques. Cf. Rapport de l'inspection primaire (8 avril 1882). — *Id.* Lettre de M. Pouillard à M. l'Inspecteur primaire (Reims, 24 janvier 1887). — « L'instruction primaire est donnée à tous les enfants de l'Hôpital général par des maîtres et des maîtresses choisis par la commission. » Règlement du Bureau d'administration, art. 3. — Ces écoles furent laïcisées en 1890. Cf. Dossier Fauquenot.

² « L'école des Frères sise rue d'Ormesson était mal installée. Les nouveaux locaux qu'a fait construire M. Rogelet et qu'il donne, m'a-t-on assuré, à l'Institut des Frères, sont vastes et parfaitement aménagés. La nouvelle école comprendra six classes... » Local : « L'un des mieux aménagés de la ville de Reims ». Quant au Frère Camille, Remy, « instituteur à Reims avant de diriger une école libre, il exerçait comme adjoint dans une école publique. Il présente toutes les garanties de capacité et d'honorabilité ». Rapport de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'Académie (Reims, 7 septembre 1889).

³ « Il avait exercé au pensionnat des Frères à Longuyon (Meuse) de 1880 à 1882. Sa conduite a été irréprochable et il a laissé un bon souvenir » (Lettre de l'Inspecteur d'Académie de Nancy à l'Inspecteur d'Académie de Châlons-sur-Marne. Nancy, 25 avril 1892).

⁴ Né à Vaudesson (Aisne), le 20 juin 1856, il n'avait pas quitté Reims depuis 1880. « Sa tenue, sa conduite et ses relations n'ont jamais donné lieu à aucune remarque défavorable » (Rapport de l'Inspecteur primaire à l'Inspecteur d'Académie. Reims, 7 octobre 1893).

⁵ Né le 19 août 1839 à Gespunsard (Ardennes). Il exerça à Soissons (1883-1886), puis à Sedan (1886-1892). Supérieur de la communauté des Frères de Sedan, il avait le titre d'inspecteur de leurs écoles. « Il a une réelle valeur pédagogique. » (Rapport de l'Inspecteur primaire de Sedan, le 18 janvier 1894.)

- 1707 Dossier. Lafrogne, Jean-Baptiste-Eugène. Reprise de l'école (1904).
Dossier. Irrthum, Guillaume. Reprise de l'école (1904) ¹.
- 1708 *Id.*, 1856-1921.
Dossier. Reims, 41, rue de Venise, 1868. — Lettre de F. Renaux à MM. les membres du Comité départemental de la Marne sollicitant autorisation d'augmenter le nombre de pensionnaires suite aux nouvelles constructions qu'il a fait exécuter (23 septembre 1868). — Avis favorable de l'inspection primaire (10 octobre 1868) et de l'Inspecteur d'Académie (novembre 1868) ².
Dossier. Reims, 37, rue de Venise, 1883-1887. Déclaration de classement de l'établissement. Directeur : Frère Nicolas Mangin (1886). Adjoints : Bression, Noël-Valentin; Cochet, Louis-Frédéric; Cuisset, Louis-Auguste; Dagneaux, Joseph-Aimé; Dangeville, Marie-Léon-Eugène; Dupont, Constant-Albert; Hanrot, Charles-Félicien-Paul; Henriionnet, Charles-Joseph; Henry, Louis-Joseph; Hirtzmann, Eugène-Adrien; Houillon, Paul-Alphonse-François-Marie-Joseph; Jacob, Jacques; Jacquard, Pierre-Victor; Jacquot, Louis-Eugène; Lasserteux, Jules-Eugène; Laurent, Victor-Jean-Baptiste-Virgile; Leclerc de Landremont, Xavier-Hippolyte-Marie; Louyot, François; Manet, Marcellin; Marlet, Jean-Baptiste; Mentrel, Nicolas-Augustin; Michel, Louis; Reignier, Louis-Antoine.
Dossier. Reims, 29, rue de Venise, 1856-1864. Reprise de la direction par M. Renaux, Louis-Boniface, dit Frère Renaux, pour succéder à M. Gaudré, Louis-Nicolas, dit Frère Adorateur (1864). — Changement de local au 29, rue de Venise : requête par Frère Gaudré à l'effet de recevoir 66 pensionnaires et 120 demi-pensionnaires (1855-1857); *id.*, 1856-1857 ³. — *Id.*, aménagement du 3^e étage en dortoir, 1859 ⁴. — *Id.*, demande d'extension du pensionnat, 1860. Adjoints : Adam, Joseph-Emile; Antoine, Joseph-François; Arnoux, Maurice; Aubry, Nicolas-Victor; Bournot, Ambroise-François; Brié, Edouard; Brunner, Michel; Bunzel, Auguste; Carré, Auguste; Chausse, Eugène; Cuinet, Louis-

¹ « Conduite irréprochable. Assez capable; d'une extrême politesse » (Rapport de l'Inspecteur primaire, 9 novembre 1904).

² Avis favorable « considérant que le sieur Gaudré, Louis, en religion Frère Adorateur, par ses principes moraux et religieux, son caractère droit et ferme et sa capacité est digne de la confiance des familles et des autorités; considérant que par sa bonne exposition, ses aisances et dépendances le nouveau local convient parfaitement à sa destination » (Rapport de l'Inspecteur primaire, 25 janvier 1855).

³ Avis favorable « considérant que par sa bonne tenue, sa bonne direction, le pensionnat des Frères mérite de plus en plus la confiance de l'autorité et des familles; que cet établissement prend chaque année de l'extension et que le local affecté à cet établissement convient sous tous rapports à sa destination » (Rapport de l'Inspecteur primaire, 6 mars 1857).

⁴ Avis favorable « considérant que le pensionnat des Frères par sa bonne tenue, sa bonne direction et les excellents résultats qu'il produit mérite de plus en plus la confiance des autorités et des pères de famille » (Rapport de l'Inspecteur primaire, 4 février 1860).

Auguste; Dieudonné, Etienne-Dominique; Elambert, Henri-Alfred; Fonteneau, Emile; Forest, Jean-Joseph; Gavroy, François; Guibert, Antoine; Kock, Gustave; Jacob, Jacques; Leclerc, Auguste-Jean-Baptiste; Lesecq, Henri; Manet, Marcellin; Marcellin, Clovis; Martin, Jean-Charles; Martin, Jean-Baptiste; Ourion, Claude; Praslon, Joseph-Martin; Prieux, Jules-Alphonse; Quantin, César-Honoré; Riche, Jules-Nicolas; Sabé, Jean-Pierre; Staggarty, Michel; Steinmertz, Jean.

Liasse. Reims, 18, rue de l'Union foncière, 1887-1904. Ecole libre de garçons de Sainte-Geneviève. Déclaration d'ouverture par M. Marchand, Félix-Marie-Eugène (1886)¹. Adjoint : Jules-Victor Marlet. — Reprise de la direction par MM. Marlet, Jules-Victor (1887); Rith, Jean-Pierre (1893); Mangeot, Jules-François (1902); Couffinhal, Prosper-Emile-Pierre (1904).

1714

Enseignement primaire. Frères des Ecoles chrétiennes : généralités, dons et legs, enseignement du latin, rapports d'inspection : correspondance. Personnel : plaintes, enquêtes, 1861-1898. Sous-dossiers :

1. Dons et legs, 1861-1897 : legs Turpin (1862)², legs Hédouville (1865)³, legs Veuve Cousin (1886), legs Veuve Renaud d'Ay (1890), legs Robert (1897).

2. Pensionnat des Frères de Reims. Enseignement du latin : correspondance, 1861-1867.

3. Pensionnat des Frères, rue de Venise : certificat de stage pour le directeur (1898); représentation théâtrale (1881). — Frères de Châlons : présentation au Préfet, le 1^{er} janvier (1885). — Vitry-le-François : rapport de l'inspecteur primaire sur l'école congréganiste des garçons, 1886. — Reims : « certificat d'instruction primaire et d'éducation chrétienne » (1886) : écoles primaires des Frères des Ecoles chrétiennes à Reims (1887) : école privée, rue de Conray (1897).

4. Personnel : plaintes, enquêtes, 1881-1897. Guillaume, Irthum (Frère Arembert) : demande d'autorisation d'enseigner, 1880. — Frère Eugène-Adrien Hirtzmann : inscription pour le concours d'agrégation de l'enseignement spécial, 1881-1888. — Ecole des Gobelins. Frère Arbogaste : plainte, procès-verbal, 1882. — Epernay. Frère Attique, 1883. — Bayonne. Ecole libre Saint-Bernard. Louis Fournier (Frère Arsène) : mesure disciplinaire, 1883. — Cheffes (Maine-et-Loire). Lemarchand, François (Frère Bazilien) : interdiction d'enseigner, 1883. — Reims. Ecole rue Payen. M. Marchand : plainte, 1884. — Personnel : Auguste Dahle (Frère Apollinaire) : demande de renseignements, 1884; Firmin Cournot, ex-Frère, ancien professeur à l'Ecole normale congréganiste à Beauvais, « professeur remarquable au Pensionnat de Reims », 1885-1887. —

¹ « Je n'ai recueilli à son endroit que de bons renseignements. » — « Installation de l'école excellent sous tous rapports » (Rapport de l'Inspecteur primaire, 7 mars 1887).

² Testament du 27 juillet 1855. Décédée le 14 février 1857.

³ Testament mystique du 14 mai 1862.

- 1714 Reims. Ecole place Saint-Remy. Frère Christophe : peine disciplinaire, 1897.
- 1749 Comité de surveillance de l'instruction primaire de l'arrondissement de Reims. Rapports. Personnels 1834-1850 ¹.
Reims. Fréquentation scolaire dans les écoles publiques des Frères (1835); création d'une troisième classe dans les écoles publiques des Frères à Reims (1835, 13 juillet). — Comités communaux (1840) : 2°. Ecole des Frères du 3^e canton, rue Perdue; 5°. Ecole des Frères, rue du Jard; 8°. Ecole des Frères, rue des Telliers; 9°. Ecole des Frères, rue des Telliers; 12°. Ecole des Frères, rue de Châtivesle. — Nomination de M. Philippeaux, Frère Euphrone, comme instituteur communal à Reims (1841).
- 1750 *Id.* Personnel, population scolaire. Statistiques, 1828-1849.
Etat nominatif des instituteurs primaires exerçant dans la ville de Rheims. — Troisième arrondissement. Saint-Remy. Ecoles chrétiennes; Frère Andoche (Jean-Nicolas-Grandjean), directeur; domicile, rue du Barbâtre, 174. — Ecoles : rue des Capucins, des Telliers, du faubourg Cérés, Perdue; maison des Carmes, 1829.
- Sous-série 3 Z :
- 1180 Enseignement libre. Situation du personnel et du matériel des Frères des Ecoles chrétiennes.
Etat des Frères des Ecoles chrétiennes ou Ignorantins qui tiennent les écoles primaires gratuites établies en la ville de Reims par le décret impérial du 26 janvier 1809 (Reims, 22 juin 1811). — Statistique, 1832. — Requête des instituteurs primaires de la ville de Reims au Sous-Préfet de Reims contre les Frères des Ecoles chrétiennes qui ont ouvert une nouvelle école rue du Barbâtre, école indépendante des écoles communales (15 février 1832).
- 30052 Sous-Préfecture de Reims. Registre de correspondance, 1815-1822.
- 3. Arch. de la Marne, Dépôt annexe de Reims** (129, avenue de l'Yser. 51100 Reims).
- Carton 301 Quittance de Blondeau, receveur des deniers ecclésiastiques, à M. Delessalle, receveur du Chapitre de Saint-Symphorien, propriétaire de la haute, moyenne et basse justice de Witry, de 87 livres 4 sols 7 deniers (17 janvier 1712).
- Carton 315 Liasse 7. Renseignements pour les cloches de l'église Saint-Symphorien. 1650. *Magdelaine*, nommée par M^e Jean Cloquet, prêtre, docteur en théologie et chanoine théologal de céans, et Dlle Magdelaine Blanche-

¹ Serment que devaient prêter les Frères instituteurs comme les autres fonctionnaires conformément à la loi du 31 août 1830 : « Je jure fidélité au Roi des Français obéissant à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume ».

barbe, « épouse de noble homme messire Louis Ballet, seigneur d'Agny, conseiller du roi au Siège royal et présidial de Reims », pour et au nom des paroissiens de l'église Saint-Symphorien.

1755. — 3^e cloche. *Marie-Anne-Félix*, nommée par Nicolas-Antoine Lespagnol, écuyer, seigneur de Cour et Villette, chevalier d'honneur au Siège royal et présidial de Reims et conseiller échevin de la dite ville, et Dlle Marie-Anne-Félix Lespagnol, sa fille.

Carton 315 Liasse 8. « Renseignements concernans les écoles gratuites situées sur la paroisse de Saint-Hilaire à l'usage des enfans des trois paroisses de Saint-Hilaire, Saint-Symphorien et Saint-André du faubourg de Cérés.

Carton 316 Compte de la paroisse Saint-Symphorien. Année 1671.

Fol. [5v]. [Troisième chapitre des recettes.] « De la somme de dix livres qu'il a reçu de Monsieur le con[seill]er Delasalle pour la moitié d'un banc vendu et délivré à Dlle Marie Delasalle, sa fille, le second aoust, au susdit. »

Fol. [8]. « Receu de Monsieur le con[seill]er Delasalle pour le leg de feue la damoiselle sa femme, VI l[ivres]. »

Fol. [9v]. « Le comptable fait recette de quatre livres qu'il a recue de Mr le con[seill]er Ballet pour le leg fait a ladiete paroisse par feue Dam^e Magdelaine Blanchebarbe, sa femme. »

1 G [non classé]. Chapitre de Saint-Symphorien.

« Livre et registre des conclusions de l'église paroissiale St Simphorian de Reims, 1608-1628. » [Ecrit par Thomas Rogier, notaire royal, greffier de la paroisse.]

[*Parmi les officiers* :] Guillaume de La Salle, 1608-1612.

Saint-Symphorien. Conclusions, 1690-1704.

[*Officiers* :] Pierre de La Salle, syndic, 1690-1696 ; président, 1697-1700. — Jean de La Salle, coutre, 1695 ; receveur, 1696 ; 1699-1700.

Saint-Symphorien. Conclusions, 1628 à 1674.

[*Officiers* :]. Fol. 112v. Loys de La Salle, 26 décembre 1666-26 décembre 1671. — Nicolas de La Salle, 1665-1667 ; Pierre de La Salle, 1664-1667.

Inventaire. Campagne. Saint-Symphorien. [*Comptes de la fabrique, 1720* :] Jean Maillefer.

G Paroisse Saint-Hilaire (1).

Liasse : Perthes-les-Mazarin. Etat des biens affectés à l'entretien des écoles gratuites, 1736-1740.

Dossier n^o 9. — Constitution de rente pour les écoles gratuites de la paroisse Saint-Hilaire, 27 juillet 1769 (Jeunhomme et Masson, notaires royaux à Reims). — *Id.*, 17 juin 1771 (Jeunhomme et Masson, notaires royaux à Reims). — *Id.*, 10 mars 1762 (Jeunhomme et Masson, notaires royaux à Reims). — *Id.*, 9 septembre 1766 (Noël et Masson, notaires royaux à Reims).

Dossier n° 8. — Titres de propriété d'une ferme sise ès terroirs de Tugny acquise par les marguilliers de la paroisse Saint-Hilaire pour l'entretien des écoles gratuites, 1707-1769.

Dossier n° 7. — Hanogne. Acquisition de la ferme d'Hanogne pour l'entretien des écoles gratuites de la paroisse Saint-Hilaire. Titres de propriété, baux, 1740-1790.

Dossier n° 6. — Ferme de Mars-sous-Bourq. Acquisition pour l'entretien des écoles gratuites de la paroisse Saint-Hilaire. Titres de propriété, baux, 1705-1789. [*Original de Frère Généreux, 1740.*]

Dossier n° 5. — Ferme de Recouvrance. Acquisition pour l'entretien des écoles gratuites de la paroisse Saint-Hilaire. Titres de propriété, baux, 1709-1804.

G Paroisse Saint-Hilaire (2).

Placard. « Noms des confrères et des consœurs de la Confrérie de l'Adoration perpétuelle de Jésus-Christ au très Saint-Sacrement de l'autel érigée en l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Reims », décédés en 1736-1737 [*Jeanne-Remiette de La Salle, religieuse de la Congrégation Notre-Dame de Reims.*]

G Paroisse Saint-Jean et Sixte.

[*Couverture*]. Compte de Pierre Macron pour l'année 1745. « Faire-part de décès et inhumation de Nicolas Delasalle, maître boulanger pâtissier, décédé le 8 juin 1747 et inhumé le vendredi 9 au cimetière de Saint-Etienne, sa paroisse. »

H Saint-Pierre-les-Dames (2).

[*Liasse non cotée*]. — 1756, 15 mars ; Procès-verbal d'abonnement de la seigneurie foncière de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames.

« Etat des maisons scituées dans l'étendue de la seigneurie des Dames abbesse et relligieuses de l'abbaye royale de St Pierre de Reims dans les rues du Barbatre, rue Neuf, rue de Contray et autres, les noms des propriétaires et locataires d'icelle en l'année 1747. »

« Plan général du canton de seigneurie de l'abbaye royale Saint-Pierre en la ville de Reims copié et extrait sur le plan général du total de la ville fait par M^e Pierre Villain, arpenteur royal à Reims, qui a borné les différends cantons de seigneuries en laditte ville contradictoirement avec toutes les parties interessées suivant son procès verbal du 19 décembre 1754 et autres jours... laditte copie faite et trouvée conforme par M^e Dominique Villain, notaire et arpenteur royal à Reims, successeur dudit M^e Villain, le dix-neuf octobre 1776. »

H Saint-Pierre-les-Dames (3). N° 610.

1666, 23 avril. — Echange entre l'abbaye de Saint-Pierre et les religieux de Saint-Antoine par lequel les religieux cèdent à ladite abbaye un morceau de basse-cour de 62 pieds de long et de 5 picds de largeur en contre-échange de 38 pieds de longueur sur 8 picds de largeur à prendre dans la basse-cour de l'abbaye. [*Parmi les religieuses présentes : des Maillifer,*

Frémyn, Callou, Coquebert, Colbert [Hélène Colbert], Marlot, Pépin, Dey, Marie Moët et Elisabeth de La Salle.]

H Saint-Pierre-les-Dames (9). N° 619.

Liasse. Cormontreuil. Droits seigneuriaux, cens, moulins, propriété, rivières, terres. — Permission accordée par Madame Marguerite-Angélique de Béthune, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, dame de Cormontreuil et autres lieux, à Jean Maillefer, bourgeois de Reims, de construire un pressoir dans sa maison à Cormontreuil à la charge de payer annuellement sept sols de surcens.

Arpentage de plusieurs pièces sur le terroir de Taissy, le 30 mars 1669. [Terres appartenant à M. Louys de La Salle.]

H Saint-Pierre-aux-Nonnains.

[Art. H. Saint-Pierre.] Testament d'honneste homme Henry Moët, marchand à Reims. Donation de ses biens à Jacqueline Polonceau, sa femme (24 septembre 1620. Copie. Taillet et Brisset, notaires).

4. Arch. Ville de Reims (1, rue Cardinal-de-Lorraine. 51100 Reims).

Cartons :

- 664 Liasse 8, n° 16. Juridiction. Voierie et alignements. Extrait des Registres des Conclusions du buffet de l'Échevinage commencés en 1474 relatifs à l'Échevinage.
1544, 18 février. — Permission à Henry Choilly de clore une petite renhache joignant sa maison rue de la Chanvrerie près le Marché, de sept pieds et demi de largeur.
- 665 Liasse 9, n° 3. Supplément. Saillies permises et les mesures donnés par les eschevins jusqu'en 1560, datte de l'édit d'Orléans.
1544, 12 et 23 janvier. — Permission donnée à M. Choilly pour réunir deux maisons lui appartenant rue de la Chanvrerie.
- 666 Liasse 11. Voierie. Rues de grandes traverses.
Plan de la rue de Contray, 1771 et 1778. — Rue du Peigne-d'Argent et rue Sainte-Marguerite, 1773, n° 1/4.
- 705 Liasse 36. Etat général des seaux, échelles, crocs et pompes qui sont en plusieurs maisons de la ville et fauxbourgs de Reims, pour servir en cas d'accident de feu, suivant le procès-verbal de visite qui en a été faite par MM. les maîtres des ouvrages, du 10 avril 1786, vérifié par M. Bourgogne, procureur du roi, syndic, les 24, 26 et 27 mai suivant.
[Col. centrale.] Rue Neuve. Chez les Frères des Ecoles, 24 seaux [Visite générale, 20 février 1786 : deux seaux à réparer] ¹.

¹ Seaux d'osier garnis en dedans d'une sorte de basane passée à l'huile de poisson, meilleure que celle de suif en ce qu'elle empêche les vers de ronger la basane. Le sieur Biémont, maître pompier, rue de la Vache, en avait le dépôt. Cf. *Compte des recettes et*

Liasse 36, suppl. Procès-verbal de visite. Commissaire Barbier. Chez les Petits Maîtres, rue Neuve, 12 seaux.

1709, 15 mars. — Commissaire Doinet. Chez les Petits Maîtres, 12 seaux.

1781, 16 juillet. — Rue Neuve. Chez les Frères des Ecoles chrétiennes, 12 seaux.

711 Liasse 40, suppl. Illumination de la ville. Lanternes et reverbères.

Etat de lumière au 31 mars 1787. Changements survenus. [Fol. 3.] Rue Neuve, aux Frères : 2 luminaires. — Rue de Contray, coin des Frères : 2 luminaires ¹.

dépenses pour les incendies du diocèse de Reims, année 1783, p. [49], dans Arch. Ville de Reims, carton 705. — Mémoire sur la façon de secourir les gens qui sont dans une maison enflammée et d'aider au service des pompes, petit in-4, s. d., 16 pp., 2 pl. [Panier pour descendre des gens qui se trouvent en haut d'une maison dont le rez-de-chaussée est en flammes ainsi que la porte de la maison].

¹ Les heures d'allumage étaient en relation avec les levers et couchers de la lune. « Heures d'allumage et celles d'extinction » :

Mois	Du 1-10	Du 21-31		Pas d'allumage
Janvier	4 h 45	5 h	Minuit	du 11-20
Février	5 h 15	6 h	Minuit	11-18
Mars	6 h 15	6 h 45	Minuit	13-20
...				
Octobre	6 h 30	6 h	Minuit	4-13
Novembre	5 h 45	5 h 15	Minuit	3-11
Décembre	5 h	4 h 45	Minuit	2-10

Cf. Année 1791. *Tableau de l'illumination de la ville et faubourgs de Reims contenant les jours qu'on doit éclairer et ceux de cessation, les heures d'allumer et celles d'extincter*, dans *Arch. Ville de Reims*, Carton 711.

En 1786, le nombre des jours à allumer est de 126, la quantité d'heures de lumière à donner étant de 761, les nuits de Noël, dimanche, lundi et mardi gras compris.

Nombre de lampes à reverbères, non compris celles de la salle des spectacles.

Années	Lanternes à reverbères	Lanternes à chandelles	Becs
1697	250		
1698	250		
1703	250		
1740	291		
1744	291		
1756	312		
1785	160	78	381
1786	160	78	381
1787	169	64	400
1788	300	39	546
1789	185	35	435
1790	187	34	439
1791	193	30	455
1792	206	29	478

717

Taxe des pauvres. Liasse 48, suppl.

1747, 17 juillet. — Allocation aux Frères des Ecoles crestiennes et gratuites de deux pièces de vin et d'une somme de cent livres pour subvenir aux besoins de « plusieurs malades d'entre eux ». — Quittance de Frère Hubert, directeur (5 septembre 1747).

1747, 28 août. — Allocation de la somme de cent livres sur la taxe des pauvres au Frère directeur des Frères des Ecoles chrétiennes pour aider « à leur subsistance ». — Quittance de Frère Hubert (5 septembre 1747).

1747, 21 octobre. — Quittance de 144 livres 2 sols 9 deniers au sieur Laurent Mitoux pour le prix de deux pièces de vin vendues aux Frères des Ecoles chrétiennes (138 livres), pour le charoi des dites deux pièces (4 livres) et pour les droits d'entrée (42 sols 9 deniers).

1779, 22 novembre. — Allocation au Frère directeur des Ecoles chrétiennes de la somme de huit cents livres « pour ayder à la subsistance et entretien de cet établissement destiné à l'instruction des pauvres ». — Quittance de Frère Léandre, directeur (23 novembre 1779).

1780, 7 novembre. — Allocation de huit cents livres au Frère directeur des Ecoles chrétiennes « pour ayder a la subsistance et entretien de cet établissement destiné à l'instruction des pauvres ». — Quittance de Frère Léandre, directeur (11 novembre 1780).

1781, 3 novembre. — Subvention de huit cents livres au Frère Directeur des Ecoles chrétiennes « pour aider a la subsistance et entretien de cet établissement destiné à l'instruction des pauvres ». — Quittance de Frère Léandre, directeur (8 novembre 1781).

1782, 25 novembre. — Subvention de huit cents livres au Frère directeur des Ecoles chrétiennes « pour ayder a soutenir l'établissement des écoles gratuites de cette ville en faveur des pauvres enfants ». — Quittance de Frère Léandre, directeur (26 novembre 1782).

1783, 3 novembre. — Subvention aux Frères des Ecoles chrétiennes de la somme de huit cents livres « pour aider a soutenir l'établissement des écoles chrétiennes en faveur des pauvres enfants ». — Quittance de Frère Léandre, directeur (4 novembre 1783).

1784, 20 novembre. — Subvention de huit cents livres aux Frères des Ecoles chrétiennes « pour aider à soutenir l'établissement des Ecoles chrétiennes en faveur des pauvres enfants ». — Quittance de Frère Léandre, directeur (22 novembre 1784).

L'adjudicataire passait marché pour l'entretien et placement « tant en plomb que vitres et ferrement » et était obligé d'éclairer par 12 lanternes à réverbères portant 36 becs les rues aboutissant au champ de foire de Pâques, depuis le 15 avril jusqu'au vendredi 28, compris (1786), la lumière de ces becs devant durer jusqu'au jour.

L'entrepôt général était rue de Contray, n° 2402. L'adjudicataire avait sous ses ordres dix allumeurs portant chacun une médaille gravée indiquant les numéros que chaque allumeur entretenait.

Registres :

- 1 D 1* Conseil municipal. Délibérations, 15 brumaire an 9 — 28 messidor an 13.
 1 D 2* Conseil municipal. Délibérations, 18 brumaire an 14 — 13 mai 1811.
 1 D 3* *Id.* Délibérations du 13 mai 1811 — 15 mai 1812.
 1 D 4* *Id.* Délibérations du 14 septembre 1816 — 8 août 1822.
 1 D 5* *Id.* Délibérations, 8 août 1822 — 28 octobre 1826.
 1 D 6* *Id.* Délibérations, 4 janvier 1827 — 11 juin 1829.
 1 D 7* *Id.* Délibérations, 11 juin 1829 — 16 septembre 1831.
 1 D 8* *Id.* Délibérations, 16 septembre 1831 — 22 août 1832.
 1 D 9* *Id.* Délibérations, 22 août 1832 — 20 juin 1833.
 1 D 10* *Id.* Délibérations, 22 juin 1833 — 3 février 1834.
 1 D 11* *Id.* Délibérations, 3 février 1834 — 8 novembre 1834.
 1 D 12* *Id.* Délibérations, 8 novembre 1834 — 2 juillet 1835.
 1 D 13* *Id.* Délibérations, 22 juillet 1835 — 8 novembre 1836.
 1 D 14* *Id.* Délibérations, 8 novembre 1836 — 1^{er} décembre 1837.
 1 D 15* *Id.* Délibérations, 21 décembre 1837 — 16 mars 1839.
 1 D 16* *Id.* Délibérations, 16 mars 1839 — 14 novembre 1840.
 1 D 17* *Id.* Délibérations, 14 novembre 1840 — 5 mai 1842.
 1 D 18* *Id.* Délibérations, 7 mai 1842 — 7 octobre 1843.
 1 D 19* *Id.* Délibérations, 28 octobre 1843 — 11 janvier 1845.
 1 D 20* *Id.* Délibérations, 11 janvier 1845 — 10 février 1846.
 1 D 21* *Id.* Délibérations, 25 février 1846 — 10 juillet 1847.
 1 D 22* *Id.* Délibérations, 10 juillet 1847 — 18 juillet 1848.
 1 D 23* *Id.* Délibérations, 19 juillet 1848 — 20 juin 1849.
 1 D 24* *Id.* Délibérations, 20 juin 1849 — 23 janvier 1850.
 1 D 25* *Id.* Délibérations, 21 janvier 1850 — 29 novembre 1850.
 1 D 26* *Id.* Délibérations, 30 novembre 1850 — 21 août 1851.
 1 D 27* *Id.* Délibérations, 21 août 1851 — 2 février 1853.
 1 D 28* *Id.* Délibérations, 8 février 1853 — 7 novembre 1853.
 1 D 29* *Id.* Délibérations, 7 novembre 1853 — 12 avril 1855.
 1 D 30* *Id.* Délibérations, 12 avril 1855 — 2 août 1856.
 1 D 31* *Id.* Délibérations, 2 août 1856 — 5 novembre 1857.
 1 D 32* *Id.* Délibérations, 5 novembre 1857 — 26 février 1859.
 1 D 33* *Id.* Délibérations, 26 février 1859 — 25 juin 1860.

Imprimés :

Délibérations du Conseil Municipal de la ville de Reims. Novembre 1874 — décembre 1875, Reims, impr. de l'*Indépendant rémois*, 14-8, 266 pp.

Id., année 1876, *loc. cit.*, in-8, 236 pp.

Id., année 1877, *loc. cit.*, in-8, 275 pp.; tabl.

Id., année 1878, *loc. cit.*, in-8, 288 pp.; tabl.

Id., année 1879, *loc. cit.*, in-8, 232 pp.; tabl.

Id., année 1880, *loc. cit.*, in-8, 271 pp.; tabl.

Id., année 1903, Reims, imp. T. Bazin, pp. 150, 317; séances des 7 mai et 24 novembre 1903. Installations nécessitées par la fermeture des Ecoles congréganistes.

Registres :

- 2 D 1* Arrêtés municipaux, 7 floréal an 8 — 29 floréal an 9.
- 2 D 2* Arrêtés municipaux, 1 plairial an 9 — 26 vendémiaire an 11.
- 2 D 3* *Id.*, 27 vendémiaire an 11 — 19 germinal an 12.
- 2 D 4* *Id.*, 22 germinal an 12 — 28 thermidor an 13.
- 2 D 5* *Id.*, 2 fructidor an 13 — 31 octobre 1807.
- 2 D 6* *Id.*, 3 novembre 1807 — 29 avril 1810.
- 2 D 7* *Id.*, 2 mai 1810 — 28 novembre 1812.
- 2 D 8* *Id.*, 30 novembre 1812 — 8 mai 1815.
- 2 D 9* *Id.*, 10 mai 1815 — 30 juillet 1817.
- 2 D 10* *Id.*, 1^{er} août 1817 — 21 février 1822.
- 2 D 11* *Id.*, 22 février 1817 — 29 décembre 1826.
- 2 D 12* *Id.*, 2 janvier 1827 — 20 septembre 1830.
- 2 D 13* *Id.*, 20 septembre 1830 — 19 juillet 1834.
- 2 D 14* *Id.*, 21 juillet 1834 — 1^{er} septembre 1837.
- 2 D 15* *Id.*, 2 septembre 1837 — 9 octobre 1839.
- 2 D 16* *Id.*, 9 octobre 1839 — 9 mars 1842.
- 2 D 17* *Id.*, 10 mars 1842 — 24 juillet 1844.
- 2 D 18* *Id.*, 27 juillet 1844 — 17 juillet 1847.
- 2 D 19* *Id.*, 19 juillet 1847 — 2 juin 1849.
- 2 D 20* *Id.*, 3 juin 1849 — 25 janvier 1851.
- 2 D 21* *Id.*, 28 janvier 1851 — 27 octobre 1852.
- 2 D 22* *Id.*, 29 octobre 1852 — 6 juillet 1854.
- 2 D 23* *Id.*, 6 juillet 1854 — 28 juillet 1856.
- 2 D 24* *Id.*, 1^{er} août 1856 — 15 septembre 1858.
- 2 D 25* *Id.*, 23 septembre 1858 — 28 décembre 1860.
- 1 G 1* Matrice cadastrale des propriétés foncières. Registre présentant les augmentations et les diminutions survenues dans les contenances et les revenus portés sur les matrices cadastrales. Première division, 1826-1914.
- 1 G 3* Table des propriétaires compris dans la matrice cadastrale. Propriétés non bâties, 1883.
- 1 G 22* Matrice générale des contributions foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres. Première perception de Reims, 1882-1885.
Art. 3818. — Société des Ecoles chrétiennes libres. Rue de Contray, 20 [1882 : 3 portes cochères; 238 portes et fenêtres, rez-de-chaussée, entre-

- sol, 1^{er} et 2^e étages; 9 fenêtres au 3^e étage. — 1885 : 3 portes cochères; 398 p. et f., r. de ch., 1-2 étages; 9 fenêtres au 3^e étage].
- 1 G 24* *Id.* Première perception de Reims, 1886-1889.
Art. 24. — Société des Ecoles chrétiennes libres. **Rue de Contray, 20** [1886 : 3 portes cochères; 349, p. et f. au r. de ch., entresol, 1-2 étages; 9 fenêtres au 3^e étage. — 1890 : 4 portes-cochères; 349, p. et f., r. de ch., entresol, 1-2 étages; 9 fenêtres au 3^e].
- 1 G 27* *Id.* Première perception de Reims, 1899.
Art. 30. — Société des Ecoles chrétiennes libres. **Rue de Contray, 20** [1896 : 2, 265, 9].
- 1 G 29* *Id.* Première perception de Reims, 1900 à 1903.
Art. 33. — Société des Ecoles chrétiennes libres par M. Godfrin. **Rue de Clovis** [1901 : 2 portes cochères; 265, p. et f. au r. de ch., entresol, 1-2 étages; 9 au 3^e].
- 1 G 31* *Id.* Première perception de Reims, 1904-1907.
Art. 17. — Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims (Société anonyme des, *barré*), [1904 : 2 portes cochères; 265 p. et f., au r. de ch., entresol, 1-2 étages; 9 fenêtres au 3^e].
- 1 G 34* *Id.* Deuxième perception, 1908-1911.
Art. 47. — Société anonyme immobilière rémoise de l'Ecole professionnelle d'Arts et Métiers. **Rue du Barbâtre, 36** [7 portes cochères; 508 portes et fenêtres du rez-de-chaussée au 2^e étage; 9 fenêtres du 3^e étage et au-dessus].
- 1 G 36* *Id.* Deuxième perception, 1917 à 1921.
Art. 42. — Société anonyme immobilière rémoise de l'Ecole professionnelle d'Arts et Métiers. **Rue du Barbâtre, 36** [8 portes; 530 portes et fenêtres du rez-de-chaussée au 2^e étage; 9 fenêtres du 3^e étage et au-dessus].

5. Bibliothèque de la Ville de Châlons-sur-Marne.

- Ms 331 Diurnal de la Chartreuse du Mont-Dieu.
Ms 530 Les Frères des écoles de Reims en 1746.

6. Hôtel de Ville de Reims (Place de l'Hôtel-de-Ville. 51000 Reims).

Service du cadastre.

Procès-verbal de délimitation du territoire de la commune de Rheims. Etat des Sections A-N et croquis visuels de la limite de la commune de Reims avec les communes des environs, 1821.

A. Section du Grand Cimetière. — B. Section de Saint-André. — C. *Id.* des Crayères. — D. *Id.* de la Foullerie. — E. *Id.* de la Naussonce. — F. *Id.* de Sainte-Genève. — G. *Id.* des Clairs-Marais. — H. *Id.* de Mars. — I. *Id.* de Cérés. — K. *Id.* de Dieu-Lumière. — L. *Id.* de Fléchambault. — M. *Id.* du Jard. — N. *Id.* de Vesle. — O. *Id.* de la Ville. — P. *Id.* de Notre-Dame.

7. Bibliothèque de la Ville de Reims (Place Carnégie. 51100 Reims).

Manuscrits :

- 969 « Cahier de dessin pour la composition générale des prix de l'année 1837, par les élèves des Frères des Ecoles chrétiennes, E. Secondé, V. Chézy, F. Stein, F. Thézard, H. Poncin et Lecroq, de Reims. » [*Le titre est un curieux spécimen de la calligraphie du temps.*]
- 1199 Description historique et statistique de la Ville de Reims, depuis les Gaulois jusqu'au moment présent. [P. 459. Fondation de l'Institution des Frères des Ecoles chrétiennes. — P. 461. Fermeture des écoles des Frères. — P. 464. Rétablissement des Petits-Frères (1803).]
- 1293 Œuvres mêlées [de Chaligny de Plaine, chanoine de Verdun].
P. 251. De La Salle, fondateur d'un nouvel Ordre.
- 1427 Vie du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle. Procès de béatification. 3-8. Déposition de Lacatte-Joltruis, l'un des commissaires (avril 1836).
- 1681 « Suite de la table chronologique de l'histoire ecclésiastique de Reims » par Povillon-Piérard, de 1600 à 1836.
Fol. 91v. Fondation des écoles chrétiennes de la paroisse Saint-Hilaire (Marché-à-la-laine).
Fol. 94. Fondation des écoles chrétiennes, rue des Telliers (paroisse Saint-Pierre).
Fol. 126. Rétablissement des écoles gratuites dirigées par les Frères (1803).
Fol. 174. Construction des nouvelles écoles chrétiennes (rue des Capucins), 1827.
Fol. 183v. Opposition du Conseil municipal à l'établissement d'un demi-pensionnat dirigé par les Frères des Ecoles chrétiennes, 1832.
Fol. 198v. Ouverture de deux écoles d'enseignement mutuel à la place de celles que les Frères des Ecoles chrétiennes tiennent, rue Perdue et rue des Telliers, (1833, 1^{er} janvier). — Ouverture par ceux-ci de deux écoles libres, rue de Châtivesle et rue Saint-Sixte.
Fol. 215v. Association charitable en faveur des Ecoles chrétiennes. Souscription pour subvenir aux frais de leur conservation sur les paroisses Saint-Jacques et Saint-Remy.

- 1817 « Monuments religieux de la ville de Reims. » Deuxième partie, deuxième division. — Des églises abbatiales et conventuelles démolies à la fin du XVIII^e siècle.
Fol. 39 (71). Les Frères de la doctrine chrétienne.
Fol. 40 (73). Description de leurs écoles : Marché-à-la-laine, rue de Contray, rue des Telliers, rue Perduc.
Fol. 40v (74). Vente de la maison de la rue Contrai [1794].
Fol. 41v (76). Restauration de leur Institut [1803]. Différents domiciles.
Fol. 42 (77). Reprise de leur costume religieux (1810).
Fol. 42v (78). Rétablissement de leurs anciennes écoles. — Troubles à l'époque de l'invasion, 1814.
Fol. 124v (215). Erection d'une chapelle à leur maison, rue du Barbâtre, 1819.
Fol. 142v (243). Chronologie historique de l'établissement des Frères à Reims.
Fol. 145v (247). Les Frères refusent l'ancien local de la sous-préfecture, rue de l'Arbalète, pour y établir leur maison centrale, 1835.
- 1847 Recueil de Notes et documents sur les couvents de Reims.
18. Conduite à tenir par les Frères de la doctrine chrétienne vis-à-vis des évêques et des curés instrus (1791).
- 1858 Recueil de documents sur les écoles de Reims.
1. Etat des biens de la fabrique chargée de fournir à l'entretien des écoles des garçons sur la paroisse Saint-Hilaire [1740].
- 1859 Des écoles chrétiennes à Reims pendant les années 1832-1837 soutenues par une souscription et une commission charitable. [*Transcrit sur l'original par Lacatte-Joltois.*]
- 1874 Recueil de notes et documents sur plusieurs monuments de Reims, sur la voirie, etc...
15. Couvent des Frères des Ecoles chrétiennes, rue Neuve.
- 1926 Registre de notes et d'observations, tenu par Pierre-Augustin Dérodé-Gérusez, de 1800 à 1848.
Fol. 102. Nombre de Frères enseignants (2134); élèves qu'ils instruisent (150 000).
- 1928 Rapport sur l'état général de l'Instruction primaire publique et libre et de l'enseignement secondaire libre dans le département de la Marne pour l'année 1858.
Liasse 1. Instruction primaire.
- 2101 Papiers de M. Tronsson-Lecomte, maire et député de Reims sous le Premier Empire (an XII-1814).
Liasse 2. Rétablissement des Frères des Ecoles chrétiennes [1803].

Collection Duchesne :

- Pièce 67 Lettre de Frère Adorateur à M. Prosper l'arbé. Reims, janvier 1854 [Envoi d'une branche de corail et d'une incrustation de la fontaine de Saint-Alyre, pour le musée].
- Pièce 109 Mémoire de MM. Lévesque de Pouilly, Bergeat, Prudhomme, de Perthes, Coquebert, Rogier, Bourgogne à Monseigneur [de Rohan], 6 avril 1746 [Lettres patentes demandées par les Frères. On ne peut s'opposer à leur obtention « mais il faut prendre de justes mesures pour empêcher qu'ils ne s'écartent d'une médiocrité de biens assortie à leur état »].

III. ARCHIVES PRIVÉES

8. *Etude de M^e Raymond André* (45, avenue de Laon. 51100 Reims).

Répertoires :

Répertoire des Actes en Minute et en Brevet reçus par M^e André-Charles-Etienne-Joseph Jolivet, notaire à Reims, vol. 3 (6 juillet 1923-29 août 1924), in-fol., 100 ff.

Id. — vol. 4 (29 août 1924-18 décembre 1925), in-fol., 100 ff.

Id. — vol. 5 (18 décembre 1925-21 septembre 1927), in-fol., 100 ff.

Actes :

1923, 7 juillet. — Vente par Louis-Victor Mignon à la Société civile foncière rémoise et régionale, siège à Reims, rue de Châtivesle, 61, d'un terrain à Reims, rue du Barbâtre, 16, moyennant 47 093 F 90 (*Répertoire*, vol. 3, f^o 1v; enregistrement, 11 juillet 1923. — *Conservation des Hypothèques*, vol. 3713, n^o 33 [2 août 1923]).

1923, 25 septembre. — Vente par la Société anonyme immobilière rémoise de l'Ecole professionnelle d'Arts et Métiers dont le siège est à Reims, rue du Barbâtre, 32, à la Société civile foncière rémoise et régionale dont le siège est à Reims, rue de Châtivesle, 61, d'une grande propriété sise à Reims, 18, 20, 22 et 30, rue de Conrai et cession du droit aux indemnités dommages de guerre y afférentes, moyennant 265 000 F payés comptant dont 196 415 F s'appliquant aux indemnités dommages de guerre (*Répertoire*, vol. 3, f^o 19; enregistrement, 27 septembre 1923. — *Conservation des Hypothèques*, vol. 3747, n^o 17 [14 novembre 1923]).

1923, 26 octobre. — Vente par la Société anonyme immobilière rémoise de l'Ecole professionnelle d'Arts et Métiers dont le siège est à Reims, 32, rue du Barbâtre, à la Société civile de Binson dont le siège est à Reims, 18, rue Gambetta, d'une grande propriété sise à Reims, rue du Barbâtre, numéros 30, 32, 36, 38, 40 et 42, rue des Orphelins, n^{os} 20 et 41, rue Gambetta, et du droit aux indemnités de dommages de guerre y afférents, moyennant 1 000 000 F payés comptant (*Répertoire*, vol. 3, f^o 28).

1923, 20 novembre. — Société civile foncière rémoise et régionale dont le siège est à Reims, rue de Châtivesle, 61. Statuts de la Société (30 janvier 1923); modification aux

Statuts (22 novembre 1923); pièces de signification : cession de dommages de guerre, apport de dommages de guerre par Jean-Remy Chandon Moët, Nicolas Willaume, Jean-Baptiste Valet.

1924, 12 et 22 janvier. — Apport par l'abbé Lucien-Jean-Baptiste Dage, demeurant à Reims, rue Brûlée, 23, à la Société civile foncière rémoise et régionale dont le siège est à Reims, rue de Châtivesle, 61, des indemnités de dommages de guerre faisant partie d'un certificat de créance pour dommages de guerre n° 714 594 lui appartenant et en augmentation du capital de ladite Société (*Répertoire*, vol. 3, f° 48; enregistrement, 25 janvier 1924).

1924, 2 février. — Société civile foncière rémoise et régionale dont le siège est à Reims, 61, rue de Châtivesle. Signification d'apports de dommages de guerre : Jean-Remy Chandon Moët (*Répertoire*, vol. 3, f° 51v; enregistrement, 11 février 1924).

1924, 8 avril. — Société civile foncière rémoise et régionale. Dépôt de pièces de signification d'apports de dommages de guerre par l'abbé Lucien-Jean-Baptiste Dage demeurant à Reims, rue Brûlée, 23 (*Répertoire*, vol. 3, f° 70; enregistrement, 11 avril 1924).

1925, 13 juin. — Apport par l'abbé Raymond-Edouard-Achille-Eugène Latour, demeurant à Reims, rue Saint-André, 60, à la Société civile foncière rémoise et régionale dont le siège est à Reims, rue de Châtivesle, 61, d'une propriété située à Thillois, arrondissement de Reims, au centre du village, de 1 ha 63 a 50 ca (cadastré Section B, n°s 610, 611, 612) avec les dommages de guerre y afférents compris en deux certificats de créance n°s 647 576 et 770 268 moyennant l'attribution de 47 parties d'intérêt de 3000 F chacune (*Répertoire*, vol. 4, f° 65v; enregistrement, 18 juin 1925).

1925, 22 décembre. — Origine de la propriété sise à Thillois, apportée par l'abbé Raymond-Edouard-Achille-Eugène, demeurant à Reims, 60, rue Saint-André, à la Société civile foncière rémoise et régionale dont le siège est à Reims, 61, rue de Châtivesle (*Répertoire*, vol. 5, f° 1v; enregistrement, 23 décembre 1925).

9. Etude de M^e Claude Thiénot (8, rue Hinemar. 51100 Reims).

Répertoires :

Répertoire par ordre de dates et de numéros des actes reçus par M^e Neveux, notaire à Reims.
Vol. 14, 11 avril 1877 — 11 avril 1881. In-fol., 100 ff.

Id. — Vol. 15, 11 avril 1881 — 7 juin 1885. In-fol., 102 ff.

Répertoire par ordre de dates et de numéros des actes reçus par M^e Thiénot, notaire à Reims.
Vol. 16, 7 juin 1885 — 7 avril 1890. In-fol., 102 ff.

Id. — Vol. 17, 8 avril 1890 — 14 novembre 1894. In-fol., 100 ff.

Id. — Vol. 19, 14 mai 1900 — 29 octobre 1904. In-fol., 100 ff.

Id. — Vol. 20, 29 octobre 1904 — 19 décembre 1908. In-fol., 100 ff.

Actes :

1880, 11 février. — Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims. Entre Jules-Marcel Ohl, demeurant à Reims, rue de Bétheny, 32; François-André Goulet, demeurant à Reims, rue Buirette, 21, et Henry-Remy-Marie Mennesson, demeurant à

Reims, boulevard du Temple et ceux qui adhéreront aux Statuts par la souscription des actions. (*Répertoire*, n° 85, f° 70; enregistrement, 4 mars 1880.)

1880, 21 février. — Déclaration de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes de la ville de Reims par MM. Ohl, Goulet et Mennesson, dénommés, membres fondateurs de la Société des Ecoles chrétiennes, que le capital de la Société est entièrement souscrit, le quart versé par les souscripteurs. (*Répertoire*, vol. 14, n° 143, f° 72; enreg., 21 février.)

1880, 4 mars. — Dépôt par la Société des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims de deux délibérations constitutives de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes. (*Répertoire*, vol. 14, n° 174, f° 720; enreg., 5 mars.)

1880, 28 avril. — Dépôt des pièces de publication de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, par Pierre-Louis Odin, demeurant à Reims. (*Répertoire*, vol. 14, n° 325, f° 77; enreg., vol. 14, 29 avril.)

1880, 21 juin. — Vente par M. l'abbé Louis-Marie Baye, demeurant à Reims, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, d'un terrain de 785 m 91 cm, sis à Reims, place Saint-Remy, 6, moyennant 10 000 F payés comptants. (*Répertoire*, vol. 14, n° 457, f° 80v; enreg., 26 juin 1880.)

1880, 21 juin. — Bail par Mgr Benoît-Marie Langénieux, archevêque de Reims, demeurant au Palais archiepiscopal, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, d'un terrain de 857 m 25 cm, sis à Reims, rue du Mont-d'Arènc, pour une durée de 45 ans qui ont commencé le 25 avril 1880, moyennant un loyer annuel de 200 F. (*Répertoire*, vol. 14, n° 458, f° 80v; enreg., 26 juin 1880.)

1880, 8 octobre. — Vente par Henry-Remy-Marie Mennesson et dame Marie-Joséphine-Jeanne Duchateaux, sa femme, demeurant ensemble à Reims, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, d'un terrain de 1269 mètres 81 décimètres carrés, sis au terroir de Reims, lieu dit la Croix-Saint-Marc, moyennant 6349 F 05, payés comptant. (*Répertoire*, vol. 14, n° 683, f° 86v; enreg., 13 octobre 1880.)

1883, 15 octobre. — Vente par dame Flore-Louise-Célestine-Oudiette Casciani, demeurant à Reims, veuve de Luce, Antoine, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes de Reims, d'un terrain, sis à Reims, rue Saint-Thierry, moyennant 20 000 F, payés. (*Répertoire*, vol. 15, n° 714, f° 64v; enreg., 24 octobre 1883. *Registre des frais*, n° 805.)

1883, 15 octobre. — Vente par Jean-Louis Chemin et dame Marie-Josèphe Vidnon, son épouse; Pierre-René Chemin et dame Marie-Louise Leriche, sa femme; Joseph-Edmond Chemin et dame Clémence-Victoire Brouct, son épouse; Charles-Emilie-Octavie Pierlot et dame Héloïse Chemin, son épouse; et Irénée-Victor-Honoré Quenardel et Nicole-Amélie Chemin, sa femme, demeurant tous à Reims, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes de Reims, d'un terrain à Reims, rue des Carmes, moyennant 25 473 F 40, payés. (*Répertoire*, vol. 15, n° 715, f° 74v. *Registre des frais*, n° 806.)

1884, 26 janvier. — Vente par Mme Julie-Joséphine Paumard, demeurant à Reims, veuve de M. Jean-Baptiste Brocard, propriétaire; M. Arsène-Emile Brocard, propriétaire, et Mme Armande-Augustine Tétard, son épouse, demeurant ensemble à Reims, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes de Reims, au capital de 200 000 F, dont le siège est à Reims, rue de Bétheny, 32, d'une propriété, sise à Reims, rue d'Oseille, au coin des

rues d'Oscille et rue Perdue, moyennant 26 796 F 90. (*Répertoire*, vol. 15, n° 60, f° 70v; enreg., 5 février 1884. *Registre des frais*, n° 1156.)

1884, 24 octobre. — Vente par Mme Clémence Bodin, veuve de M. François-Silvain-Olivier Clavier, et Mlle Marie Chopin, demeurant à Bordeaux, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes de Reims, d'un terrain de 737 m 99 dm, sis à Reims, rue Saint-Thierry, 37, moyennant 14 759 F 80, payés. (*Répertoire*, vol. 15, n° 770, f° 86v; enreg., 30 octobre 1884. *Reg. des frais*, n° 2002.)

1884, 10 novembre. — Vente par Pierre-Victor Pénard et M. Victor-Armand Pénard, négociant en vins, demeurant à Reims, rue du Faubourg-de-Laon, 26, associés en nom collectif, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, d'une maison à Reims, rue Perdue, 5 et 5 bis, moyennant 2400 F payés comptant. (*Répertoire*, vol. 15, n° 817, f° 88; enreg., 12 novembre 1880. *Reg. des frais*, n° 2062.)

1885, 7 mai. — Vente par M. Jean-Edouard Godfrin et Mme Françoise-Rosalie Dufour, son épouse, demeurant ensemble à Reims, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes, d'un jardin, sis à Reims, rue Gambetta, 29, moyennant 12 000 F. (*Répertoire*, vol. 15, n° 365, f° 101; enreg., 8 mai 1885. *Reg. des frais*, n° 2632.)

1889, 26 février. — Vente par Jean Godfroi Giller et Mme Rosalie-Léonic Lenoir, son épouse, demeurant ensemble à Reims, rue de Thillois, 26, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, d'une propriété, sise à Reims, rue de Thillois, 64, 66 et 68, rue des Poissonniers, 18-20, moyennant 70 000 F dont 35 000 F payés comptant. (*Répertoire*, vol. 16, n° 144, f° 80; enreg., 1^{er} mars 1889. *Reg. des frais*, n° 6734.)

1890, 10 mars. — Cahier de charges à la requête de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de Reims dont le siège est à Reims, pour assister à la vente par adjudication publique de trois maisons, sises à Reims, rue de Thillois. (*Répertoire*, vol. 16, n° 212, f° 101; enreg., 21 mars 1890. *Reg. des frais*, n° 7912.)

1890, 10 mars. — Adjudication : 1° maison, rue de Thillois, 68, à M. Nicolas-David Jaloux, demeurant à Reims, rue du Barbâtre, 165, moyennant 11 900 F; 2° maison, rue de Thillois, 64, à Mme Clémence-Alice Rocourt, demeurant à Gueux, veuve de Louis Malot, moyennant 8500 F; 3° maison, rue de Thillois, 66, à M. Jean-Léon Dreutel, demeurant à Reims, impasse du Petit-Four, et à Mme Virginie Kemen, moyennant 12 600 F. (*Répertoire*, vol. 16, n° 213, f° 101; enreg., 21 mars 1890. *Reg. des frais*, n° 8672.)

1890, 31 décembre. — Apport par Mme Henriette-Olympe Godet, veuve de M. Augustin-Hubert Gilbert, demeurant à Reims, rue du Carrouge, 17, à la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de Reims, d'une maison sise à Reims, rue de Sedan, 1, et rue de Mars. (*Répertoire*, vol. 16, n° 995, f° 17; enreg., 6 janvier 1891. *Reg. des frais*, n° 8826.)

1891, 15 juin. — Société des Ecoles chrétiennes libres de Reims. Dépôt de pièces. Extrait de l'assemblée du 23 avril 1891. (*Répertoire*, vol. 16, n° 482, f° 28v; enreg., 16 juin 1891. *Reg. des frais*, n° 8826.)

1891, 15 juin. — *Id.* Extrait des délibérations nommant M. Godfrin, administrateur. (*Répertoire*, vol. 16, n° 483, f° 28v; enreg., 16 juin 1891.)

1891, 26 juillet. — Dépôt de pièces relatives à la publication d'un procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Ecoles chrétiennes libres de la ville de

Reims dont le siège est à Reims, procès-verbal, (23 avril 1891). (*Répertoire*, vol. 16, n° 591, f° 31; enreg., 4 août 1891.)

1904, 20 octobre. — Résiliation de bail entre Mgr Benoît-Marie Langénieux, cardinal-archevêque de Reims, et la Société anonyme des Ecoles chrétiennes de la ville de Reims. (*Répertoire*, vol. 19, n° 718, f° 100; enreg., 24 octobre 1904.)

1905, 8 décembre. — Dépôt de la libération de l'assemblée générale des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, votant la dissolution pure et simple de la Société. (*Répertoire*, vol. 20, n° 894, f° 26; enreg., 14 décembre 1905.)

1905, 8 décembre. — Acceptation de mandat par M. Victor-Émile Hannier, demeurant à Reims, rue Libergier, 72, et substitution à M. Henri Jamin, demeurant à Reims, rue de Venise, 58. (*Répertoire*, vol. 20, n° 897, f° 26; enreg., 14 décembre 1905.)

1905, 8 décembre. — Acceptation de mandat par M. Victor Bourge, demeurant à Reims, rue Thiers, et substitution à M. Florent-Isidore Senal, demeurant à Reims, rue des Fusiliers, 33. (*Répertoire*, vol. 20, n° 898, f° 26; enreg., 14 décembre 1905.)

1905, 8 décembre. — Substitution par M. Charles-Edmond Rogelet, demeurant à Reims, rue de Talleyrand, 41, à M. Albert Salez, demeurant à Reims, rue de l'Arbalète, 17. (*Répertoire*, vol. 20, n° 899, f° 26; enreg., 14 décembre 1905.)

1905, 27 décembre. — Cahier des charges à la requête de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de Reims, pour arriver à la vente par adjudication de maisons sises à Reims. (*Répertoire*, vol. 20, n° 948, f° 27; enreg., 6 janvier 1906.)

1905, 27 décembre. — Société anonyme des Ecoles chrétiennes de Reims. Adjudication de maisons et mobilier : 1° maison et mobilier à Reims, rue de Carrouge, à M. Henri-Joseph Froment, demeurant à Reims, rue Robert de Coucy, 8, moyennant 43 500 F, payés comptant; 2° maison et mobilier, rue de Sedan, 1, à M. Froment, sus nommé, moyennant 43 500 F, payés comptant; 3° maison et mobilier, à Reims, place Saint-Remy, 6, à M. Paul-Nizier Buiron, demeurant à Reims, rue des Capucins, 158, moyennant 12 000 F, payés comptant; 4° maison et mobilier à Reims, rue des Carmes, 8, à M. Jean-Baptiste-Jules Poullot, demeurant à Reims, moyennant 14 500 F, payés comptant; 5° maison et mobilier, à Reims, rue d'Oscille, 22, à M. Augustin Goblet, demeurant à Reims, rue Féry, moyennant 14 000 F; 6° maison et mobilier à Reims, rue Nicolas-Bergier, à M. Gustave-Adolphe Fournier, demeurant à Reims, place Nicolas-Bergier, 2, moyennant 15 000 F, payés comptant; 7° maison et mobilier, à Reims, rue Saint-Thierry, 20, à M. Eugène-Clément Archambault, demeurant à Reims, rue Chanzy, 8, moyennant 14 500 F, payés comptant. (*Répertoire*, vol. 20, n° 949, f° 27; enreg., 6 janvier 1906.)

1905, 28 décembre. — Dépôt de pièces relatives à la dissolution de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims. (*Répertoire*, vol. 20, n° 959, f° 27v; enreg., 5 janvier 1906. *Reg. des frais*, n° 26007.)

1906, 16 janvier. — Vente par la Société anonyme des Frères des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, à M. Alexandre-Léon Delozanne, curé de Saint-Thomas à Reims, de propriété et mobilier à Reims, rue Saint-Thierry, 47, moyennant 10 000 F en mains et payés comptant. (*Répertoire*, vol. 20, n° 33, f° 28v; enreg., 18 janvier 1906. *Reg. des frais*, n° 26104.)

1906, 23 octobre. — Procuration par : 1° M. Victor Bourge, propriétaire à Reims, rue Thiers, 4; 2° M. Pierre Edmond Lamy, architecte à Reims, rue Libergier, 29, liquidateurs de la Société des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, ayant siège à Reims, rue de Sedan, 1, à M. Charles-Georges-Eugène Ligcart, agent de change à Paris, rue du 6-Septembre, 9, pour vendre 2652 F de rente 3 % sur l'Etat français en 5 inscriptions n°s 392, 253, 343, 254, 360, 860, 384, 091, 439, 871, Sie 7 et 8. (*Répertoire*, vol. 20, n° 691, f° 43v; enreg., 24 octobre 1906.)

1906, 9 novembre. — Certification de propriété concernant : 1° un titre de 1400 F de rente 3 % sur l'Etat n°s 392, 253, Sie 7, au nom de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres; 2° 4 titres, ensemble 1252 F de rente 3 % au même nom, n°s 343, 254, 360, 860, 384, 091, 438, 871, Sie 8. (*Répertoire*, vol. 20, n° 728, f° 0; enreg., 14 novembre 1906.)

1906, 26 décembre. — Déclaration par M. Marie-Charles-Ernest Frémyn de Sapicourt, demeurant à Reims, 1, rue de la Clef, de perte d'une action de la Société des Ecoles libres de Reims, n°s 437, 438, 463, 503, 766, 778, 1130. (*Répertoire*, vol. 20, n° 858, f° 50; enreg., 27 décembre 1906.)

1907, 5 janvier. — Déclaration par Mme Marie-Jeanne-Euphrosine Gros, rentière à Reims, rue des Murs, 54, veuve de Henri-Paul Jacquemart, de perte de l'action de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims. (*Répertoire*, vol. 20, n° 5, f° 51; enreg., 8 janvier 1907.)

1907, 24 janvier. — Déclaration par M. Edmond Ruinart de Brimont de la perte de six actions, n°s 501 à 510, de la Société des Ecoles chrétiennes de la ville de Reims. (*Répertoire*, vol. 20, n° 49, f° 52; enreg., 28 janvier 1907.)

1907, 4 février. — Déclaration par Mme Marie-Adrienne-Anne-Victorienne-Clémentine de Rochechouart de Mortemare, duchesse d'Uzès, propriétaire demeurant à Paris, rue de Courcelles, 76, veuve de Amable-Antoine-Jacques de Crussel d'Uzès, de la perte de six actions de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, n°s 18, 519, 1109 à 1112. (*Répertoire*, vol. 20, n° 66, f° 52v; enreg., 7 février 1907.)

1907, 15 mars. — Déclaration par M. Amable-Louis Depoix, notaire à Vitry-le-François, et consorts, de la perte d'une action de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims. (*Répertoire*, vol. 20, n° 192, f° 55v; enreg., 19 mars 1907.)

1907, 28 mars. — Déclaration par les héritiers de M. Henri-Paul-Alfred Bertheraud, décédé à Tours, de la perte d'une action de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, n° 800. (*Répertoire*, vol. 20, n° 247, f° 57; enreg., 2 avril 1907.)

10. Archives Hôtel de La Salle (4 bis, rue de l'Arbalète. 51062 Reims Cedex).

A 51 Société anonyme immobilière rémoise de l'Ecole professionnelle d'Arts et Métiers. — Liste des Actions recueillies en décembre 1921, par don ou achat. — Etat adressé aux Supérieurs, 1926 : correspondance, 1921-1924. — Convocation de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, 1924.

- A 70 Société immobilière de l'École professionnelle Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 20, rue de Contrai. Reims : acte de constitution (1^{er} juillet 1957), statuts. — Procès-verbaux de réunions.
Dossier bleu. Société immobilière de l'École professionnelle Saint-Jean-Baptiste de La Salle.
- A 231 Comptes. Communauté. Reims. Rue-de-Contrai, 1951-1965.
- Non coté Comptes trimestriels. Reims. Rue-de-Contrai, 1938-1971.
- Non coté Reims. Contrai. Correspondance avec Frère Visiteur, 1963-1969. — Salaires, 1960-1970.
- C 292 Reims. Ecoles. Hôpital général. Ecoles : 2. Classes confiées aux Frères des Ecoles chrétiennes : ouverture, fermeture; correspondance, 1842-1890; 8. Reims. Prisons. Service et attributions des Frères surveillants : correspondance, 1847-1860.
- C 295 Reims. Ecole Arts et Métiers, rue du Barbâtre. Historique de l'École des Arts et Métiers (Recueil factice).
Dossier bleu. Titres de la Société immobilière rémoise de l'École professionnelle des Arts et Métiers. Litige avec l'Archevêché : correspondance, 1922-1924. — Liste des objets appartenant à Rue-de-Contrai, 1905.
- C 295b Reims. Ecole d'Arts et Métiers.
Généralités. Plans. — Projet d'historique. Cahier, 22 pp. — Ecoles catholiques d'Arts et Métiers : correspondance, 1904.
Ecole d'Arts et Métiers Saint-Jean-Baptiste de La Salle... 4^e année scolaire, 1903-1904, Reims, impr. Aula, 1904, petit in-8, 48 pp.
Id. Bulletin annuel, 7^e année scolaire, 1906-1907, Reims, impr. Aula, 1907, petit in-8, 49 pp.
Id. Bulletin annuel, 9^e année scolaire, 1908-1909, Reims, impr. Jeanne-d'Arc, 1909, petit in-8, 48 pp.
Id. Bulletin annuel, 11^e année scolaire, 1910-1911, Reims, impr. Jeanne-d'Arc, 1911, petit in-8, 46 pp.
Id. Bulletin annuel. Douzième année scolaire, 1911-1912, Reims, impr. Jeanne-d'Arc, petit in-8, 40 pp.
Association amicale des anciens élèves de l'École d'Arts et Métiers Saint-Jean-Baptiste de La Salle, anciennement, 32, rue du Barbâtre. Reims. Bulletin trimestriel, n^o 30 (décembre 1922), Nantes, impr. Unic, 1922, petit in-8, 48 pp.
Ecole d'Arts et Métiers Saint-Jean-Baptiste de La Salle. Reims, 1900-1918. Album photographique.
- C 295c Reims. Ecole des Arts et Métiers.
1. Reims. Ecole d'Arts et Métiers, rue du Barbâtre. Résumé historique de la fondation; 4 ff.

- C 295^c 4. [APOLLINAIRE-JEAN, Frère], Société des Arts et Métiers. Grand-Séminaire. Ecole, [1924].
 5. Ecole Saint-Jean-Baptiste de La Salle. Arts et Métiers. Projet d'historique. [Cahier, 19 + 32 pp.].
 6. Ancienne communauté. Barbâtre-Rue-de-Contra; 10 ff. isolés.
 8. Notes sur le Barbâtre : correspondance, 1899.
 11. Actions de la Société immobilière rémoise du Barbâtre, 1909-1910.
 12. Elèves des Arts du Barbâtre demandés pour servir dans l'aviation : correspondance, 1916.
 13. Elèves des Ecoles libres d'Arts et Métiers. Avantages comparables à ceux des écoles nationales : correspondance, 1922.
 14. Dommages de guerre. Barbâtre. — *Notice sur le Paiement par le Crédit national des Indemnités pour Dommages de Guerre*, Paris, impr. centrale de la Bourse, 1920, in-12, 8 pp. — *Id.*, 1922. — Règlement en rentes des indemnités pour meubles meublants.
 Plans. — Album photographique, 1900-1918.
- C 299 Reims. **Rue de Contrai**. Rue du Jard.
 Dossier 1. — Bénédiction de la chapelle à Reims : rue du Jard. Acquisition de vases et ornements d'autels : secours du roi et de la reine; tableau Delorme. Correspondance, 1838-1849.
 Dossier 2. — Correspondance avec les Supérieurs, 1875-1925.
 Dossier 3. — ARNAUD-MARIE, Frère, *Historique de quelques journées précédant l'ouverture de l'Ecole Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 1926* [Reprise de l'habit religieux].
 Dossier 4. — Généralités. Correspondance, 1926-1928.
 Dossier 5. — Difficultés avec l'hôtellerie du Cercle, 1882.
- C 299 Dossier 6. — « Annales de la communauté des Frères des Ecoles gratuites de Reims depuis le mois d'octobre 1878 jusqu'à ce jour [1882].
 Dossier 7. — Demande de gratuité des caux, 1882.
 Dossier 8. — Notes sur les Frères Bérardus-Julien et Attale-Marie : 1884-1905.
 Dossier 9. — Maison de la rue du Jard. Le Calvaire du Jard.
 Dossier non coté. — Reims. **Maison de la rue de Contrai** : laïcisation, 1903; notes historiques, 1800 à 1904.
 Dossier 11. — Suppléments à l'historique. Ecole technique privée Saint-Jean-Baptiste de La Salle à Reims, 1939-1962.
- C 300 Reims. **Rue de Contrai**.
 Dossier 1. — Plans de situation, de masse, d'ilot. Etudes annexes. Rapport au Conseil du District : correspondance, 1962-1964.
 Dossier 2. — Dommages de guerre, 1920.
 Dossier 3. — Catéchistes volontaires. Bulletin, 1924.

Dossier 4. — Comptes et dépenses, 1926-1928. — APONAL-JOSEPH, Frère, *Compte général des recettes et des dépenses se rapportant aux immeubles de Thillois, Reims-Courlancy et Reims-Rue-de-Contraï : travaux exécutés de 1920 à 1928.*

Dossier 5. — Rapports de visite, 1927-1933.

Dossier 6. — Dépliants. Prospectus de l'Ecole Saint-Jean-Baptiste de La Salle.

Dossier 7. — Plans. Ecole des Arts et Métiers-Rue-de-Contraï. Correspondance entre Frère Viventien-Aimé et Frère Aponal-Joseph, 1926.

Dossier 8. — Legs et dons. 1. Legs Mme veuve Bouton : correspondance, 1880-1881. — 2. Fondations : Baulny (1821), Monet, Frère Silvère (1814), Maillefer de Corribert (1843), M. de Hédouville (1862).

Dossier 9. — Photos, 1890, 1918.

Dossier non classé. — **Ecole technique Saint-Jean-Baptiste de La Salle.** Laboratoire d'automatique. — *Id.*, Simulateur ES JB 1. Notice technique.

Dossier non classé. — LEMOINE, G., *La Communion réparatrice*, 1897 [Conférence aux membres des Œuvres de Jeunesse, Thillois]. — *Id.*, Allocation à Mgr Gayet, archiprêtre de la cathédrale, à l'occasion de ses noces sacerdotales de diamant (1950).

Dossier non classé. — Divers. Dossier de titularisation à l'école, 20, **rue de Contraï** [André Robakowsky, Frère Arnould] : correspondance, 1936.

- E 31 Historique des maisons. **Reims-Contraï**, 1962-1970.
- E 50 Rapports de visite. **Reims-Contraï**, 1940-1960.
- E 80 Rapports de visite. Reims. Ecole professionnelle Saint-Jean-Baptiste de La Salle, **rue de Contraï** : états, correspondance, 1963-1968.
- E 100 Rapports d'inspection. **Reims-Contraï** et Saint-Remi. Nominatif, 1960-1961.
- F 50 Statistiques. Vocations religieuses et sacerdotales. **Reims-Contraï**, 1938. Dossier bleu. — Vocations sacerdotales dans le District. Prêtres séculiers et religieux. Enquête : **Reims-Contraï**, 1949-1964. Enquête des Frères-Enseignants sur les vocations supérieures sorties de leurs écoles, 1953.
- F 51 Vocations. Situation des sujets entrés dans nos maisons de formations : **Reims-Contraï**, 1949-1958. — Rapport annuel sur le recrutement des noviciats, 1954. — Résultats aux examens officiels et concours : **Reims-Contraï**, 1948-1958. — Frères des Ecoles chrétiennes originaires du diocèse de Soissons, 1967.
- H 60 Œuvre des retraites. — Bulletins trimestriels, 1898-1935. — Retraites de Thillois, 1897-1916. Répertoire, 1928.

- H 60 bis Œuvre des retraites des jeunes gens, Reims, **rue de Contray**, 20. — Bulletins de l'Association du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, 1897-1904; 1907-1934.
- H 61 Œuvre des retraites des jeunes gens, Reims, **rue de Contray**, 20. — Bulletins de l'Association, 1897-1913.
- H 70 Association des catéchistes volontaires, Reims, **rue de Contray**, 20. — Section du Sacré-Cœur : arrêté préfectoral autorisant sa constitution (1897); procès-verbaux des réunions, 1914-1933; cessation de l'association : correspondance, 1935. — Obsèques d'Emile Follias, 1923. — Lettres à MM. Lux et de Durbach, 1920-1921.
Généralités : but et organisation : rapports sur l'œuvre des catéchistes volontaires, **rapport Vallet**, 1909-1917.
- H 144 Les Frères du District pendant les guerres : 1914-1918, 1939-1945.
- I 40 Cours de vacances. — Ecole Saint-Jean-Baptiste de La Salle. Cours techniques : initiation au dessin, 1964; technologie, métrologie, électricité, électronique, 1953-1964.
- J 100 District de Reims. Etats de situation, 1944-1950.
- J 101 *Id.*, 1951-1956.
- J 102 *Id.*, 1957-1960.
- J 103 *Id.*, 1961-1965.
- J 104 *Id.*, 1966-1970.
- J 105 Etats de personnel [*Etats jaunes*], 1942-1950.
- J 106 *Id.*, 1951-1958.
- J 107 *Id.*, 1959-1968.
- J 108 Répartition de personnel, 1949-1971.
- J 109 Etats de personnel, 1939-1968.
- J 110 Statistiques. Communautés et Ecoles : enquête pour le Chapitre général, 1966.
- J 111 Statistiques. Ecoles, 1965-1966.
- J 112 Etat de personnel, V 1 et 2, 1969-1970.
- J 113 Etat de personnel, V 3, 1969-1970.
- M 90 Dossiers des Frères défunts. Frère Armel-de-Jésus Petit, 1966.
- N 70 Reprise de l'habit religieux. Pétitions à Mgr Suhard, 1934.
- Manuscrits non cotés Directeurs successifs des communautés du district de Metz (1851-1870) et Reims après 1870.
Page 1. Reims. Rue Neuve, rue du Jard, **rue de Contrai**, 1682-1960.
- Id.* Frères persévérants, 1851-1903.
- Id.* Statistique concernant les écoles du district de Reims, 1901-1903.

11. Ecole technique privée Saint-Jean-Baptiste de La Salle (20, rue de Contrai, 51100 Reims).

Archives :

Archives 1966-1967. — Généralités. Assurances pour les élèves des classes industrielles. Séances de cinéma. Calendrier trimestriel. Classes de neige. Conseil des professeurs. Indications de l'inspection générale, remarques concernant les internes. Journée pédagogique. Correspondance, 1966-1967.

Archives 1967-1968. — Généralités. Visite aux industries de Dunkerque. Circulaires aux élèves, aux professeurs et aux familles. Calendrier trimestriel. Assurance des classes industrielles. Directives pédagogiques, journée pédagogique, conseil pédagogique. Cinéma. Taxe d'apprentissage. Correspondance, 1967-1968.

Archives 1968-1969. Examens d'entrée. Circulaires aux professeurs et aux élèves. Calendrier scolaire. Conseil d'établissement : élections au Conseil d'établissement; Conseil des professeurs. Journée pédagogique. Rencontre d'aumôniers. Réunion des professeurs responsables de classe. Organisation des C. A. P. industriels. Camp de neige. Correspondance, 1968-1969.

Registres :

Personnel de la Communauté des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims. Saint-Jean-Baptiste de La Salle. 20, rue de Contrai, 1932-1962. — In-fol., 23 ff.

Registre du Personnel des Maîtres et des Employés, 1926-1969. — Deux cahiers, 1926-1952; 1932-1969.

Registres matricule, 1929-1939.

Registre des inscriptions : 1939-1940; 1949-1953; 1953-1957; 1957-1963; 1963-1964. Liste des élèves par classes, 1945-1949.

Cahiers. Liste générale des élèves : 1928-1929; 1931-1932; 1932-1933; 1933-1934; 1934-1935; 1935-1936; 1936-1937.

Cahiers. Adresses des élèves : 1926-1927; 1927-1933; 1930-1931; 1941-1942.

Cahiers. Listes et adresses des élèves, 1942-1943; 1943-1944.

Registre des résultats annuels : 1929-1936; 1936-1948; 1949-1962.

Classeurs non cotés :

Société immobilière de l'Ecole professionnelle Saint-Jean-Baptiste de La Salle [*Titres de propriété*] :

Liasse [1]. Statuts de la Société civile foncière rémoise et régionale.

Liasse [2]. Achat immeuble Mignon, rue du Barbâtre, 16 (2 août 1923).

Liasse [3]. Achat des immeubles et terrain, rue de Contrai, 18, 20, 22 et 30 (25 novembre 1923).

Liasse [4]. Achat d'un terrain appartenant à Albert-Jacques Truchon, rue du Barbâtre, 32 et 34 (20 août 1923).

- Liasse [5]. Apport abbé Dage (janvier 1924).
- Liasse [6]. Echange avec la Société Binson (5 avril 1924).
- Liasse [7]. Apport Latour (13 juin 1925).
- Liasse [8]. Achat d'un immeuble, rue de Contrai, 28 (9 août 1950).
- Liasse [9]. Achat de l'immeuble Couvreur, rue de Contrai, 24 (24 novembre 1950).
- Liasse [10]. Achat de l'immeuble Baldeschi, rue de Contrai, 26 (13-14 octobre, 3 décembre 1952).
- Liasse [11]. Achat de l'immeuble Malric, rue de Contrai, 40 (21 juillet 1959).
- Liasse [12]. Relevés du cadastre [1972].
- Liasse [13]. Bail [par la Société civile foncière rémoise et régionale] à l'Association familiale de l'École d'Agriculture de Thillois-Reims d'une propriété, lieu dit « le Village » (cadastré Section B n° 266) à Thillois (10 septembre 1963).
- Liasse [14]. Emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations [pour extension et aménagement des locaux de l'École technique privé] Saint-Jean-Baptiste de La Salle (9 septembre 1964).
- Liasse [15]. Affectation hypothécaire [par la Société civile foncière rémoise et régionale] au profit de la Ville de Reims (25 novembre 1971).
- Liasse [16]. Bureau des Hypothèques. Relevés des achats et échanges de la Société civile foncière rémoise et régionale (1923-1926).
- Liasse [17]. [Frère A.-ABEL]. *L'École de la rue de Contrai. De sa fermeture en juillet 1904 au rachat, 30 janvier 1923, 6 ff.*

Société immobilière de l'École professionnelle Saint-Jean-Baptiste de La Salle.

- Liasse [1]. Vente par les établissements Benoist et Cie à la Société immobilière Saint-Jean-Baptiste de La Salle, d'un ensemble de constructions situés entre la rue du Barbâtre (n°s 47, 49, 51, 51 bis, 53, 55, 55 bis et 52), la rue Ponsardin, 90 et la rue Gerbert, 10, moyennant le prix principal de vingt-deux millions (4-5 juillet 1957).
- Liasse [2]. Achat de la maison Renard-Payen sise à Reims, rue Gerbert, 8, moyennant le prix principal de quatre millions (25 juin 1959).
- Liasse [3]. Achat à la Société A. R. L. Etablissements Doucet, d'un immeuble à usage commercial sis à Reims, rue Ponsardin, 84, moyennant le prix principal de sept millions (3-4 décembre 1959).
- Liasse [4]. Achat à la Société anonyme Etablissements Benoist et Cie, d'un terrain à Reims, rue Ponsardin, 73 et 75 présumé, moyennant le prix principal de trente mille nouveaux francs (27 avril-4 mai 1961).
- Liasse [5]. Vente à l'Etat [Ministère des Finances et des Affaires économiques. Impôt] d'un terrain d'environ 375 m² situé rue Ponsardin, 75 (Cadastré Section B n° 2381) moyennant le prix principal de quarante mille francs (Châlons-sur-Marne, 22 octobre 1965).

Liasse [6]. Relevé du cadastre.

Liasse [7]. Société immobilière de l'Ecole professionnelle Saint-Jean-Baptiste de La Salle Statuts (Avenay-Val-d'Or, 1^{er} juillet 1957).

Etats nominatifs et statistiques. Comptes trimestriels et annuels. Reims, Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 1932-1963.

Coutumier. Ecole Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 20, rue de Contrai. Ecole primaire, primaire supérieur, technique, commerciale, 1949.

Rue-de-Contrai. Généralités. Circulaires. Historique. Autorisations. Renseignements pratiques. Correspondance, 1952-1971.

Classeurs non cotés. Administration :

1 Courrier, 1963-1964 [Deux classeurs par ordre alphabétique : A-P, P-2].

2 Courrier, 1964-1965 [Un classeur par ordre alphabétique, A-Z].

3 Courrier, 1965-1966.

4 Correspondance. Divers. Administration, 1964-1965.

5 Correspondance. Divers. Administration, 1965-1966.

6 Correspondance. Inscriptions, 1966-1967.

7 Divers. Administration, 1966-1967.

Divers non classés, non cotés.

Anciens élèves de l'Ecole Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 1926 ... [par ordre alphabétique]. — *Registre*.

Association Amicale des anciens élèves des Frères. Réunions du comité Reims-Ecoles. Correspondance, 1945-1947.

Association Amicale des anciens élèves des Frères. Comptes rendus des réunions du comité, 1932-1938 [en feuilles détachées, 1938-1944. Correspondance].

Assemblées générales. Association Amicale des anciens élèves des Frères. Registre 1, 7 mars 1920-30 avril 1933.

Congrégation de la très sainte Vierge. Registre d'inscriptions, 1895-1914; 1927. Compte rendu des réunions, 1940-1946.

Fête de l'école Saint-Jean-Baptiste, 1965-1966.

Foyer des Jeunes Travailleurs. Renseignements généraux. Prospectus. Union des Foyers des Jeunes Travailleurs. Correspondance, 1963.

Société anonyme immobilière rémoise de l'Ecole d'Arts et Métiers. Plans.

Société civile foncière rémoise et régionale. Souscriptions pour la reconstruction de l'école. Travaux. Bordereaux des reçus d'entrepreneurs, 1923-1930.

8 Courrier, 1966-1967.

9 Courrier, 1967-1968.

10 Courrier, 1968-1969.

- 11 Courrier, 1969-1970 [Deux classeurs].
- 12 Inscriptions. Courrier, 1968-1969.
- 13 Comptes trimestriels. Reims-Contraï, 1938-1966. Compte de fonctionnement, 1967-1971.

Classeurs non cotés. Technique.

- 1 Contrat simple et contrat d'association; correspondance, 1961-1962.
- 2 Inspection académique : 1. Déclarations. — 2. Autorisations. —
- 3 Rapports. Dossiers individuels. Correspondance, 1951-1964.
- 3 Technique [coté 2]. Commission paritaire, 1964-1967; commission académique, 1964-1966; examens, 1964-1966; C. A. P., 1964-1967; brevet de technicien, 1967; examens, 1968-1969; CAPES et concours, 1968-1969. Correspondance avec l'Académie de Reims, 1969.
- 4 Education Nationale. Inspection académique, 1964-1965. Rapports d'Inspection, 1964. Rectorat, 1964-1965. Questions en instance, 1964-1965.
- [Liasse]. Contrats définitifs. Dossiers individuels, A-Z, 1961-1970.
- 5 Education Nationale. Rectorat, 1965-1966.
- 6 Education Nationale. Rectorat, 1966-1967.
- 7 Education Nationale. Rectorat, 1967-1968.
- 8 Education Nationale. Rectorat, 1969-1970.
- 9 Education Nationale. Rectorat, 1970-1971.
- 10 Déclarations d'accidents, 1964-1965.
- 11 Déclarations d'accidents, 1965-1966.
- 12 Déclarations d'accidents, 1966-1967.
- 13 Déclarations d'accidents, 1967-1968.
- 14 Déclarations d'accidents, 1968-1969.
- 15 Déclarations d'accidents, 1969-1970.
- 16 Bourses, 1963-1964.
- 17 Bourses, 1964-1965.
- 18 Bourses, 1965-1966.
- 19 Bourses, 1966-1967.
- 20 Bourses, 1967-1968.
- 21 Bourses, 1968-1969.
- 22 Bourses, 1969-1970.
- 23 Courrier. Souscriptions, 1969-1970.
- 24 Fournisseurs, 1964-1965.
- 25 Fournisseurs, 1965-1966.
- 26 Fournisseurs, 1966-1967.
- 27 Fournisseurs, 1967-1968.
- 28 Fournisseurs, 1968-1969.

- 29 Fournisseurs, 1969-1970.
 30 Fournisseurs, 1970-1971.
 31 Divers. Correspondance classée par ordre alphabétique, A-Z, 1967-1968.
 32 Divers. *Id.*, 1968-1969.
 33 Divers. *Id.*, 1969-1970.
 34 Divers. *Id.*, 1970-1971.
 35 Rue-de-Contrai. Primaire, 1957-1961.
 34 Rue-de-Contrai. Primaire. Contrat. APEL. Subventions municipales, 1960-1967.
 35 *Id.* Contrat. Comptes, 1960-1962.
 36 *Id.* Primaire. Liste des élèves, octobre 1958-juin 1959.
 37 Liste annuelle d'inscription des élèves. Ecole privée des garçons : 20, rue de Contrai, 1954-1955; 86 *bis*, rue de Chanzy, 1959-1960.
 Tricentenaire. Correspondance. [Chambre de commerce, comité d'honneur, Conseil général, consulat de Belgique, vice-consulat de Suède, maire de Reims, personnalités diverses, princesse de Caraman-Chimay], 1950-1951.

12. Archives Maison généralice (Via Aurelia, 476. Roma, Italie).

- CK 566-1 Institut. Section ancienne. Avant 1799. Documents des communautés. France.
- Dossier 1. — La maison des Frères entre 1745 et 1792 : 13 plans. Lettre de M. Demaison à Frère Paul-Joseph, 1905. Supplique des Frères de Reims à Mgr de Mailly pour l'obtention de lettres patentes, v. 1713.
- Dossier 2. — Déclaration de feu Pierre de La Salle touchant plusieurs maisons pour le soutien des Ecoles chrétiennes et autres biens destinés à leur subsistance, 1725-[1741]-1759.
- Dossier 3. — Etat des titres de propriétés et de rentes des Frères de la Ville de Reims, 1740-1733 : 1. « Déclarations de la cense et éritage situés au terroir de Vuasigny appartenant aux Frères de l'école chrétienne de Reims », v. 1745. — 2. Contrats d'acquisition et déclarations des héritages de la cense de [Acy]-Romance, 1740. — 3. « Déclaration de la cense et éritage de la cense de Wasigny appartenante aux Frères des Ecoles chrétiennes de Reims. » — 4. Déclaration d'une cense scize à Bégnny et terroirs voisins, 1758. — 5. Déclaration d'une cense sise à Bégnny et autres terroirs « sirconvoisins ». — 6. Arpentage de la ferme appartenant aux Frères des Ecoles chrétiennes de Reims situés sur les terroirs de Bégnny, Draize, Doumely et Givron, 1772. — 7. « Terrier de la cense de Romance et Givron divisé en 114 pièces, numéroté en marge, appartenant aux Freres des Ecoles chrétiennes », 1773. — 9. Acquisition de la cense d'[Acy]-Romance. Copie. — 10. Plan de la cense de Romance, s. d.

CK 566-1

Dossier 4. — Pièces diverses relatives à quelques propriétés des Frères des Ecoles chrétiennes à Wasigny (Ardennes), 1744-1772.

Dossier 4,2. — Acte de donation des effets destinés à l'entretien des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, 1725 (deux copies sur papier libre).

Dossier 5. — **Reims.** Pièces diverses : donations, acquisitions, constitutions de rentes, 1730-1739 : 1. Donation pour les Frères des Ecoles chrétiennes et gratuites de la ville de Reims contre Agnès Henry, veuve de Nicolas Mahuet, 1730. — 2. Acquisition pour J.-B. Mozet, maître sergier, et Barbe Bertaut, sa femme, contre le sieur Jean-François Fallon, bourgeois de Reims, 1731. — 3. Acquisition d'une grange avec un espace de terrain, sur le ban de Saint-Remy, par les propriétaires et régisseurs des biens des Ecoles chrétiennes de Reims, contre Mathieu Baudet, labourcur, 1732. — 4. Acquisition par Eustache Bernard, labourcur, et Marie-Anne Villet, sa femme, contre Laurent Villet, labourcur, et Françoise Muiron, sa femme, d'une maison à Reims, rue Neuve, 1739.

Dossier 6. — 1. Lettre de M. de La Salle de l'Étang au Frère Timothée, supérieur général, au sujet des conditions auxquelles le Corps de ville consentirait à l'obtention des lettres patentes. Copie, 26 avril 1746. — 2. Réponse à celle-ci. Copie, 1746. — 3. « Petit écrit sur les conditions », 1746. — 4. Lettre de l'archevêque de Reims à M. de Pouilly relative aux modifications des clauses, 2 mai 1746 (copie).

Dossier 7. — Supplique de Frère Généreux à Mgr l'archevêque à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire dire chaque jour la sainte messe dans la chapelle des Frères : 1. Revenu des Frères des Ecoles chrétiennes de la Ville de Reims, juin 1773. — 4. Bénédiction de la chapelle de la maison des Frères, rue de Contrai, 1745. — 5. Procès-verbal de la visite de ladite chapelle, 1745. — 6. Supplique de Frère Généreux à Mgr l'archevêque de Reims pour obtenir l'autorisation de faire célébrer la messe dans la chapelle des Frères, rue de Contrai, 1745.

Dossier 8. — Acquisitions de La Salle, 1711-1746 : 1. Vente par Pierre Blondel, le jeune, labourcur, et Jeanne Drouin, sa femme, aux propriétaires et régisseurs des biens des Ecoles chrétiennes de Reims, d'un petit corps de cense aux terroirs de Givry et Saulces-Champenoises, 1741 (Copie incomplète). — 4. Vente par Eustache-Christophe Bernard, labourcur, et Marie-Anne Villet, sa femme, aux propriétaires ci-dessus nommés, d'une maison, rue Neuve, 1742 (Copie incomplète). — 5. Vente par Pierre Oudinet, maître barbier perruquier, aux mêmes, d'une portion de jardin « pour être réuni à celui de la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes et gratuites de la Ville de Reims », 1741 (Pièce incomplète). — 6. Vente par Madelaine Legros, veuve de Jean Dervin, maître sergier, aux mêmes, d'un jardin, rue de Contrai, « tenant à celui occupé par les Frères et à MM. les chapelains de l'ancienne congrégation Notre-Dame et à MM. les chanoines de Saint-Timothée », pour être réuni à la maison occupée par les Frères des Ecoles chrétiennes, 1741 (Copie collationnée, *signé* de Mirbeck). — 7. Vente par Pierre Blondel, labourcur,

CK 566-1

et Jeanne Drouin, sa femme, aux mêmes, de plusieurs pièces de terres, bois et chenevières au terroir de Givry et Saulces-Champenoises, 1741 (Copie collationnée, *signé* de Mirbeck). — 8. Sentence adjugeant à Dlle Elisabeth Lefranc la maison par elle vendue aux Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, rue des Deux-Anges, 1741 (Copie collationnée, *signé* de Mirbeck). — 9. Acquisition pour Germain Senart, maître sergier et ses sœurs, héritiers pour un quart de Marguerite Bruxelles, leur mère, contre Pierre Senart, chapelain de Saint-Pierre de Lille, d'une maison rue du Barbâtre, tenant à la Congrégation Notre-Dame et aux chapelains de Notre-Dame, 1741 (Copie collationnée, *signé* de Mirbeck). — 10. Vente par Eustache-Christophe Bernard, laboureur, et Marie-Anne Villet, aux propriétaires et régisseurs des biens des Ecoles chrétiennes de Reims, d'une maison, rue Neuve « tenant aux Dames religieuses de Sainte-Claire d'une part, au sieur Godinot et à la maison des Frères des Ecoles chrétiennes », 1742 (Copie collationnée, *signé* de Mirbeck). — 11. Vente par Jean-Baptiste Mozet, maître sergier, et Barbe Bertaut, sa femme, aux mêmes, d'une maison, rue de Contray, « tenant au sieur de Launay, d'une part, et au Chapitre de Saint-Timothée, d'autre », 1742 (Copie collationnée, *signé* de Mirbeck). — 12. Procès-verbal de visite de la maison acquise de Dlle Elisabeth Lefranc, à la demande des sieurs Gérard Thiéron et consorts, acquéreurs, 1743 (Copie collationnée, *signé* de Mirbeck). — 13. Echange entre les chanoines et Chapitre de Saint-Timothée et M. Gérard Thiéron et consorts, d'une maison à Reims, rue de Contray, contre deux censés aux terroirs de Boul et d'Avaux-le-Château, 1743 (Copie collationnée, *signé* de Mirbeck). — 14. Vente par Germain Senart, maître sergier, Marie-Françoise et Marie Senart, filles majeures, à la maison et communauté des Frères des Ecoles chrétiennes et gratuits de Saint-Yon, d'une maison à Reims, rue du Barbâtre, tenant aux Dames de la Congrégation et à MM. les chapelains de Notre-Dame « et aboutissant au jardin des Frères des Ecoles chrétiennes », 1746 (Copie collationnée, *signé* de Mirbeck). — 15. Vente par Louis Desjardin, marchand, et Apoline Rogier, son épouse, « à la maison et communauté des Frères des Ecoles chrétiennes et charitables de Saint-Ton », ce acceptant Frère Généreux, directeur de la maison de Reims, d'une maison audit Reims, rue de Contray, « tenant de part et d'autre à deux maisons affectées à la subsistance des Frères et à l'entretien desdites écoles de Reims », 1746 (Copie collationnée, *signé* de Mirbeck). — 16. Quittance portant rachat et remboursement d'une rente de 110 livres au profit des Filles de l'Enfant-Jésus de Reims, 1745 (Copie incomplète). — 17. « Considérations sur l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes », 1835. — 18. Remboursement par Frère André, directeur des Ecoles chrétiennes de la maison de Reims, aux religieuses carmélites de ladite ville, de deux billets portant rente, 1764 (Huguin et Masson, notaires à Reims). — 19. Constitution par les religieuses carmélites de Reims, au profit de Frère André, directeur, ayant charge et pouvoir du Supérieur général, de deux rentes annuelles et perpétuelles de 125 l. et 180 l. moyennant 2500 l. et 4000 l. en principal, 15 décembre 1764. Remboursement et décharge par la prieure et dépositaire des religieuses car-

CK 566-1

mélites, 1769. Reconnaissance par Frère Exupère, Assistant, du prêt consenti par la maison de Nantes aux Frères de Reims, 1769. Quittance par Frère Agathon, à Frère Laurent, procureur de la maison de Reims, d'une somme de 5000 livres sur celle de 6500 livres provenant de la maison de Nantes, 1778. — 20. Quittance d'une somme de 39 sols de M. Laignier au sieur Nicolas Bosserelle, laboureur à Draize (Ardennes), fermier des Petits-Frères, pour les droits de la déclaration au papier terrier de la seigneurie de Bégny, 1765. Quittance d'une somme de 16 l. 17 s. pour les droits de la déclaration au papier terrier de la seigneurie de Wasigny (Ardennes), 1767. — 21. Sentence ordonnant paiement d'une somme de 80 livres par les Frères des Ecoles chrétiennes de Reims au sieur Jean-Baptiste Jacquinet, marchand boutonniere, 1758. — 22. Constitution par Jean-Baptiste Jacquinet, maître boutonniere, au profit de Frère André, directeur des Ecoles chrétiennes de la maison de Reims, d'une rente annuelle et perpétuelle de 80 livres moyennant la somme de 2000 livres en principal, 1758. — 23. Assignation à comparaître aux supérieurs, directeurs et corps de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, 1758.

Dossier 9. — **Reims.** Révolution. Refus de prestation du serment civique. Décrets. Lettres. Renvoi des Frères, 1789-1799.

1. Refus de prestation du serment civique. Reims, juin 1791. *Copie. Cahier, 21 pp.* — 2. Etat nominatif des Frères, 21 juin 1791. — 3. Déclaration des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, février 1790. — 4. Quittance aux Frères des Ecoles chrétiennes de six croix pour la paroisse Saint-Pierre. *Id.* de huit croix d'argent pour l'émulation des enfants de l'école Saint-Hilaire, 5 octobre 1791. — 5. Droits de cens dus à l'archevêché de Reims par les Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, pour leur maison, 26 mars 1779. — 6. Quittance de cinquante sols aux Frères des Ecoles chrétiennes pour l'année d'un surcens dû à l'hôpital général, 4 septembre 1789.

Dossier 11. — Rethel. Liste historique. 4-5. Reconnaissance de diverses sommes placées chez les Frères de Reims par ceux de Rethel, 1743-1758.

EE 273

Gouvernement général de l'Institut. Supérieurs généraux et Assistants. T. H. F. Frumence, 1795-1810.

Brouillons de lettres du vénérable Frère Frumence, 1808-1809.

Cahier n° 1. — 124. Lettre au Frère Salomon, 31 juillet 1808. — 143. *Id.* à M. Ruinart, à Rheims, 12 août 1808. — 144. Au Frère Narcisse, 12 août 1808. — 145. Au Frère Marc, 12 août 1808. — 156. Au Frère Gerbaud, à Paris, 23 août 1808. — 159. A M. Ruinart, 24 août 1808. — 159 *bis.* Au Frère Narcisse, 24 août 1808. — 178. A Mme Ruinart, née Tronson, à Rheims, 5 septembre 1808. — 318. Au Frère Gerbaud, 21 janvier 1809.

Cahier n° 2. — 70. Lettre au Frère Marc à Reims, 30 novembre 1808.

Cahier n° 3. — 156. Lettre du Frère Frumence à M. le curé de Rethel, 22 septembre 1809. — 172. Lettre de *id.* au curé de l'Isle Saint-Louis

- (Paris), 4 octobre 1809. — 201. Lettre au Frère Marc, 1^{er} novembre 1809. Cahier n° 5. — 303. Lettre au Frère Gerbaud, 16 février 1810.
- EE 274-2 Gouvernement général de l'Institut. Supérieurs généraux et Assistants. T. H. F. Gerbaud, 1810-1822. Lettres.
- Dossier n° 2. — Lettres du T. H. F. Gerbaud au Frère Vivien, 1816-1821 : sans lieu de destination, n°s 271, 272; lettres adressées à Reims (1816-1817), n°s 271-275; lettres adressées à Ornans (1817-1818), n°s 276-284; lettres adressées à Autun (1818-1821), n°s 285-298; *id.* à Montelimart (1821), n° 299.
- Dossier n° 3. — Lettres du Frère Gerbaud, supérieur général (1810-1817) : n° 177 : au Frère Dizier, à Reims (3 décembre 1810); n° 178 : au Frère Marc, à Reims (décembre 1810); n° 218 : au Frère Narcisse, à Reims (10 janvier 1811).
- Dossier n° 5. — Lettres du Frère Gerbaud (1810) : n° 113 : aux Frères Dizier et Nicolas à Reims (24 octobre 1810); n° 133 : au curé de Rethel (19 novembre 1810).
- EE 277-5 Gouvernement général de l'Institut. Supérieur général et Assistant : T. H. F. Philippe, 1838-1874. Déclarations de l'Institut. Propriétés.
- Dossier n° 5. Loi d'abonnement (16 avril 1895). Déclaration des biens. N°s 173-176. Reims : rue de Venise, rue de Courlancy, rue de Contray, rue Mont-d'Arène.
- Dossier n° 6. — Présentations et déclarations d'écoles libres, 1880.
- EE 279-1 Gouvernement général de l'Institut. Supérieurs généraux et Assistants. T. H. F. Irlide, 1875-1884.
- Dossier n° 2. — Frère IRLIDE, *Questions administratives*, 1878-1884 [p. 127 :] Lettre à M. le maire de Reims (7 mars 1880).
- EE 281 Gouvernement général de l'Institut. Supérieurs généraux et Assistants. T. H. F. Gabriel-Maric, 1897-1913.
- Dossier n° 6. — Décret portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 7 juillet 1904 relative à la suppression de l'enseignement congréganiste.
- NC 186-1 Documents régionaux et locaux. France. Divers types d'écoles.
- Dossier n° 1. — Enseignement : correspondance de Frère Justinus, et divers, 1873-1899. — Ecoles spéciales : bourses. — Visite de M. Duruy à Passy, 1864. — Enseignement secondaire spécial. — Monopole universitaire. — Appréciation des ouvrages édités par les Frères. — Exposition universelle : éloge des travaux présentés par les Frères des Ecoles chrétiennes.
- Dossier n° 2. — Enquête sur l'enseignement secondaire spécial. Questionnaire et réponses : Longuyon, 1879-1898; Marseille, Bayonne, Dijon, Poitiers, Reims, Avignon, Lille, 1899; Moulins, pensionnat Saint-Gilles, 1899; Paris, école des Frères-Bourgeois, 1899; Vienne (Isère),

1899; Rodez, Saint-Flour, Toulon, 1899 : réponses classées par ordre alphabétique. — Résultats aux examens, 1889-1899.

- NC 186-2 Documents régionaux et locaux. France. Divers types d'écoles. Maisons de détention.
- Dossier n° 1. — Notes sur l'emploi des Frères dans les prisons, maisons de détention. — Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur au sujet des modifications introduites dans le régime du pénitencier des jeunes détenus, 1840. — Frère FACILE, *Règlement pour les prisons centrales. Demande de Frères pour la direction des maisons de force de Clairvaux, Limoges, Riom, Rennes. Autorisation de visiter. Documents honorables.*
- Dossier n° 5. — Maisons de détention : Orléans, 1843; Loos (Nord), 1849-1882; Reims, 1844-1861; Rodez, 1852-1859.
- Dossier n° 6. — Maisons de détention. Départ des Frères. — Historique de la sortie des Frères des Ecoles chrétiennes des prisons centrales, 1845-1848. — Louis PUIBARAUD, *De la condition des enfants sortant des maisons de correction.* Rapport lu aux séances des 4 et 7 avril 1897 devant le Comité de défense des Enfants traduits en Justice, Bureau du journal *La Loi*, 1897, in-8, 66 pp.
- NC 187 et 188 Documents régionaux et locaux. France. Enseignement secondaire moderne. Enseignement technique.
- Dossier n° 2. — Enseignement technique. Correspondance, 1840-1868. — Ecoles des Frères donnant cet enseignement : historique, personnel, résultats, témoignages [*Ecole des Arts et Métiers de Reims, 1903*, dans *Bull. Saint-Jean-Baptiste de La Salle, avril 1903*], 1843-1947.
- Dossier n° 3. — Enseignement technique. Ecoles catholiques d'Arts et Métiers. Rapport sur l'enseignement du dessin et le travail manuel [*Exposition universelle, 1889*], 1833-1873. — Organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial : notes, congrès, mémoires, 1833-1867.
- Dossier n° 4. — Enseignement technique. Stage d'initiation, 1948. *Enseignement technique en France et l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, dans *Entre Nous*, 11^e an., n° 55 (septembre 1958). — Statistiques de l'enseignement technique, 1959-1960.
- NC 265-1 Documents régionaux et locaux. France. L'Institut en France. Documents généraux.
- Dossier n° 3. — Sécularisation, 1904-1930.
- Dossier n° 5. — Communautés et Districts en France, 1939.
- Dossier n° 6. — Œuvres sociales et d'apostolat; œuvres de jeunesse : Francs-Bourgeois, Saint-Labre, Cours Sogno, Association « Plein air Maine-Normandie ». — Le Frère Hiéron et le Syndicalisme chrétien, 1950-1951.
- Dossier n° 7. — L'enseignement en France : enseignement secondaire, enseignement technique. Statistiques et schémas, 1949-1954.

- NC 267-1 Documents régionaux et locaux. France. Période 1800-1849. Histoire d'Alexis Chevalier. Frère Gerbaud : brevets, 1818-1819.
Dossier n° 1. — Notice sur l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. — Décret impérial portant organisation de l'Université, 17 mars 1808 [*Statuts des Frères des Ecoles chrétiennes présentés à l'approbation du gouvernement impérial*]. Recueil factice, in-16, 23 + 31 145-176 + 9 ff. manuscrits. — Notes statistiques sur l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes en France, 1848.
Dossier n° 2. — Rétablissement de l'Institut. Correspondance de M. Alexis Chevalier avec les Frères de Lyon, 1886.
Dossier n° 3. — Service militaire et Brevet d'instituteur. Correspondance, 1828-1849.
Dossier n° 4. — Brevet de capacité pour l'enseignement primaire et autorisations pour l'enseignement primaire, 1819-1839. — Certificats de moralité et de bonne conduite, 1842-1849.
Dossier n° 5. — Brevets. Engagements décennaux, 1826-1830.
Dossier n° 6. — Engagements décennaux, 1831-1865.
Dossier n° 7. — *Engagements décennaux*, 1832-1845, Registre in-fol., 63 pp. et tables.
- NC 268-1 Documents régionaux et locaux. France. Période, 1850-1899. Brevets. Service militaire. Enseignement. Vente de livres classiques.
Dossier n° 1. — Brevet d'instituteur. Statistiques par districts, 1881-1891 [Reims, 1881, 1882, 1884, 1885, 1887, 1888, 1891].
Dossier n° 2. — Brevets d'instituteur. Diplômes reçus par les Frères.
Dossier n° 3. — Engagement décennal. Loi de 1872. Etat des engagés décennaux non pourvus du brevet de capacité, 1883-1887. Arrêtés d'engagement décennal, 1859-1870.
Dossier n° 4. — Engagement décennal. Etats de personnel, 1857-1875.
Dossier n° 5. — *Mémoire à l'appui de la pétition de M. Auguste Perrière sur la dispense du service militaire octroyé par la loi du 15 mars 1850 aux membres ou aux novices des congrégations religieuses autorisées pour l'enseignement primaire*, Saint-Cloud, impr. Mme V^e Belin, 1866, in-4, 40 pp.
- NC 268-2 Documents régionaux et locaux. France. Période de 1850 à 1899. Avis et recommandations : Frère Irlide, Frère Joseph, Frère Gabriel-Marie.
Dossier n° 4. — Frère Joseph. *Id.*, 1887-1888. — Exposition scolaire de la Nouvelle-Orléans (1887).
- NC 268-3 Documents régionaux et locaux. France, 1850-1899. Lois scolaires, 1870-1879.
Dossier n° 1. — Nomination des instituteurs publics. Correspondance avec les Préfets, 1870-1879.
Dossier n° 2. — Projet de loi sur la nomination des instituteurs communaux. Notes de Frère Philippe, 1861. Correspondance, 1870.

NC 268-3

Dossier n° 3. — Nomination des instituteurs communaux et surveillance des écoles primaires. — N° 263. *Assemblée Nationale. Proposition de loi relative à la nomination des instituteurs communaux et à la surveillance des écoles primaires.* Versailles, impr. du Journal Officiel, 1871, in-4, 4 pp. — N° 1798 et 1798 bis. *Assemblée Nationale. Proposition de loi portant fixation du traitement et de la pension de retraite des instituteurs et institutrices primaires,* par M. MAURICE, membre de l'Assemblée Nationale, Versailles, Crf impr., 1873, in-4, 7 pp. — Notes anciennes. Mutation des instituteurs, 1872. Du droit du père de famille dans le choix de l'enseignement : amendements de MM. de La Rochejaquelin, de Bonald, Pradié, Calemard de Lafayette, 1872.

Dossier n° 4. — Nomination des instituteurs communaux : notes manuscrites. — N° 2977. *Projet de loi relatif à la nomination des instituteurs et institutrices communaux* [Projet Segris], Paris, impr. impériale, 1870, in-4, 3 pp.

Dossier n° 5. — Instituteurs. Leur nomination de 1789 à 1870.

Dossier n° 7. — Nomination des instituteurs. Nomination par les Conseils municipaux, 1870. — *Un projet de loi sur la nomination des instituteurs publics* par Eugène Rendu, Paris, libr. Ch. Fourant, 1870, petit in-8, 16 pp. — Jurisprudence relative à la présentation et à la nomination des instituteurs communaux congréganistes depuis la loi du 15 mars 1850 et même pendant la législation antérieure jusqu'à ce jour (s. d.). — Observations sur le projet de loi Delpit et autres sur la nomination des instituteurs communaux. Extr. de la presse, 1871.

Dossier n° 8. — L'Institut et l'Etat. Situation de l'Institut en présence du gouvernement de la République en 1870. Notes remises à M. Cochin, le 7 octobre 1870.

Dossier n° 10. — Présentations d'instituteurs. Demandes d'exéat, 1878-1880.

Dossier n° 11. — *Simple exposé de la situation légale des instituteurs publics,* par un Ami dévoué des laïques et des congrégations, partisan convaincu du progrès pour la liberté et l'émulation et adversaire des abus inhérents au pouvoir personnel discrétionnaire, Paris, impr. Victor Goupy, 1878, in-4, 32 pp.

Dossier n° 12. — Laïques et congréganistes. Parallèle entre l'instituteur congréganiste et l'instituteur laïque, 1872.

Dossier n° 13. — Historique de l'amendement et de la loi Brisson, 1880 [Amendement au budget. « *Véritable projet de mise hors la loi des congrégations reconnues et non reconnues* »]. Notes relatives à son application.

NC 268-4

Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Lois scolaires, 1880-1890.

Dossier n° 1. — Lois scolaires, 1870-1871 : liberté d'enseignement, 1870.

Dossier n° 2. — Lois scolaires, 1872. Notes sur les services rendus par les Frères des Ecoles chrétiennes, 1872. — Notes envoyées à M. le comte Eugène de Germigny au château de Motteville (Seine-Maritime), 1872.

Dossier n° 4. — *Loi Paul Bert. Lettres à M. Paul Bert en réponse à ses deux discours contre l'enseignement catholique*, par le P. Ch. Clair, Paris, libr. Lecoffre, 1879, petit in-8, 31 pp. — Conséquences de la loi Paul Bert.

Dossier n° 5. — Laïcisation, 1878-1890. — Laïcisation d'écoles publiques. Liste nominative, 1878-1890. Compte rendu et statistiques, 1878-1888. Ecoles supprimées ou frappées par arrêté préfectoral depuis le 1^{er} janvier 1878. — Liste des écoles communales ou subventionnées qui ont été l'objet de mesures prohibitives ou restrictives de la part des autorités [1879].

Dossier n° 7. — Lettre de S. E. le Cardinal Archevêque de Paris à MM. les curés de son diocèse sur l'Œuvre des Ecoles chrétiennes, 1879. — Lettre de S. E. le Cardinal Archevêque de Paris au clergé de son diocèse pour recommander la quête en faveur des écoles chrétiennes, 1880. — Souscription en faveur des écoles libres du diocèse de Paris [1879]. — Le dévouement des véritables Parisiens pour les Frères, 1879. — *Réponse de S. E. le Cardinal Archevêque de Paris aux consultations qui lui ont été adressées par les religieux et religieuses dirigeant des écoles publiques dans son diocèse*, Paris, impr. F. Levé, 1882, in-8, 7 pp.

NC 268-5

Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Lois scolaires, 1880-1890.

Dossier n° 5. — *Consultation sur les décrets du 29 mars 1880 et sur les mesures annoncées contre les Associations religieuses*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, édit., 1880, in-4, 141 pp.

Dossier n° 8. — Correspondance avec les supérieurs des diverses Congrégations : engagement décennal, conservation des communautés, 1880-1891.

Dossier n° 9. — Notes sur la loi ordonnant l'instruction obligatoire, 1880.

Dossier n° 10. — Organisation de l'enseignement primaire, 1886 (Frère Cyprien). — Ecoles primaires supérieures. Enseignement secondaire spécial.

Dossier n° 11. — Rapport sur la question du budget général de notre Institut exigé par le Conseil d'Etat pour l'approbation des legs, donations, acquisitions les concernant, 8 novembre 1889.

Dossier n° 12. — Lois scolaires, 1884-1886. Traités avec les communes, décret concernant les écoles primaires, mutations des instituteurs congréganistes.

Dossier n° 13. — *La mise hors la loi des Congrégations par le projet de loi Goblet sur les Associations*, par L.-M. Delamarre, Paris, Maison de la Bonne Presse, s. d., 12 pp. — La laïcisation. Les procédés. Service militaire obligatoire, 1881.

Dossier n° 14. — Droit d'accroissement. Documents généraux, 1884.

NC 268-6

Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Lois scolaires. Suppressions d'écoles, 1879.

- NC 268-6
- Dossier n° 4. — Province. Suppression d'écoles. Recours au Ministre : rejets, 1879-1880.
- Dossier n° 5. — Retenue sur la pension des Frères, 1854.
- Dossier n° 6. — Ministère de l'Instruction publique. Personnel : renseignements, 1844-1873; exécutés aux instituteurs, 1882, 1885.
- Dossier n° 7. — Instruction publique. Correspondance ministérielle : traitement des instituteurs congréganistes, punitions corporelles, vacances, passeport, 1831-1880.
- Dossier n° 8. — Questions légales : lois en discussion concernant l'enseignement primaire et le recrutement des armées, appels et réponses.
- Dossier n° 9. — Droit d'accroissement. Notes d'histoire. Statistique des laïcisations. Fraude supposée des Congrégations. Extr. de *Le Figaro*.
- Dossier n° 12. — Notes diverses : liquidation du droit d'accroissement, imposition des maisons d'éducation. Notes relatives aux appels au Tribunal des conflits.
- Dossier n° 14. — Note sur l'existence légale et la personnalité civile de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, 1881. — Frère IRLIDE, *Note (2^e) sur l'Existence légale et la Personnalité civile*, Paris, impr. F. Levé, 1882, in-4, 27 pp.
- Dossier n° 15. — *Réponse de S. E. le Cardinal Archevêque de Paris aux consultations qui lui ont été adressées par les religieux et les religieuses dirigeant les écoles publiques dans son diocèse*, Paris, impr. F. Levé, 1882, in-8, 7 pp. — *Les Congrégations et l'impôt devant le Parlement*, octobre 1890, Paris, imp. Hugonis, 1890, in-8, 39 pp.
- Dossier n° 16. — Notes du Frère Justinus, secrétaire général, 1886. Laïcisation graduelle, 1889-1890; question des auxiliaires, étapes de la campagne menée contre l'enseignement chrétien libre; accusations contre les Congrégations et réfutations.
- NC 268-7
- Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Lois scolaires, 1880.
- Dossier n° 8. — Notes : droit d'accroissement, taxe d'abonnement, mode de liquidation du droit d'accroissement, amendement de l'art. 8 de la loi de finance (1^{er} février 1897), taxe du revenu, rentes grevées de charges, 1894.
- Dossier n° 9. — Situation des Congrégations après la loi de 1901. Waldeck-Rousseau : séance à la Chambre des Députés (1^{er} février 1902). Impôts spéciaux réclamés aux Congrégations reconnues.
- Dossier n° 12. — Droit d'accroissement. *Notes et Eclaircissements à propos du prétendu droit d'accroissement*, Paris-Auteuil, imp. des Apprentis-Orphelins, 1891, petit in-8, 32 pp. — Note relative au droit d'accroissement. Note sur le nouveau Projet de loi relatif au droit d'accroissement.
- NC 268-8
- Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Lois scolaires, 1886. Conflits en diverses villes.

Dossier n° 3. — Conflits en diverses villes : Saint-Flour, Candé, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Avranches, Épernay, **Reims**, Chaumont, Joinville, Ménil, Nancy, Bar-le-Duc, Saint-Germain-en-Tail.

NC 268-9

Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Lois scolaires. Inspections tracassières. Poursuites et condamnations. Peines disciplinaires pour infraction aux lois scolaires.

Dossier n° 2. — Note concernant les instituteurs adjoints.

Dossier n° 3. — Inspections : correspondance, 1884-1889.

Dossier n° 4. — Difficultés diverses créées par des Inspecteurs d'Académie : écoles communales, présentation des instituteurs.

Dossier n° 5. — *Id.* Mutations de personnel; instituteurs auxiliaires, 1876-1882.

Dossier n° 6. — Inspections académiques. Correspondance : direction fictive, droits des municipalités, patrimoine légal des associations laïques, enseignement secondaire libre, 1854-1901.

Dossier n° 7. — Peines disciplinaires : suspensions, révocations, 1880-1897.

Dossier n° 8. — *Id.*, 1872-1880.

Dossier n° 9. — Poursuites pour infractions aux lois scolaires : interdictions, 1880-1902.

Dossier n° 10. — Poursuites généralisées, 1886-1903.

Dossier n° 11. — *Id.* Irrégularités, 1887-1902.

NC 268-10

Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Lois scolaires, 1890. Droit d'accroissement. Réclamations et contraintes.

Dossiers classés par ordre alphabétique [**Reims, 1892-1893**].

NC 268-11

Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Lois scolaires. Étrangers. Formalités pour obtenir l'emploi d'instituteurs publics. Ouvertures d'écoles libres.

Dossier n° 5. — Ecoles dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes, 1^{er} janvier 1899. Classement par districts. **Reims** : Sacré-Cœur, Pensionnat, rue de Contray, rue d'Anjou, rue du Mont-d'Arène.

Dossier n° 6. — Opposition à l'ouverture d'écoles libres, 1869-1879.

Dossier n° 7. — Ouverture d'écoles libres, 1889-1892. — *Travaux du Comité du contentieux. Résistance à la circulaire ministérielle du 11 septembre 1901*, Paris, Société générale d'Éducation et d'Enseignement, 1901.

Dossier n° 8. — Ecoles libres : âge requis pour la fréquentation des écoles, bail des locaux affectés aux écoles libres, adjonction de nouvelles classes à un local déclaré, 1882-1888.

Dossier n° 10. — Ouverture de pensionnats. Correspondance avec les directeurs de Cahors, Bourg, Bel-Air, Dôle, Clermond-Ferrand, Plestin, Caen, Semur, Dijon, **Reims**, Nantes, Aix, El-Biar, La Motte-Servolex, Saint-Omer, Bayonne, Bordeaux, Lyon, Moulins, Tours, Toulouse, 1844-1907.

- NC 268-12 Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Lois scolaires. Jugements et arrêts, 1843-1890.
Dossier n° 1. — Jugements et arrêts rendus pour l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes par les tribunaux civils, les Cours d'appel, la Cour de Cassation, 1843-1882.
Dossier n° 9. — *Id.* Prades-Rochefort, 1883-1895 ¹.
- NC 268-13 Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Peines disciplinaires. Divers. Classiques interdits.
- NC 268-14 Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Engagements décennaux.
Dossier n° 13. — Gratuité de l'enseignement primaire; projets de loi, 1877, 1880.
- NC 268-15 Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Engagements décennaux, 1863, 1870, 1880, 1900-1904.
Dossier n° 7. — Recrutement. Commutation de dispenses du service militaire en faveur de séminaristes, 1855-1878.
Dossier n° 8. — Recrutement et engagement décennal : jurisprudence, 1871-1884. Engagement décennal des jeunes Frères avant 1865.
Dossier n° 10. — Ouvertures d'écoles, 1901-1902.
Dossier n° 11. — Ouvertures d'écoles libres : formalités et jurisprudence, 1885-1890.
- NC 268-16 Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Tribunal des conflits, 1878. Recours pour excès de pouvoir.
Dossier n° 5. — Pourvoi au Conseil d'Etat. Troyes (Aube), 1880.
- NC 268-17 Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Lois scolaires, 1884-1891. Mémoires en faveur et contre l'Institut.
- NC 268-18 Documents régionaux et locaux. Période 1850-1899. Loi dite d'accroissement, 1895.
- NC 268-19 Documents régionaux et locaux. France, 1850-1899. Enseignement primaire.
N° 184. *Corps législatif. Dispositions additionnelles au projet de loi sur l'enseignement primaire et relatives aux écoles libres qui tiennent lieu d'écoles publiques ou qui reçoivent une subvention (Inspection. Engagement décennal, etc.). Session 1866. Séance du 17 mai 1866, Paris, Poupart-Davyl, 1866, in-4, 5 pp.*

¹ Tribunal civil de Reims. *Mémoire ampliatif pour la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims contre l'administration de l'Enregistrement*, Reims, imp. E. Bugg, 1899, in-4, 19 pp. — Reims. *Les Prétentions de l'Enregistrement*, dans *Courrier de la Champagne. Journal de Reims*, 65^e an. (19 mai 1899), p. 2, col. 2.

- NC 268-20 Documents régionaux et locaux. France. Histoire scolaire, 1850-1899. Enseignement primaire, 1872-1880.
Dossier n° 9. — L'enseignement congréganiste, 1878-1789.
Dossier n° 10. — La laïcisation et le pays, 1880. — La lettre d'obédience. Extraits de presse.
- NC 268-21 Documents régionaux et locaux. France. Histoire scolaire, 1850-1899. Enseignement primaire, 1880-1882.
Dossier n° 1. — Liberté d'enseignement. L'instruction publique et la religion. Une œuvre à créer [*Substitution des Sœurs et des Frères*]. Les chinoiseries du brevet de capacité. Extraits de presse, 1879.
- NC 268-22 Documents régionaux et locaux. France. Histoire scolaire, 1850-1899. Enseignement primaire, 1882-1891.
- NC 268-23 Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Histoire scolaire. Enseignement primaire, 1896-1900.
Dossier n° 4. — L'instruction primaire dans les villes de plus de 100 000 habitants. — **Planche XII. Reims** : écoles maternelles, écoles primaires élémentaires, 1899.
Dossier n° 5. — Appendice 1. Notes sur l'instruction primaire dans les villes de plus de 100 000 habitants adressées à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 1899, in-4, pp. 326-450 [P. 430. **Reims**].
- NC 268-24 Documents régionaux et locaux. France. Période 1850-1899. Brevets.
- NC 269-1 Documents régionaux et locaux. France. Période 1900-1959. Loi du 7 juillet 1904 supprimant les congrégations religieuses.
Dossier n° 1. — Statuts des Frères des Ecoles chrétiennes précédés des Documents concernant le rétablissement légal de cet Institut en France. — *L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes et l'enseignement national*, Paris, F. Levé, s. d., 4 pp. — Extrait du Rapport officiel du Jury de la classe 1 de l'Exposition universelle de 1900, dans *Bulletin de l'Œuvre de Saint Jean-Baptiste de La Salle*, n° 107 (juillet 1902), pp. 97-144.
Dossier n° 2. — Loi relative au Contrat d'Association, Versailles, imp. Henry Lebon, 1901, in-16, 47 pp. — *Projet de décret portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 7 juillet 1904 relative à la suppression de l'enseignement congréganiste*, Versailles, imp. Henry Lebon, 1904, in-16, 16 pp. — Loi relative à la suppression de l'enseignement congréganiste [*Journal Officiel*, 8 juillet 1904].
Dossier n° 3. — Loi supprimant l'enseignement congréganiste en France, 1904. Institut : directives, notes de service, 1900-1907. — Première perquisition, rue Oudinot, 13 octobre 1904.
Dossier n° 4. — Les maisons religieuses et les visites domiciliaires. — Biens des Instituts religieux : cas éventuels, 1904.

- NC 269-1 Dossier n° 5. — N° 1509. *Chambre des Députés. Session de 1904. Séance du 11 février. Rapport fait au nom de la commission de l'enseignement chargée d'examiner le projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste*, par M. Ferdinand Buisson, député, Paris, imp. Chambre des Députés, 1904, in-4, 64 pp.
Dossier n° 6. — Fermeture d'établissements congréganistes enseignants en exécution de la loi du 7 juillet 1904. *Journal Officiel*, 36^e an., n° 186 (dimanche, 10 juillet 1904), pp. 4176-4329.
- NC 269-2 Dossier n° 9. — Des communautés et congrégations religieuses d'hommes autorisées, s. d., in-fol., 10 pp.
- NC 269-3 Documents régionaux et locaux. France. Période 1900-1959. Impositions, 1903.
Dossier n° 6. — **District de Reims**. Situation des biens, v. 1900.
- NC 269-6 Documents régionaux et locaux. France. Période 1900-1959. Testaments et successions. Propriétés de l'Institut.
Dossier n° 1. — Propriétés de Frère Péloguin († 1872). — F° 2v. **Reims**.
Dossier n° 2. — Propriétés de Frère Péloguin. Reims, 1873.
Dossier n° 3. — Propriétés du C. F. Jean-Olympe. F° 3v. **Reims**. Etablissements ou lots, valeur à l'origine, vendeurs, tontines, co-propriétaires.
Dossier n° 4. — Propriétés du C. F. Calixte, 1870. — F° 2. **Reims**, campagne : acquisition.
Dossier n° 6. — Note des droits de réversion payés à l'administration de l'Enregistrement au décès des propriétaires tontiniers après la déclaration de janvier 1870 qui a servi de base aux rétrocessions faites en faveur de notre Institut. — F° 2. **Reims**, pensionnat. — Tableau des rétrocessions autorisées par décrets et acceptées définitivement. — F° 2. **Reims**, pensionnat, 1877.
Dossier n° 11. — Rétrocessions. Demandes en remboursement des droits. **Reims** et Thillois, 1878.
- NC 269-7 Documents régionaux et locaux. France. Période 1950-1959. Lois scolaires, 1902-1910. Etablissements fermés en 1904. Hospitalisation.
Dossier n° 1. — N° 1509. *Chambre des Députés. Session de 1904. Séance du 11 février. Rapport relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste*, par M. Ferdinand Buisson, député, Paris, imp. Chambre des Députés, 1904, in-4, 64 pp. — N° 1534. Rapport supplémentaire. Séance du 25 février 1904. — N° 1534 (Annexe). Annexe au Rapport supplémentaire.
Dossier n° 2. — Arrêts de fermeture, 1905.
Dossier n° 3. — Liste des établissements fermés en 1905 et en 1906. — Etat des écoles laïcisées. **Reims**, 1880.
Dossier n° 4. — Reconnaissance des noviciats destinés à former le personnel des écoles à l'étranger, 1905-1909.

Dossier n° 6. — Liquidation des congrégations religieuses, 1904. Placards, lois et décrets au *Journal Officiel*, n° 186 (dimanche, 10 juillet 1904), p. 4176; n° 187 (lundi, 11 juillet 1904), p. 4237.

Dossier n° 7. — Notification d'autres fermetures, 1904-1914.

Dossier n° 8. — Liquidation des écoles des Frères; correspondance, 1904-1910.

Dossier n° 10. — Liquidation. Etablissements particuliers, 1907-1909. — Etablissements de France et d'Algérie restant ouverts au 1^{er} juillet 1907 [Marne : **Reims**, Courlancy; Thillois].

Dossier n° 13. — Maisons de retraite et Hospitalisation.

NC 269-8 Documents régionaux et locaux. France. Période 1950-1959. Affaire Duez.

Dossier n° 1. — Jugements rendus. Nomination d'un liquidateur, 1904. — Liquidations, 1904.

Dossier n° 3. — Liquidation de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Correspondance, 1909.

Dossier n° 13. — Liquidation. Dossier général, dossiers particuliers, 1908 [Maisons de retraite. — N° 480. **Reims**, rue de Venise, 1908].

Dossier n° 14. — L'Affaire Duez et les Congrégations. Extr. de presse, 1910.

NC 269-9 Documents régionaux et locaux. France. Période 1950-1959. Histoire scolaire. Enseignement primaire, 1901-1907.

Dossier n° 2. — Tableau I. Renseignements généraux concernant l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. — Tableau II. Frères des Ecoles chrétiennes. Enseignants et non enseignants. — Tableau III. Evaluation de la dépense maxima en supposant la disparition totale des écoles des Frères sans qu'il soit créé une seule école libre en remplacement (Relevé fait le 26 octobre 1903 au Ministre de l'Instruction publique).

NC 300-1 Documents régionaux et locaux. France. Districts de France. **Reims**.

Dossier n° 1. — Reims. « Lettres précieuses pour l'histoire des maisons des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims », 1840-1843.

Dossier n° 3. — [Propriété de Courlancy]. Vente par M. Bouton-Gérard à M. Devivaise, 1871.

Dossier n° 4. — [Propriété de Courlancy]. Vente par M. et Mme Boucton à M. Devivaise, 1873.

Dossier n° 5. — Donations Paget, Vanier et Boneil à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de divers immeubles situés à Reims rue de Venise, 29; terrain, rue des Moulins, 54; maison, rue de Venise, 31; maison, rue de Venise, 33; maison, rue de Venise, 37; maison, rue de Venise, 39; maison, rue de Venise, 49; maison, rue de Venise, 47, 1874.

NC 300-1

Dossier n° 6. — *Société anonyme rémoise pour le développement de l'enseignement primaire chrétien. Statuts*, Reims, imp. E. Bugg, 1884, in-8, 17 pp.

Dossier n° 7. — Société anonyme rémoise; correspondance, 1884-1903.

Dossier n° 9. — Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims. Procès-verbaux des assemblées générales, 1886, 1891, 1892.

Dossier n° 10. — Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, 1894, 1896-1898.

Dossier n° 11. — Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires de la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, 1899, 1900, 1902, 1903.

Dossier n° 12. — Legs Mme Assy-Leclerc, correspondance, 1890-1891.

Dossier n° 13. — Les Frères à Reims en 1904. Cahier manuscrit, 12 pp. — Notes historiques : 1. Arts et Métiers, 1909-1910. — 2. Saint-Michel. — 3. La Capelle. — 4. Vouziers. — 5. Châlons-sur-Marne, rue Grande-Etape. — 6. Châlons-sur-Marne, rue Fasnieres. — 7. Epernay. — 8. Romilly. — 9. Reims, Saint-André. — 10. Reims, rue de Sedan.

Dossier n° 14. — Notes et Rapports du Frère Visiteur. Correspondance avec le Frère Assistant.

Dossier n° 15. — Notes, correspondance. Rapports du Frère Visiteur, 1928-1932.

Dossier n° 16. — Notes et correspondance administrative, 1930. — Le district de Reims en 1934 [*Note du Frère Athanase-Emile*].

Dossier n° 17. — Reprise du costume religieux, 1935. — Acquisition de la propriété « Procureur » à Cormontreuil (Marne), 1938. — Le district de Reims pendant la guerre 1939-1945; correspondance, rapport.

Dossier n° 19. — Deuxième centenaire de l'ouverture des Ecoles chrétiennes à Metz (20 mai 1947). — La restauration patiente d'un vieux logis de Reims : la maison de saint Jean-Baptiste de La Salle à Reims (1931).

Dossier n° 20. — Assistance de Reims, *post* 1946.

NC 300-2

Documents régionaux et locaux. France. Districts de France. **Reims.**

Dossier n° 1. — Historique du District de Reims, 1803 à 1921. — Cahier ms, 19 ff.

Dossier n° 2. — Historique du District de Reims. De la Révolution à la suppression de l'Institut en France par la loi du 7 juillet 1904. Ms 335 × 220 mm, 42 ff.

Dossier n° 3. — Reims. Notes historiques sur les Frères des Ecoles chrétiennes, 1700-1888.

Dossier n° 4. — Reims, Maison du Sacré-Cœur, rue de Courlancy. Historique des années 1944-1945.

Dossier n° 5. — Reims, Noviciat. Bail verbal, 1888. Donation Brédy, 1890. — Propriété à Saint-Nicolas-du-Port, 1892.

Dossier n° 7. — Noviciat. Déclarations au Bureau de l'Enregistrement, 1886-1905.

Dossier n° 8. — Hommage de l'Association amicale des anciens élèves du pensionnat des Frères de Reims à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes à l'occasion de la canonisation du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, son Fondateur, 1900.

Dossier n° 9. — Demi-pensionnat de Saint-Michel (Aisne). Notes, correspondance, 1900-1920.

Dossier n° 10. — Metz et région du Nord-Est. Notes historiques. Beauregard-Longuyon, Bitche, Sarralbe, Maréville.

NC 300-3

Documents régionaux et locaux. France. Districts de France. **Reims**. Dossier n° 1. — ARISTOBULE-ABEL, Frère, *Le Noviciat dans la Région de l'Est*, 1683-1906, Ms in-fol., 166 pp.

Dossier n° 2. — Thillois. Noviciat. Historique. Correspondance relative au noviciat, établi d'abord à Metz [1851], puis à Beauregard près Thionville [1854] et ensuite transféré à Reims, 1851-1877.

Dossier n° 3. — Reims. Noviciat. Legs de Mme Vve Cousin, 1878, 1886.

Dossier n° 4. — Thillois (Marne). Legs Noizet, 1883.

Dossier n° 5. — Thillois (Marne). Acquisition de la propriété, 1850.

Dossier n° 6. — Titres de propriété de la maison de Thillois près Reims, 1812-1821.

Dossier n° 7. — Thillois (Marne). Transfert de propriétaire, 1851.

Dossier n° 8. — [Anonyme], *Noviciat de Thionville-Reims*. Cahier ms, 39 pp.

Dossier n° 9. — Thillois-lès-Reims. Maison de retraite pour les Frères et les jeunes gens. Ms in-fol., 10 pp., ill.

NC 776-1

Documents régionaux et locaux. France. **Reims**. Documents généraux. Historique.

NC 776-2

Documents régionaux et locaux. France. **Reims**. Ecoles gratuites.

Dossier n° 1. — 1. Association pour le maintien des Frères. Appropriation de la maison de la Visitation. Augmentation du personnel, 1835. — [2]. Réunion des Frères de Reims à la communauté de Lyon, 1817. — 3. Surveillance dans les prisons; correspondance, pièces s'y rapportant. — Ecole d'adultes. Ecole des militaires, 1844-1850. — 3 bis. Affaire du F. Euphrone, M. Philippeaux et Jeannel de Langres; correspondances diverses, 1850-1852. — 4. Legs Maillefer, 1843-1850. — 5. Succession du Frère Augustinien (Augustin Lhoste), 1847. — 6. Legs de Dlle Alexandre, 1848-1856. — 7. Legs Hédouville, 1864.

Cahier 404. Reims avant la Révolution. — Cahier 405. Le demi-pensionnat et le pensionnat de Reims, 80 pp.

NC 776-2

Dossier n° 20. — 1. Questions diverses, 1868-1869. — Cours d'adultes, 1869. Demande de Frères pour instruire les orphelins. — 2. Surveillance demandée pour le dimanche, 1875. Brochure politique distribuée, 1876. Correspondances diverses, 1876-1882. — 3. Remplacement des Frères par des laïques et création d'école libre, 1879-1880. — 4. Legs de 2000 F par Mme Vve Bouton, 1880-1881. — 5. Questions diverses, 1882; correspondance, 1882. Acquisition d'un jardin, 1885.

NC 776-3

Reims. Maîtrise :

Dossier n° 1. — Reims. Pensionnat [Historique du pensionnat, 1831-1882].

Dossier n° 2. — Reims. Pensionnat : 1. Historique. Correspondance relative à l'acquisition d'une maison (1844-1850). — 2. Projet de pensionnat; vente par M. et Mme Vésely (1842-1862). — 3. Acquisition des maisons Bombaron (1855), Vésely (1860), Lefevre (1861). — 4. Permission de construire (1868). Admission d'un élève (1865). Droits indûment payés (1878). — 5. Rétrocession des immeubles composant l'ensemble du pensionnat y compris la propriété de Thillois, 1876-1877. — 6. Logement pour l'aumônier, 1879. Membre d'honneur de l'association des anciens élèves, 1883. Nomination de Frère Victor comme directeur, 1883. — 7. Vérificateur pour l'impôt du 3 %, 1883. Prolongement de la rue des Capucins, 1884. Bail verbal, 1886.

Dossier n° 3. — Reims. Pensionnat. Emprunts hypothécaires, 1879-1885. Le Pensionnat de Reims et les jésuites, 1913-1928.

Dossier n° 4. — Reims. Pensionnat. Droit d'accroissement sur les valeurs possédées, 1882-1889. Liquidation de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes; jugement Lajoie, 1907.

Dossier n° 5. — Reims. Pensionnat. Prospectus, 1845-1880. Vente d'une vaste propriété avec grand jardin, rue de Venise, 31-37 et rue des Capucins avec mise à prix de 500 000 F, Reims, 1906. *Placard, 845 sur 620 mm. Reims, imp. populaire, couleur verte.* — Vente sur baisse de mise à prix d'une vaste propriété avec grand jardin sise à Reims, rue de Venise, nos 31-37 et rue des Capucins, *Reims, 1907, 620 sur 425 mm. Placard, Reims, imp. populaire, couleur jaune.*

NC 776-4

Documents régionaux et locaux. France. **Reims.**

Dossier n° 1. — Reims, rue de Contray.

Dossier n° 2. — Reims, Sacré-Cœur. Prospectus du pensionnat du Sacré-Cœur.

Dossier n° 3. — Reims, Saint-André. Ecole communale, 1828. Ecole libre, 1880. Saint-André de Reims, communauté, 1880. — Reims, école Saint-André, 1828-1892. Cahier, 4 ff. — Historique de la communauté de Saint-André (Reims), 1941-1943.

Dossier n° 4. — Reims, Sainte-Anne. — Frère Attique-Michel. Ecole et patronage, 1889-1904.

Dossier n° 5. — Reims. Sainte-Geneviève. — Reims. Sainte-Geneviève, rue de l'Union foncière, 1886-1904; 1893-1904. — Historique de l'école libre des Frères des Ecoles chrétiennes. Reims, rue de l'Union foncière, paroisse Sainte-Geneviève. — Reims. Sainte-Geneviève; correspondance, 1886-1892.

Dossier n° 6. — Reims. Saint-Jean-Baptiste [*Ecole des Arts et Métiers*]. [F. ARISTOBULE-ABEL, *Ecole d'Arts et Métiers Saint-Jean-Baptiste de La Salle, rue du Barbâtre*, Reims, s. d., 35 pp. — Ecole du vénérable Jean-Baptiste de La Salle, dite des Gobelins, 1880-1904.

Dossier n° 7. — Reims. Saint-Jean-Baptiste de La Salle. [*Arts et Métiers*]. Prospectus.

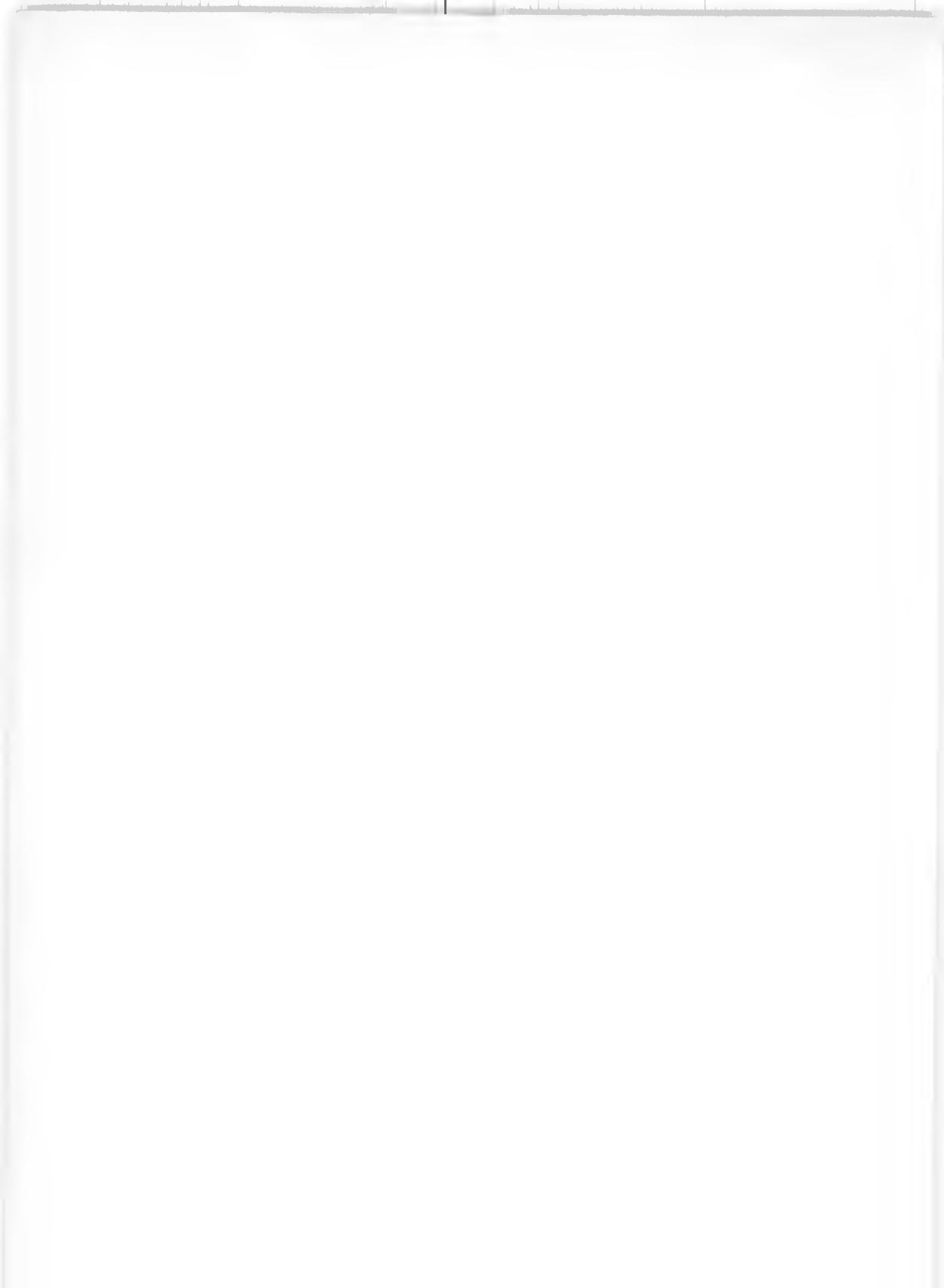
Dossier n° 8. — Reims. Saint-Jean-Baptiste de La Salle [*Arts et Métiers*].

Dossier n° 9. — Reims. Saint-Jean-Baptiste de La Salle [*Arts et Métiers*]. Projet de transfert à Thionville, 1919-1920. — *Statuts de la Société immobilière rémoise de l'Ecole professionnelle d'Arts et Métiers*, Reims, imp. des Frères, s. d., in-12, 14 pp. — Ecole Jean-Baptiste de La Salle (Arts et Métiers). Prospectus, imp. coopérative, in-4, 4 pp. — Correspondances diverses, 1899-1900.

Dossier n° 10. — Reims. Saint-Jean-Baptiste de La Salle [*Arts et Métiers*]. Prospectus. — *Statuts de la Société immobilière rémoise de l'Ecole professionnelle d'Arts et Métiers*, Reims, imp. des Frères, 1899, in-12, 14 pp.

Dossier n° 11. — Reims. Saint-Remi. Donation de l'abbé Thibaut Baulny, chanoine de Meaux, pour l'établissement d'une troisième classe à l'école Saint-Remi, 1819.

Dossier n° 12. — Reims. Saint-Thomas. Faubourg de Laon, 1852-1904. — Historique de l'école Saint-Thomas, 14, rue du Mont-d'Arène. — Historique de la laïcisation, 1852-1904. Cahier, 5 pp. — Déclaration au Bureau d'Enregistrement, 1886-1889.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- A bas les Frères et les Congrégations, dans *Courrier de la Champagne. Journal de Reims*, 45^e an. (jeudi, 20 mars 1879), p. 2, col. 2.
- Académie (L') française et les Frères, dans *Bulletin du Diocèse de Reims*, 5^e an., n^o 34 (samedi, 24 août 1872), p. 452.
- ADORATEUR (Frère), *La Vie de Saint Jean-Baptiste de La Salle racontée à nos Grands*, dans *Entre Nous*, n^o 28 (janvier-février 1951), pp. 34-40.
- Amendement (L') du Dr Bienfait, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (jeudi, 9 octobre 1879), p. 2, col. 1.
- Amis (Les) de l'Indépendant ne sont pas des mendiants, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (mercredi, 29 octobre 1879), p. 2, col. 1-2.
- Après la fermeture des Ecoles chrétiennes en 1792, dans *Bull. des Ecoles chrétiennes*, 1^{re} an., n^o 1 (janvier 1907), pp. 48-55.
- Arithmétique (L') de l'Indépendant, dans *Courrier de la Champagne*, 46^e an. (mercredi, 20 octobre 1880), p. 2, col. 2-3.
- Association Amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Arts et Métiers Saint-Jean-Baptiste de La Salle anciennement, 32, rue du Barbâtre, Reims. Bulletin trimestriel*, n^o 30 (décembre 1922), Nantes, imp. Unic, 1922, petit in-8, 48 pp.
- AUDOC (Léon), *Le Conseil d'Etat et les Recours pour excès de pouvoirs*, Paris, imp. A. Quentin, 1879, in-8, 29 pp., dans *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} septembre 1878.
- A. V., *Frère Bérardus* [Lettre au Courrier de Champagne], dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (vendredi, 3 octobre 1879), p. 2, col. 4.
- Avis donnés aux Frères des Ecoles chrétiennes au début de la Révolution, dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, 8^e an., n^o 2 (avril 1914), p. 154.
- AZARIAS (Frère), *La Méthode simultanée dans l'enseignement*, 1891, ms in-fol. 26 ff. non numérotées.
- BAYE (L.), *Les Brevets de capacité et les Lettres d'obédience*, dans *Bull. de Reims*, 4^e an., n^o 51 (samedi, 9 décembre 1871), p. 604.
- , *Les Frères des Ecoles chrétiennes*, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 4^e an., n^o 46 (samedi, 29 avril 1871), pp. 203-204.
- , *Frère Rieul*, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 2^e an., n^o 22 (samedi, 28 novembre 1868), p. 258.
- Bibliographie lasallienne [Biographies... Etudes pédagogiques et Etudes diverses se rapportant à notre saint Fondateur], dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, 29^e an., n^o 114 (juillet 1948), pp. 275-289.
- BINETRUY (Roselyne), *Les classes sociales à Reims vers le milieu du XVIII^e siècle. Etude économique et sociale*. Diplôme d'études supérieures, Reims, s. d., in-4, 168 pp., tabl.

- Bulletin administratif de la Ville de Reims, 1891-1895*, 9^e — 13^e supplément, Reims, typ. A. Margie, 1892-1896, in-8.
- Bulletin administratif de la Ville de Reims, 1896-1900*, 14^e — 18^e supplément, Reims, typ. A. Godefroid, 1901, in-8.
- Calomnie (Une). [Lettre du Supérieur général des Frères au *National*], dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (samedi, 5 avril 1879), p. 1, col. 4.
- C. C., *Temps donné aux exercices de piété dans les écoles des Frères*, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 4^e an., n^o 23 (samedi, 27 mai 1871), pp. 271-273.
- , *Monsieur de La Salle et son système d'enseignement. Les congrégations enseignantes*, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 4^e an., nn. 19-20 (samedi, 13 mai 1871), pp. 228-231.
- Centenaire (Deuxième) de la fondation de l'Institut des Frères, dans *Bull. diocèse de Reims*, 13^e an., n^o 5 (samedi, 31 janvier 1880), p. 49; n^o 6 (samedi, 7 février 1880), p. 65; n^o 16 (samedi, 17 avril 1880), p. 182; n^o 22 (samedi, 29 mai 1880), p. 250; n^o 23 (samedi, 5 juin 1880), p. 270; n^o 25 (samedi, 19 juin 1880), p. 296; n^o 26 (samedi, 26 juin 1880), pp. 300-316 [Programme des cérémonies]; n^o 27 (samedi, 3 juillet 1880), pp. 318-321.
- CERF (Ch.), *La Maison où est né Jean-Baptiste de La Salle à Reims*, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 2^e an., n^o 36 (samedi, 6 mars 1869), p. 428; n^o 46 (samedi, 15 mai 1869), p. 544.
- Certificat d'études [mai 1879], dans *Courrier de Champagne*, 45^e an. (lundi, 15 septembre 1879), p. 2, col. 1-3.
- CHARPENTIER (Léopold), *L'Instruction primaire et notamment l'Enseignement mutuel à Reims de 1831 à 1868*, par ..., Reims, imp. et lib. Matot-Braine, 1869, in-8, 268 pp.
- CHIEVALIER (Alexis), *Les Frères des Ecoles chrétiennes et l'Enseignement primaire après la Révolution de 1797 à 1830*.
- [CLAIR (Père)], *Mensonges, Falsifications, Calomnies, Diffamations, etc...* commises par M.M. Paul Bert et Jules Ferry, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (vendredi, 23 juillet 1879), p. 1, col. 3.
- Classes d'adultes, dans *Courrier de la Champagne*, n^o 4387 (dimanche, 5 août 1866), p. 2, col. 2.
- COLAS (abbé), *Les Ecoles communales de Reims*, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 3^e an., n^o 24 (samedi, 11 décembre 1869), p. 280.
- [COMBES (Emile)], *La liquidation des biens congrégations*, dans *Revue politique et littéraire. Revue bleue*, n^o 9, 5^e série, t. IX (29 février 1908), p. 257.
- Congrégations (Les) et l'Impôt devant le Parlement, Octobre 1890*, Paris, imp. Hugonis, 1890, in-8, 39 pp.
- Consultation sur les Décrets du 29 Mars 1890 et sur les Mesures annoncées contre les Associations religieuses*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, édit., 1880, in-4, 141 pp.
- Coude à Coude. Organe de liaison de l'Amicale des anciens élèves des Frères et des Ecoles libres de Reims*, décembre 1947-juin 1954, ronéotypé, 1959-1960.

- Cours d'adultes*, rue du Jard [suspension momentanée], dans *Courrier de la Champagne*, 34^e an. (mercredi, 23 novembre 1873), p. 2, col. 1.
- Cours gratuits d'adultes* [dirigés par les Frères à Reims : rue du Jard, faubourg de Laon, esplanade de Cérés, rue Perdue], dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (dimanche, 12 octobre 1800), p. 3, col. 1.
- CROISE (Maurice), *L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Statistique de l'Institut. L'enseignement du peuple. Triomphe officiel de la méthode pédagogique des Frères. Création des Ecoles normales. Etablissements agricoles, industriels et commerciaux. Enseignement spécial et moderne. Œuvres post-scolaires. Les Frères à l'étranger. Loyalisme et patriotisme des Frères*, Versailles, Henry Lebon, imp., 1904, petit in-8, 35 pp.
- DARDENNES (Jean-Joseph), *Les comités de surveillance à Reims, juillet 1793-fructidor an II*. Mémoire pour la Maîtrise d'Historie, Reims, in-4, 187 pp., XI tabl.
- Diancourt (V.) [et les Frères des Ecoles chrétiennes], dans *L'Indépendant*, 12^e an., n° 3887 (mercredi, 20 octobre 1880), p. 2, col. 1 [Chronique régionale].
- Diancourt (M.) et M. Courmeaux devant la liberté d'enseignement, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (vendredi, 18 avril 1879), p. 1, col. 2.
- Disciples (Les) de saint Jean-Baptiste de La Salle dans la société du XVIII^e siècle, dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, 27^e an., n° 2 (avril 1939), pp. 124-134.
- Discours de Mgr Duquesnay au II^e Centenaire de l'Institut des Frères, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 13^e an., n° 13 (samedi, 3 juillet 1880), p. 321.
- N° 184. Corps législatif. *Dispositions additionnelles au projet de loi sur l'enseignement primaire et relatives aux écoles libres qui tiennent lieu d'écoles publiques ou qui reçoivent une subvention (Inspection, engagement décennal, etc...)*, Session 1866. Séance du 17 mai 1866, Paris, Poupart-Davyl, 1866, in-4, 5 pp.
- Distribution des prix aux écoles communales des Frères, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 13^e an., n° 35 (samedi, 28 août 1880), p. 422.
- Droit d'accroissement. Consultation sur le mode de paiement du droit d'accroissement par les Congrégations religieuses autorisées*, Versailles, imp. Henry Lebon, 1890, in-4, 53 pp.
- Droit d'accroissement. Notes et Eclaircissements à propos du prétendu droit d'accroissement*, Paris-Auteuil, imp. des Apprentis-Orphelins, 1891, petit in-8, 32 pp.
- DUBOIS, *Les Frères des Ecoles chrétiennes peuvent-ils adopter la Méthode d'enseigner connue sous le nom de Méthode de Lancaster ou Méthode d'enseignement mutuel; et s'ils pouvoient l'adopter serait-il avantageux pour le Public qu'ils le fissent?* Orléans, imp. Darnault-Maurant, 1817, in-8, 32 pp.
- DUBOIS-BERGERON, *Des nouvelles écoles à la Lancaster comparée avec l'enseignement des Frères des Ecoles chrétiennes légalement établis depuis plus d'un siècle, par P..., ancien commissaire de bienfaisance*, Paris, A. Leclerc, imp. de l'archevêché, 1817, in-8, 46 pp.
- , *La Vérité sur l'Enseignement mutuel considéré dans sa Nature, ses Origines et ses Effets*, Paris, A. Leclerc, lib., 1816, in-8, 16 pp.

- DUPONT (Eugène), *Reims, actes et visions du passé. La rue Neuve, rue Gambetta*, Reims, Matot-Braine, 1934, in-8, 95 pp.
- Echos de Saint-Jean, n° 1 (juillet 1971), in-fol., 8 pp.
- Ecole Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 20, rue de Contrai, Reims, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes. — *Dépliant*, 215 × 135 mm, ill.
- Ecole Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 20, rue de Contrai, Reims. — *Placard*, s. l. s. d., 560 × 420 mm, rose.
- Ecole technique Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 20, rue de Contrai. Reims. Journée « Ecole ouverte » (samedi, 22 mai 1971).
- Ecoles communales des Frères. Distribution des prix, dans *Courrier de la Champagne*, n° 4405 (mercredi, 22 août 1866), p. 2, col. 3.
- Ecoles communales. [Distribution des prix aux élèves des écoles des Frères], dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (dimanche, 10 août 1879).
- Ecoles communales des Frères. [Récompenses à la distribution des prix], dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (samedi, 23 août 1879), p. 2, col. 3.
- Ecoles (Les) de Reims, 1680-1904, dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, 1^{re} an., n° 1 (janvier 1907), pp. 5-19.
- Ecole des Frères [Dernière distribution des prix. Discours de M. Desteuque], dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (mercredi, 20 août 1879), p. 2, col. 2-5.
- Ecoles (Les) libres, dans *Courrier de la Champagne*, 46^e an. (samedi, 2 octobre 1880), p. 2, col. 4; (dimanche, 3 octobre 1880), p. 2, col. 2-4; (dimanche, 17 octobre 1880), p. 2, col. 2-4.
- Ecoles (Les) libres des Frères à Reims, dans *Bull. diocèse de Reims*, 13^e an., n° 35 (samedi, 28 août 1880), p. 422; n° 42 (samedi, 16 octobre 1880), p. 504; n° 43 (samedi, 23 octobre 1880), p. 512.
- Eglise de France. Etude pratique sur la situation faite aux Congrégations par la loi fiscale du 16 avril 1895*, Paris, imp. Paul Dupont, 1895, in-8, 62 pp.
- Extrait du rapport officiel du Jury de la classe I de l'Exposition universelle de 1900, dans *Bull. Œuvre de Saint-Jean-Baptiste de La Salle*, n° 107 (juillet 1902), pp. 97-104.
- Farce (Une) radicale, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (vendredi, 5 septembre 1879), p. 2, col. 1.
- Frères (Les) à Reims après la Révolution, dans *Bull. Association des Anciens Elèves des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims*, n° 9 (novembre 1911).
- GOYAU (Georges), *Pionniers de la Plus Grande France. Les Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, libr. Générale, 1923, petit in-8, 23 pp. Extr. de la *Revue des Deux-Mondes* (15 mai 1923).
- HENRY (M.-E.), *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*. Thèse pour le doctorat ès-lettres, Saint-Nicolas, imp. Prosper Trenel, 1867, in-8, 481 pp.
- Histoire d'un examen. Episode de l'année 1878, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (mardi, 9 décembre 1879), p. 2, col. 2-3.

- Instituteurs laïques et congréganistes, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (mardi, 20 mai 1879), p. 2, col. 2.
- Instruction (L') primaire à Reims, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 10^e an., n^o 30 (samedi, 28 juillet 1877), p. 359.
- JEUDON, *La question des Frères*, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (lundi, 20 octobre 1879), p. 1, col. 3-5.
- Laïcisation (La) des écoles congréganistes et M. le docteur Le Maguet, dans *L'Indépendant rémois*, 12^e an., n^o 3884 (dimanche, 17 octobre 1880), p. 1, col. 5-6.
- LALLEMAND (Georges), *L'ancienne abbaye de Saint-Etienne-les-Dames de Reims*. Conférence (29 mars 1957), 9 pp.
- LAURENT (Jean-Claude), *Tronsson-Lecomte, maire de Reims sous l'Empire*. Diplôme de Maîtrise, Reims, 1971, in-4.
- LAZARE (Félix), *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments*, par ..., et Louis Lazare ..., Paris, F. Lazare, gr., in-8, VI11-702 pp., pl.
- [LAZARE (Félix et Louis)], *Nomenclature des rues, boulevards, quais, impasses, monuments de la Ville de Paris*, par Félix et Louis Lazare ..., *La Revue municipale*, 1860, in-8, 292 pp.
- Lettre à MM. les membres du Conseil municipal de Reims ¹ [Renvoi des Frères], dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (dimanche, 26 octobre 1879), p. 2, col. 2-4.
- Lettre de Mgr l'archevêque au clergé et aux fidèles de la ville de Reims à l'occasion du 11^e centenaire de la fondation de l'Institut des Frères, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 13^e an., n^o 26 (samedi, 26 juin 1880), p. 301.
- Lettre de Mgr l'archevêque de Reims à MM. les curés de Reims sur le remplacement des Frères par des instituteurs laïques, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 13^e an., n^o 11 (samedi, 13 mars 1880), p. 121.
- Lettre de V. Tourneur, vicaire général, en réponse à celle du Dr Bienfait [A propos d'une brochure distribuée chez les Frères], dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (mardi, 21 octobre 1879), p. 2, col. 1-3.
- Lettre (La) d'obédience et le brevet de capacité, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 11^e an., n^o 48 (samedi, 30 novembre 1878), p. 565.
- Liberté (La) religieuse, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (samedi, 26 avril 1879), p. 1, col. 2.
- Liquidation des Congrégations religieuses*. *Bulletin des Congrégations*, Paris, Bonne Presse, 1895, petit in-4, 32 pp.
- Loi Paul Bert. Lettres à M. Paul Bert en réponse à ses deux discours contre l'Enseignement catholique*, par le P. Ch. Clair, Paris, libr. Lecoffre, 1879, petit in-8, 31 pp.
- MAQUIN [Etienne], *Les acquéreurs des biens nationaux à Reims, 1790-1795*. Mémoire de Maîtrise, s. d., in-8.

¹ Par « un idiot » des Cercles catholiques. Expression employée par *L'Indépendant* pour qualifier les membres des Cercles catholiques.

- Mémoire à l'appui de la Pétition de M. Auguste Perrière sur la dispense du service militaire octroyée par la loi du 15 mars 1850 aux membres ou aux novices des Congrégations religieuses autorisées pour l'enseignement primaire*, Saint-Cloud, imp. Mme Vve Belin, 1866, in-4, 40 pp.
- Mémorial 1952. Ecole Saint-Jean-Baptiste de La Salle, 20, rue de Contrai, Reims.
- MILLET (Ernest), *Monographie de Reims*, [Reims], 1951, in-4, 7 pp.
- MIMIL (Th.), *Lamartine et le Frère Philippe*, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 7^e an., n° 4 (samedi, 24 janvier 1874), p. 48.
- , *Lettre à MM. les membres du Conseil municipal de Reims*, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (samedi, 1^{er} novembre 1879), p. 2, col. 2-3; (dimanche, 9 novembre 1879), p. 2, col. 2-4.
- , *Question des Frères. Lettre à MM. les membres du Conseil municipal de Reims*, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (dimanche, 19 octobre 1879), p. 2, col. 3-5.
- Médailles et Mentions honorables décernées aux instituteurs. [Frère Rieul], dans *Courrier de la Champagne*, n° 4883 (lundi, 30 juillet 1866), p. 2, col. 4.
- Mise (La) hors la loi des Congrégations par le projet de loi Goblet sur les Associations*, par L.-M. Delamare, Paris, Bonne Presse, s. d., 12 pp.
- [MOITHEY], *Recherches historiques sur la Ville de Reims avec le Plan assujetti à ses Nouveaux Accroissements, Embellissements et Projets ...* par M. Moithey, ingénieur-géographe du roi..., Paris, Mérigot l'aîné, MDCC LXXV, in-4, 20 pp. et plan.
- Municipalité (La) de Reims et les Frères sous l'Ancien Régime, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 13^e an., n° 16 (samedi, 17 avril 1880), p. 181.
- [Nécrologie]. *Frère Rieul*, dans *L'Indépendant*, 1^{re} an., n° 177 (jeudi, 26 novembre 1868), p. 2, col. 2. — *Courrier de la Champagne*, 34^e an. (jeudi, 26 novembre 1868), p. 2, col. 2.
- , Mme Vve Clicquot, née Ponsardin († 1^{er} août 1866), dans *Courrier de la Champagne*, n° 4386 (jeudi, 2 août 1866), p. 3, col. 2.
- Note sur l'existence légale et la personnalité civile de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, 1881. — IRLIDE (Frère), *Deuxième Note sur son Existence légale et sa Personnalité civile*, Paris, imp. F. Levé, 1882, in-4, 27 pp.
- Notre Ecole (1682-1970), dans *Echos de Saint-Jean*, n° 1 (juillet 1971), pp. 2-4.
- Nouvelle Consultation en réponse aux observations de l'administration de l'Enregistrement sur le mode de paiement du droit d'accroissement par les Congrégations religieuses autorisées*, Versailles, imp. Henry Lebon, 1891, in-4, 38 pp.
- Par quoi on remplacera l'enseignement des Frères, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (jeudi, 21 octobre 1879), p. 2, col. 2.
- Conseil d'Etat. Section de l'Intérieur. *Des Pensionnats et autres internats tenus par l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, imp. Vve Renou, 1883, in-4, 20 pp. — *Note additionnelle*, Paris, imp. Vve Renou, 1883, in-4, 54 pp.

- Pétition pour la liberté de l'école, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (vendredi, 11 avril 1879), p. 1, col. 1-3.
- POIRIER (J.), *L'Université provisoire. Le Conflit avec les Frères (mars 1818 — février 1819)*. Extr. *Revue d'Histoire moderne*.
- POULAIN (C.), *Question des Frères*, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (lundi, 27 octobre 1879), p. 1, col. 5; p. 2, col. 1-3.
- Pour le berceau de l'Institut, dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, 12^e an., n^o 1 (janvier 1924), pp. 14-17.
- Rapport de M. Neveux au Conseil municipal sur la question des Frères, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 12^e an., n^o 42 (samedi, 18 octobre 1879), p. 493.
- Reconstitution (La) du berceau de l'Institut des Frères à Reims, dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, 15^e an., n^o 2 (avril 1927), pp. 140-143; n^o 3 (juillet 1927), p. 279.
- Réflexions d'un catholique sur les Nouvelles prétentions de la Commission de l'Instruction publique à l'égard des Frères des Ecoles chrétiennes dits de Saint-Yon, suivies de la Réponse d'un publiciste à MM. Alex. Laborde et compagnie...*, 2^e édit., Paris, Leclère et Picard-Dubois, libr., 1818, in-8, 28 pp.
- Réfutation des préjugés contre l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes* [pp. 1-7]; les adversaires des Congrégations [pp. 7-13]; laïques et congrégations [pp. 13-24]. Extraits de *Le Monde* (18 septembre-13 novembre 1871).
- Reims et saint Jean-Baptiste de La Salle [Berceau de l'Institut], dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, 16^e an., n^o 1 (janvier 1928), p. 000.
- Reims. Laïcisation [Renvoi des Frères], dans *Courrier de la Champagne*, 1879.
- Reims. Les prétentions de l'Enregistrement, dans *Courrier de la Champagne*, 65^e an. (19 mai 1899), p. 2, col. 2.
- Remplacement des instituteurs congréganistes par des instituteurs laïques dans les écoles [Conseil municipal de Reims. Proposition Thomas], dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (mardi, 2 septembre 1879), p. 3, col. 1.
- Renvoi (Le) des Frères, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (samedi, 11 octobre), p. 2, col. 1-5; (dimanche, 12 octobre), p. 2, col. 1-4; (lundi, 13 octobre), p. 1, col. 4; p. 2, col. 1-2; (mardi, 14 octobre), p. 2, col. 1 [Lettre de M. Tourneur, vicaire général]; (mercredi, 15 octobre), p. 2, col. 1-3 [Les coulisses]; (vendredi, 17 octobre), p. 2, col. 2-4 [Les coulisses]; (samedi, 18 octobre), p. 2, col. 2-3 [Au Dr Bienfait].
- [Renvoi des Frères]. L'aveuglement des partis, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (mardi, 20 octobre 1879), p. 1, col. 2.
- ROBERT (A.), *Les Parias du Fisc*, par ..., Rouen, chez l'auteur, petit in-8, 94 pp.
- Saint-Jean-Baptiste de La Salle et les enfants pauvres, dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, 28^e an., n^o 110 (juillet 1947), pp. 208-217.
- Simple exposé de la situation légale des instituteurs publics par un ami dévoué des laïques et des Congrégations partisan convaincu du progrès pour la liberté et l'émulation et adversaire*

- des abus inhérents au pouvoir personnel discrétionnaire*, Paris, imp. Victor Goupy, 1878, in-4, 32 pp.
- Société anonyme rémoise pour le développement de l'enseignement primaire chrétien. Statuts*, Reims, imp. E. Bugg, 1884, in-8, 17 pp.
- Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la Ville de Reims. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social, rue de Contrai, 20, le 11 avril 1889*, Reims, imp. E. Bugg, 1889, in-4, 11 pp.
- Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la Ville de Reims. Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social, rue de Contrai, 20, le vendredi, 23 septembre 1904*, Reims, imp. Gobert et Helluy, 1904, in-4, 8 pp.
- Statuts de la Société immobilière rémoise de l'Ecole professionnelle d'Arts et Métiers*, Reims, imp. des Frères, 1899, in-12, 14 pp.
- Succès de l'enseignement congréganiste, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 10^e an., n^o 52 (samedi, 29 décembre 1877), p. 640.
- T., M. [Théophile Mimil], *Le Frère Philippe*, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 7^e an., n^o 3 (samedi, 17 janvier 1874), p. 28.
- , Quelques réflexions à propos du Rapport fait au Conseil municipal par le docteur H. Henrot, adjoint au maire, 1873, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 6^e an., n^o 24 (samedi, 14 juin 1873), p. 281.
- Tribunal civil de Reims. Mémoire ampliatif pour la Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la Ville de Reims contre l'administration de l'Enregistrement*, Reims, imp. E. Bugg, 1899, in-4, 19 pp.
- T.-Y., [Statistique des Ecoles libres], dans *L'Indépendant*, 12^e an., n^o 3886 (mardi, 19 octobre 1880), p. 2, col. 4-5.
- V., [Les Frères], 1864-1879, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (mercredi, 22 octobre 1879), p. 1, col. 5; p. 2, col. 1-2.
- Vénérable (Le) de La Salle, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 3^e an., n^o 40 (samedi, 2 avril 1870), p. 473; 8^e an., n^o 24 (samedi, 12 juin 1875), p. 281.
- Vénérable (Le) de La Salle et l'ancien presbytère de Saint-Maurice, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 9^e an., n^o 1 (samedi, 1^{er} janvier 1876), p. 4.
- VERITAS, *Les Coulisses*, dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (dimanche, 7 septembre 1879), p. 2, col. 1.
- VERITAS, [Renvoi des Frères], dans *Courrier de la Champagne*, 45^e an. (13 septembre 1879), n^o 1, col. 5; p. 2, col. 1-5; (dimanche, 14 septembre), p. 2, col. 1-4; (mardi, 16 septembre 1879), p. 2, col. 1-3; (vendredi, 19 septembre 1879), p. 2, col. 1-4; (vendredi, 9 octobre 1879), p. 2, col. 2-3.
- Visite de Mgr l'archevêque aux maisons d'éducation, dans *Bull. Diocèse de Reims*, 10^e an., n^o 28 (samedi, 14 juillet 1877), p. 329.

INDEX GÉNÉRAL

des noms de lieux, de personnes et d'institutions

Les nombres en caractères gras renvoient aux documents. Les noms entre crochets complètent l'identité des personnes ou des lieux.

- ABADIR, Frère. V. Symonin, Cyrus.
- Abbaye royale de Saint-Pierre de Reims, 38, 55, 100, 108, 111, 112, 121, 122, 132, 133, 135, 142, 153, 160, 169, 178.
- ABIBION-MARIE, Frère. V. Reymond, Félix-Auguste.
- ABONDIUS, Frère. V. Mettavant, Jules-Nicolas.
- Abonnement, loi d', 275.
- ABRIAS, Antonin, Frère, 216.
- ABSALONIS, Frère. V. Rousseau, Arthur.
- ACY (Ardennes), 9. Seigneur d', 17, 18, 19, 24. Cense, 56, 22-24.
- ACY-ROMANCE (Ardennes), 271.
- ADALBAUD, Frère. V. Mirvaux, Louis-Auguste.
- ADAM, Auguste, 215.
- ADAM, Eugène, *Frère Arèse*, 202.
- ADAM, Joseph-Emile, *Frère Apollo-François*, 230, 244.
- ADDOUX, Marie-Marcellin, 230.
- ADNET, Jean, notaire royal à Reims, 21, 88, 113, 120, 132, 167.
- ADOLIEN-FRANÇOIS, Frère. V. Noiré, Pierre-François.
- ADOLPHUS, Frère. V. Chaumont, Charles-Ernest.
- ADORATEUR, Frère. V. Gaudré, Nicolas-Auguste.
- AGAPÉTIUS, Frère. V. Deschamps.
- AGATHON, Frère, Supérieur général, 274.
- AGATHONIUS, Frère. V. Gilmaire, Jean-Nicolas.
- AGOBERT, Frère. V. Aulagne, Pierre.
- AGUILBERT, Frère. V. Bardot, Gilbert.
- AILLY, Pierre d'[Dailly], chanoine, 25, 84, 86, 90, 93.
- AITELLI, Charles-François, Frère, 214, 215, 216.
- ALAMAN, Frère. V. Corporal, Joseph-Claude.
- ALBERON, Louis, Frère. V. Rivaux, François-Louis.
- ALBERT-CHARLES, Frère. V. Labbé, Charles.
- ALBINIEN, Frère. V. Perrin, Philippe.
- ALCIME, Frère. V. Rochette, Jean-Pierre.
- ALEXANDRE, Dlle, don, 193, 287.
- ALGIUS, Frère. V. Fayolle, Jacques.
- ALIROL, Théodore, *Frère Hugolin*, 193.
- ALODE, Frère. V. Marchand, Nicolas-Eugène.
- ALPHONSE-LIGUORI, Frère. V. Gaillard, Joseph.
- ALVARD, Frère. V. Péchenard, Louis-Emile.
- ALVIER, Frère. V. Jacquet, Claude-Jules.
- AMASE-LÉON, Frère. V. Lamaze, Georges-Edouard.
- AMELBERT, Frère, 187.
- Amicales, 184.
- AMOS, Eugène-Napoléon, *Frère Aribert*, 192, 234.
- ANANIE, Frère. V. Noirot, Pierre-Jules.
- ANDOCHE, Frère. V. Grandjean, Jean-Nicolas.
- ANDRÉ, Frère, 83, 273.

- ANDRÉ, Raymond, notaire à Reims, 257.
 ANDRONIQUE, Frère. V. Galisset, Antoine.
 ANGELIN, Frère. V. Malesco, Remi-Toussaint.
 ANSBERTUS, Frère. V. Benoît, Georges-Dominique.
 ANSBERTUS-JOSEPH, Frère. V. Dauphin, Joseph-Nicolas.
 ANTOINE, Frère, Assistant, 27.
 ANTOINE, Joseph-François, Frère, 244.
 APELLÈS, Frère. V. Feller, Jean.
 APHRAATES-VICTOR, Frère. V. Flauder, Nicolas.
 APHRODISE, Frère. V. Mansart, Emile-Constant.
 APHRODISE-ANDRÉ, Frère. V. Fuchs, Joseph-François.
 APHRODISE-EDOUARD, Frère. V. Pierret, François.
 APHRODISIEN, Frère. V. Crauser, Jean; Cuny, Félix.
 APHRODITE, Frère. V. Hector, Nicolas.
 APOLLIN-JOSEPH, Frère. V. Jund, Nicolas.
 APOLLINAIRE, Frère. V. Dahlc, Auguste-Emile.
 APOLLINAIRE-MARIE, Frère. V. Seiler, Jean-Nicolas.
 APOLLO, Frère, 234.
 APOLLO-FRANÇOIS, Frère. V. Adam, Joseph-Emile.
 APOLLON-CHARLES, Frère. V. Singer, Charles.
 APOLLON-HECTOR, Frère. V. Force, Guillaume.
 APOLLONE-MARIE, Frère. V. Poulmaire Paul-Joseph.
 APOLLONIEN, Frère. V. Turlot, François.
 APOLLONIEN-VICTOR. V. Marlet, Jules-Victor.
 APOLLONIUS-AIMÉ, Frère. V. Perrin, Jean-Baptiste.
 APONAL-JOSEPH, Frère, 194, 265. V. Haas, Joseph.
 APPIEN, Frère. V. Recouvreur.
 APRONIEN-ARMAND, Frère. V. Ourion, Claude-François.
 APRONIEN-PROSPER, Frère. V. Clément, Victor.
 APRUNCULE, Frère. V. Arnould, François.
 APRUNCULE-EMILE. V. Vinot, Jean-François.
 APTADE, Frère. V. Greff, Georges.
 AQUILAS, Frère. V. Lhote, Louis-Nicolas.
 AQUILIN, Frère. V. Minaux, Nicolas.
 AQUILIN-VALÈRE, Frère. V. Marchal, Nicolas.
 AQUILIN-VICTOR, Frère. V. Mangin, Nicolas.
 ARATEUR-JOSEPH, Frère. V. Schuller, Jean-Pierre.
 ARBEL-AUGUSTE, Frère. V. Bertin, Patrice-Victor-Emile.
 ARBEL-AUGUSTE, Frère. V. Georgin, Joseph.
 ARBOGASTE, Frère, 192, 245. V. Lardenois, Edmond, Thomas, Jean-Pierre.
 ARBOGASTE-FÉLIX, Frère. V. Fouligny, Emile-Jean-Baptiste.

- ARBOGASTE-PAUL, V. Marcionnette, Paul.
- ARBON, Frère. V. Mortreux, Prosper.
- ARBON-EUGÈNE, Frère. V. Marchand, Félix-Marie-Eugène.
- ARBON-JULIEN, Frère. V. Mangeot, Jules-François.
- ARBON-LÉONCE, Frère. V. Richet, Hippolyte.
- ARBON-MARIE, Frère. V. Pouillard, Pierre.
- ARBON-NORBERT, Frère. V. Laurent, François.
- ARBONIEN, Frère. V. Lambelez, Delphin-Constant.
- ARBONIS, Frère. V. Baudoin, Jean-Baptiste-Eude-Arsène.
- ARCADE-HECTOR, Frère. V. Chassard, Augustin.
- ARCHAMBAULT, Eugène-Clément, 261.
- ARCHANGE, Frère. V. Cognat, Camille; Zimmermann, Jean-Nicolas-Albert.
- ARCHANGE-REMI, Frère. V. Bertrand, Léon-Constant.
- AREMBERT-HENRI, Frère. V. Mayer, Pierre.
- AREMBERT-MARIE, Frère. V. Breuillot, Pierre.
- ARÈSE-CASIMIR, Frère. V. Bression, Noël-Valentin.
- ARÈSE-MARIE, Frère. V. Jeanty, François.
- ARÉTAS-MARTYR, Frère, 191, 192. V. Sutor, Jean-Nicolas.
- ARGÉE, Frère. V. Hugot, Étienne.
- ARGÉMIS, Frère. V. Chassard, Louis-Joseph.
- ARGYMIUS, Frère. V. Renaudin, Charles.
- ARIALD, Frère. V. Prin, Christophe.
- ARIALD-ÉMILE, Frère. V. Pouillard, Jacob.
- ARIBALD-AUGUSTE, Frère. V. Robin, François-Augustin.
- ARIBERT, Frère. V. Amos, Eugène-Napoléon.
- ARIBERT-MICHEL, Frère. V. Roger, Gustave.
- ARICIEN-MARIE, Frère. V. Dieudonné, Étienne-Dominique.
- ARIGÉRIUS, Frère. V. Magnier, Louis-François.
- ARILLE-LÉONCE, Frère. V. Hugenel, Jacques.
- ARISTE, Frère. V. Thomas.
- ARISTIDE, Frère. V. Jacquet, Eugène.
- ARISTIDE [Aristéc], Frère. V. Lamotte, Louis-Alfred-Thomas.
- ARISTIN, Frère. V. Broquart, Jean-Baptiste.
- ARISTOBULE-NORBERT, Frère. V. Mauffroid, Remi-Jean-Joseph.
- ARISTON, Frère. V. Siebert, Nicolas.
- ARMAHÉLIS, Frère. V. Bayer, Antoine.
- ARMEL-DE-JÉSUS, Frère. V. Dany, Auguste.
- ARMENTAIRE-PAUL, Frère. V. Guiot, Paul.
- ARNAUD, Frère. V. Erpeldinger, Matthias.
- ARNAUD-BENOIT, Frère. V. Omsel, Jean-Pierre.
- ARNAUD DE L'UBACH, Jacques, *Frère Arnaud-Marie*, 219, 221, 233.
- ARNAUD-MARIE, Frère. V. Arnaud de L'Ubach, Jacques.

- ARNAUD-PIERRE, Frère. V. Fossel, Pierre.
- ARNAUD-VICTOR, Frère. V. Marion, Victor.
- ARNOULD, Frère. V. Robakovsky, André.
- ARNOULD, François, *Frère Apruncule*, 231.
- ARNOULD-NARCISSE, Frère. V. Roucy, Marie-Joseph-Philogène.
- ARNOULD-ROBERT, Frère. V. Gillet, Charles-Nicolas.
- ARNOUT, Jean, 19.
- ARNOUT, Louis, 18, 19.
- ARNOUT, Nicolas, 19.
- ARNOUT, Pierre, 20.
- ARNOUT, Simon, 18.
- ARNOUX, Maurice, Frère, 244.
- ARSÈNE, Frère. V. Fournier, Louis.
- ARSÈNE-FÉLIX, Frère. V. Bigaré, Joseph-Félix.
- ARSÈNE-JOSEPH, Frère. V. Thomas, Pierre-Joseph.
- ARTÉMON-JOSEPH, Frère. V. Eychenlaub, François; Eisenbach, Jean-François.
- ARTHÈME-ARMAND, Frère. V. Jolly, Pierre-Hippolyte.
- ARTHÉMIEN-DE-JÉSUS, Frère. V. Hesso, Nicolas; Remy, Camille.
- ARTHÉMIS, Frère. V. Louis.
- ARTHÉMIUS, Frère. V. Hap, Nicolas-Eloi-Michel.
- ASCLÉPIODORE, Frère. V. Kneppert, Jean-Eugène.
- ASFELD, marquis d', 91.
- ASFRÈDE-LOUIS, Frère. V. Fisné, Jean.
- ASIMIR-ÉMILE, Frère. V. Bernard, Nicolas.
- ASMOND, Frère. V. Brouet, Théodule.
- ASPAIS-CLÉMENT, Frère. V. Morot, Jean-Baptiste-Octave.
- ASPECT, Jean-Marie-Alphonse, Frère, 217.
- Associations catholiques, 183.
- Association charitable des Ecoles chrétiennes, 193.
- ASSOMME, 27.
- ASSY-LECLERC, Mme, 286.
- ASTASE-LÉON, Frère. V. Fresnes, Arsène; Jouatte, Jean.
- ASTÈRE-LÉONCE, Frère. V. Séfrin, Pierre-Auguste.
- ASTIER-DE-LA-CROIX, Frère. V. Blaise, Ernest.
- ASTIER-JOSEPH, *Frère Girardus*, 228.
- ASTIER-MARCEL, Frère. V. Mangeot, Nicolas.
- ASTION, Frère. V. Monot, Joseph-Lucien.
- ASTION-CAMILLE, Frère. V. Calbourdin, Camille.
- ASTIUS, Frère. V. Schuller, Charles-François.
- ATHANASE-ÉMILE, Frère. V. Ritimann, Arthur-Louis.
- ATHELBERT, Frère. V. Meyer, André.
- ATHELBERT-EDOUARD, Frère. V. Schuller, Charles-Edouard.
- ATHÉNOGÈNES-ÉMILE, Frère. V. Erman, Aubin-Philippe; Richey, Marie-Philippe-Charles.

- ATTALE-DE-LA-CROIX, Frère. V. Bach, Jean.
 ATTALE-JOSEPH, Frère. V. Matthieu, François-Xavier.
 ATTALE-MARIE, Frère, 264. V. Lafrogne, Jean-Baptiste-Eugène.
 ATTICUS, Frère. V. Daret, Pierre-Augustin.
 ATTIGNY (Ardennes), 38.
 ATTIQUE, Frère, 245.
 ATTIQUE-MICHEL, Frère. V. Colbeau, Désiré-Arthur.
 ATTIQUE-MICHEL, Frère, 288.
 AUBERT, 23.
 AUBERT, Nicolas, échevin, 98; époux d'Apolline Bazin, 98 n. 3.
 AUBIGNY, Louis, 215.
 AUBRY, Victor-Auguste-Armand, Frère, 206, 207, 212, 213.
 AUBRY, Victor-Nicolas, Frère, 244.
 AUDRY, Françoise, 39.
 AUDRY, Jeanne, 124, 125.
 AUDRY, Pierre, 118.
 AUGER-MARIE, Frère. V. Cugnet, Charles-Victor.
 AUGUSTINIEN, Frère. V. Lhoste, Augustin.
 AULAGNE, Pierre, *Frère Agobert*, 202.
 AUNICIEN, Frère. V. Pinçon, Charles-Onésime.
 AUXENCE, Frère. V. Veyseyre, Jean-Théodore.
 AVAUX-LE-CHATEAU (Ardennes), 25 n. 1, 84, 88, 91, 273. Cense : 57, 25.
 BAC, comte : héritiers, 18.
 BACH, Jean, *Frère Attale-de-la-Croix*, 188, 197, 202, 203, 204, 205, 206, 210, 234, 241, 242.
 BACHELARD, *Frère Stanislas-Marie*, 187, 234.
 BACHELIER, Jean, président en l'Élection, 132.
 BADE, François-Joseph, Frère, 211, 212, 213, 214.
 Baillage de Vermandois, 33, 39, 45, 75, 79, 98, 113, 132, 154.
 Baillage royal et présidial de Reims, 37, 79, 108, 127, 132, 141, 166, 170, 178.
 BAILLET, Nicolas, notaire royal à Reims, 147, 149, 153, 167.
 BAJOT, Jeanne, 24.
 BAJULIEN, Frère. V. Laurent, Auguste.
 BALAY, Claude, *Frère Pancré*, 218, 219.
 BALIN, Frère. V. Ballan, Jean-Baptiste.
 BALLAN, Jean-Baptiste, *Frère Balin*, 208, 209, 210.
 BALLET, Louis, seigneur d'Agnny, 247; époux de Magdelaine Blanchebarbe, 246.
 Ban, Saint-Remy, 272.
 BARANGER, Nicolas, chanoine, 86.
 BARBIER, commissaire, 250.
 BARDOT, Gilbert, *Frère Aguilbert*, 233.
 BARRY, Eugène, Frère, 216, 217.
 BARUCH, Frère, 230, 233. V. Thibault, Louis-Pierre.
 BATELLIER, Jean-Eugène, *Frère Eugénus*, 232.

- BAUDART, Emile, Frère, 216.
- BAUDET, Mathieu, laboureur, 272.
- BAUDOIN, Jean-Baptiste-Emile-Arsène, *Frère Arbonis*, 230.
- BAUDRILLART, Jeanne, 30.
- BAUDRILLART, Tristan, 28.
- BAUER, Henri-Frédéric, *Frère Maurilius*, 228.
- BAULNY, Thibaut, chanoine, 265, 289.
- BAYE, Louis-Marie, abbé, 259.
- BAYER, Antoine, *Frère Armahélis*, 202, 214, 215, 216, 225, 228, 232, 237.
- BAZILHEN, Frère. V. Lemarchand, François.
- BECKER, Jean, Frère, 216.
- BÉGNY (Ardennes), 27, 29, 271, 274. Ferme, 58, 25-31. Seigneur, 28.
- BENOIST et Cie, établissement, 268.
- BENOIT, Georges-Dominique, *Frère Ansbertus*, 228, 233, 234.
- BÉRARDUS, Frère, 192. V. Sommesous.
- BÉRARDUS-JULIEN, Frère, 264. V. Rongemaille, Jean.
- BERGEAT, 257.
- BERGEAT, Claude-François, bailli, lieutenant général, 130.
- BERNARD, Emile-Victor, Frère, 206.
- BERNARD, Eustache-Christophe, laboureur; époux de Marie [Marie-Anne] Villet, 166, 169, 272, 273.
- BERNARD, François, Frère, 189, 192, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 243.
- BERNARD, Louis-Charles, Frère, 217.
- BERNARD, Nicolas, *Frère Asimir-Emile*, 230.
- BERTAULT, Barbe, 79, 82, 272, 273.
- BERTAULT, Robert, 29.
- BERTHE, Jean, 20.
- BERTIN, Patrice-Victor-Emile, *Frère Arbel-Auguste*, 190.
- BERTHERAUD, Paul-Alfred, 262.
- BERTRAND, Léon-Constant [Constant-Léon], *Frère Archange-Remi*, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 241, 243.
- BÉTHUNE, Marguerite-Angélique, abbesse, 112, 135, 249.
- BIANOR, Frère. V. Christophe, Joseph.
- BIANOR-ABEL, Frère. V. Duménil, Joseph-Emile-Albert.
- BIENHEUREUX, Frère. V. Georquin, Auguste.
- BIENVENU, Jean, Frère. V. Violle, Jean-Baptiste.
- BIGARÉ, Joseph-Félix, *Frère Arsène-Félix*, 207, 208, 234.
- BIGNY (Ardennes), Seigneur, 28. V. Bégnny.
- BLAISE, Ernest, *Frère Astier-de-la-Croix*, 234.
- BLAISE-GABRIEL, Frère. V. Fick, Nicolas.
- BLANCHEBARBE, Magdelaine, 246, 247.
- BLANCMÉUNIER, François-Hippolyte, Frère, 231.
- BLANDELIN-ERNEST, Frère. V. Thomas, Ernest-Auguste.
- BLASTE-MARIE, Frère. V. Wagner, Pierre-Louis.

- BLASTE-MARTYR, Frère. V. Lasselle, Auguste-Gabriel.
- BLAVIER, Jean-Baptiste, bailli de l'abbaye S. Pierre de Reims, 55, 77, 100, 121.
- BLIMOND-ERNEST, Frère. V. Cochet, Ernest-Emile.
- BLIMOND-RÉGIS, Frère. V. Fagnant, François-Charles.
- BLIMONDIEN, Frère. V. Fisher, Henri-Jean-Matthias.
- BLIMONDIS, Frère. V. Verry, Amédéc.
- BLONDEAU, receveur, 246.
- BLONDEL, Pierre, laboureur; mari de Jeanne Drouin, 33, 36, 37, 272.
- BLONDET, 18.
- BODIN, Clémence, 260.
- BOMÉLIUS, Frère. V. Herz, Emile; Hinschberger, Jean.
- BONA, R., 138.
- BONAL-CÉLESTIN, Frère. V. Charoy, Céleste-Eugène.
- BONAVENTURE, Frère. V. Puchot, Jean-Baptiste.
- BONEIL, don, 285.
- BOSSERELLE, Guillaume, 26.
- BOSSERELLE, Jean, marchand, 26, 27, 30, 31; mari de Catherine Hillerin, 26, 30.
- BOSSERELLE, Marguerite, 27; héritiers, 28, 29.
- BOSSERELLE, Michel, 26.
- BOSSERELLE, Nicolas, laboureur, 274.
- BOSSERELLE, Robert, 27, 28, 29, 30.
- BOUCHE, 20.
- BOUCHER, Jean, 28.
- BOUCHER, veuve, 27, 28, 29, 30.
- BOUILLY, Frère, 241.
- BOULANGER, Lucien, Frère, 213.
- BOULAY, Charles-Louis-Dominique, Frère, 213, 214, 215, 216.
- BOULT-SUR-SUIPPE (Ardennes), 25 n. 1, 33, 36, 37, 273.
- BOURBON, Pierre, 34.
- BOURGE, Victor, 261, 262.
- BOURGOIS, Jean, chanoine, 86, 87.
- BOURGOGNE, famille, 257.
- BOURGOIN, chanoine de Notre-Dame, 61, 62.
- BOURGOIS [Bourgeois], Florimond-Joseph, *Frère Ediste*, 228, 232, 234, 238.
- BOURGONGNE, procureur, 249.
- BOURQUIN, Gabriel, Frère, 205.
- BOURNOT, Ambroise-François, Frère, 244.
- BOUTHÉON, Régis, *Frère Narcès-Adrien*, 221, 228, 232, 235, 238.
- BOUTON, Gérard, 285.
- BOUTON, Mme, don, 285.
- BOUTROUX, Victor-Denis, 215.
- BOUVOT, Frère, 193.
- BRAQUET, Jeanne-Françoise, Sœur de l'Enfant-Jésus, 81.
- BREDY, don, 287.
- BRESSION, Noël-Valentin, *Frère Arèse-Casimir*, 214, 244.
- BRETAGNE, Claude, notaire royal à Reims, 86.

- BREUILLOT, Pierre, *Frère Arembert-Marie*, 230, 231.
- Brevet de capacité, 283. B. d'instituteur, 277.
- BRIE, Édouard, Frère, 244.
- BRIMONT, Justice de, 119.
- BRIOLAND, Henry, procureur au baillage, 111.
- BRISSET, notaire royal à Reims, 249.
- BROCARD, Arsène-Emile, époux d'Armande-Augustine Tétard, 259.
- BROCARD, Jean-Baptiste, époux de Julie-Joséphine Brocard, 259.
- BROQUART, Jean-Baptiste, *Frère Aristin*, 202, 228, 234, 235.
- BROUET, Clémence-Victorin, 259.
- BROUET, Théodule, *Frère Asmond*, 228, 235.
- BRUNEAUX, Charles, Frère, 210, 212.
- BRUNETTE, rapport, 188.
- BRUNNER, Michel, Frère, 244.
- BRUXELLES, Marguerite, 273.
- BUCK, Jean-Pierre, Frère, 209, 210.
- BUIRON, Paul-Nizier, 261.
- BUNZEL, Auguste, Frère, 244.
- BURQUIN, 91.
- CAILLANDAUX, Charles-Augustin, Frère, 243.
- CALBOURDIN, Camille, *Frère Astion-Camille*, 231.
- CALIXTE, Frère, 238, 284.
- CALLOU, famille, 249.
- CALLOU, Jean, bourgeois de Reims, 9, 21; époux de Nicolle Rolland, 9, 22.
- CALLOU, Jean-Baptiste, avocat en Parlement, 22.
- CAMART, M., 18, 19, 20.
- CAMILLE, chanoine, 62.
- CAMILLE, Henry [Remy], Frère, 242, 243 n. 2. V. Remy, Camille.
- CANAPPE, notaire à Wasigny (Ardennes), 26, 31.
- CANART, Claude, 29.
- CANART, Guillaume, 28, 29.
- CANART, Louis, maître pannelier, 118, 119.
- CANELLE, conseiller en la Cour des Monnaies, 61.
- CANTINET, Nicolas, 181.
- CARRÉ, Auguste, Frère, 244.
- CASCIANI, Flore-Louise-Célestine-Oudiette, veuve d'Antoine Luce, 259.
- CELIER [Cellier], Simon, *Frère Théodore*, procureur, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147 n. 1, 148, 149.
- Certificat d'aptitude pédagogique, 194.
- Certificat d'études, 222.
- CHAMBADE [Chambaud], Pierre, *Frère Godescal*, 230, 231.
- CHAMBERT, Jean-Claude, Frère, 204.
- CHAMBORT, Jean-Baptiste, chanoine, 25, 84, 86.
- CHAMBORT, Lié, maître sergier; mari de Thérèse Quatresols, 167.
- CHAMPENOIS, abbé, 193.

- CHANDON-MOET, Jean-Remy, 258.
- Chanoines de Saint-Timothée, 75, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93.
- Chapelains de Notre-Dame, 51.
- CHAPELLE, Lucien, Frère, 202.
- Chapitre de Saint-Timothée, 78, 79, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 93.
- CHAPPRON, Pierre, procureur fiscal, 160.
- CHAROY, Céleste-Eugène, *Frère Bonald-Célestin*, 235, 241.
- CHARPENTIER, Jean, notaire royal à Reims, 108, 109, 110, 113, 119, 131, 134, 137, 139.
- CHARPENTIER, Nicolas, 202.
- CHASSARD, Augustin, 202, 203.
- CHASSARD, [Louis-] Joseph, *Frère Argémis*, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 241.
- CHATEAU [Châteaux], Louis [-Eugène-Jules ou Julien], Frère, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 216.
- CHAUMONT, Charles-Ernest, *Frère Adolphus*, 217, 218, 225, 232, 233, 235, 237, 239.
- CHAUSSÉ, Eugène, Frère, 244.
- CHAVETION, notaire à Paris, 145.
- CHEF, Auguste-Ferdinand, Frère, 217.
- CHEMIN, Héloïse, 259.
- CHEMIN, Jean-Louis; époux de Marie-Josèphe Vidnon, 259.
- CHEMIN, Joseph-Edmond; époux de Clémence-Victoire Brouet, 259.
- CHEMIN, Nicole-Amélie, 259.
- CHEMIN, Pierre-René; époux de Marie-Louise Leriche, 259.
- CHEVALIER, Alexis, 277.
- CHEVALLIER, Julien-Joseph-Marie, Frère, 187.
- CHEVOGÉON, Elie, Frère, 215, 216.
- CHILLET [Chillès], Pierre, Frère, 213, 214, 215.
- CHOILLY, Henry, 249.
- CHRISTIANY, 195.
- CHRISTOPHE, Joseph, *Frère Bianor*, 192, 246.
- Classes d'adultes et d'apprentis, 191, 224, 224 n. 4, 225.
- CLAUDIANUS, Frère. V. Petitjean, Pierre-Joseph.
- CLAUDIN, Auguste, Frère, 212, 213.
- CLAUTEAU, Louis, notaire royal à Reims, 36, 37, 45, 52, 53, 55, 57, 65, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 85, 88, 90, 98, 99, 101, 102, 113, 120, 121, 122, 127, 129, 130, 166, 168, 179.
- CLAVIER, François-Sylvain-Olivier, mari de Clémence Bodin, 260.
- CLÉMENT, Victor, *Frère Apronien-Prosper*, 192, 196, 197, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 241.
- CLESSE, Eugène, Frère, 210, 211, 212.
- CLÈVES, Claude de, 132, 134.
- CLICQUOT, Paul, 138.
- CLICQUOT-BARBREUX, 128.
- CLOCQUET, Jean, prêtre, 246.
- CLOTTE [Clott], Jean-Hippolyte, *Frère Honoré-de-la-Croix*, 228, 232, 236.
- COCHET, Ernest-Emile [Emile-Ernest], *Frère Blimond-Ernest*, 190, 203, 204,

- 205, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 241, 242.
- COCHET, Louis-Frédéric, Frère, 241, 244.
- COCQUEBERT, Elisabeth, 119.
- COCQUEBERT, François, écuyer, 145.
- COCQUEBERT, Gérard-Joseph, seigneur de Mutry (Marne), 119, 123.
- COCQUEBERT, Jean-Baptiste, [seigneur de Mutry] écuyer, seigneur de Montbré, 145, 146.
- COCQUEBERT, Jean-Baptiste, seigneur de Mutry (Marne); conseiller au Présidial de Reims, 119.
- COCQUEBERT, Jean-Baptiste-Joseph, 119.
- COGNAT, Camille, *Frère Archange*, 231.
- COGNAT, Camille-Louis, Frère, 215.
- COLARDEAU, Anne-Louise, 24.
- COLBEAU, Désiré-Arthur, *Frère Attique-Désiré*, 192, 236.
- COLBERT, Hélène, 249.
- COLLANGE [Collanges], Jean-Baptiste-Marie, *Frère Jean-Baptiste*, 188, 189, 202, 203, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216.
- COLSON, Pierre, 124.
- Concours scolaires, 184.
- Congrégation Notre-Dame, Religieuses, 51, 273.
- Congrégation (Ancienne) de Notre-Dame. Chapelains, 75, 158, 272.
- Congrégations religieuses. Liquidation, 285.
- Contrat d'association, 283.
- COQUEBERT, famille, 249, 257. V. Coquebert.
- CORDIER, Charles, Frère, 207, 208, 209, 210, 211, 243.
- CORMONTREUIL (Marne), 249.
- CORNET, 19, 20.
- CORPORAL, Joseph-Claude, *Frère Alaman*, 219, 220, 233, 236.
- Costume religieux, 286.
- COUFFINHAL, Prosper-Emile-Pierre, Frère, 190, 217, 245.
- COUNORT, Frère, 241.
- COUR (Marne), seigneur, 247.
- COURNOT, Firmin, 245.
- COURREJON, Jean, Frère, 214, 215.
- Cours d'adultes, 224, 288. C. du soir, 222, 224. V. Classes d'adultes.
- COURTOIS, 30.
- COUSIN, legs, 245, 287.
- COUANT, Jacques-Auguste, Frère, 215, 216.
- COUVREUR, immeubles, 268.
- CRAUSER, Jean, *Frère Aphrodisien*, 231.
- CRESSON, Jules, 189.
- CRUSEILLER, 17.
- CRUSSEL D'UZES, Aimable-Antoine-Jacques, époux de Marie-Adrienne-Anne-Victorienne-Clémentine de Rochechouart de Mortemare, 262.
- CUGNET, Charles-Victor, *Frère Auger-Marie*, 228, 232, 236.
- CUINET [Cuisset], Louis-Auguste, Frère, 241, 244.

- CULOTEAU, Nicolas, prêtre, 118.
- CUNY, Félix, *Frère Aphrodisien*, 236, 239.
- CUVILLIER, Remi, notaire royal à Reims; époux de Poncette Tauxier, 144, 153.
- DAGE, Lucien-Jean-Baptiste, abbé, 258, 268.
- DAGNEAUX, Joseph-Aimé, Frère, 241, 244.
- DAHLE, Auguste-Emile, *Frère Apollinaire*, 203, 245.
- DALLIER [Dallierc], Nicolas, notaire royal à Reims, 22, 103, 110, 131, 134, 135, 137, 139, 147, 149, 153.
- DANGEVILLE, Marie-Léon-Eugène, Frère, 241, 244.
- DANY, Auguste, *Frère Armel-de-Jésus*, 210, 236.
- DARET, Pierre-Augustin, *Frère Atticus*, 236.
- DAUPHIN, Joseph-Nicolas, *Frère Ansbertus-Joseph*, 189, 196, 197, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 236, 241, 243.
- DAVANCOUR, 182.
- DAVID, Edmond-Léon [Léon-Edmond], Frère, 207.
- DAVID, Jean-François-Aimé, Frère, 210, 211.
- DELAMOTTE, Nicolas, laboureur, 88.
- DELASALLE, M. [De La Sallc, Guillaume], receveur du Chapitre Saint-Symphorien, 246.
- DELAVAL, Pierre, prêtre, 132, 134, 135, 136, 137, 139.
- DELINGER, Jean, Frère, 190, 195, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 242.
- DELOZANNE, Alexandre-Léon, abbé, 261.
- DEMAISON, M., 271.
- DEPOIX, Aimable-Louis, notaire à Vitry-le-François (Marne), 262.
- DERVIN, Jean, maître sergier; époux de Madelaine Legros, 75, 76, 158, 159, 272.
- DESAIN, Jean-Baptiste, *Frère Généreux*, 27.
- DESAIN [Desaint], Thomas, notaire royal à Reims, 110, 159.
- DESBANS, 38.
- DESCHAMPS, *Frère Agapétius*, 221, 236.
- DESJARDINS [Déjardin], 62, 69.
- DESJARDINS, Louis, marchand, 100, 101; époux d'Apolline Rogier, 98, 273.
- DESSONNET, Joseph-Jules, Frère, 241.
- DEVIE, Jean, 28.
- DEVIE, Michel, 27.
- DEVIE, Thomas, 27, 28, 30.
- DEVIVAISE, 285.
- DEY, famille, 249.
- DIDIER [Didien], Léon-Prosper, Frère, 212, 213, 214, 215, 216.
- DIETRICH, Clément-Charles, Frère, 215, 216.
- DIEUDONNÉ, Etienne-Dominique, *Frère Aricien-Marie*, 230, 245.
- DIOT, Jacques, 20.
- DISTRIBUE, François, 18, 19, 20.
- DISTRIBUE, Robert, 17, 18.
- DISTRIBUE, Nicolas, 19.

- DISTRIBUE, sieur, 19.
 DISTRIBUE, veuve, 19.
 District de Reims, 286. Noviciat, 287.
 DIZIER, Frère, 275.
 DODIN, Ernest-Léon, Frère, 211.
 DOGNY, 18, 19.
 DORIGNY, échevin, 58.
 DORNACKER, Frère, 189, 209, 210, 211, 243.
 DOUART, Jean, 132.
 DOUCET, établissement, 268.
 DOUMELY (Ardennes), 27, 28, 30, 271.
 DOURY, notaire à Rouen, 23, 27, 51, 98.
 DRAIZE (Ardennes), 271, 274.
 DREUTEL, Jean-Léon, 260.
 DREZE [Draize, Ardennes], 30.
 Droit d'accroissement, 280, 281, 282.
 DROUET, Marie, 144, 145.
 DROUET, veuve, 132.
 DROUIN, Jeanne, 33, 36, 37, 272.
 DROUIN, Pierre, 34, 35.
 DROUOT, Théodore-Léon, Frère, 208.
 DUART, Anne, veuve, 30.
 DUBOIS, Léon, Frère, 206.
 DUBLOND, héritiers, 19.
 DUBUS, 19.
 DUCHATEAUX, Marie-Joséphine-Jeanne, 259.
 DUCHASTEL [Duchatel], Jean-Baptiste, marchand, 52, 57; époux de Marguerite Plantin, 108, 110, 112.
 DUCRET, Antoine, *Frère Pyrrhus*, 193, 202, 204, 205, 218, 220, 221, 228, 232, 241.
 DUFOUR, Françoise-Rosalie, 260.
 DULIÈGE, Marien, Frère, 206.
 DUMÉNIL, Joseph-Emile-Albert, *Frère Bianor-Abel*, 236.
 DUPONT, Frère, 241.
 DUPORT, notaire à Paris, 145.
 DURBACH, de, 266.
 DURETESTE, Ponce, bourgeois; époux de Liesse Tauxier, 144.
 DURUY, Victor, 275.
 DUVAL, Alphonse-Auguste, 195, 207.
 Ecoles, statistiques, 227.
 Ecoles chrétiennes et gratuites de Reims, 23, 37, 40, 51, 69, 99, 110, 125, 128, 137, 140, 142, 144, 145, 149, 167, 169. Œuvre des, 279. Propriétaires et régisseurs, 271, 272, 273.
 Ec. chrétiennes de Saint-Yon, 273. V. Frères des Ecoles chrétiennes.
 Ecoles communales congréganistes, 271 : 1^{er} canton, 185; 2^e canton, 185.
Esplanade Cérés [Faubourg Cérés, 2^e canton], 217, 218, 219, 220, 237, 246. Frères instituteurs, 229, 230, 233, 234, 237, 239.
Faubourg de Laon, faubourg Saint-Thomas [Ecole Saint-Thomas], 217, 219, 241. Frères instituteurs, 217, 219, 225, 228, 230, 233, 234, 235, 236, 238, 239.
Rue du Barbâtre, 246.
Rue Buirette, 192. Frères instituteurs, 192, 235, 237, 238, 240.
Rue des Capucins, 246.

- Rue du Jard*, 1^{er} canton, 192, 218, 220, 221, 235, 236, 237, 240, 246, 264, 287. Frères instituteurs, 192, 218, 235, 236, 237, 238, 239, 240. Calvaire du Jard, 264; chapelle, 264.
- Rue Large* [quartier Saint-Jacques], 218, 219, 221. Frères instituteurs, 218, 228, 229, 232, 233, 235, 238.
- Rue Perdue* [école, quartier Saint-Remy, 3^e canton], 219, 220, 235, 236, 246. Frères instituteurs, 219, 237, 239, 229, 230, 232, 233, 235, 236, 237, 239.
- Rue des Telliers*, 219, 235, 236, 237, 246. Frères instituteurs, 219, 229, 237, 238, 239, 232, 233, 235, 236, 237, 238, 239. Ecoles communales. Laïcisation, 185, 195, 227, 278, 279, 280, 283, 288, 289. Suppression, 227, 278, 279, 280.
- Ecoles libres tenues par les Frères, 187, 196, 275, 279, 282, 288; tenant lieu d'école publique, 282. Ec. gratuites, 287.
- Faubourg de Laon* [école Saint-Thomas, rue du Mont-d'Arène], 187, 289. Frères instituteurs, 187, 234. Patronage, 183. V. Mont-d'Arène.
- Hôpital général* [Hospice général, Place Saint-Maurice], 187, 220, 223, 224, 263. Frères instituteurs, 187, 228, 232. V. Place Saint-Maurice.
- Noviciat* [Maison du Sacré-Cœur], 284, 285, 287.
- Passage Chabaud* [rue Payen]. Frères instituteurs, 208. V. Rue Payen.
- Place Nicolas Bergier*, 195, 200, 201, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 242. Frères instituteurs, 201, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 242. V. Rue des Gobelins.
- Place Saint-Maurice*, 188, 189, 196, 197, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 223, 240, 241. Frères instituteurs, 188, 189, 196, 197, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 240, 241.
- Place Saint-Remy*, 187, 190, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 223, 227, 241. Frères instituteurs, 190, 192, 196, 197, 198, 199, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 236, 241. Ec. paroisse Saint-Timothée, 23, 31, 158. Ec. privée laïque, 217.
- Porte-Cérès* [Gobelins], 193. Frères instituteurs, 193. V. Gobelins, rue des.
- Prisons*, Ecole des, 263, 276, 287. Ec. Maisons de détention, 276.
- Rue d'Anjou*, école de la Maîtrise, 187, 188, 189, 195, 196, 197, 198, 199, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 241. Frères instituteurs, 187, 189, 196, 197, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 228, 241.
- Rue du Barbâtre* [Maison des Carmes], 193, 246. Frères instituteurs, 193.
- Rue du Barbâtre*, Ecole des Arts et Métiers, 186, 189, 195, 215, 262, 263, 276, 286, 289. Association amicale, 184, 262. Dommages de guerre, 264. Plans, 264. Société anonyme, 254. Frères instituteurs, 189, 215.
- Rue de Châtivesle*, 185, 193, 246.
- Rue-de-Contraï*, 187, 189, 190, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 227, 241, 242, 245, 253, 254, 263, 264, 265, 266, 275, 281. Archives, 267-271. Frères instituteurs, 187, 189, 190, 192, 196, 197, 198, 199, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 241, 242. Laïcisation, 264. Historique, 264, 269, 288. Ecole technique et professionnelle, 265; historique, 265; contrat avec l'Etat, 270; états de situation, 266, 269; élèves, 267, 271. Achats d'immeubles, 268. Défunts, 266. Dommages de guerre, 258, 264. Foyer des Jeunes Travailleurs, 269.

Œuvres de jeunesse, 266 : catéchistes volontaires, 264, 266; retraites de Thillois, 265. Plans, 265. Rapports de visite, 265. Reprise de l'habit religieux, 266. Vocations, 265.
Rue-de-Contraï et Saint-Remi, 265.

Rue de Courlancy [Ecole Sainte-Anne], 186, 188, 189, 190, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216. Frères instituteurs, 188, 189, 190, 199, 200, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216. Propriété, 285, 286.

Rue Henri Delacroix, 189, 195, 200, 201, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 242. Frères instituteurs, 189, 195, 200, 201, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 242. Ec. privée laïque, 217.

Rue des Gobelins, 187, 188, 192, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 223, 234, 241, 242. Frères instituteurs, 187, 188, 192, 196, 197, 198, 199, 202, 203, 205, 206, 234, 241, 242.

Rue Legendre, 195, 200, 201, 214, 215, 216. Frères instituteurs, 200, 214, 215, 216.

Rue du Mont-d'Arène, 188, 189, 190, 192, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 227, 240, 241, 242, 281, 289. Frères instituteurs, 190, 192, 196, 197, 198, 199, 202, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 241. Ecole privée laïque, 217.

Rue d'Ormesson, 187, 188, 196, 197, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 241, 242. Frères instituteurs, 187, 188, 196, 197, 198, 202, 203, 205, 206, 207, 241, 242.

Rue Payen, 187, 188, 191, 192, 196, 197, 198, 199, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 241, 242. Frères instituteurs, 187, 192, 197, 198, 199, 202, 203, 205, 206, 207, 236, 241, 242.

Rue Saint-André, 195, 199, 200, 201, 202, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 243, 286. Frères instituteurs, 199, 200, 201, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216. Ecole privée laïque, 217.

Rue Saint-Sixte, 193.

Rue de Sedan, 189, 190, 194, 195, 199, 200, 201, 202, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 227, 286. Frères instituteurs, 189, 190, 195, 199, 200, 201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 216. Ecole privée laïque, 217.

Rue des Telliers, 193.

Rue de l'Union-Foncière [Ecole Sainte-Genève], 186, 188, 189, 190, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 223, 240, 241, 244, 289. Frères instituteurs, 188, 189, 190, 197, 199, 200, 201, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 241.

Rue de Venise, Pensionnat, 184, 187, 188, 190, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 217, 227, 241, 244, 245, 275, 282, 288. Frères professeurs, 187, 188, 190, 194, 196, 197, 198, 200, 202, 204, 205, 206, 241, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 228, 232, 288.

Enseignement secondaire, 275, 281. Propriété, 284, 288. Liquidation, 285. Association amicale, 287. Ecoles libres. Amicales, 184. Frères instituteurs, 190, 228, 229, 233.

Ecoles des Frères hors de Reims :

- AY (Marne), 191, 194, 195, 202, 222, 228, 239. Frères instituteurs, 202, 225, 228, 229, 231, 225, 231, 232, 233, 235, 237, 239, 240.
- BAR-LE-DUC (Meuse), 238 n. 1.
- BAYONNE (Basses-Pyrénées), école Saint-Bernard, 245.
- BEAUREGARD-LONGUYON (Moselle), pensionnat, 287.

- BEUVAIS (Oise), école normale, 245.
- BÉZIERS (Hérault), pensionnat, 230.
- BITCHE (Moselle), 239 n. 2, 287.
- BOULAY (Moselle), Frères instituteurs, 230, 239 n. 1.
- BUSSY-EN-BRIE (Marne ?), 238.
- CAHORS (Lot), 230.
- CAUDEBEC (Seine-Maritime), Frères instituteurs, 229.
- CHALONS-SUR-MARNE (Marne), écoles, 191, 192, 194, 195. Instituteurs congréganistes, 192, 193, 194, 228, 230, 231, 245. *Ec. rue abbé Becquey*, 195. *Ec. rue de Choiseul*, 193, 195. Frères instituteurs, 193. *Ec. rue de Fagnières* [Fasnières], 195, 286. *Ec. rue Grande-Etape*, 286. *Ec. rue de Grazière*, 192. Frères instituteurs, 234, 237. *Maîtrise*, 191.
Ec. publique Notre-Dame, 191, 196, 234. Frères instituteurs, 228, 231, 234, 235, 237, 238, 239, 240. *Ec. communale Saint-Etienne*, 229. Frères instituteurs, 192, 231, 238, 238, 239, 241. *Ec. communale, paroisse Saint-Loup*, 191. Frères instituteurs, 228, 229, 231, 234, 235, 236, 237, 239.
- CHARLEVILLE (Ardennes), Frères instituteurs, 228, 230, 231.
- CHARTRES (Eure-et-Loir), 229.
- DIEUZEVILLE (Aveyron), 230.
- DUN-LE-ROI, Frères instituteurs, 228.
- EPERNAY (Marne), école communale, 233, 234. Ecoles libres, 185, 191, 193, 194, 195, 196, 286. Frères instituteurs, 192, 193, 224, 192, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 236, 238, 238 n. 1, 239, 239 n. 2, 245. *Ec. rue de Brigny*, 195, 197, 234. Frères instituteurs, 197, 234, 238. *Ec. rue de la Justice de paix*, 195, 241. *Ec. rue Saint-Victor*, 195, 197, 241. Frères instituteurs, 197. Cours d'adultes, 224.
- ETAIN (Meuse), Frères instituteurs, 228, 231.
- FLEURANCE (Gers), 230.
- GRAY (Haute-Saône), Frères instituteurs, 228.
- ISLE-SUR-MARNE (Marne), 238.
- LA CAPELLE (Aisne), 286.
- LAON (Aisne), Frères instituteurs, 230.
- LE PUY (Haute-Loire), Frères instituteurs, 228.
- LUNÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), Frères instituteurs, 229, 239 n. 2.
- LYON (Rhône), Frères instituteurs, 228.
- MARÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), 287.
- METZ (Moselle), Frères instituteurs, 228, 229, 230.
- MÉZIÈRES (Ardennes), Frères instituteurs, 228.
- NANCY (Meurthe-et-Moselle), Frères instituteurs, 228, 229, 231.
- PARIS, Frères élèves-maîtres, 229; Frères instituteurs, 228. *Ec. Saint-Etienne-du-Mont*, Frères instituteurs, 228, 229.
- PASSY-LÈS-PARIS, Frères instituteurs, 229.
- PEZENAS (Hérault), Frères instituteurs, 230.
- POURU-SAINT-REMY (Ardennes), 239 n. 2.
- RETHEL (Ardennes), 228, 231, 238 n. 1.
- ROMILLY (Aube), 286.
- ROYE (Somme), Frères instituteurs, 228.
- SAINT-AFRIQUE (Aveyron), 230.
- SAINT-AVOLD (Moselle), 231.
- SAINT-ÉTIENNE (Loire), Frères instituteurs, 228.
- SAINT-GOBAIN (Aisne), Frères instituteurs, 228.
- SAINT-MICHEL (Aisne), 286, 287.
- SAINT-MICHEL (Meuse), Frères instituteurs, 228.

- SAINTE-MENEHOULD (Marne), 196. Frères instituteurs, 191, 195, 228, 229, 230, 231, 235, 239.
 - SAINT-QUENTIN (Aisne), Frères instituteurs, 228.
 - SARRALBE (Moselle), 287.
 - SEDAN (Ardennes), Frères instituteurs, 228, 229, 230.
 - SENS (Yonne), Frères instituteurs, 229.
 - SÉZANNE (Marne), école Saint-Denis, 194, 195.
 - SOISSONS (Aisne), Frères instituteurs, 228, 229.
 - SONGY (Marne), Frères instituteurs, 228.
 - STENAY (Meuse), 239 n. 1.
 - THIONVILLE (Moselle), Frères instituteurs, 228, 231.
 - TOULOUSE (Haute-Garonne), Frères instituteurs, 229.
 - TROYES (Aube), Frères instituteurs, 229.
 - VAL-DE-BOIS (Marne), Ecole des manufactures, 224, 229.
 - VERDUN (Meuse), Frères instituteurs, 231.
 - VERSAILLES (Yvelines), Frères instituteurs, 229.
 - VERTUS (Marne), 194, 195.
 - VILLEFRANCHE (Aveyron), 230.
 - VITRY-LE-FRANÇOIS (Marne), 191, 192, 193, 194, 195, 224, 245. Frères instituteurs, 192, 193, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 237.
 - VITRY-SUR-MARNE (Marne), Frères instituteurs, 191.
 - VOUZIERES (Ardennes), 286.
 - WARMÉREVILLE (Marne), 224, 229.
- Ecoles primaires, 184, 221, 227. Ec. privées, 199, 227. Ec. publiques, 226. V. Ecoles communales congréganistes.
- EDISTE, Frère. V. Bourgeois.
- EDOUARD, Frère. V. Lesongeur, Camille.
- EHRMANN, Alexandre-Jean-Pierre, Frère, 207, 208.
- EHRMANN, Abraham-Jean-Pierre, Frère, 207.
- EHRMANN, Jacques, 190.
- EISENBACH, Jean-François, *Frère Artémon-Joseph*, 242. V. Eychenlaub, Jean-François.
- ELAMBERT, Henri-Alfred, Frère, 245.
- EMAIN, Madame, 17.
- Engagement décennal, 277, 279, 282.
- Enseignement congréganiste, 225, 226, 283. Suppression, 275, 284, 285.
- Enseignement primaire, 193, 194, 223, 224, 225, 226, 227, 279, 280, 282, 283, 285. E. public, 227. E. technique, 186, 276. E. secondaire spécial, 275, 276 : libre, 282. E. libre, 193, 194, 227. E. mutuel, 185. Liberté d'enseignement, 283. Enseignants congréganistes, 185.
- EPOYE (Marne), 76.
- ERMAND, Aubin-Philippe, *Frère Athéogènes-Emile*, 228, 231, 235, 236, 237.
- ERPELDINGER, Matthias [Matthieu], *Frère Arnaud*, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 241.
- Établissements congréganistes. Fermeture, 284, 285.
- ETIENNE, Frère Assistant, 27.
- EUGÉNIUS, Frère. V. Batellier, Jean-Eugène.
- EUPHRONE, Frère. V. Philippeaux, Armand-Joseph.
- EUTHYME, Frère, 234.

- EUTHYME-EMILIEN, Frère. V. Louis, Henri-Emilien-Lucien.
- EVESQUE, Pierre-Jean-Joseph, Frère, 217.
- Exposition universelle, 275.
- EXUPÈRE, Frère, Assistant, 274.
- EYCHENLAUB [Eichenlaub], *Frère Artémon-Joseph*, 198, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 213, 214, 215, 216, 240, 241.
- FADE, Victor-Joseph, Frère, 208, 209.
- FAGANT [Fragant], François-Charles, *Frère Blimond-Régis*, 208, 209.
- FALLON, Françoise [Pérette-Françoise], 80, 83.
- FALLON, Jean-François, bourgeois de Reims, 80, 272.
- FASSIN, Nicole, 167, 168.
- FAUBERT, Jean, chanoine de Notre-Dame, 133.
- FAUCHER, Charles, laboureur, 23.
- FAYOLLE [Fayolles], Jacques, *Frère Algius*, 203, 204, 211, 212, 213, 214, 215.
- FÉGNANT [Féquant], Léon-Jean-Baptiste, Frère, 211, 212.
- FÉLIX, Frère. V. Michel, Jules-Antoine.
- FELLER, Jean, *Frère Apellès*, 228, 231, 232, 236.
- FERDINANDUS, Frère. V. Legay, Ferdinand.
- FERIN, Etienne-François, Frère, 211, 212.
- FICK, Nicolas, *Frère Blaise-Gabriel*, 236.
- Filles de l'Enfant-Jésus, 273.
- FISHER [Fischer], Henri-Jean-Mathias, *Frère Blimondien*, 191, 228.
- FISNÉ [Fisené], Jean, *Frère Asfrède-Louis*, 187, 191, 192, 196, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 236, 241, 242.
- FLAUDER, Jean-Baptiste, Frère, 208, 209.
- FLAUDER, Nicolas, *Frère Aphraates-Victor*, 189, 197, 198, 207, 208, 209, 210, 211, 241.
- FOLLIAS, Emile, 266.
- FONTENEAU, Emile, Frère, 245.
- FORCE, Guillaume, *Frère Apollon-Hector*, 237.
- FOREST, Jean-Joseph, Frère, 245.
- FORIN, Etienne-François, Frère, 231.
- FOSSEL, Pierre, *Frère Arnaud-Pierre*, 205, 206, 241, 243.
- FOULIGNY, Emile-Jean-Baptiste, *Frère Arbogaste-Félix*, 207.
- FOURNIER, Gustave-Adolphe, 261.
- FOURNIER, Louis, *Frère Arsène*, 245.
- FRANÇOIS, Frère. V. Noiré.
- FRANÇOIS, Charles, Frère, 203.
- FRANQUEVILLE, Jean, 88.
- FRECHARD, Louis-François, Frère, 209, 210.
- FREMYN, famille, 249.
- FREMYN DE BRANSCOURT, Jacques, échevin, 58, 79, 82, 86, 87, 91, 128, 129, 130, 166, 167, 169.
- FREMYN DE SAPICOURT, Marie-Charles-Edmond, 262.
- Fréquentation scolaire, 223, 246.
- Frères des Ecoles chrétiennes, 251, 271, 272, 273, 274 : Classes d'adultes, 191.

- Distinctions honorifiques, 233. Dons, 193. Œuvres sociales et apostoliques, 276. Ouvrages édités, 275. Pensions, retenue, 280. Sécularisation, 276. Sous-maîtres, 230.
Frères d'écoles de garçons, 37.
Frères maîtres des écoles, 40.
Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, 21, 24, 25, 31, 35, 40, 51, 57, 59, 61, 62, 63, 69, 75, 79, 80, 82, 83, 84, 86, 90, 92, 98, 118, 124, 125, 128, 134, 139, 147, 150, 153, 166, 169, 179, 181, 183, 191, 254, 285. Maison, 153, 158, 166, 176. Allocations, 251; subventions, 251. Lettres patentes, 257. Réunion à ceux de Lyon, 287.
Frères Rue-de-Contraï; état nominatif en 1791, 274; déclaration des biens, serment civique, 274.
- FRESNES, Arsène, *Frère Astase-Léon*, 237.
- FRICQUEGNON, Marie-Denis, Frère, 209, 243.
- FROMENT, Henri-Joseph, 261.
- FROMENTIN, Alexandre, 34.
- FRUMENCE, Frère, vicaire général, 274.
- FUCHS, Joseph-François [François-Joseph], *Frère Aphrodise-André*, 205, 206, 208, 209, 210.
- GABRIEL-MARIE, supérieur général, 275, 277.
- GAILLARD, Joseph, *Frère Alphonse-Liguori*, 193.
- GALISSET, [Galissot, Gallisset], Antoine, *Frère Andronique*, 219, 233, 237, 239.
- GALLAY, Jean-Louis, *Frère Pégasien*, 228, 231, 237.
- GARD, veuve, 145, 149.
- GARREZ, Louis-Raoul, Frère, 216.
- GAUCHY, Isidore, Frère, 213, 214, 215.
- GAUDRÉ, Nicolas-Auguste [Louis-Nicolas], *Frère Adorateur*, 194, 220, 229, 232, 233, 244.
- GAUTIER, Léon-Pierre-Auguste, instituteur, 194.
- GAVILLET [Gavillé], François-Gustave, Frère, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 216.
- GAVROY, François, Frère, 245.
- GAYET, Mgr, archiprêtre, 265.
- GELLE, Thomas-Claude, sergent au baillage de Vermandois, 55, 77, 100.
- GÉMARD, Frère. V. Monier, Jean.
- GÉNÉREUX, Frère, directeur, 23, 27, 31, 51, 52, 53, 56, 98, 99, 101, 272, 273. V. Desain, Jean-Baptiste.
- GENTY, veuve, 133.
- GEORGEL, 195.
- GEORGIN, Auguste, *Frère Bienheureux*, 230.
- GEORGIN, Joseph, *Frère Arbel-Auguste*, 230.
- GÉRARD, Modeste-François, Frère, 207.
- GERBAUD, Frère, supérieur général, 274, 275.
- GERMIGNY, Eugène de, comte, 278.
- GILBAUT, 40.
- GILBERT, Auguste-Hubert, époux d'Henriette-Olympe Godet, 260.
- GILLER, Jean-Godfroi, époux de Rosalie-Léonie Lenoir, 260.
- GILLET, Charles-Nicolas, *Frère Arnould-Robert*, 187, 202, 203, 237.

- GILMAIRE, Jean-Nicolas, *Frère Agathonus*, 229, 232, 237, 240.
- GINDRE, Joseph-Auguste, Frère, 190.
- GIRARDUS, Frère. V. Astier, Joseph.
- GIVRON (Ardennes), 28, 29, 30, 271.
- GIVRY-SUR-AISNE (Ardennes), 37, 272, 273. Cense, 59, 33-36; 60, 36-38. Justice de, 37.
- GLISE, Raymond-Arthur, Frère, 205.
- GOBLET, Augustin, 261.
- GOBREAU, Nicolas, chanoine, 25, 84.
- GODART, 31.
- GODESCAL, Frère. V. Chambade, Pierre.
- GODET, Henriette-Olympe, 260.
- GODFRIN, Jean-Edouard, époux de Françoise-Rosalie Dufour, 254, 260.
- GODINOT, Nicolas, 166, 167.
- GODINOT, Pierre, prêtre, 33, 36, 37, 61, 62, 63, 65, 70, 75, 76, 79, 82, 86, 87, 91, 118, 121, 123, 128, 129, 166, 169.
- GODINOT, sieur, 273.
- GODINOT, Thérèse, 170, 177, 179.
- GOSSET, Joseph-Rieul, *Frère Rieul*, 193, 218, 225, 233.
- GOULET, François-André, 259.
- GRANDJEAN, Jean-Nicolas, *Frère Andoche*, 246.
- GRAVIER, Nicolas, Frère, 195, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217.
- GRAVIER, Pierre-Eugène, Frère, 209, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 241.
- GREFF, Georges, *Frère Aptade*, 231.
- GRINGUET [Grinquet], Maurice, boucher, 35.
- GROS, Marie-Jeanne-Euphrosine, 262.
- GUÉRIN, Etienne, juge, 37, 38.
- GUÉRIN, Joachim, 35.
- GUÉRIN, Pierre-Hubert, Frère, 215, 216.
- GUIBERT, Antoine, Frère, 245.
- GUILLAUME, Laurent, 19.
- GUIOT, Paul, *Frère Armentaire-Paul*, 208.
- GUY-MARIE, Frère. V. Mercier, Jean-Baptiste.
- HAAS, Joseph, *Frère Aponal-Joseph*, 190, 194.
- HACHETTE, Adam, lieutenant des habitants, 58, 59.
- HACHETTE, veuve, 145, 149, 153.
- HAMMER, Georges, Frère, 208.
- HANICET, Jean-Baptiste, maître sellier; mari de Jeanne Audry, 124, 125.
- HANNIER, Victor-Émile, 261.
- HANOÛNE (Ardennes), ferme, 248.
- HANROT, Charles-Félicien-Paul, Frère, 241, 244.
- HANSEN, Jules, Frère, 217.
- HAP, Nicolas-Eloi-Michel, *Frère Arthémus*, 230, 231.
- HECTOR, Nicolas, *Frère Aphrodite*, 202.
- HÉDOUIN, Antoine, échevin, 58, 61, 62, 63, 64.
- HÉDOUIN, Claude-Félix, échevin, 58.
- HÉDOUVILLE, M. de, legs, 265, 287.

- HÉMAIN, héritiers, 18; veuve, 18, 20.
- HENNEQUIN, Charles, Frère, 213, 214.
- HENRIONNET, Charles-Joseph, Frère, 241, 244.
- HENRY, Agnès, veuve, 272.
- HENRY, Alexandre-Louis-Joseph, 195, 217, 241, 243.
- HENRY, Dlle, 154.
- HENRY, Michel, Frère, 217.
- HENRY, Pierre, 65.
- HERBIN, notaire royal à Reims, 22, 119.
- HERMOGÈNES, Frère. V. Séguigniol, Guillaume.
- HERZ, Emile, *Frère Bomélius*, 230.
- HESSO, Nicolas, *Frère Arthémien-de-Jésus*, 230.
- HEZET, notaire, 177.
- HIBERT, 140.
- HIÉRON, Frère, 276.
- HILL, Paul, 215.
- HILLERIN, Catherine, 26, 30, 31.
- HINGUERLOT, Gilles, 34.
- HINSCHBERGER, Jean, *Frère Bomélius*, 188, 202, 237.
- HIRTZMANN, Eugène-Adrien, Frère, 241, 244, 245.
- HOFFMAN, Frère, 196, 241.
- HOLSTAINÉ, Félix-Emile, Frère, 211, 212, 213, 214, 215.
- HONORÉ-DE-LA-CROIX, Frère. V. Clotte, Jean-Hippolyte.
- Hôtel-Dieu de Reims, 35, 59, 60, 61, 62, 63.
- HOUILLOIN, Paul-Alphonse-François-Marie-Joseph, Frère, 241, 244.
- HOURLIER, André, 134.
- HOURLIER, Jean, 134.
- HOURLIER, Nicolas, notaire royal à Reims, 108, 132, 133, 134; époux de Claude de Clèves, 132.
- HUBERT, Frère, 251.
- HUGENEL, Jacques, *Frère Arille-Léonce*, 204, 231.
- HUGENEL, Jean-Nicolas, Frère, 215, 216, 231.
- HUGOLIN, Frère. V. Alirol, Théodore.
- HUGOT, Etienne [-Augustin, Auguste], *Frère Argée* [Archangèle-Joseph], 202, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 237, 241, 242, 243.
- HUGUET, Elisabeth-Marguerite, 83 n. 1.
- HUGUIN, notaire royal à Reims, 273.
- HUMBERT, Célestin, 203, 204, 205.
- HUMBERT, Joseph, *Frère Valbert*, 203.
- HUMBERT, Martin-Joseph, Frère, 217.
- HURAUULT, chanoine, 193, 194.
- IGNATIUS, Frère. V. Moulis, Louis-Philippe.
- Inspections académiques, 281.
- Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, 23, 24, 273, 277, 278. Budget, 279. Existence légale, 280. Impositions, 284. Liquidation en 1904, 285. Renseignements généraux, 285. Rétablissement légal, 283.

- Instituteurs, 226 : récompenses honorifiques, 226.
I. Adjoint, 281. I. communaux : nomination, présentation, 277, 278. I. congréganistes : mutation, 225, 278, 279; traitement, 280. I. laïques, 226, 278.
- Instruction primaire, 225, 226, 227 : dans les hospices, 224; dans les manufactures, 224.
- IRLIDE, Frère, supérieur général, 191, 277.
- IRTHUM, Guillaume, Frère, 190, 195, 217, 244.
- JACOB, Henri, Frère, 241, 242.
- JACOB, Jacques, Frère, 232, 241, 244, 245.
- JACOB, Jean, 17, 18, 19.
- JACQUARD, Pierre-Victor, Frère, 241, 244.
- JACQUEMART, Henri-Paul, époux de Marie-Jeanne-Euphrosine Gros, 262.
- JACQUEMART, Paul-Louis-Ernest, abbé, 189.
- JACQUEL (Jacquet), Charles-Lucien [Louis], Frère, 214, 215, 216.
- JACQUET (Jacques), Claude-Jules [Jules-Claude], *Frère Alvier*, 193, 233.
- JACQUET, Eugène, *Frère Aristide*, 231.
- JACQUET, Léon, 215.
- JACQUETEL, Julienne, 65, 70.
- JACQUINET, Jean-Baptiste, marchand bûtonnier, 274.
- JACQUOT, Charles, Frère, 215.
- JACQUOT, Louis-Eugène, Frère, 241, 244.
- JALOUX, Nicolas-David, 260.
- JAMIN, Henri, 261.
- JAMMES, Emile, Frère, 216, 217.
- JEAN-BAPTISTE, Frère. V. Collanges, Jean-Baptiste.
- JEAN-OLYMPE, Frère, supérieur général, 234, 284.
- JEANTY, François, *Frère Arèse-Marie*, 230.
- JEUNEHOMME, notaire royal à Reims, 247.
- JOACHIM, Georges-Théodore, Frère, 190.
- JOHIN, Marguerite, Sœur de l'Enfant-Jésus, 81.
- JOLLY, Pierre-Hippolyte, *Frère Arthème-Armand*, 224, 229, 230, 232, 234, 236, 237.
- JOLY, Jean-Louis, Frère, 215, 216.
- JONGLET, Auguste, Frère, 217.
- JOSEPH, Frère, supérieur général, 277.
- JOSEPH, Frère. V. Leroux, Jean.
- JOUATTE, Jean, *Frère Astase-Léon*, 231.
- JOURDAIN, François, chanoine, 84.
- JUND, Charles, *Frère Apollin-Joseph*, 205.
- JUSTINUS, Frère, 275, 280.
- KEMEN, Virginie, 260.
- KERBER, Paul, Frère, 205, 241, 242.
- KIÉRAN, Frère. V. Sicre, Augustin.
- KINDIG, Alphonse, Frère, 210.
- KIRCH [Kirche], Jules ou Julien-Victor, Frère, 207, 208.
- KLEIBER, Léon, Frère, 212.
- KLEIN, Pierre [-Emile], Frère, 215, 216, 217.

- KLOCK, Nicolas, Frère, 212.
- KNEPPERT, Jean-Eugène, *Frère Asclépiodore*, 210, 211.
- KOCH, Gustave, Frère, 245.
- KUHN, Jean-Pierre, 208.
- LABBE, Charles, *Frère Albert-Charles*, Frère, 219, 233.
- LA CAILLE, échevin, 58, 61, 62, 63, 64.
- LACAZE, 215.
- LAFROGNE, Jean-Baptiste-Eugène, *Frère Attale-Marie*, 189, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 241, 242, 244.
- LAIGNIER, 274.
- LAMART, Robert, 34.
- LAMAZE, Camille [-Joseph], Frère, 187, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 241.
- LAMAZE, Georges-Edouard, *Frère Amase-Léon*, 228, 232, 235, 237, 238.
- LAMBELEZ [Lambolez], Delphin-Constant, *Frère Arbonien*, 187, 238.
- LAMBOTTIN, Jeanne, Sœur de l'Enfant-Jésus, 81.
- LAMOTTE, François-Louis-Arthur, Frère, 205, 214.
- LAMOTTE, Louis-Alfred-Edouard, *Frère Aristide* [Aristée], 202, 203, 241.
- LAMY, Pierre-Edmond, architecte, 262.
- LANDRAGIN, 27, 28.
- LANGÉNIEUX, Benoît-Marie, archevêque de Reims, 259, 261.
- LAPIERRE, Robert, 18.
- LAPLACE, Jean, Frère, 211, 212.
- LARDENOIS, Edmond, *Frère Arbogaste*, 202.
- LARUE, Nicolas, Frère, 202, 209.
- LA SALLE, de, échevin, 58.
- LA SALLE, Elisabeth de, 249.
- LA SALLE, Guillaume de, 247.
- LA SALLE, Jean de, coutre, 247.
- LA SALLE, Jean-Baptiste de, prêtre, docteur en théologie, 9, 17, 22, 40, 108, 110, 112, 132, 133, 136, 142, 143, 144, 145; chanoine de la cathédrale de Reims, 31, 40, 110, 137, 138. Instituteur et supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, 9, 22, 142, 149, 153. Maison natale, 286. Tricentenaire, 271.
- LA SALLE, Jean-François de, chanoine, recteur de l'Université de Reims, 170, 177, 178, 179.
- LA SALLE, Jean-Louis de, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de Notre-Dame de Reims, 9, 21, 22, 41, 108, 110, 112, 132, 138, 139, 147 n. 1, 148, 154, 155, 159, 160.
- LA SALLE, Jeanne-Remiette de, 248.
- LA SALLE, Louis de [Louys], conseiller au Présidial de Reims, 247, 249.
- LA SALLE, Marie de, 247.
- LA SALLE, Nicolas de, 247.
- LA SALLE, Nicolas, boulanger pâtissier, 248.
- LA SALLE, Pierre de, syndic, 247.
- LA SALLE, Pierre de, conseiller au Présidial de Reims, 33, 36, 37, 61, 62, 63, 65, 70, 75, 76, 77, 79, 118, 121, 132, 138, 271.

- LA SALLE, Simon-Philbert de, seigneur de l'Étang, conseiller au Présidial de Reims, 33, 36, 37, 61, 62, 63, 65, 70, 75, 76, 77, 79, 82, 86, 87, 91, 118, 121, 128, 129, 130, 166, 169, 178, 272.
- LASSELLE, Auguste-Gabriel, *Frère Blastemartyr*, 230, 231.
- LASSERTEUX, Jules-Eugène, Frère, 230, 244.
- LATOUR, Raymond-Edouard-Achille-Eugène, 258.
- LAUBREAU, Nicolas, notaire royal à Reims, 111, 135, 149, 150, 153, 154, 159, 160, 161.
- LAUNAY, sieur, 273.
- LAUR, Noël, Frère, 211.
- LAURENT, Frère, 274.
- LAURENT, Auguste, *Frère Bajulien*, 187, 196, 202, 228.
- LAURENT, François, *Frère Arbon-Norbert*, 231.
- LAURENT, Victor-Jean-Baptiste-Virgile, Frère, 241, 244.
- LÉANDRE, Frère, 251.
- LEBLOND, M., 18, 19.
- LEBOIVRE, Dllcs, 181.
- LEBRUN, Joseph, 127, 129.
- LEBRUN [Lebron], Louis, 29, 30.
- LEBRUN, Toussaint, 30.
- LE CAMUS, Claude, époux de Barbe Viscot, 142, 147, 149, 150.
- LE CAMUS, Marguerite, 147.
- LECKNER, Nicolas, Frère, 215.
- LECLERC, Auguste-Jean-Baptiste, Frère, 245.
- LECLERC, Madame, 18, 20.
- LECLERC DE LANDREMONT, Xavier-Hippolyte-Marie, 241, 244.
- LECOURT, notaire à Paris, 119.
- LECUIRE [Lecure], Emile-Alexis, Frère, 213, 214, 215.
- LEDoux, échevin, 58.
- LEFEBVRE, 24.
- LEFEBVRE, architecte, 69.
- LEFEBVRE, François, 21, 22.
- LEFEBVRE, Gérard, 18.
- LEFEBVRE, Paulc, 194.
- LEFERON, Jean-Baptiste, avocat, 111, 135, 149, 153, 160.
- LEFEVRE, Noël-Etienne-Jean, 86, 130.
- LE FILS, Nicolas-Barthélemy, chanoine, 25, 86.
- LEFRANC, Elisabeth, 127, 129, 273.
- LEGOIX, Antoine, marchand, 108.
- LEGROS, Madelaine, veuve de Jean Derwin, 75, 76, 158, 159, 272.
- LEGUAY [Legay], Ferdinand, *Frère Ferdinandus*, 187, 202, 203, 229, 232, 233, 238.
- LELEU, notaire royal à Reims, 86.
- LEMAIRE, 109.
- LEMARCHAND, François, *Frère Bazilien*, 245.
- LENOIR, Rosarie-Léonie, 260.
- LEPAGNOL DE VILLETTE, 181.
- LEPAPE, Gustave, Frère, 214, 215.
- LE PESCHEUR, échevin, 58.

- LEPOIVRE, 17.
- LEPOYVRE, 18, 19; héritiers, 17, 18.
- LEQUEUX, échevin, 58, 63, 64.
- LEROUX, Jean, *Frère Joseph*, directeur, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147 n. 1, 148, 149.
- LEROY, Frère, 241.
- LESECQ, Henri, Frère, 245.
- LESONGEUR, Camille, *Frère Edouard*, 203, 216.
- LHOSTE, Augustin, *Frère Augustinien*, 287.
- LHOTE, Louis-Nicolas, *Frère Aquilas*, 231.
- LIENHART, Joseph-Pierre, Frère, 214, 215, 216.
- LIGEART, Charles-Georges-Eugène, 262.
- LIGIER, chanoine, 92.
- LEQUEUSTRE, Charles, barbier perruquier, 160.
- LERICHE, Marie-Louise, 259.
- LESPAGNOL, 17, 20, 140.
- LESPAGNOL, Marie-Anne-Félix, 247.
- LESPAGNOL, Nicolas-Antoine, seigneur de Cour et de Villette, 247.
- LETINOIS, 34.
- Lettres patentes, 257, 272.
- LÉVESQUE DE POUILLY, 257.
- LÉVESQUE de Vandières, M. de, 139, 140.
- LHOTE, Louis-Nicolas, *Frère Aquilas*, 231.
- Lois scolaires, 277, 278, 279, 280, 281. Loi Brisson, 278; loi Paul Bert, 279; loi Goblet, 279; loi de 1901, 280. Arrêts rendus pour les Frères, 282. Conflits, 282. Peines disciplinaires, 282. Poursuites, 281. Recours, 282.
- LOISON, notaire à Paris, 119.
- LOMBARD, Jean, Frère, 203, 204.
- LORENT, Jean-Baptiste, Frère, 190, 195, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 243.
- LOUIS, *Frère Arthémis*, 192.
- LOUIS, Louis-Henri-Emilien-Lucien, *Frère Euthyme-Emilien*, 220, 229, 232, 238.
- LOUX, Joseph, Frère, 192, 209, 210.
- LOUYOT, François, Frère, 244.
- LUCE, Antoine, 259.
- LUCE, veuve, 28.
- LUDES (Marne), 21.
- LUX, 266.
- MACQUET, Nicolas, laboureur, 17, 17 n. 1.
- MACQUET, Roger, 18.
- MACRON, Pierre, 248.
- MAGNIER, Louis-François, *Frère Arigérius*, 231.
- MAHUET, Nicolas, époux d'Agnès Henry, 272.
- MAILLEFER, famille, 249.
- MAILLEFER, Jean, bourgeois de Reims, 247, 249.
- MAILLEFER, Jean-Baptiste, receveur en l'Hôtel de ville; époux d'Elizabeth Coccoquebert, 119.
- MAILLEFER, syndic, 58, 59.
- MAILLEFER-CORRIBERT, Claude-Marie, 193; legs, 265, 287.

- MAILLY, Mgr de, 271.
- MALECO, Remi-Toussaint, *Frère Angelin*, 229, 231, 235, 238.
- MALOT, Louis, époux de Clémence-Alice Rocourt, 260.
- MANCEAUX, Jacques, laboureur, 40.
- MANCEAUX, Jean, laboureur, 40.
- MANET, Marcellin, Frère, 187, 241, 244, 245.
- MANGEOT, Jules-François, *Frère Arbon-Julien*, 189, 215, 245.
- MANGEOT, Nicolas, *Frère Astier-Marcel* [Astius], 231, 238.
- MANGIN, Barbe, Sœur de l'Enfant-Jésus, 81.
- MANGIN, Constant-Léon, Frère, 212.
- MANGIN, Julien, Frère, 216.
- MANGIN, Nicolas, *Frère Victor-Nicolas*, 188, 197, 196, 197, 198, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 241, 244.
- MANSART, Emile [-Constant], *Frère Aphrodise*, 189, 196, 206, 212, 218, 219, 220, 221, 225, 229, 232, 233, 240, 241.
- Manufactures, 224.
- MARC, Frère, 274, 275.
- MARCELLIN, Clovis, Frère, 244, 245.
- MARCHAL, Nicolas, *Frère Aquilin-Valérien* [Valère], 230, 231.
- MARCHAND, Frère, 241, 245.
- MARCHAND, Félix-Marie-Eugène, *Frère Arbon-Eugène*, 192, 203, 204, 205, 206, 245.
- MARCHAND, Jacob-Léon-Ferdinand, Frère, 188.
- MARCHAND, Nicolas-Eugène [Eugène-Nicolas], *Frère Alode*, 188, 196, 197, 198, 203, 204, 206, 235, 238, 240, 241, 242.
- MARCIONNETTE, Paul, *Frère Arbogaste-Paul*, 189, 195, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 241, 242.
- MARGEOT, Nicolas, *Frère Prèce*, 230.
- MARION, Victor, *Frère Arnaud-Victor*, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 231, 241.
- MARLET, Jean-Baptiste, Frère, 241, 244.
- MARLET, [Jules-] Victor, *Frère Apollonien-Victor* [Apollonis], 189, 190, 197, 198, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 240, 244, 245.
- MARLOT, famille, 249.
- MARS-SOUS-BOURCQ (Ardenne), 248.
- MARTIN, Jean-Baptiste, Frère, 245.
- MARTIN, Jean-Charles, Frère, 245.
- MARTINET, Remy, 62.
- MASSON, notaire royal à Reims, 177, 247, 273.
- MATTHIEU, François-Xavier, *Frère Attale-Joseph*, 230.
- MAUFROID, Remi-Jean-Joseph, *Frère Aristobule-Norbert*, 207.
- MAURELIUS, Frère. V. Bauer, Henri-Frédéric.
- MAYER, Pierre, *Frère Arembert-Henri*, 213, 214, 215, 230.
- MAZARIN [Rethel-Mazarin], baillage, 23, 24.
- MÉDARD, Théodore-Jean [Jean-Théodore], *Frère Nomelin*, 202, 203, 204, 211.
- MELIN, Désiré, Frère, 217.

- MEMBRE, Célestin, Frère, 238.
- MÈNE, Antoine, sergent au baillage, 127.
- MENNESSON, Henry-Remy-Marie, 259; époux de Marie-Joséphine-Jeanne Duchâteaux, 259.
- MENTREI., Nicolas-Augustin, Frère, 195 n. 1, 241, 244.
- MERCIER, Jean-Baptiste, *Frère Guy-Marie*, 229, 230.
- MERCIER, Remy, greffier, 37, 38.
- METTAVANT, Jules-Nicolas, *Frère Abondius*, 188, 202, 231, 243.
- METZ (Moselle), école des Frères, 286.
- MEUNIER, André, 34.
- MEYER, André, *Frère Athelbert*, 190.
- MICH, Jean-Pierre, Frère, 212, 213, 214.
- MICHEL, Henri, *Frère Nétère-Léon*, 230.
- MICHEL, Jules-Antoine, *Frère Félix*, 203.
- MICHEL, Louis, Frère, 241, 244.
- MIGNON, immeuble, 267.
- MIGNON, Louis-Victor, 257.
- MILLET DE DOUX, 35.
- MIMIN, notaire royal à Reims, 87, 138.
- MINAUX, Nicolas, *Frère Aquilin*, 192, 229.
- MIRBECK, de, 147 n. 1, 150.
- MIRVAUX, Louis-Auguste, *Frère Adalbaud*, 231.
- MITOUX, Laurent, 251.
- MOBILLON, receveur, 138.
- MOET, Henry, marchand; mari de Jacqueline Polonceau, 249.
- MOET, Marie, 249.
- MOET, Nicolle, [épouse de Louis de La Salle], 247.
- MOIROT, Joseph-Lucien, Frère, 215.
- MONET, *Frère Sylvère*, 265.
- MONIER, Jean, *Frère Gémard*, 193.
- MONNOURY, notaire royal à Reims, 52.
- MONOT, Joseph-Lucien, *Frère Astion*, 210.
- MOPINOT, 35.
- MOREZ, Edmond [Albert-Edouard], 208, 210, 211.
- MOROT, Jean-Baptiste-Octave, *Frère Aspais-Clément*, 206.
- MORTREUX, Prosper, *Frère Arbon*, 196, 197, 241.
- MOTHE, François-Théophile, 192, 196, 238.
- MOULIS, Louis-Philippe, *Frère Ignatius*, 229, 231, 238.
- MOZET, Jean-Baptiste, maître sergier, 82, 84; mari de Barbe Bertaut, 79, 82, 84, 272, 273.
- MUIRON, Françoise, 167, 272.
- MUIRON, Gérard, marchand; époux de Nicolle Fassin, 167.
- MUREZ, Edmond-Albert, Frère, 207.
- NANTES, maison des Frères, 274.
- NARCISSE, Frère, 274, 275.
- NARSÈS-ADRIEN, Frère. V. Bouthéon, Régis.
- NÉTÈRE-LÉON, Frère. V. Michel, Henri.
- NICOLAS, Frère, 275.
- NOEL, receveur, 62.

- NOEL, notaire royal à Reims, 247.
- NOIRÉ, Pierre-François, *Frère Adolien-François*, 221, 229, 232, 238.
- NOIRON, Nicolas, avocat, bailli du Chapitre Notre-Dame, 135.
- NOIRON, Pierre, chanoine, 25, 84, 86.
- NOIROT, Pierre-Jules, *Frère Ananie*, 203.
- NOISET, 140 n. 2.
- NOIZET, legs, 287.
- NOIZET, Marie-Claire, dépositaire, 178.
- NOMELIN, Frère. V. Médard, Théodore-Jean.
- NOUVELET, Jean, notaire royal à Reims, 36, 37, 45, 53, 54, 57, 75, 76, 79, 82, 85, 90, 98, 99, 100, 101, 102, 127, 129, 130, 166, 168, 169.
- ODIN, Pierre-Louis, 259.
- OGNY, M. d', 18.
- OHL, Jules-Marcel, 259.
- OMSEL [Omsels], Jean-Pierre, *Frère Arnaud-Benoît*, 192, 204, 205, 206, 240.
- ODINET, Pierre, maître barbier perruquier, 62, 70, 272; mari de Julienne Jaquetel, 65.
- ODINET, receveur, 140.
- OURION, Claude-François, *Frère Apro-nien-Armand*, 221, 229, 232, 238, 245.
- PAGET, don, 285.
- PAILLAS, Jean-Baptiste, Frère, 212, 216.
- PALLUD, Claude-Olivier, Frère, 231.
- PARCHAPPE DE VINAY, prêtre, prévôt et chantre de Notre-Dame, 61, 62.
- PANCRE, Frère. V. Balay, Claude.
- PARENT, Joseph, Frère, 190.
- PARIS, Eugène-Joseph-Désiré, Frère, 212, 213, 214.
- PARISOT, Auguste, Frère, 216.
- PARISOT, Nicolas, Frère, 216.
- PARISOT, Paul-Marcel, Frère, 215.
- PARMELAUD, Marie, *Frère Vidal*, 229.
- PASCAL, Guillaume, 20.
- PASCHAL, Robert, 20.
- PATE, 18, 19.
- PATOUT, Charles-Louis, Frère, 207, 208.
- PATOUT, Marie-Paul, Frère, 205, 210.
- Patronage, 183.
- PAUFFIN, notaire à Rethel-Mazarin, 24.
- PAUL, Charles, 215.
- PAUL-JOSEPH, Frère, 271.
- PAUMARD, Julie-Séraphine, veuve de Jean-Baptiste Brocard, 259.
- PÉCHENARD, Louis-Émile, Frère Alvard, 189, 190, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 242, 243.
- PÉGASIEU, Frère. V. Gallay, Jean-Louis.
- PÉLOGUIN, Frère, 284.
- PÉNARD, Pierre-Victor, 260.
- PÉNARD, Victor-Armand, 260.
- Pensionnats primaires, 225, 227.
- PÉPIN, Claude, chanoine de Notre-Dame de Reims, 108, 110, 112, 132, 134, 135, 136.

- PÉPIN, famille, 249.
- PÉPIN DE MAISONNEUVE, Pierre-Joseph, capitaine des grenadiers, 144, 166.
- PERRIER, don, 191, 193.
- PERRIN, Jean-Baptiste, *Frère Apollonius-Aimé*, 202, 203.
- PERRIN, Philippe, *Frère Albinien*, 192, 239.
- Personnel enseignant, 225.
- PERTHES, de, 140, 257.
- PETIT, échevin, 61, 62, 63, 64.
- PETIT, Jean, veuve, 17.
- PETITJEAN, Pierre-Joseph, *Frère Claudianus*, 229, 232, 239.
- Petits-Frères, 60.
- Petits-Mâîtres, 250. V. Frères des Ecoles chrétiennes.
- PHILIPPE, Frère, supérieur général, 234, 275.
- PHILIPPEAUX, Armand-Joseph, *Frère Euphrone*, 193, 246, 287.
- PIERLOT, Emile-Octavie, époux d'Héloïse Chemin, 259.
- PIERRE, Léon-Jules, Frère, 208.
- PIERRET, François, *Frère Aphrodise-Edouard*, 231.
- PILLIER, chanoine, 138.
- PINÇON, Charles-Onésime, *Frère Aunicien* [Onicien], 202, 211, 212, 229, 232, 235, 238, 239.
- PLAETVOET, Benoît-Alphonse-Arthur, 190, 242.
- PLANTIN, Marguerite, 52, 57, 108, 110, 112; veuve de Jean-Baptiste Duchastel, 57.
- PLANTIN, Pierre, fils, 108.
- PLANTIN, Pierre, marchand, époux de Nicolle Vincenot, 108, 110.
- POLO, Pierre-Paul, Frère, 190.
- POLONCEAU, Jacqueline, 249.
- PONSARDIN, sieur, chirurgien, 176.
- POUILLARD, Jacob [-Léon-Ferdinand], *Frère Aried-Emile*, 188, 193, 196, 198, 204, 205, 206, 207, 208, 240, 241, 242, 243.
- POUILLARD, Pierre, *Frère Arbon-Marie*, 196, 197, 205, 229.
- POUILLY, M. de, 272.
- POULLOT, Jean-Baptiste-Jules, 261.
- POULMAIRE, Paul-Joseph [Joseph-Paul], *Frère Apollone-Marie*, 206, 239, 241, 242.
- PRASLON, Joseph-Martin, Frère, 245.
- PRÈCE, Frère. V. Margeot, Nicolas.
- PRIEUX, Jules-Alphonse, Frère, 245.
- PRIN, Christophe, *Frère Aried*, 202.
- PROTHY, Joseph-Constant, Frère, 216.
- PRUDHOMME, échevin, 58, 257.
- PRUD'HOMME, Joseph, *Frère Prèce-Landoard*, 230.
- PUCHOT, Jean-Baptiste, *Frère Bonaventure*, 205, 206, 241.
- PYRRHUS, Frère. V. Ducret, Antoine.
- QUANTIN, César-Honoré, Frère, 245.
- QUATRESOLS, Thérèse, 167.
- QUENARDEL, Irénée-Victor-Honoré, époux de Nicole-Amélie Chemin, 259.

- QUENEUIL, Arnoult, 17.
 QUEUTELOT, Michel, marchand à Rethel-Mazarin (Ardennes), 23, 24; époux d'Anne-Louise Colardeau, 24.
 QUEUTELOT, Philbert, 18, 20.
 RAME, Jules-Lucien, Frère, 189.
 RANCON, Frère, 195.
 RAULIN, Charles, 28, 29.
 RAYNAUD, Laurent, Frère, 216.
 REBOUT, Antoine, 17.
 REBUY, Jean-Baptiste, 88.
 RÉCICOURT, de, greffier, 36, 37, 53, 55, 57, 78, 82, 90, 99, 101, 102, 120, 122, 129, 130, 168, 178, 182.
 RECOUVRANCE (Ardennes), ferme, 248.
 RECOUVREUR, *Frère Appien*, 239.
 RÉGIS, *Frère Narsès-Adrien*, 221.
 REIGNIER, Edmond, Frère, 211.
 REIGNIER, Louis-Antoine, Frère, 241, 244.
 REIMS.
 - Abbayes. V. Abbaye royale de Saint-Pierre, Sainte-Claire.
 - Archevêché, 128.
 - Ecoles congréganistes, 482, 247. E. gratuites, 247. V. Ecoles chrétiennes. Ecoles communales.
 - Eglises, paroisses. *Notre-Dame*, 59, 135 : chapelains, 51. — *Saint-André* : paroisse, 247. — *Saint-Denis*, paroisse, 39, 170. — *Saint-Etienne*, paroisse, 25 n. 1. — *Saint-Itilaire*, paroisse, 247, 248; écoles gratuites, 248; confrérie, 248. — *Saint-Jean et Sixte*, paroisse, 248. — *Saint-Symphorien*, chapitre, 247; cloches, 246; paroisse, 247. — *Saint-Timothée*, chanoines, 25, 25 n. 1, 272, 273; écoles, 23, 31, 158.
 - Généralités : cadastre, 253, 254; incendies, 249, 250; voirie, 249.
 - Grand Séminaire, 190.
 - Hôtel de Ville. Conseil de ville, 61, 62. Conseil municipal : délibérations, 252, 253; arrêtés, 253.
 - Hôpitaux : Hôpital général, 109, 137, 139; Hôtel-Dieu, 118, 137, 139, 140.
 - Institutions ducales et royales : baillage ducal, 130; élection, 132; Monnaie, 132; Présidial, 119, 247.
 - Rues : r. du Barbâtre [Barbattre], 51; r. de la Chanvrerie, 249; r. de Contray [Contrée], 25 n. 1, 108, 118, 120, 124, 170, 248; r. des Deux-Anges, 128, 273; r. de l'Étape, 181; Faubourg Cérés, 21, 167; r. Lieutenant-Herduin, 190; r. du Peigne-d'Argent, 249; r. Neuve, 39, 40, 248; r. Sainte-Marguerite, 249; r. de Tambour [Tembour], 110; r. de Thillois [Tillois], 181.
 - Université, 170.
 REIMS-MOMIGNIES, amicale, 184.
 Religieuses Carmélites, 273.
 Religieux de Saint-Antoine, 248.
 REMY, Camille, *Frère Arthémien-de-Jésus*, 187, 196, 197, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 239, 241, 242, 243.
 RENAUD, veuve, legs, 245.
 RENAUDIN, Charles, *Frère Argymirus*, 231.
 RENAUX, Louis-Boniface, *Frère Renaux*, 244.
 RETHEL (Ardennes), 2, 179, 274. Dames religieuses, 35.
 Frères instituteurs, 231, 274.
 Rétribution scolaire, 185.

- REYMOND, Félix-Auguste [Auguste-Félix], *Frère Abibion-Marie*, 202, 203, 204, 205.
- RICHE, Jules-Nicolas, *Frère*, 245.
- RICHER, Hippolyte, *Frère Arbon-Léonce*, 234.
- RICHY, Marie-Philippe-Charles [Charles-Philippe], *Frère Athénogènes-Emile*, 188, 203, 242.
- RIEUL, *Frère*, 222, 236, 238, 239. V. Gosset, Joseph-Rieul.
- RISSE [Risse], Aloys, *Frère*, 208, 210.
- RITH, Jean-Pierre, *Frère*, 189, 212, 213, 214, 245.
- RITIMANN, Arthur-Louis, *Frère Athanase-Emile*, 213, 214, 215, 216, 217.
- RITZ, Jean-Pierre, *Frère*, 215, 216.
- RIVART, Guillaume, marchand à Reims, 21.
- RIVAUD, François-Louis, *Frère Albéron-Louis*, 216, 229.
- ROBAKOWSKY, André, *Frère Arnould*, 190, 265.
- ROBERT, legs, 245.
- ROBIN, *Frère*, 241.
- ROBIN, François-Augustin, *Frère Aribald-Auguste* [Jules], 198, 207, 208.
- ROBLIN, Jules, *Frère*, 208, 209.
- ROCHECHOUART DE MORTEMARE, Marie-Adrienne-Anne-Victorienne Clémentine, duchesse d'Uzès, 262.
- ROCHETTE, Jean-Pierre, *Frère Alcime*, 196, 197, 202, 203, 204, 205, 206, 241.
- ROCOURT, Clémence-Alice, 260.
- ROEDERER, Mme, 209 n. 1.
- ROGELET, Charles-Edmond, 261.
- ROGER, notaire à Rethel-Mazarin (Ardennes), 24.
- ROGER, Gustave, *Frère Aribert-Michel*, 231.
- ROGIER, 51, 118.
- ROGIER, Apolline, 98, 100, 273.
- ROGIER, charcutier, 98.
- ROGIER, Charles, écuyer, seigneur de Ludes (Marne), 21.
- ROGIER, échevin, 58.
- ROGIER, famille, 257.
- ROGIER, Henry, 98.
- ROGIER, lieutenant des habitants, 179.
- ROGIER, Philippe, 138.
- ROGIER, Thomas, notaire royal à Reims, 247.
- ROHAN, Armand-Jules de, archevêque de Reims, 257.
- ROHR [Roler], Jean-Pierre, *Frère*, 210, 211.
- ROLLAND, Nicole, 9, 22.
- ROLLOT, Maurice-Antoine, *Frère*, 215.
- ROMAIN, Charles-Emile, *Frère*, 210, 211, 212.
- ROMANCE (Ardennes), 55, 9-22, 271.
- RONGEMAILLE, Jean [Jules-Julien], *Frère Bérardus-Julien*, 187, 188, 196, 197, 202, 203, 204, 205, 206.
- ROSSION, Louis-Maurice, 215.
- ROTTAIRE, Lucien, 214.
- ROUEN, 23, 27, 51.

- ROUSSEAU, Arthur, *Frère Absalonis*, 203, 204, 205, 206, 229, 231.
- ROUSSEAU, Guillaume, 181.
- ROUSSELOT, Emile, Frère, 213, 214, 215.
- ROUY, Antoine [-Antoine-Michel], Frère, 189, 195, 217, 242.
- ROUY, Marie (Maurice)-Joseph-Philogène, *Frère Arnould-Narcisse*, 189, 214, 215, 216.
- ROYE DE LA ROCHEFOUCAULD, François, comte; époux d'Elisabeth-Marguerite Huguët, 83 n. 1.
- ROYE DE LA ROCHEFOUCAULD, Isabelle, abbesse, 148, 160.
- ROYE DE LA ROCHEFOUCAULD, Marthe-Charlotte, abbesse, 38, 83, 83 n. 1, 122, 169.
- ROZIER, Gilbert de, 145.
- Rue-du-Barbâtre, maison, 63, 45-54; 64, 55; 65, 506-507; 66, 57.
- Rue-de-Contray [Contraï, Contrée], 69, 58-59; 70, 59; 71, 60-63; 72, 63-64; 73, 65-70; 74, 70-76; 75, 77-78; 76, 78-82; 77, 82-83; 78, 83-84; 79, 84; 80, 85-90; 81, 90-91; 82, 91; 83, 92; 84, 92-93; 85, 93-100; 86, 100-101; 87, 101-102; 272 273. Amicale, 184. Droit de cens, 274.
- Rue-de-Contray. Cour-du-Leu, 88, 103-110; 89, 110-111; 90, 111-112; 91, 112; 92, 113-120; 93, 121-122; 94, 122; 95, 123; 96, 123-125.
- Rue-des-Deux-Anges, 97, 127-129; 98, 129-130.
- Rue-Neuve, 99, 131-134; 100, 135; 101, 136; 102, 136-138; 103, 138; 104, 139-140; 105, 140-147; 106, 148; 107, 148-150; 108, 150-153; 109, 154-159; 110, 159-160; 111, 160-161; 112, 161-169; 113, 169; 114, 170-177; 115, 177-178; 116, 178; 117, 179; 272.
- Rue-de-Thillois, 118, 181-182.
- RUINART, Mme, 274.
- RUINART DE BRIMONT, Edmond, 262, 274.
- SABE, Jean-Pierre, Frère, 245.
- SAINT-AVOLD (Moselle), Frères instituteurs, 231.
- SAINT-MARTIN, 34.
- SAINT-NICOLAS-DU-PORT (Meurthe-et-Moselle), 287.
- SAINT-PIERRE, 18, 20.
- Saint-Pierre-aux-Nonnains, 249.
- Saint-Pierre-les-Dames, seigneurie foncière, 248, 249.
- Saint-Sever (Rouen), 23, 27.
- SAINT-YON, Frères des Ecoles chrétiennes et gratuites; maison et communauté, 27, 30, 31, 51, 52, 54, 55, 56, 98, 100, 101, 124.
- Sainte-Claire, 137, 139, 145, 149, 153. Dames religieuses dc, 166, 273.
- SAINTE-MENHOULD (Marne), Ecole des Frères, 185.
- SALEZ, Albert, 261.
- SALOMON, Frère, 274.
- SAMSON, M., 18.
- SARION, Marie-Léon-Victor, Frère, 216.
- SAULE-CHAMPENOISE [Saulces-Champenoises, Ardennes], 34, 35, 272, 273.
- SCHERRIER [Scherrer], Jean, 215.

- SCHOULER, Eugène, Frère, 215, 216.
- SCHULLER, Charles [-Edouard], *Frère Athelbert-Edouard*, 205, 206, 208, 209, 210, 211.
- SCHULLER, Charles-François, *Frère Astius*, 192, 202, 203, 206, 208, 209, 239, 242.
- SCHULLER, Jean-Pierre, *Frère Arateur-Joseph*, 189, 215.
- SEFRIN, Pierre-Augustin, *Frère Astère-Léonce*, 214, 215.
- SÉGARD, Raphaël-Henri, Frère, 216.
- SÉGUINIOL (Séguiniel), Guillaume, *Frère Hermogènes*, 231, 234, 239.
- SEIGNIERT, Nicaise, 87.
- SEILER, François-Jacques, Frère, 215.
- SEILER, [Jean-] Nicolas, *Frère Apollinaire-Marie*, 206, 208, 209, 210, 216.
- SELLIER, Simon, *Frère Théodore*, 149. V. Celier, Simon.
- SENAL, Florent-Isidore, 261.
- SENART, Germain, maître sergier, 45, 53, 54, 273.
- SENART, Marie, 45, 53, 56, 57, 273.
- SENART, Marie-Françoise, 45, 53, 56, 57, 273.
- SENART, Pierre, chapelain, 52, 53, 57, 273.
- Serment civique, 274.
- SERRURIER, 140.
- Service militaire, 277, 279, 282.
- SICRE, Augustin, *Frère Kiéran*, 220, 221, 230, 232, 239.
- SIEBERT, Nicolas, *Frère Ariston*, 239.
- SIMASSE, inspecteur, 221.
- SINGER, Charles, *Frère Apollon-Charles*, 206, 208, 209.
- Société anonyme immobilière rémoise de l'Ecole professionnelle d'Arts et Métiers, 254, 257, 262, 263, 264, 269.
- Société anonyme des Ecoles chrétiennes libres de la ville de Reims, 253, 254, 258, 259, 260, 261, 262, 286; dissolution, 261.
- Société civile Binson, 257, 268.
- Société civile foncière rémoise et régionale, 257, 258, 267, 268, 269.
- Société immobilière de l'Ecole professionnelle S. Jean-Baptiste de La Salle, 263, 268, 269.
- Sœurs de l'Enfant-Jésus, 81, 82, 222, 273.
- SOLLERMANN, François, Frère, 216.
- SOMMESOUS, *Frère Bérardus*, 233.
- SONNET, Elisabeth, supérieure des Sœurs de l'Enfant-Jésus, 82.
- SOUEF, Martin, 18, 20.
- SOULIE, Pierre, 190, 242.
- SPELS, Henri, Frère, 217.
- STAGGARTY, Michel, Frère, 245.
- STANISLAS, Frère, procureur, 125, 181.
- STANISLAS-MARIE, Frère. V. Bachelard.
- STEINMERTZ, Jean, Frère, 245.
- STEVENIN, Arnould, Frère, 202, 210.
- Supérieur général, Frère, 23, 98, 125.
- SUTOR, Jean-Nicolas, *Frère Arétas-Martyr*, 207, 208, 209, 210, 211, 221, 230, 231, 232, 239.
- SYLVÈRE, Frère. V. Monct.
- SYLVESTRE, Jean-Paul-Martial, *Frère Sylvius*, 240.

- SYLVIUS, Frère. V. Sylvestre, Jean-Paul-Martial.
- SYMONIN, Cyrus, *Frère Abadir*, 231.
- TAILLET, notaire royal à Reims, 86, 249.
- TAISSY (Marne), 249.
- TAUXIER, Claude, notaire royal à Reims, 144.
- TAUXIER, Liesse, 144, 153.
- TAUXIER, Poncette, 144, 153.
- TÉTARD, Armand-Augustine, 259.
- THÉODORE, Frère. V. Celier, Simon.
- THIBAUT, Nicolas, curé, 76.
- THIBAUT [Thibault], Louis-Pierre, *Frère Baruch*, 224, 224 n. 1, 230, 232, 233.
- THIÉNOT, Claude, notaire à Reims, 258.
- THIÉRON, Gérard, 273.
- THIERRON [Thiérion, Thierrion], Gérard, 33, 36, 37, 61, 62, 63, 65, 70, 75, 76, 79, 82, 87, 89, 91, 93, 118, 120, 121, 128, 129, 166, 169.
- THILLOIS (Marne), 258, 284, 285, 287. Noviciat, 287.
- THIMOTÉE [Timothée], Frère, supérieur général, 27, 51.
- THOMAS, Frère, 83 n. 1, 241.
- THOMAS, *Frère Ariste*, 217, 218.
- THOMAS, Ernest-Auguste [Auguste-Ernest], *Frère Blandelin-Ernest*, 192, 194, 197, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 240, 241, 243.
- THOMAS, Eugène-Maurice, Frère, 209, 213, 214, 215.
- THOMAS, Jean-Hubert, Frère, 206, 207, 208, 209, 210.
- THOMAS, Jean-Pierre, *Frère Arbogaste*, 209, 210.
- THOMAS, Léon-Ernest, Frère, 243.
- THOMAS, Nicolas, 27, 28, 29.
- THOMAS, Pierre-Joseph [Joseph-Pierre], *Frère Arsène-Joseph*, 188, 189, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215.
- THOMAS, Simonne, 30.
- THULLIER, Pierre, prêtre, curé de Givry (Ardennes), 37, 38.
- TIMOTHÉE, Frère, supérieur général, 272.
- TORCHET, Catherine, 118, 119, 120, 123.
- TORCHET, Marie-Nicolle, 118, 119, 120, 123.
- TORCHET, Pierre, 119.
- TORCHET, Ponce, notaire royal à Reims, 98, 113, 119, 120.
- TRISTAN DE MUYSOY, 140.
- TRONSSON, échevin, 58.
- TRUCHON, Albert-Jacques, terrain, 267.
- TUGNY (Ardennes), ferme, 248.
- TURLOT, François, *Frère Apollonien*, 231.
- TURPIN, legs, 245.
- VAGNER, Pierre, Frère, 204. V. Wagner, Pierre.
- VAILLANT, Jacques, *Frère Achélis*, 231, 240.
- VALBERT, Frère. V. Humbert, Joseph.

- VAL-DE-BOIS (Marne), filatures, 224.
- VALET, Jean-Baptiste, Frère, 211, 212, 213, 214, 258.
- VALLET, 266.
- VANIER, don, 285.
- VARET, Auguste, Frère, 194.
- VARLET, Casimir-Charles, 215.
- VARGNY, Louis, 215.
- VAUTHIER, Remi-Gustave, 215.
- VERDIER, Jean, Frère, 211.
- VÉRON, François, notaire à Paris, 83 n. 1.
- VERREY, Amédée, *Frère Blimondis*, 231.
- VEYSEYRE, Jean-Théodore, *Frère Auxence* [Augence], 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214.
- VICTOR-NICOLAS, Frère. V. Mangin, Nicolas.
- VIDAL, Frère. V. Parmelaud, Marie.
- VIDNON, Marie-Josèphe, 259.
- VIE, Jules, 217.
- VILAIN, Pierre, 17.
- VILLAIN, Dominique, notaire et arpenteur, 248.
- VILLAIN, Pierre, arpenteur royal, 182, 248.
- VILLET, Hubert, huissier royal, 145.
- VILLET, Laurent, laboureur, époux de Françoise Muiron, 167, 272.
- VILLET, Marie-Anne, 166, 169, 272.
- VILLERS, de, notaire royal à Reims, 113.
- VILLETTE (Marne), seigneur, 247.
- VINCENOT, Pierre, 108.
- VINEL, Jean-Antoine, Frère, 212, 213.
- VINOT, Jean-François [Jean-Marie], *Frère Apruncule-Elie*, 187, 202, 203, 230, 241.
- VIOLLE, Jean [-Baptiste], *Frère Bienvenu-Jean*, 203, 204, 207.
- VION, Edouard, *Frère Vion-Marie*, 193, 232.
- VION-MARIE, Frère. V. Vion, Edouard.
- VIVENTIEN-AIMÉ, Frère, 265.
- VIVIEN, Frère, 275.
- VISCOT, Barbe, veuve Le Camus, 142, 143, 144, 146, 147, 149, 150.
- VOUET, Elizabeth, veuve Torchet, 113, 119, 120.
- WAGNER, Pierre [-Louis], *Frère Blaste-Marie*, 196, 202, 203, 242.
- WARTHILLE, Jean-Pierre, chanoine, 25, 84, 86.
- WASIGNY (Ardennes), 26, 27, 31, 271, 272, 274; cense, 62, 39-41; seigneur, 27.
- WELSH, André, Frère, 211, 212, 213.
- WILLAUME, Nicolas, 258.
- YVON, Louis-Alexandre, 28.
- ZIMMERMANN, Emile, Frère, 217.
- ZIMMERMANN, Jean-Nicolas-Albert, *Frère Archange*, 189, 207, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217.
- ZUTTERLING, Jean-Frédéric-Emile, Frère, 205, 206, 241.



TABLE DES DOCUMENTS

N ^o	CENSES	Pages
	<i>Cense d'Acy (Ardennes).</i>	
55	1713, 23 janvier. — Vente solidaire par Jean Callou et Nicolle Roland, à Jean-Baptiste de La Salle, d'une cense à Acy (Ardennes) et lieux circonvoisins	9
56	1739, 29 décembre. — Vente par Michel Qucutelot au Frère Supérieur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, d'une petite cense à Acy (Ardennes).	22
	<i>Cense d'Avaux-le-Château (Ardennes).</i>	
57	1743, 23 septembre. — Echange d'une cense au terroir d'Avaux-le-Château (Ardennes) appartenant aux Frères des Ecoles chrétiennes de Reims contre une maison à Reims, rue de Contray, appartenant au Chapitre de Saint-Timothée de Reims	25
	<i>Cense de Bégnny (Ardennes).</i>	
58	1739, 12 décembre. — Vente solidaire par Jean Bosserelle et Catherine Hillerin à Frère Généreux (Jean-Baptiste Desaint), d'un corps de ferme, terres labourables et prés à Bégnny (Ardennes)	26
	<i>Cense de Givry (Ardennes).</i>	
59	1741, 1^{er} mars. — Vente solidaire par Pierre Blondel et Jeanne Drouin à Gérard Thierrion, Pierre Godinot, Pierre et Simon-Philbert de La Salle, d'une cense, terres, bois et chennevrières à Givry et Saule-Champenoise (Ardennes)	33
	<i>Cense de Wasigny (Ardennes).</i>	
62	1719, 14 février. — Extrait du testament de Françoise Audry. Donation à Jean-Baptiste de La Salle d'une cense à Wasigny (Ardennes)	39
MAISONS A REIMS		
	<i>Rue du Barbâtre.</i>	
63	1746, 29 janvier. — Vente solidaire par Germain Senart, Marie-Françoise et Marie Senart à la maison et communauté des Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Yon, d'une maison à Reims, rue du Barbâtre	45
64	Mise en possession de la dite maison	55
65	Quittance de Marie-Françoise et Marie Senart à Frère Généreux	56
66	Décharge de Marguerite Plantin aux Frères des Ecoles chrétiennes de Reims	57
	<i>Rue de Contrai.</i>	
70	Autorisation aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu pour abandonner aux Frères des Ecoles chrétiennes, une petite maison, rue de Contray	58

71	Abandon à MM. Thiérion, Godinot et de La Salle, de la dite maison	60
72	Hôtel-Dieu. Recette extraordinaire de mil livres pour abandon aux Frères des Ecoles chrétiennes de ladite maison	63
73	1741, 19 janvier. — Vente solidaire par Pierre Oudinet et Julienne Jacquetel à Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Pierre et Simon-Philbert de La Salle, d'une portion de jardin, rue de Contrain	65
74	1741, 23 février. — Vente par Madelaine Legros à Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Pierre et Simon-Philbert de La Salle, d'un jardin, rue de Contrain ...	70
75	1741, 27 février. — Mise en possession des acquéreurs du jardin précité	77
76	1742, 6 octobre. — Vente solidaire par Jean-Baptiste Mozet et Barbe Bertaut à Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Jacques Frémyn de Branscourt et Simon-Philbert de La Salle, d'une maison, rue de Contrain	78
77	Décharge de Sœur Marthe-Charlotte de Roye de La Rochefoucauld	82
79	Echange entre le Chapitre de Saint-Timothée de Reims et les Frères des Ecoles chrétiennes	84
80	1743, 25 septembre. — Echange entre les chanoines et Chapitre de Saint-Timothée et Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Jacques Frémyn de Branscourt et Simon-Philbert de La Salle de l'Étang	85
81	1743, 11 décembre. — Décharge de Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Jacques Frémyn de Branscourt et Simon-Philbert de La Salle au receveur du Chapitre de Saint-Timothée	90
82	1743, 16 décembre. — Quittance de M. Burquin à Gérard Thiérion et consorts	91
83	1743, 13 décembre. — Décharge de M. Ligier aux Frères des Ecoles chrétiennes	92
84	1743, 30 décembre. — Quittances d'amortissement et d'indemnités	92
85	1746, 15 mars. — Vente solidaire par Louis Desjardins et Apolline Rogier à la maison et communauté des Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Yon, d'une maison, rue de Contrain	93
86	1746, 16 mai. — Mise en possession de la communauté de Saint-Yon de la maison ci-dessus mentionnée	100
87	1746, 29 octobre. — Quittance de Louis Desjardins à Frère Généreux	101
	<i>Rue de Contrain, Cour-du-Leu.</i>	
88	1701, 16 juin. — Vente par Pierre Plantin à Claude Pépin, Jean-Baptiste et Jean-Louis de La Salle, d'une maison à Reims, rue de Contrain, dans la Cour-du-Leu	103

- 89 **1701, 18 juin.** — Ratification par Jean-Baptiste Duchatel et Marguerite Plantin aux sieurs Pépin et de La Salle, du contrat de vente de la maison, rue de Contrain, Cour-du-Leu 110
- 90 **1701, 27 juin.** — Mise en possession de Claude Pépin, Jean-Baptiste et Jean-Louis de La Salle, de la maison ci-dessus mentionnée 111
- 91 **1701, 31 août.** — Décharge de l'abbesse de l'abbaye Saint-Pierre de Reims à Claude Pépin, Jean-Baptiste et Jean-Louis de La Salle, des droits de vente de la maison et jardin, rue de Contrain, Cour-du-Leu 112
- 92 **1738, 10 septembre.** — Vente par Elisabeth Vouet, Marie-Nicolle et Catherine Torchet à Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Pierre et Simon-Philbert de La Salle, d'une maison, rue de Contrain, dans la Cour-du-Leu 113
- 93 **1739, 10 novembre.** — Mise en possession de Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Pierre et Simon-Philbert de La Salle, de la maison et jardin énoncés ci-dessus 121
- 94 **1745, 12 mai.** — Décharge par l'abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, des droits de vente de la maison et jardin déclarés dans le contrat ci-devant ... 122
- 96 **1749, 23 juillet.** — Vente solidaire par Jean-Baptiste Hanicet et Jeanne Audry, à la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Yon, d'une maison, rue de Contrain, Cour-du-Leu 123
- Rue des Deux-Anges.*
- 97 **1743, 10 juin.** — Vente par Elisabeth Lefranc à Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Jacques Frémyn de Branscourt et Simon-Philbert de La Salle de l'Etang, d'une maison à Reims, rue des Deux-Anges 127
- 98 **1743, 20 août.** — Mise en possession de Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Jacques Frémyn et Simon-Philbert de La Salle, de la maison déclarée dans le contrat ci-dessus 129
- Rue Neuve.*
- 99 **1700, 11 août.** — Vente solidaire par Nicolas Hourlier et Claude de Clèves à Claude Pépin, Pierre Delaval, Jean-Baptiste et Jean-Louis de La Salle, de deux maisons tenant ensemble, sises à Reims, rue Neuve 131
- 100 **1700, 13 août.** — Mise en possession de MM. Pépin, Delaval, Jean-Baptiste et Jean-Louis de La Salle des maisons énoncées au contrat ci-dessus 135
- 101 **1700, 17 août.** — Décharge de l'abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims à MM. Pépin, Delaval, Jean-Baptiste et Jean-Louis de La Salle du droit de vente des deux maisons déclarées dans le contrat précédent 136
- 102 **1715, 26 février.** — Renonciation du Bureau de l'Hôpital général à une somme de 250 livres léguée par Pierre Delaval 136

- 103 **1715, 26 février.** — Mise en compte d'une somme de 150 livres donnée à l'Hôpital général par Jean-Louis de La Salle 138
- 104 **1716, 8 août.** — Acceptation de la dite somme par l'Hôpital général de Reims 139
- 105 **1717, 10 septembre.** — Constitution de rente au principal de 999 livres, par les Frères Joseph (Jean Leroux) et Théodore (Simon Celier), pour l'acquisition d'une mesure, à Reims, rue Neuve 140
- 106 **1717, 16 octobre.** — Décharge par l'abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims aux sieurs Jean Leroux et Simon Celier, des droits de vente de la maison énoncée dans le contrat ci-dessus 148
- 107 **1717, 12 novembre.** — Nantissement sur une maison, mesure et dépendances, à Reims, rue Neuve 148
- 108 **1717, 2 décembre.** — Investiture au profit de Jean-Baptiste de La Salle, de la mesure déclarée ci-dessus 150
- 109 **1720, 11 septembre.** — Vente solidaire par Jean Dervin et Madelaine Legros à Jean-Louis de La Salle, d'un jardin, à Reims, rue Neuve, contigu à celui de la maison des Frères des Ecoles chrétiennes 154
- 110 **1720, 14 septembre.** — Décharge par l'abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims des droits de vente du jardin acquis rue Neuve 159
- 111 **1720, 12 septembre.** — Mise en possession de Jean-Louis de La Salle du jardin déclaré dans le contrat ci-dessus 160
- 112 **1742, 27 septembre.** — Vente solidaire par Eustache-Christophe Bernard et Marie Villet à Gérard Thiérion, Pierre Godinot, Jacques Frémyn de Brancourt et Simon-Philbert de La Salle de l'Etang, d'une maison à Reims, rue Neuve 161
- 113 **1745, 12 mai.** — Décharge par l'abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims des droits de vente de la maison sise rue Neuve 169
- 114 **1759, 31 mai.** — Vente par Thérèse Godinot à Jean-François de La Salle, d'une maison à Reims, rue Neuve, tenue à loyer par le sieur Ponsardin 170
- 115 **1759, 12 juillet.** — Décharge par Sœur M.-Claire Noizet, dépositaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, des droits de vente de la maison sise rue Neuve 177
- 116 **1759, 17 décembre.** — Quittance de Récicourt à Simon-Philbert de La Salle, pour le droit de centième des biens à lui échus 178
- 117 **1759, 26 juin.** — Déclaration de Jean-François de La Salle touchant l'origine de l'argent payé pour l'acquisition de la maison rue Neuve 179

Rue de Thillois.

- 118 **1758, 9 septembre.** — Déclaration au terrier de Reims d'une maison et cour, à Reims, rue de Thillois, appartenant aux Frères des Ecoles chrétiennes 181

CAHIERS LASALLIENS

TEXTES, ÉTUDES, DOCUMENTS :

publiés en collection non périodique;
centrés sur la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, son œuvre écrite
et les origines de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes;
préparant la publication de deux ouvrages définitifs : une biographie critique
du saint et le corpus de ses œuvres.

Ont paru :

- 1 — F. FLAVIEN-MARIE (MICHEL SAUVAGE, FSC) : *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite*; présentation, examen critique, introduction et notes. XLVIII — 106 pp.
- 2 — F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC) : *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII*.
Première partie : Les faits et les textes. 140 pp.
- 3 — Id. Deuxième partie : Les documents. 96 pp.
- 4 — F. BERNARD : *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle...*
Édition du manuscrit de 1721. XXV — 86 — 105 pp.
- 6 — F. E. MAILLEFER : *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes...*
Édition comparée des manuscrits de 1723 et de 1740. 313 pp.
- 7 — J. B. BLAIN : *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*.
Reproduction photomécanique et l'édition princeps : Rouen, 1733.
Tome I. 4 ff. — 444 pp. — tables.
- 8 — Id. Tome II. 502 pp. — tables — 124 pp. — 5 ff.
- 11 — F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC) : *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique : des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*. 414 pp.
- 12 — *Méditations pour les Dimanches et les principales fêtes de l'année*.
Reproduction anastatique de l'édition originale : Rouen, 1730?
236 — 274 pp. — tables.

- 13 — *Méditations pour le temps de la retraite à l'usage de toutes les personnes qui s'employent à l'éducation de la jeunesse; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les vacances. Par M. Jean-Baptiste de La Salle, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition princeps (vers 1730). 84-8 pp.
- 14 — *Explication de la méthode d'oraison par Monsieur J.-B. de La Salle, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1739. 130 pp.
- 15 — *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1711. Introduction; notes critiques; table des principales éditions. XVI-134 pp.
- 16 — Contribution à l'étude des sources du *Recueil de différents petits traités*. 105 pp.
- 17 — *Instructions et Prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1734. VI-284-IV pp.
- 18 — *Exercices de piété qui se font pendant la journée dans les Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1760. XII-140 pp.
- 19 — *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. XIX — 252 — 258 pp.
- 20 — *Les Devoirs d'un chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. Tome I (exposé en discours suivi). XXX — 504 pp.
- 21 — *Id.* Tome II (par demandes et réponses). 312 pp.
- 22 — *Du Culte extérieur et public que les chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre — Troisième partie des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. XI — 308 — 124 pp.
- 23 — *Grand Abrégé des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*
Petit Abrégé des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.
Reproduction anastatique de l'édition de 1727. XI — 167 pp.

- 24 — *Conduite des Écoles.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1720 confrontée avec le ms. dit de 1706. VII — 230 — 292 pp.
- 25 — *Les Règles des Frères des Écoles chrétiennes.*
D'après les ms. de 1705, 1713 et 1718 et l'édition de 1726. 164 pp.
- 26 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle.*
Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent.
Tome I. — 528 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.
- 27 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle.*
Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent.
Tome II. — 288 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.
- 28 — JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE : *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses sœurs et frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671).*
Transcrit, annoté et présenté par F. LÉON DE MARIE AROZ.
Première partie, Vol. I. — LXVIII — [236] pp.
- 29 — Id. Première partie, Vol. II. — 220 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.
- 30 — Id. Deuxième partie, Vol. III. — 272 pp.
- 31 — Id. Deuxième partie, Vol. IV. — 200 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.
- 32 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Gestion et administration des biens de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle,* 412 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.
- 33 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672).*
Vol. I. — 344 pp.
- 34 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672).*
Vol. II. — 268 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.

- 35 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.*
Vol. I. — XXXIX — 286 pp. — Titres de propriété. Répertoire numérique détaillé.
- 36 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.*
Vol. II. — Documents — 414 pp.
- 37 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle. Biens acquis par Jean-Baptiste de La Salle et ses successeurs immédiats.*
Vol. III. — Aux Sources de la Vie et de l'Esprit. Ruc-Neuve - Rue-de-Contraï (1682-1972).
- 37,1 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.*
Vol. IV. — Documents — 340 pp.
- 38 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.* 392 pp.
- 39 — F. LÉON DE MARIE AROZ : *Étude de M^e Claude Thiénot — Inventaire numérique détaillé des minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés, par... Une lettre inédite de saint Jean-Baptiste de La Salle.* 200 pp.
- Hors série : F. MAURICE-AUGUSTE : *Petite contribution à l'étude des origines lasalliennes.*
Quelques articles parus dans le *Bulletin des Frères des Écoles chrétiennes*, 64 pp.

En préparation :

- 5 — F. MAURICE-AUGUSTE : *L'Habit des Frères des Écoles chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII.*
- 9 et 10 — Index cumulatif des trois premières biographies du saint : BERNARD, MAILLEFER et BLAIN.